BIBLIOTECA NACIONAL DE MADRID
201
3 C
7

201 3 C 7

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

PENDANT

LES SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES,

PAR L. RANKE;

Traduite de l'allemand par J.-G. Haiber;

REVUE,

AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION ET DE NOMBREUSES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES, CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR A. DE SAINT-CHERON.

DEUXIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE D'APRÈS LA DIX-SEPTIÈME ÉDITION ALLEMANDE.

TOME III.

BIBLIOTECA RAE ROMA

PARIS.
SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 51

1848

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ.

IMPRIMERIE BAILLY, DIVRY ET COMP, PLACE SORBONNE, 2.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

PENDANT

LES SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES,

PAR L. RANKE,

Traduite de l'allemand par J.-B. Haiber;

PUBLIÉE, AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION ET DE NOMBREUSES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES, CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR A. DE SAINT-CHERON.

DEUXIÈME ÉDITION, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE D'APRÈS LA DEUXIÈME ÉDITION ALLEMANDE.

TOME III.

PARIS.

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

1848

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA PAPAUTÉ
PENDANT
LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

SEPTIÈME LIVRE.

RÉACTION CONTRE LA RÉFORME. — DEUXIÈME ÉPOQUE (1590-1630).

Je ne pense pas me faire illusion, ni franchir les bornes de l'histoire, quand je crois apercevoir et veux constater dans les phases accomplies de la Papauté, telles que nous venons de les parcourir, l'application d'une loi générale du monde.

Les sociétés ne sont jamais agitées que par les forces irrésistibles de l'esprit vivant de l'époque. Préparées par le travail des siècles précédents, ces forces surgissent dans le temps voulu, suscitées et fécondées des profondeurs impénétrables de l'intelligence humaine par le génie d'individualités vivaces et énergiques. Il est dans la nature essentielle de ces forces de chercher

à attirer à elles et à subjuguer toutes les autres. Mais plus est grand leur succès, plus s'étend le cercle qu'elles embrassent, plus aussi elles viennent à se rencontrer avec un élément particulier et indépendant de la vie sociale, qu'elles ne peuvent ni dompter, ni absorber en leur sein. Engagées dans la nécessité d'une activité incessante, il arrive qu'elles sont obligées de subir une transformation. Cet élément étranger avec lequel elles sont forcées de transiger, qu'elles font entrer dans leur sphère, développe au milieu d'elles des tendances qui se trouvent souvent en contradiction avec leur principe fondamental. Au milieu du progrès universel, ces tendances grandissent et se fortifient aussi inévitablement. Alors il s'agit seulement de les empêcher de parvenir à conquérir la prépondérance, car elles détruiraient l'unité de ces forces vivantes appelées à diriger le mouvement du monde.

Au milieu de son œuvre de restauration, nous avons vu avec quelle énergie s'agitaient au sein de la Papauté des éléments intérieurs en lutte contre elle ; toutefois le principe constitutif de l'institution resta triomphant ; l'unité supérieure de la vie religieuse de l'époque conserva la prépondérance, et marcha, sans s'arrêter, à de nouvelles conquêtes.

Notre attention doit se fixer maintenant sur cette grande phase historique ; il est d'un haut intérêt de connaître et la nature et les limites des succès obtenus par la Papauté, les transformations qu'elle a subies, enfin les résistances qui se sont manifestées soit dans son sein, soit extérieurement.

CHAPITRE I.

PROGRÈS DE LA RESTAURATION CATHOLIQUE (1590-1617).

—

§ I. — OEuvres du Catholicisme en Pologne et dans les pays voisins.

On a dit que les protestants qui, pendant quelque temps, avaient décidément obtenu la prédominance en Pologne, s'étaient trouvés assez forts pour placer sur le trône un roi de leur croyance, mais qu'ils avaient fini par penser qu'un roi catholique leur serait plus utile, parce que celui-ci aurait dans le Pape un pouvoir supérieur, un juge capable de limiter et de contre-balancer son autorité. S'il en avait été ainsi, ils se seraient attiré eux-mêmes une cruelle punition, pour des sentiments si anti-protestants, car c'est par un roi catholique que le Pape pouvait le plus facilement leur faire la guerre.

De tous les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient en Pologne, les nonces du Pape avaient seuls le droit de s'entretenir avec le roi, sans la présence d'un sénateur. On connaît ces nonces, ils étaient assez prudents et assez adroits pour profiter de l'intimité de ces relations.

Au commencement de l'année 1580, le cardinal Bolognetto étant nonce en Pologne, se plaignait de l'âpreté

du climat, du froid doublement sensible pour un Italien, de la vapeur qui remplissait les petites chambres chauffées, de tout une manière de vivre à laquelle il n'était pas accoutumé ; et malgré tous ces désagréments. il n'hésita pas à accompagner le roi Étienne à travers tout le royaume, de Varsovie à Cracovie, de Wilna à Lublin ; quelquefois il tombait dans des accès un peu mélancoliques, mais il n'en était pas moins infatigable. Pendant les expéditions militaires, il entretenait une correspondance avec le roi, et se servait de cette intimité pour défendre les intérêts de Rome.

Il nous reste de lui une relation détaillée des actes de sa mission, document qui nous apprend tout ce qu'il a tenté et les résultats de sa conduite [1].

Avant tout, il conseilla au roi de ne donner les emplois qu'à des catholiques, de n'autoriser dans les villes royales que le service divin catholique, de rétablir les dîmes, mesures qui furent également prises à la même époque dans d'autres pays, et qui produisirent ou signalèrent la rénovation du catholicisme.

Cependant le nonce ne parvint pas à faire adopter ces résolutions. Le roi Etienne ne croyait pas pouvoir aller si loin ; il déclara qu'il ne se sentait pas assez puissant.

Ce prince avait pourtant non-seulement des convictions catholiques, mais un zèle inné pour les affaires de l'Église : il céda sur beaucoup d'autres points aux représentations du nonce.

Les colléges des Jésuites de Cracovie, de Grodno, de Pultusk, furent élevés par la protection spéciale du roi : le nouveau calendrier fut introduit sans difficulté, la plus grande partie des décrets du concile de Trente

[1] Spannochi, *Relatione all' Ill. Rev. cardinal Rusticucci, segretario di N. S. Papa Sisto V, delle cose di Polonia.*

mise à exécution. Mais ce qu'il y eut de plus important ce fut la décision prise par le roi de ne plus donner, à l'avenir, les évêchés qu'à des catholiques. Des protestants s'étaient glissés dans ces hautes dignités ecclésiastiques ; on accorda au nonce le droit de les traduire devant son tribunal et de les destituer ; concession d'autant plus significative, qu'à la dignité épiscopale était en même temps attaché le droit de siéger et de voter au sénat. Le nonce chercha surtout à mettre à profit ce caractère politique de l'institution ecclésiastique. Il engagea les évêques à prendre dans les Diètes des déterminations communes, et il leur en indiqua plusieurs. Il avait personnellement noué des relations très intimes, et qui, dans la suite, lui devinrent extrêmement favorables, avec quelques-uns des plus puissants évêques, entre autres, avec l'archevêque de Gnesen et l'évêque de Cracovie ; il réussit à raviver dans tout le clergé un nouveau zèle, et à obtenir une grande influence sur les affaires temporelles. Les Anglais proposèrent un traité de commerce avec la Pologne, lequel promettait d'être très-avantageux, principalement à la ville de Dantzig : le nonce le fit échouer, par la raison que les Anglais demandaient la promesse formelle de pouvoir se livrer en paix à leur commerce, sans être inquiétés pour leur religion.

Disons que le catholicisme finit enfin par se rétablir entièrement sous le règne du roi Étienne.

Cette restauration devint un fait d'autant plus grave, que le parti le plus redoutable du pays, la faction Zamoisky, qui avait obtenu de la faveur royale presque toutes les places les plus importantes, prit aussi une direction catholique, et que ce fut ce parti qui, après la mort du roi Etienne, l'emporta dans les luttes électorales. Les Za-

moisky élevèrent sur le trône ce prince suédois que Catherine Jagellonica avait enfanté dans la prison, et qui, dès sa tendre enfance, avait été maintenu inébranlablement dans la foi catholique, au milieu d'un pays protestant, soit par un penchant naturel, soit par l'influence de sa mère, soit aussi par l'espoir d'obtenir la couronne de Pologne, ou par tous ces motifs réunis. Ce prince était Sigismond III, dont les idées et les sentiments suivirent avec ardeur l'impulsion catholique qui mettait l'Europe en mouvement.

Le Pape Clément VIII dit dans une de ses instructions, qu'étant encore cardinal et légat en Pologne, il avait donné à ce prince le conseil de n'accorder tous les emplois publics qu'à des catholiques. Déjà ce conseil avait été souvent donné par Paul IV, par le cardinal Hosius [1], et par Bolognetto. Sigismond III se montra promptement déterminé à exécuter ce que l'on n'avait pu obtenir ni de Sigismond-Auguste, ni d'Étienne. Il prit, en effet, pour principe de n'avancer que les catholiques, et le Pape Clément a parfaitement raison quand il attribue surtout à cette mesure les progrès du catholicisme en Pologne.

La principale prérogative du pouvoir royal en Pologne consistait dans la nomination aux emplois et aux dignités. Le roi nommait à toutes les charges ecclésiastiques et temporelles, grandes et petites; on en comptait environ vingt mille. Quelle immense influence dut exercer Sigismond III, lorsqu'il commença à livrer exclusivement aux catholiques les fonctions civiles et religieuses, à n'accorder qu'à ses coreligionnaires la jouissance pleine et entière du droit de citoyen. On arrivait d'au-

[1] Lettre du 14 mars 1568.

tant mieux aux premières dignités que l'on savait plus habilement gagner la faveur des évêques et des Jésuites. Le staroste Louis de Mortange obtint la Woiwodie de la Pomérélie, principalement parce qu'il fit cadeau à la Société de Jésus d'une maison qu'il avait à Thorn. Plus tard, il se forma, du moins dans les provinces de la Pologne prussienne, une opposition entre les villes et la noblesse, opposition qui prit une couleur religieuse. Dans l'origine, toutes les deux avaient adopté le protestantisme : à cette époque, la noblesse revint au catholicisme ; l'exemple des Kostka, des Dzialinsky, des Konopat, qui étaient devenus tout-puissants parce qu'ils avaient abjuré, exerça une grande influence sur les autres. Les écoles des Jésuites étaient fréquentées principalement par la jeune noblesse : bientôt nous voyons ces disciples des Jésuites entreprendre la conversion de la jeunesse bourgeoise dans les villes restées protestantes. Mais le catholicisme fit surtout sentir son influence aux gentilshommes. Le collége de Pultusk comptait quatre cents élèves, tous de la noblesse [1]. L'impulsion générale qui était dans l'esprit du temps, l'enseignement des Jésuites, le zèle récemment réveillé dans tout le clergé, les faveurs de la cour, tout concourut à disposer la noblesse polonaise à rentrer dans le sein de l'Église.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'on alla encore beaucoup plus loin, et que tous ceux qui n'abjurèrent pas le protestantisme tombèrent dans la disgrâce du pouvoir.

En Pologne, le clergé catholique renouvela la prétention que les édifices religieux construits par des ca-

[1] Maffei, II, 140.

tholiques avec la coopération des évêques et souvent des Papes, étaient une propriété inaliénable de l'Eglise. Les évêques, s'appuyant sur ces principes, formèrent des plaintes juridiques partout où le service catholique avait été exclu des églises paroissiales. Les tribunaux n'étaient alors occupés que par de zélés catholiques. Les mêmes procès furent intentés contre toutes les villes, les unes après les autres, et les mêmes jugements furent rendus : il était inutile d'en appeler au roi et de lui rappeler cette convention en vertu de laquelle une égale protection avait été promise aux deux confessions : on répondait *que l'égalité de protection consistait à aider chaque partie à récupérer ses droits,* que la convention ne renfermait aucune clause qui assurât aux protestants la propriété des édifices ecclésiastiques [1]. En peu d'années, les catholiques rentrèrent en possession de toutes les églises paroissiales des villes; dans les petites villes prussiennes, le service évangélique ne pouvait plus être célébré que dans un appartement de l'hôtel-de-ville; Dantzig fut la seule grande ville qui conserva son église paroissiale [2].

A cette époque les catholiques ne se contentèrent pas de combattre les protestants, ils jetèrent les yeux sur les Grecs. Dans cette lutte nouvelle qui allait s'engager, le roi et le Pape unirent encore leurs efforts ; la mesure la plus décisive fut la menace d'exclure les évêques grecs du droit de séance et de vote au sénat : il suffit de dire que le Wladika de Wladimir et quelques autres évêques grecs se décidèrent, en 1595, à se réunir à l'Église romaine, selon les règles du concile de Florence. Leurs

[1] La lettre du woïwode de Culm, traduite dans Lengnich, *Histoire polonaise-prussienne*, IVe partie, p. 291, explique particulièrement ces motifs.

[2] Lengnich, *Relations du changement de religion en Prusse*, § 27.

représentants se rendirent à Rome ; des missionnaires ayant été envoyés par le Pape et le roi dans la province, la cérémonie de la réconciliation fut accomplie, un jésuite, confesseur du roi, excita leur foi dans un sermon plein d'enthousiasme ; là aussi on rendit quelques églises aux catholiques.

En un petit nombre d'années, ce mouvement prit un essor extraordinaire : « Il y a peu de temps, s'écriait un nonce du Pape, en 1598, on aurait cru que l'hérésie achèverait de détruire le catholicisme en Pologne ; aujourd'hui le catholicisme enterre l'hérésie. »

Si on demande quelle fut la cause principale de ce changement, il faut l'attribuer, avant tout, aux sentiments personnels du roi ; ces sentiments firent concevoir encore de plus grandes espérances.

§ II. — Tentative sur la Suède.

Sigismond devint roi de Suède par la mort de son père Jean, en l'an 1592.

Il avait signé, dès l'an 1587, la promesse de ne rien changer aux cérémonies de l'église évangélique et même de ne favoriser que des protestants. A son avénement, il s'engagea de nouveau à maintenir les priviléges des ministres réformés et des laïques, à n'aimer et à ne haïr personne pour sa religion, et à ne restreindre et gêner en aucune manière l'église nationale. Néanmoins, toutes les espérances des catholiques, toutes les craintes des protestants se réveillèrent immédiatement.

Ce que les catholiques avaient toujours ardemment désiré, c'était d'avoir en Suède un roi de leur religion ; ce désir fut satisfait. Sigismond se rendit, au mois de

juillet 1593, dans son royaume héréditaire, suivi d'un cortège catholique auquel ne manquait pas même le nonce du Pape, appelé Malaspina. Son voyage à travers les provinces prussiennes fut marqué par des faveurs accordées au catholicisme. Bartholomé Powsinsky, envoyé du Pape, le joignit à Dantzig, et lui remit un présent de 20,000 scudi, « une faible contribution, ainsi qu'il est dit dans l'instruction, pour les frais que le rétablissement du catholicisme pouvait occasionner. »

Ce document est très-remarquable, il nous montre quelles espérances Rome attachait à ce rétablissement[1].

« Powsinsky, est-il dit encore dans cette instruction, un serviteur jouissant de la confiance de Sa Sainteté, et un vassal de sa majesté, est envoyé auprès du roi, afin de lui témoigner la part que le Pape prend aux événements heureux qui lui sont arrivés depuis peu, à l'accouchement de son épouse, à l'heureuse issue de la Diète, mais avant tout, au plus grand bonheur qu'il pût éprouver, c'est-à-dire à la chance favorable de rétablir le catholicisme dans sa patrie. » Le Pape ne néglige pas de lui donner quelques conseils pour l'accomplissement de cette œuvre.

« C'est sans doute par une grâce particulière de Dieu, ajoute-t-il, que dans ce moment plusieurs évêchés se trouvent vacants, et entre autres le siége archiépiscopal d'Upsal; si le roi devait hésiter un instant à éloigner entièrement les évêques protestants qui sont encore dans le pays, il ne manquera du moins certainement pas de faire occuper les siéges vacants par des évêques de l'orthodoxie catholique. » L'envoyé avait sur lui une liste

[1] *Instruttione al S. Bartholommeo Powsinsky alla M. del re di Polonia e Suetia.* (Ms. Rom.)

des catholiques suédois qui paraissaient dignes de remplir ces charges importantes. Le Pape était convaincu que ces évêques songeraient aussitôt à obtenir des curés et des instituteurs catholiques. Il fallait seulement leur procurer la possibilité de le faire.

« Peut-être, pense-t-il, pourra-t-on de suite établir un collége de Jésuites à Stockholm. Mais si cela ne se pouvait pas, le roi devrait amener avec lui en Pologne autant de jeunes suédois capables qu'il pourrait en trouver, et les faire élever à la cour dans la foi catholique, par quelques-uns des évêques les plus zélés, ou dans les colléges des Jésuites qui existent en Pologne. »

Ce que le Pape voulait d'abord, ici comme partout ailleurs, c'était de se rendre maître du clergé. Mais le nonce avait encore un autre projet. Il songeait à engager les catholiques qui étaient en Suède à porter des plaintes contre les protestants. Alors, le roi jugerait les deux partis, et les changements qui seraient opérés pourraient obtenir la sanction d'une décision juridique [1]. Il n'était fâché que d'une chose, disait-il, c'est que Sigismond n'eût pas amené avec lui des troupes plus considérables, afin de donner plus d'autorité à ses résolutions.

On ne peut pas prouver que le roi soit entré immédiatement dans les vues de la cour de Rome. Autant qu'on peut en juger par ses propres déclarations, il ne pensait qu'à procurer un peu de liberté aux catholiques, sans détruire les priviléges du protestantisme. Mais pouvait-il être capable d'arrêter la forte impulsion religieuse qui dominait son entourage, et dont le représentant se trouvait auprès de lui?

[1] *Ragguaglio dell' andata del re Polonia in Suelia.* (Ms. Rom.)

Les protestants ne voulurent pas attendre les inévitables conséquences de la politique du roi. Une opposition redoutable éclata.

Les conseillers du royaume de Suède, tous hommes illustres, tels que Gyllenstern, Bielke, Baner, Sparre, Oxenstiern, se réunirent, aussitôt après la mort du roi Jean, avec son frère, l'oncle de Sigismond, et un des fils de Gustave Wasa, le duc Charles, qui était un zélé protestant, « pour reconnaître celui-ci comme gouverneur du royaume, en l'absence de son neveu, et pour lui promettre obéissance en tout ce qu'il ferait pour la conservation de la confession d'Augsbourg en Suède. » C'est dans ce but qu'un concile fut tenu, au mois de mars 1593, à Upsal. La confession d'Augsbourg y fut de nouveau proclamée, la liturgie du roi Jean condamnée, tout ce qui pouvait encore rappeler les rites catholiques modifié ; on ne conserva l'exorcisme qu'en termes plus modérés, et à cause de sa signification morale ; on rédigea une déclaration en vertu de laquelle aucune hérésie, ni papiste, ni calviniste, ne serait tolérée dans le pays. Les emplois furent donnés à des protestants. Plusieurs des anciens défenseurs de la liturgie catholique la renièrent, mais tous ne retirèrent pas profit de cette abjuration ; quelques-uns furent éloignés des charges qu'ils remplissaient auparavant. Les évêchés, sur la vacance desquels Rome avait fondé de si grands projets, devinrent le partage des luthériens ; l'archevêché d'Upsal fut donné à l'adversaire le plus violent du culte catholique, à Abraham Angerman ; le clergé mit à sa tête le luthérien le plus ardent qu'il put trouver ; celui-ci obtint deux cent quarante-trois voix et son concurrent n'en eut que trente-huit.

Jusqu'à la fin du règne du roi Jean, la situation avait

été bien plus calme et moins hostile à la Papauté ; à cette époque, il eût été facile à Sigismond d'opérer les changements que les catholiques désiraient : mais il fut devancé par le parti opposé ; le protestantisme se consolida plus fortement qu'il ne l'avait jamais été.

Les priviléges royaux de Sigismond ne furent pas non plus respectés ; déjà il n'était plus regardé que comme un étranger qui prétend à la couronne, comme un renégat dont il faut se méfier, et qui menace la religion. La grande majorité de la nation, unanime dans ses convictions protestantes, resta fidèle au duc Charles.

Le roi sentit bien sa position isolée, lorsqu'il arriva. Il ne put rien faire et ne chercha qu'à éluder les demandes qui lui furent faites.

Mais pendant qu'il gardait le silence et attendait, les partis ennemis commencèrent la lutte. Les prédicateurs évangéliques tonnèrent contre les papistes ; les Jésuites qui prêchaient à la chapelle de la cour ne furent pas longtemps à répondre. Les catholiques de la suite du roi s'emparèrent d'un temple réformé, au milieu de la cérémonie d'un enterrement ; pendant quelque temps les protestants jugèrent nécessaire de s'abstenir de paraître dans leur sanctuaire profané. Enfin, on en vint à des voies de fait. Les heiduques employèrent la force pour s'emparer d'une chaire qui était fermée ; on reprocha au nonce d'avoir fait jeter du haut de sa maison des pierres sur des enfants de chœur qui chantaient : l'exaspération augmentait à chaque instant.

On se rendit à Upsal pour le couronnement. Les Suédois demandaient avant tout la confirmation des décrets de leur concile. Le roi résista. Il n'exigeait, disait-il, que de la tolérance pour le catholicisme, satisfait, si

seulement on lui laissait l'espoir de l'accorder un jour. Mais les protestants suédois restèrent inébranlables. On prétend que la propre sœur du roi [1] leur disait que le caractère de Sigismond était de finir par céder, après une longue et constante résistance, et qu'elle les avait pressés de persévérer dans leurs demandes. Ils voulaient tout simplement que la confession d'Augsbourg fût seule et partout publiée dans les églises et les écoles [2]. Le duc Charles était à leur tête. La position qu'il prit lui donna une indépendance et une autorité qui devaient être au-dessus de ses espérances. Ses relations personnelles avec le roi devinrent de jour en jour plus désagréables et plus amères. Sigismond était à peu près sans armée ; le duc rassembla quelques milliers d'hommes de ses terres autour de la ville, et les États signifièrent à Sigismond qu'on ne lui prêterait pas hommage, s'il ne se conformait à leur volonté.

Le pauvre prince se vit dans un embarras pénible. Accorder ce qu'on lui demandait, chargeait sa conscience; le refuser, lui faisait perdre une couronne.

Il consulta d'abord le nonce, pour savoir s'il ne pouvait pas céder. On ne put jamais déterminer Malaspina à approuver une pareille résolution.

Le roi s'adressa ensuite aux Jésuites qui faisaient partie de son entourage. Ils n'hésitèrent pas à décider ce que le nonce n'avait pas osé prendre sur lui, et ils déclarèrent qu'au milieu des circonstances pressantes et du danger évident dans lequel se trouvait le roi, il pouvait accorder aux hérétiques, sans offenser Dieu, ce qu'ils demandaient. Le roi ne se tranquillisa qu'a-

[1] Le *Ragguaglio* l'appelle *ostinatissima eretica*.
[2] Messenius, VII, 19.

près avoir obtenu cette réponse, par écrit, dans ses mains.

Alors seulement il consentit à céder ; il confirma les décrets d'Upsal, l'exercice exclusif de la confession pure et simple d'Augsbourg, sans qu'il fût permis d'y mêler à l'église ou à l'école une doctrine étrangère ; en outre, tous ceux qui ne seraient pas prêts à la défendre, ne pourraient occuper aucun emploi. Enfin, il reconnut les prélats qui étaient arrivés à la dignité épiscopale malgré sa volonté.

Mais le cœur religieux de ce roi devait-il accepter sans remords de semblables résultats ? Sa cour, composée de catholiques romains, devait-elle s'y résigner ? Il était impossible de l'espérer.

En effet, on s'occupa de rédiger une protestation, telle qu'il en avait été fait probablement autrefois dans des cas semblables.

« Le nonce, est-il dit dans le rapport envoyé à Rome sur cette affaire, le nonce s'efforça avec zèle de porter remède à l'irrégularité qui avait eu lieu. Il fit en sorte que le roi protesta par écrit, pour la tranquillité de sa conscience ; dans cette protestation, il déclara qu'il n'avait pas accordé volontairement, mais seulement contraint par la force, le rétablissement du protestantisme. Le nonce détermina de plus sa majesté à faire aussi des concessions analogues aux catholiques, afin d'être engagé, en Suède comme en Pologne, envers les deux partis, ainsi que la chose a lieu de la part de l'empereur d'Allemagne. Le roi fut satisfait de ce moyen [1]. »

Singulier expédient. Ce ne fut pas encore assez d'une protestation. Pour être dégagé en quelque sorte d'une

[1] *Relatione dello stato spirituale e politico del regno di Suezia*, 1598.

obligation contractée par serment, on fit prêter au roi un serment opposé en faveur de l'autre parti, et de cette manière, il fut engagé envers les deux, et dans la nécessité d'accorder à tous la même justice.

Les Suédois se montrèrent étonnés de voir le roi, après des promesses si solennelles, accorder presque immédiatement sa protection aux catholiques. C'était sans doute la conséquence de cet engagement secret. « Le roi, continue avec satisfaction l'auteur du rapport, donna encore avant son départ des emplois et des dignités à des catholiques. Il fit prêter serment à quatre gouverneurs, quoiqu'ils fussent hérétiques, de protéger les catholiques et leur religion. Il rétablit enfin dans quatre localités l'exercice du service divin. »

Ces mesures pouvaient peut-être apaiser la conscience inquiète d'un prince dévot, mais ne pouvaient exercer qu'une influence funeste sur la marche des affaires.

Car c'est précisément ce qui poussa les États de Suède à se jeter avec encore plus d'opiniâtreté et d'énergie dans la résistance.

Le clergé réforma ses écoles dans un esprit luthérien rigide, fonda une fête particulière d'actions de grâces pour la conservation de la vraie religion « contre les projets et les intrigues des Jésuites ; » en 1595, on prit à la Diète de Suedercoeping, un arrêté d'après lequel tout exercice du rit catholique devait être aboli de nouveau là où le roi l'avait rétabli. « Nous approuvons unanimement, disaient les États, que tous les sectaires contraires à la religion évangélique et qui ont établi leur demeure dans le pays, soient éloignés du royaume dans l'espace de six semaines [1] : » et ces arrêtés étaient

[1] *Acta Ecclesiæ in conventu Sudercop.*, dans Baaz, 567.

exécutés de la manière la plus impitoyable. Le couvent de Wadstena, qui existait depuis deux cent onze ans et qui s'était toujours conservé au milieu de tant d'agitations, fut aboli et détruit. Angerman fit une inspection des églises telle qu'il n'en avait encore jamais été exécuté ; celui qui négligeait de se rendre à l'église évangélique était fouetté avec des verges : l'archevêque avait amené avec lui quelques-uns de ses disciples, aux membres vigoureux, qui exécutaient la punition sous ses yeux : les autels des saints furent détruits, leurs reliques dispersées ; les cérémonies catholiques déclarées seulement insignifiantes, en 1593, furent complétement abolies, dans plusieurs endroits, en 1597.

Les rapports de Sigismond et de Charles donnèrent à ce mouvement l'apparence d'une lutte toute personnelle. Tout ce que l'on faisait semblait dirigé exprès contre la volonté et les ordres du roi. Charles avait une influence prépondérante ; il tint des Diètes malgré la défense formelle de Sigismond ; il chercha à écarter ce dernier de toutes les affaires du pays et fit adopter un décret en vertu duquel les rescrits du roi ne devaient avoir de force qu'après avoir été confirmés par le gouvernement suédois [1].

Charles était par le fait prince et maître. La pensée de le devenir aussi de nom se développait chaque jour en lui. Un songe qu'il eut en 1595 indique assez cette ambition :

« Il rêva qu'au milieu d'un festin, en Finlande, on

[1] *Ausa illustrissimi principis domini Caroli Sudermaniæ ducis adversus serenissimum et potentissimum dominum Sigismundum III, regem Sueciæ et Poloniæ, suscepta, scripta et publicata ex mandato S. R. Majestatis proprio. Dant.* 1598.

lui présentait une double tasse couverte; il la découvrit, et d'un côté il vit les insignes de la royauté, de l'autre une tête de mort. » Des pensées semblables se propagèrent dans la nation. Le bruit courut qu'on avait vu à Linkoeping un aigle couronné combattre un aigle sans couronne et ce dernier rester maître du champ de bataille.

Quand les choses furent poussées à cette extrémité, quand on vit prédominer avec tant de dureté les principes protestants, quand enfin leur défenseur parut vouloir prétendre au trône, un parti s'agita aussi pour le roi légitime. Quelques nobles, qui avaient cherché dans son autorité un appui contre le duc, furent chassés, mais leurs partisans restèrent dans le pays; le bas peuple était mécontent de l'abolition de toutes les cérémonies, et attribuait les malheurs du pays à l'abandon du culte; Flemming, le gouverneur de la Finlande, y maintint la bannière du roi.

Cette situation forçait Sigismond à tenter encore la fortune. C'était peut-être la dernière circonstance favorable au milieu de laquelle il lui fût possible de rétablir son pouvoir. Il se mit donc en marche, pour la seconde fois, pendant l'été de 1598, afin de prendre possession de son royaume héréditaire.

Il était encore plus austèrement catholique, si on peut dire, qu'auparavant. Ce bon roi croyait que divers malheurs qui lui étaient arrivés depuis son dernier voyage, et surtout la mort de sa femme, ne lui avaient été envoyés que parce qu'il avait fait des concessions aux hérétiques; il fit part de cette pensée au nonce, avec un profond chagrin, et déclara qu'il aimait mieux mourir que d'accorder à l'avenir quelque chose qui pût entacher la pureté de sa conscience.

Cette tentative de Sigismond vint se rattacher à l'ensemble de la politique européenne. Le catholicisme était en si grands progrès, qu'il considérait le succès de cette entreprise dans cette partie reculée de l'Europe, comme étant d'un intérêt général.

Les Espagnols avaient, antérieurement à leur lutte avec l'Angleterre, jeté les yeux sur les côtes de la Suède, et pensé que la possession d'un port dans ces parages leur serait d'une grande utilité ; ils avaient ouvert des négociations à ce sujet. On ne doutait pas que Sigismond, une fois maître de ce pays, ne leur donnât Elfsborg dans le Gothland occidental. Là, on pouvait facilement construire une flotte, la tenir en bon état, l'armer de Polonais et de Suédois ; là, il serait bien plus facile de faire de ce port un point d'attaque contre l'Angleterre, plus commode et plus favorable que l'Espagne. De plus, une alliance avec le roi catholique ne pouvait qu'être avantageuse pour l'autorité de Sigismond en Suède [1].

Les catholiques réfléchirent encore qu'il leur était possible d'élever leur domination en Finlande et sur la mer Baltique, et ils espéraient de la Finlande attaquer l'empire de Russie, et une fois en possession de la mer Baltique, ils se rendraient facilement maîtres du duché de Prusse. La maison électorale de Brandebourg n'avait pas encore pu acquérir l'investiture de ce duché ; le nonce assurait que le roi était décidé à ne pas la lui accorder, et qu'il voulait, au contraire, acquérir le duché à la couronne. Le nonce cherchait à le fortifier dans cette résolution, surtout par des considérations

[1] *Relatione dello stato spirituale e politico.*

religieuses, car jamais, disait-il, la maison de Brandebourg ne rétablirait le catholicisme en Prusse [1].

Si, d'un côté, l'on s'arrête sur l'étendue des projets qui se rattachaient au succès du roi, succès qui n'était nullement invraisemblable, et de l'autre côté, si l'on se rend compte de l'influence générale réservée au royaume de Suède, dans le cas où le protestantisme remporterait la victoire, on reconnaît ici une de ces phases décisives d'où dépendent les destinées du monde.

Zamoisky avait conseillé au roi de se mettre en marche à la tête d'une forte armée, afin de conquérir la Suède par les armes. Sigismond soutint que cela n'était pas nécessaire ; il ne voulait pas croire qu'on osât lui opposer de la résistance dans son royaume héréditaire. Il avait avec lui environ cinq mille hommes ; il débarqua avec eux à Calmar, sans éprouver d'obstacle, et de là se mit en mouvement vers Stockholm : une autre division de ses troupes y était déjà arrivée et avait été reçue ; un corps d'armée de Finlandais s'avança vers l'Upland.

Pendant ce temps, le duc Charles avait fait aussi ses préparatifs. C'en était fait évidemment de son pouvoir, ainsi que de la domination exclusive du protestantisme, si le roi restait victorieux. Tandis que ses paysans de l'Upland repoussaient les Finlandais, il se plaça avec des troupes régulières sur la route que le roi devait traverser dans sa marche sur Stegeborg. Il demanda l'éloignement de l'armée royale, et que la solution de cette lutte fût déférée à une Diète, alors lui aussi con-

[1] *Relatione di Polonia*, 1598.

gédierait ses soldats ; le roi n'y consentit pas. Les troupes ennemies s'avancèrent les unes contres les autres.

Elles étaient faibles en nombre ; de chaque côté, il y avait à peine plusieurs milliers d'hommes. Mais le résultat qui suivit cette rencontre ne fut pas moins durable que s'il avait été amené par de grandes armées. Tout dépendait cependant de la personne du prince.

Charles n'avait à prendre de conseils que de lui-même ; il était fier, déterminé, et surtout, ce qui était l'essentiel pour lui, de fait, maître du pouvoir. Sigismond au contraire était dans la dépendance des autres, mou et bon ; ce n'était pas un guerrier, et, de plus, il se trouvait dans la malheureuse nécessité de conquérir son propre royaume ; à la vérité, il était légitime, mais en lutte avec tout ce qui existait.

Les troupes se heurtèrent deux fois près de Stangebro, plutôt d'abord par accident qu'avec intention : le roi eut l'avantage, et arrêta, dit-on, le massacre des Suédois. Mais la seconde fois, lorsque les Dalekarliens se furent levés en faveur du duc, et que sa flotte fut arrivée, celui-ci eut le dessus : personne n'arrêta le massacre des Polonais ; Sigismond éprouva une défaite complète, et fut obligé d'accorder tout ce qu'on lui demanda [1].

Il eut la faiblesse de livrer, pour être traduites devant un tribunal suédois, les seules personnes fidèles qu'il eût trouvées. Lui-même promit de se soumettre à la décision de la Diète. Mais ce n'était là qu'un expédient pour les embarras du moment. Au lieu d'assister à la Diète, où il n'aurait pu prendre que le triste rôle de

[1] *Piacesii Chronicon gestorum in Europa singularium*, p. 159. Extraits des lettres des princes, dans Geijer, *Histoire de Suède*, II, p. 305.

vaincu, il fit voile, avec le premier vent favorable, pour Dantzig.

Il conservait bien toujours l'espoir de reconquérir un jour son royaume héréditaire, mais, dans ce moment, il l'abandonna, par son éloignement, à l'influence prépondérante de son oncle, qui n'hésita pas, quelque temps après, à prendre le titre de roi, et qui n'attendit pas longtemps qu'on vînt lui faire la guerre en Suède; il la transporta sur les frontières de la Pologne, où elle fut conduite avec des chances très-diverses *.

§ III. — Projets sur la Russie.

Bientôt on crut pouvoir espérer que le mauvais succès de cette entreprise serait compensé par une autre plus heureuse.

On sait combien de fois les Papes s'étaient flattés de l'espoir de gagner la Russie; déjà Adrien VI, Clément VII, s'étaient occupés des moyens d'arriver à ce but. Le jésuite Possevin avait tenté de réussir auprès d'Iwan Wasiljowitch; Clément VIII envoya, en 1594, un certain Comuleo à Moscou, plein d'une confiance aveugle, parce que ce personnage savait la langue du pays. Mais toutes ces tentatives avaient été inutiles; cependant Boris Godunow déclara un jour, « que Moscou était devenue la véritable Rome orthodoxe; » et il commanda de prier pour lui, « comme pour le seul souverain chrétien sur la terre. »

C'est au milieu de ces circonstances qu'apparut, de la manière la plus inattendue, le faux Démétrius. Il s'atta-

* Voir la note nº 1, à la suite de ce septième livre.

cha plutôt aux intérêts spirituels qu'aux intérêts politiques de la Pologne.

Le premier auquel il se découvrit fut un confesseur catholique; des Pères jésuites envoyés pour l'éprouver, ayant donné bonne réponse sur son compte, Rangone, nonce du Pape, prit parti en sa faveur, et lui déclara, dès la première entrevue, qu'il n'aurait rien à espérer, s'il n'abjurait la religion schismatique et s'il n'embrassait le catholicisme. Démétrius se montra tout prêt, sans grandes difficultés, à faire ce qu'on lui demandait et ce qu'il avait déjà promis. L'abjuration eut lieu le dimanche suivant[1]; aussitôt après, Sigismond le reconnut; plein de gratitude pour le nonce auquel il devait ce service, il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour propager et défendre la foi romaine.

Cette promesse devint dans la suite d'une haute importance.

On ne voulait pas croire en Pologne que ce fût le vrai Démétrius; aussi quelle fut la surprise générale, lorsque le malheureux réfugié fit peu de temps après son entrée dans le palais des czars! La mort subite de son prédécesseur, dans laquelle le peuple vit un jugement de Dieu, peut bien avoir contribué à faire cesser les doutes.

Là, Démétrius renouvela sa promesse: il reçut à la cour, avec de grandes démonstrations d'honneur, le neveu du nonce. Sa femme, une polonaise, arriva quelque temps après avec une cour nombreuse, composée non-seulement de chevaliers et de dames, mais surtout

[1] Alessandro Cilli, *Historia di Moscovia*, p. 11. Cilli était présent à l'acte d'abjuration. On trouve dans Karamsin, x, 109, de la traduction, un passage qui n'est pas extrait exactement de Cilli. Karamsin n'a pas suffisamment étudié cet auteur. On ne trouve rien dans Cilli des paroles que Karamsin a mises dans la bouche de Démétrius.

de moines, de dominicains, de franciscains et de jésuites[1]. Démétrius voulut aussitôt tenir sa parole.

Mais ce fut précisément une des causes principales de sa perte. Il n'obtint l'appui des Polonais qu'en perdant l'affection des Russes. Ceux-ci disaient qu'il ne mangeait, ni ne se baignait comme eux; il ne vénérait pas les saints, il était païen et avait amené sur le trône de Moscou une épouse païenne qui n'avait pas été baptisée; enfin il était impossible qu'il fût un fils des czars[2].

Ils l'avaient d'abord reconnu par l'entraînement d'une conviction inexplicable; et par une conviction contraire qui s'empara d'eux avec une énergie encore plus grande, ils voulurent le renverser.

Ici, la religion était encore la question essentielle; en Russie, comme en Suède, il s'éleva une opposition contre les tendances du catholicisme.

§ IV. — Mouvements en Pologne.

Des tentatives qui ont échoué contre un ennemi extérieur ont presque toujours pour effet de soulever des dissensions intestines. Un mouvement éclata en Pologne, qui fit douter si le roi pourrait continuer à régner, en suivant le système pratiqué jusqu'à ce jour. Ce mouvement avait les causes suivantes.

Sigismond ne s'était pas toujours tenu en bonne intelligence avec ceux qui l'avaient aidé à conquérir la couronne. Ils l'avaient élu par opposition contre l'Autriche; lui, au contraire, s'unit étroitement avec cette

[1] Cilli, p. 66.

[2] Muller, *Collections des Histoires russes*, v, 363, remarque qu'on a trouvé sur lui des lettres du Pape.

puissance. Deux fois il choisit son épouse dans la famille de Graetz, il fut même soupçonné de vouloir faire passer la couronne dans cette maison. Déjà le grand chancelier Zamoisky s'était montré très-mécontent. Mais ce qui l'irrita encore davantage, ce fut de voir que pour se rendre indépendant de celui même qui l'avait placé sur le trône, ce prince élevait souvent ses adversaires aux emplois importants, et les faisait entrer dans le sénat [1].

Sigismond III cherchait principalement à régner en s'appuyant sur le sénat; il le remplit d'hommes qui lui étaient personnellement dévoués, et le composa exclusivement de catholiques; les évêques nommés par le roi, sous l'influence du nonce, y formèrent un parti qui devint bientôt le parti prédominant.

C'est ce qui enfanta une double opposition d'une haute importance pour la constitution polonaise et les intérêts religieux.

Les députés des provinces embrassèrent un parti contraire à celui adopté par le sénat. Comme celui-ci s'était rallié au roi, ils s'unirent avec Zamoisky, auquel ils vouaient une vénération sans bornes, et qui était redevable à leur dévouement d'une autorité à peu près égale à celle du roi. Cette position devait avoir un puissant attrait pour un magnat entreprenant; elle fut prise, après la mort du grand chancelier, par Zebrzydowsky, palatin de Cracovie.

Les protestants se joignirent à ce parti. Les plaintes portaient surtout sur les évêques, soit à cause de leur influence temporelle, soit à cause de leur influence spi-

[1] Cilli, *Historia delle solevationi di Polonia*, 1606-1608, Pistoia, 1627. Cet auteur est d'autant plus digne de foi qu'il a été longtemps au service du roi.

rituelle. Les protestants disaient que dans un État comme celui de la Pologne, qui reposait sur un libre contrat, on ne cessait de léser des droits bien acquis, en élevant des gens du bas peuple aux plus hautes dignités, et en forçant des hommes d'une bonne noblesse à leur obéir. Beaucoup de catholiques furent du même avis.

Évidemment, cet élément religieux donnait encore une impulsion particulière au mouvement politique.

Quand les plaintes eurent été exposées, les subsides refusés, les Diètes dispersées, et tout cela sans fruit, les mécontents eurent enfin recours au moyen extrême, et appelèrent toute la noblesse au *Rokos :* le Rokos était une forme légale de l'insurrection; la noblesse prétendit alors traduire devant son tribunal le roi et le sénat. Dans cette assemblée, les protestants avaient une influence d'autant plus grande qu'ils s'étaient unis avec les grecs schismatiques.

Sigismond avait aussi ses partisans. Le nonce dirigeait les évêques, et les évêques le sénat; une alliance fut conclue pour la défense du roi et de la religion; on saisit habilement cette occasion favorable pour terminer tous les anciens différends qui existaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Le roi se montra inébranlable, à l'heure du danger; il disait: « Ma cause est juste et je mets ma confiance en Dieu. »

En effet, il triompha. Au mois d'octobre 1606, le Rokos fut dispersé par la force, lorsqu'un grand nombre de ses membres venait de s'éloigner. Au mois de juillet 1607, une bataille décisive fut engagée. Les troupes royales attaquèrent l'ennemi en poussant le cri de *Jésus Marie*, et restèrent victorieuses. Zebrzydowsky tint encore la campagne pendant quelque temps; mais, en

l'année 1608, il fut obligé de se soumettre. On publia une amnistie générale.

Grâce à cette victoire, le gouvernement put reprendre sa tendance catholique.

Les luthériens furent de nouveau chassés de tous les emplois, et Rome se réjouit de l'effet produit par cette exclusion. « Un prince protestant qui distribuerait les dignités également aux deux partis remplirait d'hérétiques tout le pays : l'intérêt personnel domine les hommes. Puisque le roi est si persévérant dans sa foi, que la noblesse suive sa volonté. »

On restreignit aussi dans les villes royales le culte protestant : « sans l'emploi de la force ouverte, dit une instruction papale, on peut cependant forcer les habitants à se convertir. »

Le nonce veilla à ce que les siéges des tribunaux suprêmes fussent occupés par des catholiques, et à ce qu'il fût rigoureusement procédé « suivant les textes des saints décrets canoniques. » Les mariages mixtes devaient particulièrement fixer l'attention. Le tribunal suprême ne voulut reconnaître pour valables que ceux conclus devant le curé et plusieurs témoins ; mais les curés se refusaient à bénir ces mariages ; c'est pourquoi un grand nombre de personnes se soumirent au rit catholique, dans l'intérêt de leurs enfants. D'autres furent déterminés à cette soumission, parce qu'on disputait aux protestants le droit de nommer aux bénéfices des églises. Un gouvernement possède mille moyens de favoriser une opinion qu'il préfère ; aussi furent-ils tous employés par Sigismond, en s'abstenant autant que possible de recourir à la force. Le changement de religion finit donc par s'accomplir d'une manière presque insensible, mais constante et progressive.

Les nonces, par leur sévérité et leur vigueur dans l'administration des affaires ecclésiastiques, eurent une grande part dans le rétablissement du catholicisme. Ils tenaient à ce que les évêchés ne fussent occupés que par des hommes très-capables; ils inspectaient les couvents et ne souffraient pas que des membres désobéissants et mutins, dont on voulait se débarrasser ailleurs, fussent envoyés en Pologne, comme on avait commencé à le faire; ils portaient aussi leur attention sur les paroisses, cherchant à y introduire les cantiques et le catéchisme, et insistant sur l'institution des séminaires épiscopaux.

Les Jésuites travaillaient particulièrement sous leur direction. Leur activité s'étendait dans toutes les provinces: parmi les peuples dociles des Livoniens; en Lithuanie, où ils avaient encore à combattre des traces de l'ancienne ophiolâtrie (culte des serpents); parmi les Grecs, où souvent des Jésuites furent les seuls prêtres catholiques; quelquefois ils avaient à donner le baptême à des jeunes gens de dix-huit ans, et ils rencontraient des vieillards qui n'avaient jamais communié; mais leur zèle s'exerçait surtout dans la Pologne proprement dite, « où, suivant l'éloge d'un de leurs membres, des centaines d'hommes de la Société de Jésus, savants, orthodoxes, se consacrèrent à Dieu, pour détruire les erreurs, et faire revivre la piété catholique par les écoles, par les confréries, par la prédication et par leurs écrits[1]. »

Dans ce pays, comme dans tous les autres, ils surent réveiller l'enthousiasme religieux de leurs partisans; malheureusement il s'y joignit l'insolence d'une jeune

[1] *Argentus de rebus Societatis Jesu in regno Poloniæ*, 1615: cet ouvrage pourrait être encore bien plus instructif.

noblesse arrogante. Le roi évita les voies de fait contre les luthériens, mais les disciples des Jésuites se crurent autorisés à se venger. Souvent ils célébrèrent la fête de l'Assomption en se précipitant sur les évangéliques, en pénétrant dans leurs demeures, en les pillant et en les dévastant; malheur à celui qui se laissait atteindre, ou rencontrer seulement dans la rue!

L'église des évangéliques de Cracovie ayant été ravagée en 1606, et leur cimetière en 1607, les corps des morts furent jetés hors des tombes; en 1611, on détruisit l'église des protestants à Wilna, on maltraita, on tua leurs prêtres; en 1615, parut un livre à Posen, dans lequel on soutenait que les évangéliques n'avaient pas le droit d'habiter cette ville; l'année suivante, les élèves des Jésuites détruisirent l'église bohémienne, au point qu'il n'en resta pas pierre sur pierre; l'église luthérienne fut brûlée. Les mêmes événements se passèrent en plusieurs endroits: les protestants furent forcés par ces violences continuelles de vendre leurs églises. On ne se contenta bientôt plus de faire ces ravages dans les villes: les étudiants de Cracovie brûlèrent les temples des campagnes. En Podlachie, un vieux ministre évangélique, nommé Barkow, marchait devant sa voiture, en s'appuyant sur son bâton: un gentilhomme polonais, qui venait par le même chemin, ordonna à son cocher de pousser les chevaux sur lui; la voiture avait déjà passé sur le corps du vieillard, avant que celui-ci pût songer à se ranger: il mourut de ses blessures[1].

Malgré toutes ces attaques, le protestantisme ne put cependant pas encore être complétement étouffé. Le roi était lié par une promesse qu'il n'eut pas le pouvoir de

[1] *Wengercii Slavonia reformata*, p. 224, 232, 236, 244, 247.

reprendre. Les seigneurs n'eurent pas à subir la loi de la force, et tous n'abjurèrent pas immédiatement. Quelquefois aussi, un jugement fut rendu en faveur des luthériens; après plusieurs de ces jugements, quelques églises protestantes se rétablirent successivement. Les protestants composaient toujours la majorité dans les villes de la Pologne prussienne. Il était encore plus difficile d'éloigner les religionnaires grecs. L'union formée en 1595 ranima toutes les haines. Le parti des dissidents, composé de protestants et de grecs, était très-redoutable; les villes les plus industrielles, les peuplades les plus guerrières, telles que les Cosaques, déployèrent surtout une grande énergie dans leurs réclamations. Cette résistance devint d'autant plus menaçante qu'elle trouva un appui, de jour en jour plus fort, dans la Russie et la Suède, ces puissances voisines qui n'avaient pu être vaincues.

§ V. — Suite de la Contre-Réforme en Allemagne.

On suivait des principes tout différents en Allemagne : là, chaque prince considérait comme son bon droit d'instituer dans ses États la religion de son choix.

Les princes ecclésiastiques se regardèrent comme spécialement obligés à ramener leurs sujets au catholicisme.

Les Jésuites se mirent aussitôt à l'œuvre. Jean Adam de Bicken, prince électoral de Mayence, de 1601 à 1604, était un élève du collége germanique à Rome. Un jour, il entendit, au château de Kœnigstein, les chants avec lesquels la communauté luthérienne de ce lieu enterrait son ministre défunt : « Qu'elle enterre honnête-

ment sa synagogue! » s'écria-t-il; et le dimanche suivant, un Jésuite monta en chaire; depuis cette époque, on ne vit plus jamais paraître de prédicateur luthérien dans cette localité : partout les choses se passèrent de la même manière[1]. Ce que Bicken avait laissé inachevé, Jean Schweikard, son successeur, le continua avec ardeur. C'était un homme un peu trop porté vers les plaisirs de la table, mais qui, malgré ce défaut, savait remplir les devoirs de sa dignité avec un rare talent. Il réussit à renverser la Réforme dans tout son diocèse, même à Eichsfeld. Il envoya à Heiligenstadt une commission qui ramena au catholicisme, dans l'espace de deux ans, deux cents bourgeois, dont plusieurs avaient vieilli dans la foi protestante; il en restait encore un petit nombre, il les prêcha personnellement « comme leur père et leur pasteur, suivant ses propres expressions, du fond de son cœur fidèle, » et il parvint à les faire abjurer. Quel bonheur indicible il éprouva en voyant revenir au catholicisme une ville qui, quarante ans auparavant, avait été complétement protestante[2]!

C'est ainsi que procédèrent également Ernest et Ferdinand de Cologne, tous deux princes bavarois. Le prince électoral, Lothaire, de la maison Metternich de Trèves, distingué par d'éminentes qualités, doué d'un esprit pénétrant et d'un remarquable talent pour vaincre les difficultés qui se présentaient à lui, prompt à rendre la justice, vigilant, plein de zèle pour les intérêts de son pays et de sa famille, du reste affable et pas très-sévère, si ce n'est pour les actes concernant la religion, ce

[1] Serrarius, *Res Moguntinæ*, p. 973.

[2] Wolf, *Histoire de Heiligenstadt*, p. 63. De 1581 à 1601, on comptait 497 convertis; le plus grand nombre des conversions s'opéra en l'année 1598, il y en eut 73.

prince ne souffrait pas de protestants à sa cour [1]. Neithard de Thuengen, évêque de Bamberg, s'associa à ces grands personnages. Lorsqu'il prit possession de sa capitale, il trouva tout le conseil composé de protestants, à l'exception de deux membres. Déjà il avait assisté l'évêque Julius à Wurtzbourg : il résolut de réaliser à Bamberg les mesures que celui-ci avait prises. Il publia son édit de réforme à Noël de l'année 1595 : il ordonna de choisir entre la communion selon le rit catholique ou l'émigration ; et malgré la résistance du chapitre, de la noblesse et de la province, malgré les pressantes remontrances de ses voisins, néanmoins les édits de réforme furent renouvelés pendant toutes les années suivantes et exécutés dans toutes leurs prescriptions [2]. Théodore de Furstenberg, à Paderborn, rivalisa dans la Basse-Allemagne avec le prince ecclésiastique de Bamberg. En 1596, il fit mettre en prison tous les prêtres de son diocèse qui donnaient la communion sous les deux espèces. Il se brouilla, à ce sujet, avec la noblesse de son pays ; alors nous voyons l'évêque et les nobles s'enlever réciproquement leurs troupeaux, leurs haras. Il entra aussi en lutte ouverte avec la ville. Il surgit au milieu d'elle, et pour son malheur, un démagogue fanatique qui n'était pas à la hauteur de la position qu'il voulait prendre. En 1604, Paderborn fut forcée de prêter de nouveau le serment de fidélité. Le collége des Jésuites fut ensuite doté de la manière la plus brillante ; et il parut bientôt un édit qui ne laissait de choix aux protestants qu'entre la messe et l'émigration. Bamberg et Paderborn devinrent donc entièrement catholiques [3].

[1] Masenius, *Continuatio Broweri*, p. 474.
[2] Jaeck, *Histoire de Bamberg*, III, 212, 199.
[3] Strunk, *Annales Paderborn.*, lib. XXII, p. 720.

Le changement rapide et cependant si durable qui eut lieu dans le pays est extrêmement remarquable. Doit-on en conclure que le protestantisme n'avait pas encore bien pris racine dans les masses, ou doit-on attribuer cette révolution à l'habile propagande des Jésuites? Du moins, ils ne manquèrent ni de zèle, ni de prudence. Vous les voyez s'étendre successivement dans tous les lieux qui les environnent, séduire et enchaîner les masses; leurs églises sont les plus fréquentées. Se trouve-t-il quelque part un luthérien versé dans la Bible, dont le jugement exerce de l'empire sur ses voisins? ils emploient tous les moyens pour le convertir, et presque toujours ils réussissent, tant ils sont habitués à la controverse. Ils se montrent charitables, guérissant les malades, cherchant à réconcilier les inimitiés, engageant par des serments sacrés ceux qu'ils ont ramenés à la foi; on voit les fidèles se rendre sous leurs bannières à tous les pèlerinages, et des hommes qui, il y a un instant encore, étaient d'ardents protestants, se mêler à ces processions.

Les Jésuites avaient élevé non-seulement des princes ecclésiastiques, mais aussi des princes temporels. Leurs deux grands élèves, Ferdinand II et Maximilien Ier, parurent sur la scène du monde à la fin du seizième siècle.

Lorsque le jeune archiduc Ferdinand célébra en 1596 la fête de Pâques, dans Graetz, sa capitale, il fut le seul, dit-on, à communier suivant le rit catholique, et dans toute la ville il n'y avait plus que trois fidèles de cette religion[1].

[1] Hansitz, *Germania sacra*, II, p. 712. « Numerus Lutheri sectatorum « tantus ut ex inquilinis Græcensibus pœne cunctis invenirentur avitæ fidei « cultores tres non amplius. » L'expression POENE CUNCTIS, rend à la vérité la chose un peu douteuse.

En effet, les tentatives faites en faveur du catholicisme avaient échoué après la mort de l'archiduc Charles, sous un gouvernement faible et en tutelle. Les protestants avaient repris leurs églises et augmenté leur école de Graetz; la noblesse avait institué un comité pour s'opposer à tout ce qui pourrait être prémédité contre le protestantisme.

Malgré cette réaction, Ferdinand n'hésita pas à travailler de suite à l'œuvre de la contre-réforme. Il fut déterminé à cette résolution par des raisons à la fois religieuses et politiques. Il voulait, disait-il, être maître dans son royaume, comme l'étaient dans le leur le prince électoral de Saxe et le prince électoral du Palatinat. Quand on lui montrait le danger d'une attaque des Turcs pendant les divisions intestines qui pouvaient éclater, il répondait qu'il n'y avait à compter sur le secours de Dieu qu'après l'accomplissement de la conversion des hérétiques. En 1597, Ferdinand passant par Lorette pour aller à Rome se jeter aux pieds du Pape Clément VIII, fit le vœu de rétablir la religion catholique dans ses États héréditaires, même au prix de sa vie; le Pape le fortifia dans ses intentions. A son retour, il se mit à l'œuvre. Au mois de septembre 1598, il rendit un décret par lequel il ordonnait l'éloignement, dans l'espace de quinze jours, de tous les prédicateurs luthériens résidant à Graetz [1].

Graetz était le centre de l'enseignement et du pouvoir des protestants. On essaya de tous les moyens pour faire changer de résolution à l'archiduc, les prières, les conseils, les menaces; mais le jeune prince resta, selon l'expression de l'historien de la Carniole, inébran-

[1] Khevenhiller, *Annales Ferdinandei IV*, 1718.

lable « comme un marbre [1]. » Un décret semblable au premier fut rendu, au mois d'octobre, dans la Carniole, et au mois de décembre, dans la Carinthie.

Les États manifestèrent un extrême mécontentement dans leurs assemblées provinciales particulières, car Ferdinand n'autorisait plus d'assemblée générale : ils refusèrent de payer leurs subsides ; les soldats qui étaient sur les frontières commençaient à s'agiter, mais l'archiduc déclara qu'il perdrait plutôt tout ce qu'il possédait par la grâce de Dieu, que de faire la moindre concession. Le danger d'être assaillis par les Turcs, qui, au milieu de ces divisions, s'étaient déjà emparés de Canischa et s'avançaient tous les jours d'une manière plus menaçante, força cependant les États à accorder les subsides, sans avoir obtenu du prince aucune satisfaction.

Alors rien n'arrêta plus l'archiduc. L'église protestante de Graetz fut fermée au mois d'octobre 1599, et le culte évangélique interdit, sous peine de châtiments et même de mort. On créa une commission, chargée de parcourir les provinces, suivie de nombreux agents armés. On réforma d'abord la Styrie, ensuite la Carinthie, enfin la Carniole. Le cri, « la réforme arrive, » retentit de villes en villes, de villages en villages ; les églises furent démolies, les prédicateurs chassés ou mis en prison, et les habitants forcés de pratiquer la religion catholique ou d'abandonner le pays. Dans la petite ville de Saint-Vit, par exemple, il y eut cinquante bourgeois qui préférèrent l'émigration à l'abjuration [2]. Les

[1] Valvassor, *La Gloire du duché de Carniole*, partie II, livre VII, p. 464, contient sans aucun doute le récit le plus curieux de cet événement : « Une pareille supplique mêlée de menaces rencontra un marbre dur que leur plume ne put ni pénétrer, ni amollir. »

[2] Hermann, Saint-Vit, dans la *Feuille périodique de Carinthie*, V, 3, p. 163.

émigrés furent obligés de payer le *dixième denier*, ce qui était une grande perte pour eux.

Ce rétablissement du catholicisme se fit avec une grande sévérité, mais aussi on eut la joie de compter, en l'an 1603, au moins quarante mille communiants de plus.

Les conséquences de cette immense succès s'étendirent bientôt sur toute l'Autriche. Dans le principe, l'empereur Rodolphe avait blâmé les projets de son jeune cousin; mais celui-ci ayant réussi, il l'imita. De 1599 à 1601, une commission de réforme fut en pleine activité dans la Haute-Autriche, et dans la Basse, de 1602 à 1603 [1]. Les prédicateurs et les instituteurs qui avaient vieilli au service du protestantisme furent obligés de quitter Linz et Steier; cet exil leur fut très-douloureux : « Je suis chassé de ma patrie, s'écrie le recteur de Steier, courbé que je suis maintenant par l'âge [2] ! » « Tous les jours, écrit un de ceux qui étaient restés, « tous les jours on nous menace, nos adversaires « nous épient, nous insultent, et ont soif de notre « sang [3]. »

En Bohême, on se crut mieux protégé par les antiques priviléges des Utraquistes, et en Hongrie, par l'indépendance et l'autorité des États; mais Rodolphe parut ne vouloir respecter ni les uns ni les autres. Il était persuadé que tous les anciens Utraquistes avaient péri, et que les évangéliques n'avaient aucun droit à la jouissance de leurs priviléges. En l'année 1602, il rendit un décret qui ordonnait la fermeture immédiate des églises

[1] Raupach, *l'Autriche évangélique*, I, 215.

[2] « Jam senio squalens trudor in exilium. » *Annales Styrenses* de Valentin Pruenhueber, p. 326.

[3] « Hofmarius ad Lyserum, » Raupach, IV, 151.

des frères moraves, et défendait leurs assemblées[1]. Les autres sectes sentaient qu'elles seraient soumises aux mêmes prescriptions, et on ne les laissa pas longtemps dans le doute sur ce qu'elles avaient à attendre. En Hongrie, on commença à employer la force ouverte; Basta et Belgioioso qui commandaient les troupes impériales dans ce pays, s'emparèrent des églises de Caschau et de Clausenbourg; l'archevêque de Colosca chercha avec leur secours à ramener au catholicisme les treize villes du comitat de Zips. Aux plaintes des Hongrois, l'empereur répondit que Sa Majesté, qui professait de cœur la sainte religion romaine, désirait la propager dans toute l'étendue de ses Etats et principalement en Hongrie : qu'elle ne faisait par là que confirmer et ratifier tous les décrets rendus en faveur de cette religion, depuis saint Étienne, l'apôtre de la Hongrie[2].

Cet empereur si prudent avait aussi rejeté sa modération ordinaire, malgré son grand âge; tous les princes catholiques suivaient la même politique. Entraîné par l'impulsion de la foi ravivée et la faveur de la force temporelle, le torrent des opinions romaines se répandit partout où s'étendait le pouvoir de ces princes; pour lui résister, la constitution de l'Empire n'offrait aucun moyen efficace. Les catholiques, au contraire, se sentaient si forts qu'ils commencèrent à attaquer aussi les droits des protestants qui avaient été maintenus jusqu'à ce jour[3].

Il avait été opéré dans les tribunaux de l'Empire des

[1] Schmidt, *Histoire moderne des Allemands*, III, 260, un extrait des suppléments à l'apologie des Bohémiens, de l'année 1618, qui manquent souvent dans les réimpressions postérieures.

[2] Art. XXIII, anno 1604. Dans Ribiny, *Memorabilia Augustanæ confessionis*, t. I, p. 321.

[3] *Relatione del nuntio Ferrero*, 1606.

changements qui favorisaient l'exécution de ces projets; changements auxquels l'influence des nonces du Pape, et particulièrement celle du cardinal Madruzzi, étaient loin d'avoir été étrangères.

La chambre de justice avait également reçu, vers les premières années du dix-septième siècle, une organisation plus catholique : des jugements avaient été rendus conformes à l'interprétation catholique de la Paix de religion. Ceux qui se crurent lésés par ces jugements avaient eu recours à la voie de la révision, mais ces révisions s'étant accumulées en trop grand nombre, elles furent abandonnées.

C'est alors que fut établi le conseil aulique de l'Empire. Ici on put entrevoir un terme aux affaires litigieuses, parce que ce conseil jugeait en dernier ressort. Le conseil aulique était encore plus exclusivement catholique que la chambre de justice : il dépendait entièrement de la cour. « Le conseil aulique de l'Empire, dit Alidosi, chargé d'affaires de Florence, ne prononce aucun jugement définitif, sans le communiquer préalablement à l'empereur et au conseil privé, qui le renvoient rarement sans y faire des changements[1]. »

Quelles institutions généralement protectrices existaient dans l'Empire, si ce n'est celle des cours de justice? Sur elles était fondée l'unité de la nation; mais elles étaient tombées sous l'influence absolue de l'opinion catholique et des volontés de la cour. Déjà on se plaignait du grand nombre des jugements partiaux et des exécutions violentes, lorsque l'affaire de Donauwerth fit plus vivement sentir le danger général qui menaçait.

[1] *Relatione del S. Rod. Alidosi*, 1607-1609.

Un abbé catholique ayant voulu célébrer dans une ville protestante ses processions plus solennellement que de coutume[1], avait été troublé et insulté par le peuple; ce fait suffit au conseil aulique pour affliger la ville elle-même d'un procès immense, de mandats, de citations, de commissariats, et enfin pour la mettre au ban de l'Empire. Un prince voisin, catholique rigide, Maximilien de Bavière, reçut l'ordre d'exécuter la sentence. Il ne se contenta pas de mettre une garnison à Donauwert, il y fit venir sur-le-champ les Jésuites, n'autorisa plus que le service divin catholique, et s'occupa, avec les procédés ordinaires, d'exécuter la contre-réforme.

Maximilien sentit toutes les conséquences de ces mesures, et écrivit au Pape qu'elles pouvaient servir à apprécier combien la puissance et la considération des protestants étaient affaiblies. Mais il se faisait illusion, quand il supposait que les protestants se soumettraient; ils voyaient très-bien ce qu'ils devaient attendre à la suite de ces premiers actes.

Les Jésuites n'hésitèrent pas à nier les engagements contractés par la Paix de religion. Ils disaient qu'elle n'avait pu être conclue sans l'assentiment du Pape, et que dans tous les cas, elle n'avait été valable que jusqu'à la clôture du concile de Trente; elle ne devait être considérée que comme une espèce d'*Intérim*. Ceux même qui reconnaissaient la validité de cette convention pensaient que du moins tous les biens confisqués

[1] Le rapport « sur l'exécution de Donauwerth » dans les actes de la Diète, du 4 février 1608, remarque (les autres relations et informations s'accordent sous ce rapport) que l'abbé avait « seulement le droit, suivant l'ancien usage, de sortir de la ville et du territoire, en descendant une ruelle particulière, près du couvent, avec les bannières ployées et enveloppées, sans bruit et sans chant, et de ne faire déployer et laisser flotter les bannières ou chanter, que lorsqu'il était hors du territoire de Donauwerth. » Il venait alors de transgresser ces restrictions.

par les protestants, depuis la conclusion de ce traité, devaient être restitués. Ils n'eurent aucun égard aux interprétations que les réformés essayèrent de présenter. Comment alors ceux-ci auraient-ils pu rester tranquilles, quand tous les jugements prononcés et mis à exécution par les tribunaux étaient conformes à ces opinions?

Lorsque la Diète de l'Empire s'assembla en 1608, à Ratisbonne, les protestants ne voulurent participer à aucune délibération, avant qu'on ne leur eût garanti purement et simplement la Paix de religion. La Saxe elle-même, qui autrefois se rangeait toujours du côté de l'Empire, demanda l'abolition des procès de la cour aulique, en tant qu'ils seraient contraires aux anciennes coutumes, l'amélioration de l'administration de la justice, et non-seulement le renouvellement de la Paix de religion, telle qu'elle avait été conclue en 1555, mais aussi une pragmatique sanction en vertu de laquelle il serait défendu aux Jésuites d'écrire contre cette Paix.

D'un autre côté, les catholiques restèrent étroitement unis; l'évêque de Ratisbonne avait publié antérieurement une circulaire dans laquelle il exhortait ses coreligionnaires à exiger avant tout de leurs députés l'engagement de défendre la religion catholique, « de se soutenir vigoureusement et solidement les uns et les autres, comme une muraille : » il recommandait *de ne pas temporiser; que pour le moment on n'avait rien à craindre, car l'on possédait des défenseurs zélés dans les plus brillantes et les plus puissantes maisons princières.* Si les catholiques se montraient encore disposés à confirmer la Paix de religion, ils insistaient cependant sur cette clause : « ce qui a été fait contrairement à cette Paix est aboli et sera restitué; » c'était précisément ce

que les protestants redoutaient et ce qu'ils voulaient éviter à tout prix.

Au milieu de cette divergence sur la question principale, on ne pouvait pas espérer une résolution unanime sur un point quelconque, ni qu'il fût accordé à l'empereur les subsides dont il avait besoin pour la guerre contre les Turcs. L'empereur fut frappé de la crainte de ce résultat, et un jour, à ce qu'il paraît, la cour se montra décidée à céder aux demandes des protestants. C'est du moins ce qui résulte du rapport très-remarquable du chargé d'affaires du Pape sur cette Diète.

L'empereur ne s'y était pas rendu en personne : l'archiduc Ferdinand le remplaça. Le nonce lui-même n'était pas à Ratisbonne ; il avait envoyé pour le représenter un Augustin, Fra Felice Milensio, vicaire-général de son Ordre, rempli d'un zèle extraordinaire pour la conservation des intérêts du catholicisme.

Ce Fra Milensio, l'auteur du rapport dont il est parlé plus haut, assure que l'empereur s'était réellement déterminé à rendre un édit conforme aux vœux des protestants, édit inspiré par Satan et rédigé sans doute par les valets de chambre de l'empereur, dont l'un était juif, et l'autre hérétique.

Laissons-le raconter lui-même comment les choses se sont passées : « A la nouvelle des projets de publication de cet édit, qui m'avait été communiquée ainsi qu'à quelques autres personnes, je me rendis chez l'archiduc, et je lui demandai si un pareil décret avait été rendu : Oui, me répondit l'archiduc. — Et Votre Altesse pense-t-elle maintenant à le publier? — Tel est l'ordre du conseil privé de l'empereur, dit l'archiduc, le révérend Père voit lui-même dans quelle situation nous nous trouvons. — Je lui répondis : Votre Altesse archiducale ne voudra cer-

tainement pas renier la foi dans laquelle il a été élevé, cette foi qui lui a donné le courage, il y a peu de temps, malgré tant de dangers menaçants, de bannir les hérétiques, sans aucune exception, de ses provinces. Je ne puis croire que Votre Altesse consente à approuver par cette nouvelle concession l'enlèvement des biens des églises, le maintien de la secte diabolique de Luther et de la secte encore pire de Calvin qui cependant n'a jamais joui d'une tolérance publique dans l'Empire? — Le pieux prince m'écouta. — Mais que faut-il faire? dit-il. — Je prie Votre Altesse de soumettre cette affaire à Sa Sainteté le Pape, et de ne rien faire avant d'en avoir reçu la réponse. L'archiduc suivit ce conseil; il respectait plus les commandements de Dieu que les décrets des hommes.

Si réellement tout se passa de cette manière, on voit quelle influence exerça sur les destinées de l'Empire ce moine augustin qui n'avait cependant aucune célébrité. Il fit échouer, dans une circonstance décisive, la publication d'une concession qui aurait vraisemblablement satisfait les protestants. Au lieu de cette concession, Ferdinand publia un écrit d'*interposition* qui pouvait s'interpréter conformément à la clause, repoussée par les protestants. Ceux-ci, dans une assemblée du 5 avril 1608, persistèrent à ne pas l'admettre[1]. Cependant, comme l'autre parti ne voulut pas céder non plus, et qu'ils ne purent obtenir de l'empereur ou de son représentant rien de ce qui aurait pu apaiser leurs craintes,

[1] Vote du Palatinat dans le conseil de correspondance : « Qu'on ne peut accéder aucunement à la confirmation de la Paix de religion, telle qu'elle est conçue dans l'écrit d'*Interposition* ; que cette confirmation ne peut pas servir aux États évangéliques, parce que le recès de l'*année* 1566 renferme précisément la clause sur laquelle on dispute à présent. » Cette clause ne se trouvait pas dans les recès de 1557 et 1559. L'écrit d'*Interposition* s'en référa seulement à 1556. On rejeta cet écrit aussi par le motif qu'il considérait l'empereur comme juge en matière de religion.

ils eurent recours à un moyen extrême, ils quittèrent la Diète. Cette démarche était, par le fait, un symptôme de la dissolution de l'unité de l'Empire.

Il leur était impossible d'en rester là. Chacun d'eux, isolé, eût été trop faible pour conserver la position qu'on venait de prendre; c'est alors que, pressés par la nécessité du moment, ils réalisèrent cette union depuis longtemps projetée et préparée. Deux princes palatins, le prince électoral Frédéric et le comte palatin de Neubourg, deux princes de Brandebourg, les margraves Joachim et Chrétien Ernest, le duc de Wurtemberg et le margrave de Baden s'assemblèrent à Ahausen, immédiatement après la Diète de l'Empire, et conclurent une alliance qui est connue sous le nom de l'*Union*. Ils s'engagèrent à s'assister mutuellement de toutes les manières, même avec la force des armes, particulièrement au sujet des réclamations présentées à la dernière Diète. Ils s'organisèrent de suite militairement; chaque membre promit de chercher à attirer dans l'alliance l'un ou l'autre de ses voisins. Leur intention était, puisque la situation de l'Empire ne leur procurait aucune sûreté, de se la donner eux-mêmes.

Cette innovation était d'une importance d'autant plus grave, qu'elle fut suivie d'un événement parfaitement analogue qui éclata dans les États héréditaires.

L'empereur s'était brouillé pour divers motifs avec son frère Mathias; les États autrichiens opprimés dans leur liberté et leur religion, virent dans cette division une occasion favorable de les conserver l'une et l'autre, et prirent le parti de l'archiduc.

L'archiduc conclut en 1606, de concert avec eux, la paix avec les Hongrois, sans avoir consulté l'empereur à ce sujet. Ils prirent pour excuse que l'empereur né-

gligeant les affaires, la situation des choses les avait forcés à prendre cette détermination. Mais comme Rodolphe se refusait à reconnaître cette paix, ils levèrent l'étendard de l'insurrection, et cela en vertu même de leur convention [1]. Les États de Hongrie et d'Autriche firent d'abord entre eux une alliance offensive et défensive. Ils attirèrent ensuite dans leur parti les Moraves, principalement par l'influence d'un membre de la famille de Lichtenstein : tous prirent l'engagement d'exposer leur fortune et leur vie pour l'archiduc. C'est ainsi qu'ils se mirent en campagne contre l'empereur, sous le commandement d'un chef qu'ils avaient choisi eux-mêmes, au mois de mai 1608, le jour même de la dissolution de la diète de Ratisbonne. Rodolphe fut obligé de plier devant les circonstances et de céder à son frère la Hongrie, l'Autriche et la Moravie.

Mais Mathias, de son côté, fut aussi forcé de payer par des concessions les services que les États lui avaient rendus. Les empereurs avaient négligé depuis quarante-huit ans de nommer un palatin en Hongrie ; à cette époque, un protestant fut promu à cette dignité. La liberté de religion fut garantie, de la manière la plus solennelle, non-seulement aux magnats, mais aux villes, à toutes les classes, même aux soldats qui se trouvaient sur les frontières [2]. Les Autrichiens ne consentirent à prêter foi et hommage que lorsque le libre exercice de la religion leur eut été accordé dans les châteaux et les villages, ainsi que dans les maisons particulières des villes.

[1] La convention renfermait la clause : « Quod si propter vel contra tracta-« tionem Viennensem et Turcicam — hostis aut turbator aliquis ingrueret, tum « serenissimum archiducem et omnes status et ordines regni Hungariæ et ar-« chiducatus superioris et inferioris Austriæ mutuis auxiliis sibi et suppetiis « non defuturos. » Reva ap. Schwandtner, *Script. rerum Ung.*, II ; Kurz, *Suppléments à l'histoire du pays d'Autriche au-dessus de l'Ens*, liv. IV, p. XXI.

[2] L'article se trouve dans Ribiny, I, 358.

Les Bohémiens obtinrent, en se défendant, les mêmes avantages que les Autrichiens et les Hongrois avaient obtenus en attaquant. Rodolphe ayant été obligé d'accorder dès le commencement aux Autrichiens et aux Hongrois de grandes concessions, pour résister à son frère, ne put refuser non plus de céder aux demandes des Bohémiens, malgré toutes les représentations du nonce du Pape et de l'ambassadeur espagnol. Il leur donna des lettres impériales qui non-seulement renouvelaient les anciens priviléges de Maximilien II, mais qui leur permettaient aussi d'établir une autorité spécialement destinée à les défendre et à les protéger.

Combien les affaires des États héréditaires se trouvèrent subitement changées! L'Union se propagea en Allemagne et veilla sur chacune des attaques du catholicisme qu'elle repoussa avec vigueur. Les États des provinces autrichiennes avaient formulé leurs anciennes prétentions en se conformant aux principes de la constitution; mais il y avait aujourd'hui une différence essentielle : précédemment, le catholicisme s'était victorieusement établi sur le territoire des princes catholiques, et ce n'est que lorsqu'il empiéta sur les droits de l'Empire, et qu'il mit en danger l'existence des États libres, c'est alors qu'il éprouva une énergique résistance.

Dans les États héréditaires, au contraire, la puissance des habitants protestants, jointe aux priviléges du pays, s'opposa invinciblement au catholicisme. En somme, cette opposition avait le même succès. On disait en Autriche, d'une manière très-caractéristique : Il faut tenir les deux épées dans le fourreau.

Le parti catholique ne tarda pas aussi à s'organiser militairement. Le 11 juillet 1609, une alliance pour la défense commune fut conclue entre Maximilien de Ba-

vière et sept seigneurs ecclésiastiques, les évêques de Wurtzbourg, de Constance, d'Augsbourg, de Passau, de Ratisbonne, le prieur d'Ellwangen et l'abbé de Kempten; cette alliance, formée suivant le modèle de celle anciennement conclue à Landsperg [1], donna au duc de Bavière un pouvoir extraordinaire. Les trois princes électoraux s'y associèrent bientôt, toutefois gardant une certaine indépendance. L'archiduc Ferdinand désirant en faire partie, l'Espagne y donna son assentiment. Le Pape promit de ne rien négliger pour favoriser cette alliance aux intérêts de laquelle il prit une participation de plus en plus vive, surtout par l'influence de l'Espagne [2].

C'est ainsi que les deux partis se placèrent en état d'hostilité vis-à-vis l'un de l'autre, tous les deux armés, tous les deux redoutant d'être surpris et attaqués, et aucun ne se trouvant assez puissant pour amener un résultat définitif. Il s'ensuivit qu'en Allemagne il ne fut plus possible ni d'accommoder aucun différend, ni de terminer aucune affaire.

En l'année 1611 devait avoir lieu l'élection d'un empereur romain; les princes électoraux s'assemblent, et ils ne peuvent parvenir à effectuer l'élection.

En l'année 1612, pendant longtemps on ne réussit pas mieux à faire un choix, même après la mort de Rodolphe. Enfin, l'élection ne put être faite que grâce à la Saxe qui, dans toutes ces affaires, manifesta un grand dévouement pour la maison d'Autriche, et passa du côté des catholiques.

[1] Maximilien rappelle cette alliance de Landsperg dans une instruction qu'il donna à son ambassadeur à Mayence, dans Wolf, II, p. 470.

[2] Les documents à ce sujet n'ont pas été publiés: l'attestation de Mocenigo, ambassadeur de Venise, peut suffire jusqu'à plus ample informé.

Ce triomphe ne servit qu'à exciter l'Union des princes protestants à demander avec d'autant plus d'énergie à la Diète de 1613 ce qui avait été refusé par le conseil des princes électoraux ; les catholiques, de leur côté, s'opposent à cette Diète avec la même opiniâtreté ; toute délibération est suspendue ; les protestants ne veulent pas se soumettre à la majorité des voix.

A Juliers et à Clèves, malgré les dispositions changeantes et la faiblesse du gouvernement du dernier prince, on avait pris, entraîné par l'influence de l'épouse de ce prince, lorraine de naissance, des mesures très-fortes pour la restauration du catholicisme ; néanmoins il sembla, pendant quelque temps, que le protestantisme allait obtenir la prédominance ; les héritiers les plus proches étaient tous les deux protestants. Encore ici le principe du schisme religieux paraissait le plus fort. Mais l'un de ces deux prétendants embrassa le catholicisme ; ce qui fit éclater la lutte. Alors, comme les deux partis ne reconnaissaient point de juge suprême, ils en viennent, en 1614, à la voie des armes. L'un se soutient et se propage avec le secours de l'Espagne, et l'autre avec le secours des Pays-Bas ; et chacun réforme, suivant sa croyance, le pays qui lui échoit.

A la vérité, des tentatives de réconciliation sont faites : on propose une diète électorale ; mais le palatinat électoral ne veut pas en entendre parler, parce qu'il n'a point de confiance dans la Saxe ; l'idée d'une diète générale est mise en avant, les États catholiques ont d'innombrables motifs pour ne pas l'accepter ; d'autres jettent leurs regards sur l'empereur, et lui conseillent de rétablir son autorité en faisant avancer un corps considérable de troupes ; mais que pouvait-on attendre de Mathias, lui qui appartenait aux deux partis par l'ori-

gine de sa puissance, et qui, accablé par les chaînes dont il s'était chargé, ne possédait aucune liberté? Le Pape se plaignit hautement de lui, le déclara incapable d'être revêtu d'une si grande dignité, dans des temps aussi difficiles; il lui fit faire les représentations les plus énergiques, et ne s'étonnait que d'une chose, c'est que l'empereur pût les écouter si docilement. Plus tard, les catholiques ne se montrèrent plus si mécontents de lui. Les zélés eux-mêmes déclaraient qu'il était devenu plus utile à l'Église qu'on n'aurait pu le croire. Il ne put rien dans les affaires de l'Empire. En 1617 il tenta de dissoudre les deux alliances; mais l'Union protestante se reconstitua immédiatement après, aussi forte que si elle venait de se former pour la première fois.

§ VI. — Nonciature en Suisse.

Depuis longtemps, l'indépendance des divers territoires de la confédération avait été réalisée en Suisse, il n'était pas permis aux Diètes de s'occuper de matières religieuses. Au commencement du dix-septième siècle, on ne nourrissait pas même, du côté des catholiques, l'espoir de vaincre les protestants; ils étaient non-seulement plus puissants et plus riches, mais ils avaient à leur tête des hommes plus habiles et mieux exercés dans les affaires [1].

Les nonces, qui avaient établi leur siége à Lucerne, ne se firent pas illusion. Eux-mêmes ont décrit cet état de choses; et cependant, malgré ces limites apportées à leur sphère d'action au milieu des catholiques, ils parvinrent encore à prendre une position très-importante.

[1] « Informatione mandata dal S. Card. d'Aquino a Mons Feliciano vescovo di « Foligno per il paese de Suizzeri e Grisoni. » (*Informationi polit.*, IX.)

Leur but principal était d'astreindre les évêques à remplir leurs devoirs. Les évêques de nation allemande aimaient volontiers à ne se considérer que comme des princes temporels; les nonces, au contraire, ne cessaient de leur représenter qu'ils ne l'étaient qu'à cause de leur vocation ecclésiastique, et tâchaient de bien les pénétrer des devoirs de cette vocation. Nous voyons, en effet, s'opérer beaucoup de mouvements dans l'église suisse. On fit des inspections, on établit des synodes, on réforma des couvents, on fonda des séminaires. Les nonces cherchaient à maintenir la bonne intelligence entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ils réussirent par la douceur et la persuasion. Ils parvinrent à empêcher l'introduction des écrits protestants, quoiqu'ils fussent obligés de consentir à laisser entre les mains des fidèles leurs Bibles et leurs livres de prières allemands. Les Jésuites et les Capucins travaillèrent avec un grand succès. Des confréries de Marie furent fondées, elles embrassaient dans leur association les jeunes et les vieux; les sermons et la confession étaient fréquentés avec zèle; les pèlerinages aux images miraculeuses recommencent de nouveau, et parfois même on est obligé d'adoucir la sévérité des pénitences que ces pécheurs s'imposent [1]. Les nonces ne peuvent pas assez louer les services que leur rendent particulièrement les Capucins italiens.

Et alors se présentent les conversions. Les nonces reçoivent chez eux les convertis, les protégent et les recommandent à la charité de leurs frères; ils cherchent à fonder des caisses de secours en leur faveur, avec les contributions des fidèles, et sous la surveillance des

[1] Les *Literæ annuæ Societatis Jesu*, 1596, p. 187, en donnent un exemple. « Modus tamen rigido illi jejunio est a confessario adhibitus. »

prélats. Ils réussissent quelquefois à reconquérir des paroisses qu'ils croyaient à jamais perdues; on se hâte aussitôt d'y rétablir la messe. L'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall se signalent surtout par l'ardeur de leur zèle.

Une circonstance très-favorable aux nonces, c'est que le roi d'Espagne s'est fait un parti dans la Suisse catholique. Les partisans de l'Espagne, comme les Lusi à Unterwald, les Amli à Lucerne, les Buehl à Schwitz, et beaucoup d'autres, sont aussi les plus dévoués au Saint-Siége. Les nonces ne manquent pas d'entretenir ces dispositions. Ils observent tous les égards imaginables; écoutent avec patience les discours les plus longs et les plus ennuyeux; n'épargnent pas les titres; se montrent grands admirateurs des anciens exploits de la nation et de la sagesse de ses institutions républicaines. Ils pensent qu'il est surtout nécessaire que leurs amis entretiennent leur union en s'assemblant à des époques fixes dans des festins; eux-mêmes répondent par l'envoi de quelque présent aux invitations et aux honneurs qu'on leur rend; ces présents obtiennent un très-bon résultat; celui qui a été nommé chevalier de l'Éperon-d'Or, ou qui a reçu une chaîne d'or ou une médaille, se sent pour toujours lié par la reconnaissance. Seulement les nonces se gardent bien de promettre ce qu'ils ne seraient pas sûrs de pouvoir tenir; s'ils peuvent donner plus qu'ils n'ont promis, on leur en fera un mérite d'autant plus grand. Leur maison est toujours très-convenablement tenue et ne donne jamais lieu à aucun blâme.

Par cette habile politique, le catholicisme rencontra généralement peu d'obstacles en Suisse et s'y répandit paisiblement.

Il n'y avait qu'une seule partie du pays où l'opposition entre les catholiques et les protestants pouvait faire éclater une lutte.

Chez les Grisons, le gouvernement était essentiellement protestant; parmi leurs provinces, les provinces italiennes, et surtout la Valteline, étaient, au contraire, inébranlablement catholiques. Cette différence occasionna des conflits continuels entre les deux partis. Le gouvernement ne souffrait aucun prêtre étranger dans la vallée; il avait même défendu de fréquenter une école de Jésuites située hors du canton, et ne permit pas à l'évêque de Côme, au diocèse duquel appartenait la Valteline, d'y exercer ses fonctions épiscopales. Les indigènes voyaient, de leur côté, avec un grand mécontentement, des protestants restés seigneurs et maîtres dans leur pays; de cœur, ils penchaient pour les Italiens, pour les Milanais catholiques. De jeunes théologiens sortaient, chaque année, du collége helvétique de Milan, dans lequel six places étaient destinées seulement pour la Valteline, et enflammaient la ferveur religieuse des habitants [1].

Cette opposition était très-dangereuse, parce que la France, l'Espagne et Venise rivalisaient à se faire des partisans chez les Grisons, et ces divers partis se combattaient souvent à main armée, l'un chassait alternativement l'autre. En 1607, la faction espagnole s'empara de Coire, qui fut immédiatement après reprise par la faction vénitienne. La première avait des sympathies catholiques, la seconde des sympathies protestantes; c'est d'après ces impulsions contraires que se déterminait la politique du pays. Tout dépendait princi-

[1] *Rel. della Nunciatura.*

palement du parti qu'embrassait la France. Les Français avaient des pensionnaires dans toute la Suisse, non-seulement dans la Suisse catholique, mais aussi dans la Suisse protestante; ils jouissaient d'une ancienne influence dans le canton des Grisons. Vers l'an 1612, ils avaient pris parti pour les intérêts catholiques; le nonce réussit à les gagner, eux et leurs amis, en faveur de la cour romaine; l'alliance avec Venise fut même formellement rompue.

Ces luttes mériteraient par elles-mêmes peu d'attention, si elles n'avaient acquis une importance assez grande par la raison que l'ouverture ou la fermeture des défilés des Grisons, pour l'une ou l'autre puissance, dépendait du parti auquel ils se ralliaient. Nous verrons en effet que les luttes de ce petit peuple exercèrent une influence sensible sur les rapports généraux de la politique et de la religion.

§ VII. — Régénération du Catholicisme en France.

Ici, la question principale à examiner est de savoir quelle position prit, à cette époque, la France dans le débat religieux.

Au premier aperçu, on voit que les protestants étaient encore extrêmement puissants.

Henri IV leur avait accordé l'Édit de Nantes, par lequel non-seulement ils furent confirmés dans la possession des églises qu'ils occupaient, mais qui leur accorda l'entrée des écoles publiques, des chambres dans les parlements, et des places de sûreté en grande quantité; en un mot, ils reçurent une si large indépendance, que l'on pouvait se demander si elle n'était pas en contradiction avec le principe même de l'existence de l'État.

Vers l'an 1600, on comptait sept cent soixante paroisses de protestants français, toutes bien organisées; quatre mille gentilshommes professaient cette croyance; on calculait qu'ils pouvaient facilement mettre en campagne vingt-cinq mille combattants; ils occupaient deux cents places fortes. C'était là une puissance redoutable que l'on ne pouvait offenser impunément [1].

Mais à côté de celle-ci et en opposition avec elle, il y avait une seconde puissance, celle du clergé catholique.

Les grandes propriétés du clergé français lui avaient donné une certaine indépendance, malgré laquelle il dut contribuer au paiement des dettes de l'État [2]. Cette contribution n'était pas tellement forcée qu'elle ne dût être renouvelée de temps en temps, et recevoir la formalité d'une décision volontaire.

Sous Henri IV, les assemblées réunies dans ce but furent astreintes à une forme plus régulière. Elles devaient être convoquées de dix ans en dix ans, au mois de mai, pendant lequel les jours sont longs, ce qui permet d'expédier un grand nombre d'affaires; jamais à Paris, pour n'occasionner aucune distraction : il devait y avoir tous les deux ans des assemblées moins générales, afin de recevoir les comptes.

On ne pouvait s'attendre à voir ces assemblées s'en tenir à leurs opérations financières. Elles furent bientôt

[1] Badoer, *Relatione di Francia*, 1605.

[2] Les *Mémoires du Clergé de France*, t. IX. — Recueil des contrats passés par le clergé avec les rois. — A l'assemblée de Poissy, qui eut lieu en cette année 1561, le clergé se chargea en effet, non-seulement de payer les intérêts d'une partie importante des dettes de l'État, mais aussi de la racheter. Le rachat n'eut pas lieu; on s'en tint à l'obligation de payer les intérêts. Il s'agissait principalement des dettes faites par l'hôtel-de-ville de Paris, et cette ville profita de ces intérêts; une rente fixe lui fut allouée annuellement par le clergé. On voit pourquoi la ville de Paris, quand même elle n'eût pas été aussi bonne catholique qu'elle l'était, n'aurait cependant jamais pu permettre la ruine du clergé, ni consentir à la perte de ses biens qui étaient son hypothèque.

entraînées à étendre la sphère de leurs délibérations. Elles résolurent, en 1595 et 1596, de renouveler les conciles provinciaux, de s'opposer aux empiétements de la juridiction temporelle sur l'administration ecclésiastique, de ne tolérer aucune simonie; mais, il y a plus, le roi, après un peu d'hésitation, donna son assentiment à ces votes [1]. Il était d'usage que le clergé fît des représentations générales au sujet des églises et de la discipline; il était impossible au roi de se soustraire à ces représentations, et toujours elles amenaient de nouvelles concessions. Dans la première assemblée qui eut lieu, le clergé débuta par faire une enquête, afin de s'assurer si ses réclamations avaient été exécutées.

La position de Henri IV entre deux partis qui possédaient tous les deux une certaine indépendance, qui tous les deux tenaient leurs assemblées à des époques fixes, et qui l'assaillaient de représentations opposées auxquelles il ne pouvait facilement résister, ni d'un côté, ni de l'autre, devint très-embarrassante.

L'intention de Henri IV était sans doute de maintenir l'équilibre entre ces deux partis et de ne pas les laisser entrer en lutte; mais si nous nous demandons quel est celui pour lequel il était le plus favorable, et qui en reçut la plus utile protection, ce fut évidemment le parti catholique, quoiqu'il dût sa propre élévation au parti protestant.

Henri était aussi peu reconnaissant qu'il était peu vindicatif; il lui importait plus de gagner de nouveaux amis que de récompenser et de favoriser les anciens.

En effet, les protestants n'avaient-ils pas été obligés

[1] *Relation des principales choses qui ont esté resolues dans l'assemblée générale du clergé tenue à Paris ès années 1595 et 1596, envoyée à tous les diocèses. Mémoires du Clergé*, t. VIII, p. 6.

de le forcer à leur accorder cet Édit de Nantes? et encore, il ne le leur avait accordé que dans un moment où il était vivement pressé par les armées espagnoles, et où celles-ci venaient de prendre une position militaire très-menaçante [1]. Se voyant abandonnés, les protestants usèrent de leurs libertés avec le même esprit d'indépendance qui leur avait servi à les conquérir; ils se constituèrent en une république sur laquelle le roi exerçait fort peu d'influence; à plusieurs reprises ils parlèrent même de se choisir un autre protecteur à l'étranger.

Le clergé catholique, au contraire, se rallia à Henri; il ne demanda pas de secours en argent, il en donna; son indépendance ne pouvait pas devenir dangereuse, puisque le roi avait entre ses mains la collation des emplois. La position prise par les huguenots tendant évidemment à limiter l'action du pouvoir royal, l'extension de ce pouvoir se trouvait manifestement liée aux progrès mêmes du catholicisme.

Le roi déclara en l'année 1598, au clergé, que son intention était de rendre l'Église catholique aussi florissante qu'elle avait été un siècle auparavant; il lui demandait seulement de la patience et de la confiance : « Paris, disait-il, n'a pas été bâti en un seul jour [2]. »

Dès ce moment, les articles du concordat furent exécutés avec une bien plus scrupuleuse fidélité : on n'accorda plus de bénéfices à des femmes et à des enfants; pour la collation des dignités ecclésiastiques, le roi faisait une sérieuse attention au degré d'instruction, aux bons sentiments et à la vie édifiante des sujets présentés.

[1] Cela résulte, d'une manière irrécusable, du récit de Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, I, 185.

[2] *Mémoires du Clergé*, t. XIV, p. 259.

« Dans tous ses actes, dit un Vénitien, il se montra personnellement dévoué à la religion catholique romaine et opposé à la religion protestante. »

C'est dans cet esprit qu'il rappela les Jésuites, convaincu que leur zèle contribuerait au rétablissement du catholicisme, et par là même à l'extension du pouvoir royal, tel qu'il le comprenait à cette époque.

Cependant, toute cette politique eût amené un faible résultat, si la régénération intérieure de l'Église catholique, qui était déjà commencée, n'avait pas fait de grands progrès. En effet, elle subit une nouvelle transformation dans les premières vingt années de ce siècle. Examinons encore rapidement cette transformation, surtout dans son application à la discipline des couvents dont la réforme représente particulièrement cette régénération religieuse.

Les anciens Ordres, tels que les Dominicains, les Franciscains, les Bénédictins, furent réformés avec la plus grande ardeur.

Les congrégations de femmes rivalisèrent avec eux. Les Feuillantines se livrèrent à des pénitences si austères, qu'un jour il en mourut, dit-on, quatorze en une seule semaine; le Pape lui-même fut obligé de les exhorter à modérer leur rigidité [1]. On introduisit de nouveau à Port-Royal la communauté des biens, le silence et les veilles; on y adora, nuit et jour, la sainte Eucharistie [2]. Les religieuses du Calvaire observaient rigoureusement la règle de saint Benoît; elles cherchaient surtout à expier, par des prières non interrompues au

[1] Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, t. v, p. 412.

[2] Felibien, *Histoire de Paris*, II, 1639; ouvrage qui est en général important pour l'histoire de cette restauration, et qui repose souvent sur des documents originaux.

pied de la Croix, toutes les offenses commises par les protestants envers cet arbre de vie et de salut [1].

Sainte Thérèse avait réformé, à cette époque, dans un esprit un peu différent, l'Ordre des Carmélites en Espagne. Elle aussi voulait la clôture la plus sévère, elle s'efforça même de rendre moins fréquentes les visites des parents à la grille du couvent; elle constitua une surveillance spéciale sur le confesseur. Mais pour elle, la rigidité n'était pas le but. Elle chercha à provoquer dans l'âme une disposition qui pût la rapprocher, autant que possible, du divin modèle; c'est alors qu'elle découvrit qu'aucun éloignement du monde, aucune renonciation, aucune mortification, ne retiennent l'esprit dans les limites nécessaires, s'il ne s'y joint pas quelque autre chose; c'était le travail, c'était l'occupation domestique; pour les femmes, le travail c'est le sel qui préserve l'âme de sa perte, et par lequel la porte est fermée aux pensées stériles et extravagantes. Cependant ce travail, telle qu'elle l'ordonnait, ne devait être ni précieux, ni fait avec beaucoup d'art, ni commandé pour un temps déterminé; il ne devait pas non plus occuper l'esprit. Son but principal était d'enfanter cette tranquillité de l'âme qui a la conscience d'elle-même en Dieu, d'une âme qui, suivant son expression, « vit comme si elle était toujours placée devant la face du Seigneur, qui n'éprouve d'autre douleur que celle de ne point jouir de sa présence. » Elle voulait produire ce qu'elle appelle la *prière de l'amour*, « par laquelle l'âme s'oublie elle-même pour ne plus entendre que la voix du maître des cieux [2]. » C'était une exaltation

[1] *La Vie du vénérable Père Josef*, 1705, p. 53, 73.

[2] Diego de Yepes: *Vita della gloriosa vergine S. Teresa di Giesu, fondatrice de' Carmelitani scalzi*, *Roma*. 1623, p. 303. *Constituzioni principali*, § 3, p. 208. Les *Exclamaciones o meditaciones de S. Teresa con algunos otros tra-*

pieuse, pleine de pureté, de naïveté et de grandeur, qui excita la plus vive impression dans tout le monde catholique. On s'aperçut aussi bientôt en France que la simple pratique de la pénitence ne suffisait pas ; on envoya en Espagne Pierre Bérulle, qui parvint enfin, après beaucoup de difficultés, à introduire l'Ordre religieux de Sainte-Thérèse dans le royaume d'Henri IV, où il prit racine très-promptement et porta les plus beaux fruits.

Les fondations de saint François de Sales étaient moins austères. Saint François de Sales avait pour habitude de se livrer à tous ses travaux, sans efforts et sans précipitation, avec une âme sereine et calme. Il fonda de concert avec son amie, la mère de Chantal, l'Ordre de la Visitation, spécialement destiné à celles qu'une constitution délicate empêchait d'entrer dans des congrégations plus austères. Dans la règle qu'il établit il évita les mortifications trop dures, et dispensa des devoirs trop pénibles ; il eut soin aussi de prévenir les excès de l'exaltation intérieure : « On doit, dit-il, se placer en la présence de Dieu sans beaucoup de recherche affectée, et ne pas désirer jouir de lui plus qu'il ne veut le montrer lui-même : souvent l'orgueil nous tente et nous séduit sous la forme des extases ; on ne doit suivre que le chemin ordinaire des vertus. » C'est pour cette raison qu'il imposa avant tout à ses religieuses le devoir de soigner les malades. Les sœurs devaient toujours sortir deux à deux, l'une supérieure et l'autre inférieure, et visiter les pauvres malades dans leurs maisons. François de Sales pensait [1] qu'il faut

tadillos, *Brusselas*, 1682, manifestent un enthousiasme dont l'élan est presque au-dessus de notre intelligence.

[1] Par exemple dans Gallitia : *Vie de S. François de Sales*, II, 285. Mais ses

prier par les œuvres, par le travail. Son Ordre produisit les effets les plus salutaires dans toute la France.

Déjà on avait aussi reçu les Ursulines ; leur quatrième vœu était de se livrer à l'instruction des jeunes filles, et elles remplissaient ce devoir avec un zèle admirable.

Nous n'avons pas besoin de dire que le même esprit animait les congrégations d'hommes.

Jean-Baptiste Romillon, qui, après avoir jusqu'à l'âge de vingt-six ans porté les armes contre le catholicisme, s'était converti à cette religion, fonda, avec un ami qui partageait la même foi, les Pères de la Doctrine chrétienne ; ce sont eux qui ont nouvellement organisé en France l'instruction élémentaire.

Nous avons déjà fait mention de Pierre de Bérulle, un des ecclésiastiques les plus distingués de la France, à cette époque. Il avait manifesté dès sa tendre jeunesse le plus vif et le plus constant désir de se vouer et de se rendre propre au service de l'Église ; dans ce but, il avait chaque jour présent à sa pensée, suivant ses expressions : « le sentiment le plus vrai et le plus intime de son cœur, celui qui le poussait sans cesse à tendre vers la perfection. » Il est probable que les dificultés qu'il rencontra lui firent sentir que rien n'était plus nécessaire que de fonder une institution particulièrement destinée à former les ecclésiastiques au service de l'Église. Il prit Philippe de Néri pour modèle, et fonda les prêtres de l'Oratoire. Il n'exigeait aucun vœu et ne demandait que de simples engagements. Il avait des idées assez élevées, pour désirer que celui qui ne se sentait pas de vocation pût s'éloigner. Cette fondation obtint

sentiments sont reproduits de la manière la plus claire et la plus attrayante dans ses propres ouvrages, particulièrement dans l'*Introduction à la Vie dévote*.

un succès extraordinaire; elle reçut en son sein des élèves des familles les plus distinguées, et bientôt Bérulle se vit à la tête d'une jeunesse brillante et docile; on lui confia des séminaires épiscopaux, des écoles savantes; un esprit tout nouveau régnait dans le clergé qui sortait de cet institut; il eut la gloire de former un grand nombre de prédicateurs célèbres, et c'est de son établissement que date le véritable caractère du sermon français [1].

Ici, pourrions-nous oublier la congrégation de Saint-Maur? Lorsque les Bénédictins français se réunirent à cet Ordre, à l'époque de sa réforme exécutée en Lorraine, ils ajoutèrent aux autres obligations celle de se vouer à l'éducation de la jeune noblesse et aux travaux d'érudition. Alors parut au milieu d'eux Nicolas Hugo Ménard, Père célèbre, qui dirigea leurs études vers les antiquités ecclésiastiques, direction à laquelle nous sommes redevables d'un si grand nombre de magnifiques ouvrages [2].

Les Frères de la Charité, fondés par Jean de Dieu [3], un Portugais, auquel un évêque espagnol avait donné ce surnom dans un moment d'admiration, et qui était infatigable dans les soins qu'il donnait aux malades, avaient déjà été introduits en France par Marie de Médicis; ceux-ci se donnèrent une règle encore plus austère, mais ils n'en trouvèrent que plus d'imitateurs; en peu de temps, trente hôpitaux furent fondés par eux.

Quelle tentative gigantesque! Transformer religieu-

[1] Tabaraud, *Histoire de Pierre de Bérulle*, Paris, 1817.

[2] Filipe le Cerf: *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 355.

[3] « Approbatio congregationis fratrum Johannis Dei, » 1572, Kal. Jan. (*Bullar.*, Coquel., IV, III, 190.)

sement tout un royaume, l'entraîner dans une seule direction de foi et de doctrine!

Au sein des régions inférieures, parmi le peuple et même les curés des campagnes, les anciens abus survivaient encore. Au milieu de ce mouvement général, apparut le grand missionnaire du bas peuple, Vincent de Paul, qui fonda la congrégation de la Mission, dont les membres se rendant de lieu en lieu, devaient répandre l'instruction religieuse jusque dans les localités les plus reculées du pays. Vincent était lui-même un fils de paysan, humble, plein d'ardeur et de bon sens pratique [1]. C'est encore à lui que l'humanité doit l'Ordre des sœurs de Charité, femmes sublimes qui sacrifient au service des malades et même des prostituées, leur part de bonheur domestique et l'éclat si entraînant du monde, sans oser à peine montrer l'amour religieux qui les anime, et auquel elles doivent cette abnégation si touchante.

Ce sont là des créations qui, par bonheur, se sont toujours produites dans les pays chrétiens, à mesure qu'ils en ont eu besoin; créations pour l'éducation, pour l'instruction, pour la prédication, pour les études savantes, pour la bienfaisance, qui jamais et nulle part ne prospèrent sans l'enthousiasme religieux.

Ailleurs, on abandonne ces devoirs à la famille qui toujours se renouvelle, aux nécessités changeantes de chaque époque. Ici, au contraire, on cherchait à donner une base inébranlable aux congrégations, une forme permanente et indestructible à l'impulsion religieuse, afin de consacrer au service de l'Église toutes les forces

[1] Stolberg, *Vie de S. Vincent de Paul*, Munster, 1818. Le bon Stolberg aurait seulement dû ne pas considérer son héros comme « le seul homme par lequel la France fut régénérée. » (P. 6, p. 399.)

disponibles et d'attirer insensiblement dans la même voie les générations futures.

En France, cette direction fit surgir en peu de temps les plus grands résultats. Déjà sous Henri IV, les protestants se virent cernés et mis en danger par l'activité aussi énergique qu'étendue des opinions catholiques; ils commencèrent à ne plus faire de progrès, puis ils ne tardèrent pas à éprouver des pertes; ils se plaignaient, dès le règne de Henri IV, de la défection qui se manifestait dans leurs rangs.

Et cependant Henri fut forcé par sa politique à leur accorder des faveurs et à s'opposer aux prétentions du Pape qui voulait, par exemple, les voir exclus de toutes les charges publiques.

Mais, sous Marie de Médicis, on abandonna la politique suivie jusqu'à ce jour; le gouvernement français s'unit bien plus étroitement avec l'Espagne, et les opinions catholiques obtinrent la prédominance dans toutes les affaires intérieures et extérieures. Elles eurent la prépondérance dans l'assemblée des États comme à la cour. Les deux premiers États demandèrent expressément, en l'an 1614, non-seulement la publication du concile de Trente, mais aussi le rétablissement des biens de l'Église dans le Béarn.

Ce fut alors un grand bonheur pour les protestants qu'ils fussent encore restés politiquement si puissants; comme le gouvernement s'était allié avec leurs adversaires, de même eux aussi trouvèrent un appui et des secours parmi de puissants mécontents dont la France n'a jamais manqué et ne manquera jamais. Il se passa encore quelque temps avant qu'on pût les attaquer ouvertement *.

* Voir la note nº 2.

CHAPITRE II.

GUERRE GÉNÉRALE. — VICTOIRES DU CATHOLICISME. (1617-1623.)

—

§ I. — La guerre éclate.

Malgré la diversité et l'opposition des situations qui se sont développées jusqu'à ce jour, toutes cependant ont concouru à produire cette immense résultat, le triomphe du catholicisme dans toute l'Europe; mais dans toute l'Europe aussi il a rencontré une énergique résistance. En Pologne, il n'a pu réussir à étouffer le protestantisme, parce que celui-ci a trouvé un appui invincible dans les empires voisins. En Allemagne, une opposition étroitement unie a combattu les progrès de la propagation du dogme et le retour du sacerdoce. Le roi d'Espagne a été obligé de se déterminer à accorder une trève aux États-Unis des Pays-Bas, laquelle contenait en elle-même, à peu de chose près, une reconnaissance formelle de leur indépendance. Les huguenots français étaient préparés contre toute attaque par la possession de nombreuses places fortes, par la réunion de troupes aguerries et par des institutions financières destinées à faciliter tous les moyens de défense.

Dans la Suisse, l'équilibre entre les deux partis est depuis longtemps constitué, et le catholicisme régénéré n'a pas la force de l'ébranler.

L'Europe est donc divisée en deux mondes ennemis qui se mêlent, se limitent, s'excluent et se combattent sur tous les points où ils se touchent.

Comparons leur position respective. Le parti catholique représente l'unité la plus vaste et la plus forte, au sein de laquelle, il est vrai, les inimitiés intérieures ne manquent pas, mais en ce moment elles sont conciliées. Une bonne intelligence et même une grande intimité existe entre l'Espagne et la France; Venise et la Savoie manifestent encore quelquefois leur antipathie, mais cela importe peu; et même un attentat aussi dangereux que cette conjuration tentée contre Venise éclate sans causer d'ébranlement. Le Pape Paul V, après avoir reçu une sévère leçon des premières expériences de sa politique, se montra calme et modéré, et sut maintenir la paix entre les puissances catholiques.

Les protestants, au contraire, non-seulement ne possédaient aucun centre d'unité et d'autorité, mais depuis la mort d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et l'avénement de Jacques Ier qui suivit dans le commencement une politique un peu équivoque, ils n'avaient pas même de leur côté une puissance prédominante. Les luthériens et les réformés étaient opposés les uns aux autres avec une violence qui les conduisit nécessairement à des mesures politiques toutes différentes. Les réformés eux-mêmes étaient aussi divisés entre eux; les épiscopaux et les puritains, les arminiens et les gomaristes se combattaient avec une haine féroce : une scission qui ne put jamais être entièrement réparée, éclata dans l'assemblée que les huguenots tinrent en 1611 à Saumur.

Sans aucun doute, cette différence entre les deux grands partis européens ne peut provenir d'un moindre degré d'exaltation religieuse dans le catholicisme; nous venons de voir tout le contraire; il faut plutôt en chercher la cause dans le motif suivant : il ne régnait pas au sein du catholicisme cette liberté et cette ardeur de discussion dogmatique qui dominaient exclusivement le protestantisme. Le premier s'empara des tendances vers l'enthousiasme et le mysticisme, les régularisa et les assujétit aux formes sévères de l'ascétisme monastique; formes qui furent au contraire repoussées, condamnées et exclues par le protestantisme. C'est précisément pour cette raison que, parmi les protestants, l'entraînement religieux abandonné à lui-même, se manifesta par diverses sectes, et se chercha séparément, mais librement, des routes particulières.

Il faut encore attribuer à la même cause la production, au milieu de la société catholique, d'une littérature plus spécialement remarquable par la beauté et la régularité de la forme. Nous pouvons le dire, c'est sous les auspices de l'Église que furent créées d'abord en Italie les formes classiques modernes. On s'en rapprocha en Espagne, autant que le permettait le génie de la nation; en France, le même développement littéraire apparut, à la même époque, et enfanta plus tard les plus brillantes productions. Malherbe surgit, Malherbe qui, le premier, se soumit volontairement à la règle, et qui, renonçant en connaissance de cause à toute licence [1], apporta à l'opinion monarchique-catholique

[1] Sur les opinions de Malherbe et sur sa manière de travailler, il faut lire les nouveaux suppléments à la biographie de ce poëte, par Racan, dans les *Mémoires ou Historiettes* de Tallemant des Réaux, publiés par Monmerqué, 1834, t. I, p. 195.

dont il était partisan une nouvelle force victorieuse, par la précision épigrammatique, par la popularité un peu prosaïque, mais en harmonie avec le sentiment français, et par l'élégance avec lesquelles il exprima cette opinion. Parmi les nations germaniques, cette direction intellectuelle ne pouvait pas encore, même du côté des catholiques, parvenir à la même domination qu'en France. Cette impulsion littéraire s'empara d'abord de la poésie latine, qui n'arriva souvent qu'à faire une parodie, comme dans notre Balde, doué d'ailleurs d'un talent distingué. Les ouvrages composés dans la langue maternelle restèrent l'expression pure de la nature. Du côté des protestants, l'imitation des anciens pouvait bien moins encore réussir. Shakspeare représenta l'esprit du romantisme sous des formes impérissables, jet libre et spontané d'un génie qui exploitait, suivant son caprice, l'antiquité et l'histoire. Les ouvrages qui représentent le mieux le caractère de la rêverie allemande de cette époque et sa manière d'envisager le monde, ouvrages pleins d'originalité et d'indépendante inspiration, mais informes, obscurs et insondables, et cependant d'un attrait irrésistible, sortirent de l'atelier d'un cordonnier allemand. (Jacob Böhme - 1574 - 1624)

Je ne veux pas essayer de peindre l'opposition de ces deux mondes intellectuels; pour en présenter le tableau complet, il faudrait que nous nous fussions arrêtés plus longtemps sur le protestantisme. Qu'il me soit seulement permis de faire encore ressortir une des faces les plus importantes de la situation actuelle.

Les tendances monarchiques prédominaient, à cette époque, dans le catholicisme. Les idées de droits populaires, de résistance légale au prince, de souveraineté du peuple et de régicide, soutenues, trente ans

auparavant, par les catholiques les plus zélés, étaient abandonnées. Il n'existait plus aucune opposition importante d'une population catholique contre un prince protestant; on vivait en bonne intelligence même avec Jacques Ier d'Angleterre; les théories dont nous venons de parler ne trouvaient plus d'application. Il s'ensuivit que le principe religieux s'unit toujours plus étroitement avec le principe dynastique; ajoutez, si je ne me trompe, que le génie personnel des princes du parti catholique apparut avec une certaine supériorité. Cette observation est vraie, du moins pour l'Allemagne. Là vivait encore le vieil évêque Jules de Wurzbourg, qui a fait dans notre pays la première énergique tentative d'une contre-réforme; le prince électoral Schweikard de Mayence exerçait les fonctions d'archichancelier avec un rare talent dont l'influence se fit largement sentir; les deux autres princes électoraux du Rhin étaient des hommes pleins de résolution et d'activité; à leurs côtés, s'élevèrent Maximilien de Bavière, doué d'un génie mâle, pénétrant, infatigable, prince excellent administrateur, dont la tête était remplie des projets politiques les plus grandioses, et l'archiduc Ferdinand, d'une inébranlable fermeté d'âme, basée sur l'ardeur de sa foi; ces hommes éminents sortaient presque tous de l'école des Jésuites, si habiles à provoquer de hautes et vastes impulsions dans l'esprit de leurs élèves; ces princes étaient, eux aussi, des réformateurs, et ils avaient réalisé par la force de leur foi religieuse la restauration spirituelle telle que nous la voyons accomplie.

Les princes protestants, au contraire, étaient plutôt les héritiers que les fondateurs du mouvement qu'ils suivaient; ils ne représentaient pas une nouvelle génération, ils étaient la seconde ou la troisième. Ils se dis-

tinguèrent par leur ambition et l'amour de l'agitation. Les protestants manifestèrent ouvertement des tendances vers la république, ou du moins vers une liberté aristocratique. Dans beaucoup de pays, en France, en Pologne, dans tous les États autrichiens, une puissante noblesse, partageant les croyances protestantes, était en lutte déclarée avec le pouvoir gouvernemental catholique. La république des Pays-Bas, qui, tous les jours, parvenait à une plus grande prospérité, donnait un brillant exemple de ce qu'on pouvait attendre d'une résistance énergique. A l'époque où nous sommes arrivés, il fut question en Autriche de se débarrasser de la famille régnante et d'adopter une constitution comme celle de la Suisse ou des Pays-Bas. Le succès de cette tentative présentait aux villes impériales de l'Allemagne l'unique chance de parvenir de nouveau à une grande importance, aussi y prirent-elles une part active. Par elle-même, la constitution religieuse des huguenots était déjà républicaine et contenait des éléments démocratiques. Ceux-ci, personnifiés dans les puritains anglais, commencèrent à se soulever contre un roi protestant. Il existe un petit écrit rédigé par un ambassadeur impérial qui, à cette époque, se trouvait à Paris, écrit dans lequel on s'occupe avec beaucoup de chaleur d'attirer l'attention des princes européens sur les dangers communs dont les menacent les progrès de l'esprit démocratique de la Réforme [1].

Ainsi, d'un côté, le monde catholique était uni, clas-

[1] *Advis sur les causes des mouvements de l'Europe, envoyé aux roys et princes pour la conservation de leurs royaumes et principautés*, fait par Messir Al. Cunr. baron de Fridemburg, et présenté au roy très-chrestien par le comte de Furstemberg, ambassadeur de l'empereur; inséré dans le *Mercure François*, t. IX, p. 342.

sique et monarchique; et de l'autre, le monde protestant était divisé, romantique et républicain.

En l'an 1617, tout annonçait déjà l'explosion prochaine d'une lutte décisive; du côté des catholiques, on se sentait le plus fort, à ce qu'il paraît, car on ne peut nier qu'ils furent les premiers à prendre l'offensive.

Le 15 juin 1617, on rendit en France un Édit demandé depuis longtemps par le clergé catholique, mais que la cour avait toujours refusé, par égard pour la puissance et pour les chefs des huguenots; en vertu de cet Édit, les biens des églises du Béarn devaient être restitués. C'est à cette mesure que se laissa entraîner Luynes sur lequel les protestants avaient d'abord compté et qui, cependant, s'était peu à peu associé au parti jésuite-papiste [1]; déjà plusieurs attaques du peuple contre les protestants avaient eu lieu, encouragées par la confiance que l'on avait dans ces dispositions connues du pouvoir; les parlements se déclarèrent contre eux.

Wladislaw, prince polonais, se prépara de nouveau, plein d'espoir, à s'emparer du trône de Moscou. A cette tentative se joignait, croyait-on, des projets contre la Suède, et la guerre recommença aussitôt entre ce pays et la Pologne [2].

[1] On voit cela entre autres par une lettre de Duplessis-Mornay, Saumur, 26 avril 1617 : « sur ce coup de majorité, » ainsi qu'il appelle l'assassinat du maréchal d'Ancre. *La vie de Duplessis*, p. 465.

[2] Hiaern, *Histoire de l'Esthonie, de la Livonie et du Lettland*, p. 418. « Les Suédois savaient que le roi de Pologne avait envoyé son fils en Russie avec une forte armée dans le but de surprendre les forteresses que les Moscovites avaient cédées aux Suédois, afin que si ce dessein lui réussissait, il pût lui-même attaquer d'autant plus sûrement le royaume de Suède; car on lui avait promis des secours pour reconquérir ce royaume, tant de la part des États réunis à la Diète tenue en Pologne, que de la part de la maison d'Autriche : il avait dirigé exclusivement toutes ses pensées vers ce but. »

Mais un fait dont les conséquences étaient beaucoup plus graves se passait dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. Les archiducs s'étaient réconciliés et entendus entre eux ; inspirés par ce grand sens dont cette illustre maison a souvent donné tant de preuves dans les circonstances critiques, ils avaient renoncé, en faveur de l'archiduc Ferdinand, aux prétentions qu'ils pouvaient faire valoir après la mort de l'empereur Mathias qui n'avait pas de postérité : Ferdinand fut en effet reconnu en Hongrie et en Bohême comme successeur au trône.

D'un catholique aussi zélé et aussi décidé que Ferdinand, il fallait s'attendre à voir employer toutes les forces réunies de ses royaumes à conquérir pour sa croyance une domination absolue, et à favoriser sa propagation.

C'était là un danger commun et imminent pour tous les protestants des États héréditaires de l'Allemagne, de l'Europe entière.

Voilà pourquoi une résistance immédiate se déclara. Les protestants qui s'étaient opposés aux progrès du catholicisme, se trouvaient non-seulement préparés pour la défense, mais déterminés à passer de suite de la défense à une attaque ouverte.

Le protestantisme européen était particulièrement représenté par le prince électoral Frédéric du Palatinat. Sa femme était la fille du roi d'Angleterre, la nièce du roi de Danemarck et du prince Maurice d'Orange, la proche parente du duc de Bouillon, le chef des huguenots français les moins pacifiques ; Frédéric était lui-

même à la tête de l'Union allemande. C'était un prince grave, possédant assez d'empire sur lui-même pour se tenir exempt des mauvaises habitudes qui dominaient alors dans les cours de l'Allemagne, et qui, au contraire, prenait soin de remplir avec exactitude ses devoirs de souverain et d'assister assidûment aux séances de son conseil privé ; il était un peu mélancolique, fier, et plein de hautes pensées. Il y avait, du vivant de son père, dans la salle à manger, des tables pour les conseillers et les gentilshommes ; il les fit enlever toutes, ne voulant prendre ses repas qu'avec des princes et des personnages du rang le plus élevé. Cette cour se laissait aller au sentiment exalté de l'espoir d'une grande destination politique ; comme depuis longtemps elle n'avait exécuté aucune tentative sérieuse, elle n'avait pas une idée bien arrêtée de ce qu'elle était capable de réaliser et de ce que l'avenir pouvait lui réserver ; en attendant, elle se livra aux projets les plus téméraires.

La cour était à Heidelberg dans ces dispositions, lorsque les Bohémiens s'étant violemment séparés de la maison d'Autriche, par suite du danger qui menaçait leur religion, prirent la résolution d'abandonner Ferdinand, malgré leur serment de fidélité, et de proposer leur couronne au prince électoral du Palatinat.

Le prince électoral Frédéric fit quelques réflexions. N'était-ce donc pas une chose inouie de voir un prince allemand vouloir enlever à un autre prince allemand une couronne qui lui était légitimement échue ! Mais tous ses amis, Maurice qui n'avait jamais voulu de la trève avec l'Espagne, le duc de Bouillon, Chrétien d'Anhalt qui connaissait bien toutes les inquiétudes et les embarras de la politique européenne, et qui avait la conviction que personne n'aurait le courage et la force

de s'opposer à l'événement accompli, ses conseillers les plus intimes, tous l'encouragèrent à accepter; il y fut encore déterminé par l'immense perspective ouverte à son ambition et par son zèle pour la Réforme. Il reçut la couronne au mois d'août 1619. Quel devait être le résultat de cette démarche? S'il parvenait à conserver cette couronne, la puissance de la maison d'Autriche était anéantie dans l'Est de l'Europe, et le progrès du catholicisme arrêté pour toujours.

Des sympathies imposantes se manifestaient partout en sa faveur. En France, il y avait un mouvement général parmi les huguenots; les Béarnais résistèrent aux ordres de restitution donnés par le roi; l'assemblée de Loudun prit fait et cause pour eux; la reine-mère souhaitait vivement rallier à elle cette opposition toute prête à combattre. Rohan s'était déjà rangé de son côté et lui avait promis l'adhésion de ses partisans.

Le parti catholique-espagnol avait à cette époque le dessous dans le canton des Grisons qui était continuellement agité, et le parti protestant était devenu dominant; le bailliage de Davos s'empressa de recevoir les ambassadeurs du nouveau roi de Bohême, et lui promit de tenir les défilés du pays fermés pour toujours aux Espagnols.

Constatons encore le développement des tendances républicaines. Non-seulement les États de la Bohême maintinrent leur indépendance vis-à-vis le roi qu'ils avaient choisi, mais les États héréditaires de l'Autriche cherchèrent à les imiter; les villes impériales de l'Allemagne conçurent de nouvelles espérances, et les secours les plus considérables en argent que Frédéric reçut pour l'exécution de ses projets, il les obtint de ces villes.

Ce fut cette résistance organisée qui détermina, sous le double point de vue de la religion et de la politique, les princes catholiques à s'unir plus étroitement que jamais.

Maximilien de Bavière, et Ferdinand qui venait d'avoir le bonheur d'être nommé empereur, conclurent l'alliance la plus intime ; le roi d'Espagne se prépara à leur donner des secours ; enfin le Pape Paul V se décida à payer des subsides très-considérables.

De même que les vents changent quelquefois subitement pendant la mauvaise saison, de même la fortune passa tout à coup vers le parti des catholiques.

Ils réussirent à gagner le prince électoral de Saxe, un des plus puissants princes protestants, mais qui était luthérien et détestait du fond du cœur un mouvement produit et dirigé par le calvinisme. Les catholiques engagèrent donc la lutte avec la certitude de remporter la victoire. Une seule bataille, livrée près du Mont-Blanc, dans les environs de Prague, en Bohême, le 8 novembre 1620, mit fin à la puissance de Frédéric du Palatinat et à tous ses projets.

L'Union protestante ne soutint pas son chef avec toute l'énergie nécessaire. Il se peut que cet élément républicain contenu dans la Réforme ait paru dangereux aux princes alliés ; ils ne voulaient pas abandonner le Rhin aux Hollandais, redoutant que leur constitution ne vînt à éveiller les désirs de l'Allemagne. Les catholiques conquirent sur-le-champ la prépondérance dans la Haute-Allemagne. Le Haut-Palatinat fut occupé par les Bavarois, et le Bas-Palatinat par les Espagnols : l'Union fut dissoute dès le mois d'avril 1621. Tous ceux qui s'étaient levés en faveur de Frédéric furent dispersés ou écrasés. Le principe catholique, au moment même

où il courait le plus grand danger, se retrouvait tout-puissant dans la Haute-Allemagne et dans les provinces autrichiennes.

Pendant ce temps, le catholicisme avait pris aussi en France une position décisive.

Après un coup heureux porté par le pouvoir royal au parti de la reine-mère, qui était sans doute en relation intime avec les huguenots [1], le nonce du Pape insista sur la nécessité de profiter de l'occasion favorable pour une attaque générale contre le protestantisme ; il ne voulut entendre parler d'aucun délai, convaincu qu'en France ce qui était une fois différé était perdu [2] ; il entraîna dans cette opinion Luynes et le roi. Les anciennes factions de Beaumont et de Grammont, qui se combattaient depuis des siècles, subsistaient encore dans le Béarn ; leurs dissensions furent cause que le roi entra dans le pays sans trouver de résistance, qu'il en licencia la force armée, détruisit la constitution, et y rétablit la domination de la religion catholique. Les protestants de la France proprement dite firent alors, il est vrai, des préparatifs pour défendre leurs co-religionnaires, mais ils furent battus sur tous les points, en l'an 1621.

Jacques Robustelli, un des chefs de la Valteline, s'était entouré de quelques catholiques émigrés, de quelques bandits du Milanais et des États vénitiens, et avait formé la résolution de mettre fin à la domination des Grisons, dont la politique protestante opprimait si particulièrement cette partie du pays. Un Père capucin enflamma le fanatisme de cette bande altérée du sang

[1] Benoist lui-même dit, II, 291 : Les réformés n'auraient attendu que les premiers succès pour se ranger au même parti (de la reine).

[2] Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 148.

de ses ennemis ; elle pénétra dans Tirano, au milieu de la nuit du 19 juillet 1620 ; vers le point du jour, elle sonna les cloches, et à mesure que les protestants, attirés par ce bruit, se précipitaient hors de leurs maisons, ils furent attaqués, accablés et tous égorgés. Les mêmes scènes se passèrent aussitôt après dans toute la vallée de la même manière qu'à Tirano. Les Grisons descendirent en vain plusieurs fois de leurs hautes montagnes pour reconquérir la domination qu'ils avaient perdue ; chaque fois qu'ils vinrent, ils furent battus. En 1621, les Autrichiens pénétrèrent par le Tyrol, et les Espagnols par le Milanais, dans le canton des Grisons ; les cris des meurtriers retentirent dans ces montagnes sauvages, éclairées d'une façon effrayante par les incendies des maisons isolées ; les défilés et tout le pays furent occupés.

Ces progrès obtenus si violemment réveillèrent toutes les espérances des catholiques.

La cour romaine représenta à la cour d'Espagne que les Pays-Bas étaient divisés et n'avaient point d'alliés, qu'il ne pouvait pas se rencontrer un moment plus propice pour recommencer la guerre contre les anciens rebelles ; elle réussit à persuader les Espagnols. Le chancelier du Brabant, Pierre Peckius, parut à la Haye, le 25 mars 1621, et au lieu de proposer le renouvellement de la trève qui venait de s'écouler, il proposa la reconnaissance du prince légitime [1]. Les États-Généraux déclarèrent que cette prétention était injuste, inattendue et même inhumaine : les hostilités éclatèrent de nouveau. Ici les Espagnols eurent encore l'avantage dans le

[1] Littéralement : une conciliation « sub agnitione dominorum principum« que legitimorum. » La proposition et la réponse se trouvent dans *Leonis ab Aitzema historia tractatuum pacis Belgicæ*, p. 2 et 4.

commencement. Ils enlevèrent Juliers aux Neerlandais, ce qui acheva le succès de leurs entreprises sur le Rhin. Ils étaient maîtres de la rive gauche du Rhin, depuis Emmerich jusqu'à Strasbourg.

Examinons maintenant, ce qui nous importe le plus, quel profit on a su tirer de tant de victoires qui, remportées sur des points différents et préparées par des moyens si divers, ne doivent paraître, par leur coïncidence et leur influence commune sur le développement du monde, qu'une seule et immense victoire.

§ II. — Grégoire XV.

Paul V éprouva une attaque d'apoplexie pendant la procession qui fut faite pour célébrer la bataille du Mont-Blanc : il en eut une seconde peu de temps après, dont il mourut, le 28 janvier 1621.

La nouvelle élection s'exécuta comme les précédentes. Paul V avait régné si longtemps que, sous son règne, presque tout le collége des cardinaux avait été renouvelé : la très-grande majorité des cardinaux dépendait en conséquence de son neveu, le cardinal Borghèse. Après quelques hésitations, celui-ci trouva l'homme sur le choix duquel tous ses partisans s'accordèrent, ce fut Alexandre Ludovisio de Bologne, qui fut élu le 9 février 1621, et prit le nom de Grégoire XV.

C'était un homme de petite taille, flegmatique, qui s'était acquis la réputation d'un négociateur habile, et de savoir parvenir à son but sans bruit et sans éclat [1], mais maintenant il était courbé par l'âge, débile et malade.

[1] *Relatione di IV ambacciatori*, 1621.

Que pouvait-on attendre pour la solution de cette lutte générale dans laquelle l'Europe était engagée, d'un Pape à qui l'on n'osait communiquer les affaires difficiles, confidentielles, dans la crainte de porter le dernier coup à son infirmité.

Mais à côté de ce vieillard mourant surgit un jeune homme de vingt-cinq ans, son neveu, Ludovico Ludovisio, qui se mit aussitôt en possession de l'omnipotence papale, et montra autant de capacité et d'audace que la situation compliquée l'exigeait.

Ludovico Ludovisio était magnifique, brillant, ne négligeant pas d'acquérir des richesses, de conclure des alliances avantageuses pour sa famille, de favoriser et d'avancer ses amis, aimant à jouir de la vie et en faisant jouir les autres; mais il ne perdait jamais de vue les grands intérêts de l'Église; ses ennemis même s'accordent à lui reconnaître un véritable talent pour la direction des affaires, un esprit juste et droit qui trouvait toujours un expédient satisfaisant dans les complications les plus difficiles, et qui possédait tout le courage tranquille et nécessaire pour prévoir la probabilité d'un événement dans les ténèbres de l'avenir et marcher droit sur cet événement. Si l'infirmité de son oncle, qui ne promettait pas une longue durée à son pouvoir, ne l'avait pas maintenu dans de justes bornes, aucune considération n'aurait été capable d'exercer de l'influence sur lui.

Il était alors de la plus haute importance de voir le neveu aussi bien que le Pape pleins de cette idée, que le salut du monde dépendait de la propagation du catholicisme. Le cardinal Ludovisio avait été élevé par les Jésuites et était leur grand protecteur; l'église de Saint-Ignace a été bâtie en grande partie à ses frais; il était

pour lui du plus grand intérêt de devenir protecteur des Capucins, et il pensait que c'était, de son côté aussi, la protection la plus efficace qu'il pût avoir; il adopta avec prédilection et dévoûment la nuance la plus dévote des opinions romaines [1].

Si on veut se représenter l'esprit de la nouvelle administration, il suffit de se rappeler que c'est sous Grégoire XV que la Propagande a été établie, et que les fondateurs des Jésuites, Ignace et Xavier, ont été canonisés.

L'origine de la Propagande se trouve déjà, à vrai dire, dans une ordonnance de Grégoire XIII, par laquelle un certain nombre de cardinaux fut chargé de la direction des missions dans l'Orient, et qui décréta aussi l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues [2].

Cependant cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue des moyens nécessaires, ni assez vaste. Alors florissait à Rome un grand prédicateur, Girolamo da Narni, qui, par la sainteté de sa vie, acquit la vénération générale et la réputation d'un saint; il développa en chaire une grandeur de pensées, une pureté d'expressions, une majesté d'exposition qui entraînaient tous ses auditeurs. Bellarmin venant un jour d'entendre un de ses sermons, disait : « Je crois que des trois souhaits de saint Augustin il m'en a été accordé un, savoir, celui d'entendre saint Paul. » Le cardinal Ludovisio fut son protecteur, il se chargea de payer les frais d'impression de ses sermons. Ce capucin conçut la pensée d'étendre cette institution de la Pro-

[1] Giuriti, *Vita e fatti di Ludovico Ludovisio*, Ms.
[2] Cocquelines, *Præfatio ad Maffei*, *Annales Gregorii XIII*, p. v.

pagande[1]. Suivant son conseil, une congrégation fut fondée, afin de s'occuper, dans des séances régulières, de la direction des missions dans toutes les parties du monde; elle devait s'assembler au moins une fois par mois en présence du Pape. Grégoire XV assigna les premiers fonds nécessaires pour cette institution, son neveu y contribua de ses propres biens, et comme elle répondait à un besoin réel et profondément senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière plus brillante. Qui ne connaît les services immenses que la Propagande a rendus à la philologie générale? Mais elle s'est surtout appliquée à remplir avec énergie et grandeur sa principale mission, celle de la propagation catholique, et, dans les premiers temps, elle réalisa les plus magnifiques résultats.

La canonisation des deux premiers Pères des Jésuites fut inspirée par le même esprit. « Dans le temps, dit la bulle, où de nouveaux mondes furent découverts, et où dans l'ancien monde Luther se leva pour combattre l'Église catholique, l'esprit d'Ignace Loyola fut suscité pour fonder une Société qui se voua de préférence à la conversion des païens et des hérétiques. François Xavier a mérité, de préférence à tous les autres membres de cette Société, d'être appelé l'apôtre des nations nouvellement découvertes. C'est pourquoi tous les deux ont été inscrits dans le livre des Saints : des églises et des autels où l'on offre à Dieu son sacrifice, doivent leur être consacrés[2]. »

[1] Fr. Hierothei, *Epitome historica rerum Franciscanarum, etc.*, p. 362: Fra Girolamo a engagé le Pape « publicis suasionibus et conciliis privatis. » Comparez Cerri, *État présent de l'Église Romaine*, p. 289. On y trouve aussi une description détaillée de l'institution de la Propagande et de l'agrandissement de ses propriétés.

[2] *Bullarium Cocquelines*, v, 131, 137.

Le nouveau gouvernement papal prit, sans retard, des mesures destinées à faire suivre de conversions les victoires remportées par les catholiques, à justifier et à consolider par le rétablissement de la religion les conquêtes qu'ils avaient faites. « Nous devons appliquer toutes nos pensées, dit une des premières instructions de Grégoire XV, à tirer autant d'avantages que possible de cet heureux changement et de la situation victorieuse de nos affaires. » Résolution qui obtint le plus brillant succès.

§ III. — Propagation générale du Catholicisme.

I. — *La Bohême, les États héréditaires de l'Autriche.*

L'attention du pouvoir papal se porta d'abord sur l'heureux et récent rétablissement du catholicisme dans les provinces autrichiennes.

Grégoire XV, en doublant les subsides qui avaient été payés jusqu'à ce jour à l'empereur [1], et en lui promettant en même temps un présent considérable extraordinaire (quoiqu'il lui restât, disait-il, à peine de quoi vivre), lui recommande de ne pas tarder un instant à poursuivre le plus promptement possible sa victoire et le rétablissement de la religion catholique [2]. Ce n'est que par cette restauration, dit-il, qu'il peut témoigner sa reconnaissance à Dieu pour la victoire qu'il a remportée. La rébellion de ces pays a rendu plus nécessaires une juste sévérité et l'emploi de la force pour leur faire abandonner leurs impiétés.

[1] De 20,000 florins à 20,000 scudi. Le présent devait être de 200,000 scudi. Il aurait désiré entretenir avec cet argent des régiments placés sous l'autorité papale.

[2] *Instruttione al vescovo d'Aversa*, 12 *Apr.* 1621.

Le nonce que Grégoire XV envoya à l'empereur était Charles Caraffa, très-connu dans l'histoire d'Allemagne. Nous pouvons apprécier avec certitude, par les deux relations que nous avons de lui, dont l'une est imprimée et l'autre manuscrite, les mesures qu'il prit pour atteindre son but.

Son premier soin en Bohême fut d'éloigner les prédicateurs et les instituteurs protestants, « qui sont coupables du crime de lèse-majesté divine et humaine. »

Cela ne lui fut pas trop facile, les membres du gouvernement impérial à Prague trouvant cette réaction encore trop dangereuse à exécuter. Ce fut seulement quand Mansfeld eut été chassé du Haut-Palatinat, quand tout péril extérieur eut disparu, et quand quelques régiments enrôlés suivant les désirs du nonce furent entrés à Prague, qu'on osa se mettre à l'œuvre, le 13 décembre 1621. Mais on voulut ménager les deux prédicateurs luthériens, par égard pour le prince électoral de Saxe. Le nonce représentant un principe qui ne connaît point de transaction ne voulut pas entendre parler de ces ménagements; il se plaignait de ce que tout le peuple s'attachait à ces gens et de ce qu'un prêtre catholique ne trouvait rien à faire et pas de quoi vivre [1]. Il réussit enfin, au mois d'octobre 1622, et les prédicateurs luthériens furent bannis. On crut un moment que les appréhensions des conseillers du gouvernement se vérifieraient : le prince électoral de Saxe écrivit une lettre menaçante, et prit une position hostile dans les questions les plus importantes; l'empereur dit même un jour au nonce, qu'on s'était beaucoup trop hâté, et qu'il aurait mieux valu attendre une occasion plus fa-

[1] *Caraffa Ragguaglio*, Ms.

vorable. On connaissait néanmoins les moyens d'agir sur Ferdinand : le vieil évêque de Wurtzbourg lui représenta : « qu'un empereur victorieux ne devait pas s'effrayer des dangers ; qu'en tout cas, il valait mieux pour lui tomber au pouvoir des hommes que dans les mains du Dieu vivant. » L'empereur céda. Le nonce triompha complétement ; la Saxe, cessant toute opposition, consentit enfin elle-même à l'éloignement des prédicateurs.

La voie était tracée. Des Dominicains, des Augustins, des Carmes (car il y avait encore une pénurie sensible de prêtres séculiers), prirent la place des prédicateurs protestants. Tout une colonie de Franciscains arriva de Gnesen ; les Jésuites ne manquèrent pas non plus de déployer toute leur activité ; et lorsqu'ils reçurent une missive de la Propagande par laquelle ils étaient requis de se charger des fonctions de curés, ils l'avaient déjà fait [1].

Et alors on ne songeait même pas à mettre en question si on laisserait subsister, du moins en partie, le rit national utraquistique, conformément aux décrets du concile de Bâle. Les conseillers du gouvernement, le gouverneur lui-même, le prince Lichtenstein, s'étaient prononcés pour ce rit [2] ; ils permirent que le Jeudi-Saint de 1622 fût célébré encore une fois par la communion sous les deux espèces ; et une voix s'élevait déjà parmi le peuple, déclarant qu'il ne fallait pas se laisser enlever cet ancien usage national.

Mais aucune représentation ne put décider le nonce

[1] Cordara, *Historia Societatis Jesu*, t. VI, lib. VII, p. 38.

[2] Selon les opinions reçues jusqu'alors, dans Senkenberg, par exemple, *Continuation de l'histoire de l'Empire*, par Haeberlin, tome XXV, p. 156, *note K*, on devrait croire le contraire de la part de Lichtenstein. Ce qui serait cependant tout à fait faux, comme on le voit dans Caraffa.

à cette concession, il persista inébranlablement dans les instructions de la Cour romaine. Il savait bien que l'empereur finirait par l'approuver; et en effet, il parvint à lui faire accepter une déclaration en vertu de laquelle son gouvernement temporel ne devait point se mêler des affaires religieuses. La messe fut célébrée ensuite partout suivant le rit romain, en latin, avec aspersion de l'eau bénite et avec l'invocation des saints; il ne fallait plus songer à la communion sous les deux espèces, le défenseur le plus hardi de cet usage fut mis en prison; enfin on interdit aussi le symbole de l'*utraquisme*, le grand calice avec le glaive qui était à l'église de Thein, et dont l'aspect aurait pu ranimer les anciens souvenirs. Le 6 juillet, jour auquel on célébrait autrefois la mémoire de Jean Hus, on tint les églises soigneusement fermées.

Le gouvernement aida par des moyens politiques cette restauration des dogmes et des usages romains. Les confiscations mirent une partie considérable de la propriété territoriale dans des mains catholiques; toute acquisition de biens fonds fut rendue à peu près impossible aux protestants; le conseil fut changé dans toutes les villes royales; on n'y eût souffert aucun membre dont la foi eût été suspecte; les rebelles étaient graciés aussitôt qu'ils se convertissaient; mais on plaçait des garnisaires dans les maisons des récalcitrants, de ceux qu'on ne pouvait convaincre, et qui ne voulaient pas céder aux exhortations spirituelles, « afin, suivant les expressions littérales du nonce, qu'ils fussent au moins éclairés par les vexations auxquelles les soumettait leur endurcissement. »

L'effet que produisit cet emploi de la force unie à l'enseignement dogmatique, parut extraordinaire au

nonce lui-même. Il était étonné de l'affluence qui se portait aux églises de Prague, dans lesquelles souvent, le dimanche, il y avait le matin de deux à trois mille personnes dont il admirait l'humilité et la piété. Ce fait résulte, suivant lui, de ce que les traditions catholiques n'avaient jamais été entièrement étouffées. Ainsi l'épouse du roi Frédéric n'aurait pu faire enlever le Christ qui se trouvait sur le pont; la raison en est que les opinions protestantes n'avaient pas réellement pénétré au sein des masses. Les conversions firent des progrès incessants; en l'année 1621, les Jésuites disaient avoir ramené eux seuls seize mille âmes à l'Église catholique. A Tabor, où le protestantisme avait paru régner exclusivement, cinquante familles se convertirent à Pâques, en l'an 1622, et toutes les autres familles à Pâques de 1623. Toute la Bohême finit par devenir complétement catholique.

Les choses se passèrent en Moravie comme en Bohême, et on y parvint même d'autant plus rapidement au but, que le cardinal Dietrichstein, qui était en même temps gouverneur du pays et évêque d'Olmutz, réunissait le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il ne se présenta qu'une difficulté. La noblesse ne voulait pas se laisser enlever les frères moraves, dont les services en économie domestique et rurale étaient inappréciables, et dont les localités étaient les plus florissantes du pays. Les frères moraves trouvèrent protection auprès du conseil secret de l'empereur lui-même. Néanmoins le nonce et le principe catholique furent victorieux ici comme ailleurs. On éloigna près de quinze mille frères moraves. Dans le comté de Glatz, le jeune comte Thurm avait conduit encore une fois les bannières protestantes à la victoire; mais les Polonais accoururent au secours des

impériaux. Le comté fut ensuite envahi, la ville emportée d'assaut et le service divin catholique rétabli dans toute sa rigidité. Une soixantaine de prédicateurs furent exilés du pays ; un nombre considérable de fidèles les suivirent en exil ; leurs biens furent confisqués ; les masses rentrèrent dans le sein du catholicisme.

Dans ces circonstances, les tentatives si souvent réitérées et toujours si infructueusement, pour rétablir le catholicisme dans l'Autriche proprement dite, furent enfin renouvelées et exécutées avec un succès décisif[1]. On commença par expulser tous les prédicateurs accusés de rébellion, puis tous les autres sans exception ; on vit les pauvres gens remonter lentement le Danube : on leur cria en partant : Où trouverez-vous maintenant une demeure stable ? L'empereur déclara positivement aux États du pays : « qu'il s'était réservé entièrement et sans contrôle, à lui et à ses successeurs, la libre administration de toutes les affaires religieuses. »

Au mois d'octobre 1621, apparut une commission qui fixa aux habitants un délai pendant lequel ils devaient ou se convertir au rit catholique, ou évacuer le pays. On ne montra un peu d'indulgence qu'envers la noblesse, et encore une indulgence toute provisoire et individuelle.

Il ne fut pas possible, il est vrai, de procéder avec autant de violence en Hongrie, quoiqu'elle eût été vaincue ; cependant la force des événements, la faveur du gouvernement et surtout le zèle actif de l'archevêque Pazmanny, réalisèrent là aussi une contre-réforme.

[1] C'était la première pensée de l'empereur, même avant la bataille de Prague, lorsque Maximilien entra dans le domaine de la Haute-Autriche ; il y pénétra pour éloigner sans retard les prédicateurs, « afin de chasser les fifres et de faire cesser la danse. » Sa lettre se trouve dans la continuation de Maximilien de Wolf, par Breier, IV, 414.

Pazmanny possédait le grand talent de très-bien écrire dans sa langue maternelle ; son livre intitulé *Kalauz* [1], spirituel et savant, produisait une sensation irrésistible sur ses compatriotes. Doué aussi d'une élocution facile et entraînante, il a personnellement déterminé, dit-on, la conversion de près de cinquante familles. Parmi ces familles nous voyons des noms tels que les Zrinyi, les Forgacz, les Erdoedy, les Ballassa, les Jakusith, les Homonay, les Adam Thurzo. Le comte Adam Zrinyi a expulsé, à lui seul, vingt ministres protestants et les a remplacés par des curés catholiques. Les affaires politiques de la Hongrie prirent aussi une autre direction. Le parti catholique-autrichien obtint la majorité à la diète de 1625. Un des nobles, dont la conversion était vivement désirée par la cour, un Esterhazy, fut nommé palatin.

Mais constatons ici une différence. En Hongrie, la restauration catholique fut bien plus volontaire que dans les autres provinces ; les magnats, en se convertissant, ne renoncèrent à aucun de leurs droits, il se pourrait même qu'ils en eussent acquis de nouveaux. Les provinces austro-bohémiennes, au contraire, s'étaient jetées tout entières dans le protestantisme ; leur conversion fut donc forcée, sinon pour tous les individus, du moins pour la masse ; il fallut l'emploi de toute la puissance du gouvernement pour opérer le rétablissement du catholicisme.

II. — *L'Empire.* — *Translation de l'Électorat.*

Nous avons vu que la contre-réforme était beaucoup plus avancée dans l'Empire d'Allemagne que dans les

[1] *Hodoegus Igazsagro vezerlo Kalauz.* Presbourg, 1613, 1623.

États héréditaires; ici encore, les derniers événements produisirent des résultats immenses, et donnèrent à la restauration religieuse une nouvelle impulsion.

Maximilien, après avoir pris possession du Haut-Palatinat, ne fut pas longtemps sans y changer la religion; il divisa le pays en vingt stations, dans lesquelles travaillaient cinquante Jésuites; les églises leur furent livrées par la force, l'exercice du culte protestant fut généralement interdit. Plus on espérait que le pays ne perdrait pas sa nationalité et resterait bavarois, plus aussi les habitants se soumettaient [1].

Les conquérants considérèrent également le Bas-Palatinat comme leur propriété. Maximilien fit présent de la bibliothèque de Heidelberg au Pape. Celui-ci avait fait demander, même avant la conquête, cette faveur au duc, par le nonce Montorio à Cologne; le duc s'y était engagé avec son empressement habituel; à la première nouvelle de la prise de Heidelberg, Montorio réclama l'exécution de cette promesse. On lui avait dit que les manuscrits surtout étaient d'une valeur inappréciable, et il fit prier Tilly de les préserver du pillage [2]. Le Pape envoya le docteur Leone Allaci, un des bibliothécaires du Vatican, en Allemagne, pour recevoir ces livres. Grégoire XV fut enchanté de cette affaire. Il déclara qu'elle était un des événements les plus heureux de son Pontificat, les plus utiles et les plus honorables pour le Saint-Siége, pour l'Église, pour les sciences et même pour le nom bavarois qui devait se réjouir de voir un butin aussi précieux éternellement conservé à Rome, le centre du monde.

Du reste, là aussi, le duc déploya un zèle réforma-

[1] Kropff, *Historia Societatis Jesu in Germania superiori*, t. IV, p. 271.
[2] *Relatione di M. Montorio ritornato nunzio di Colonia*, 1624.

teur infatigable; il surpassa même les Espagnols, qui cependant étaient de bons catholiques. Le nonce fut ravi de voir célébrer la messe et faire des conversions à Heidelberg, « où avaient été publiés le rite et le catéchisme calvinistes. »

De leur côté, le prince électoral Schweikard réforma la Bergstrasse dont il avait pris possession, et le margrave Guillaume réforma le Haut-Baden qui lui avait été adjugé après un long procès, quoique sa naissance, bien loin d'être princière, fût à peine légitime; il s'était précédemment et formellement engagé envers le nonce Caraffa à exécuter cette contre-réforme [1]. On redoubla de zèle et d'efforts, même dans les provinces qui n'avaient pas reçu le contre-coup des commotions politiques, à Bamberg [2], à Fulde, à Eiesfeld, à Paderborn, où deux fois des évêques catholiques prirent possession de l'évêché l'un après l'autre; principalement dans l'évêché de Munster, où Meppen, Vechta, Halteren et plusieurs autres arrondissements furent convertis au catholicisme en l'an 1624. L'archevêque Ferdinand établit des missions dans presque toutes les villes; il fonda un collége de Jésuites à Coesfeld pour le rétablissement de l'antique religion catholique. Nous rencontrons des missionnaires catholiques jusqu'à Halberstadt et à Magdebourg : ils s'établirent à Altona pour y apprendre la langue et pénétrer ensuite en Danemarck et en Norwège.

Comme nous le voyons, le catholicisme se répand avec une énergique rapidité de la Haute-Allemagne dans la Basse-Allemagne, du Sud au Nord. Pendant ce temps, une tentative est faite dans le but de conquérir une

[1] Caraffa, *Germania restaurata*, p. 129.

[2] Particulièrement par Jean George Fuchs de Dornheim qui ramena aussi vingt-trois paroisses nobles au catholicisme.

nouvelle et plus décisive influence dans les affaires générales de l'Empire.

Ferdinand II avait donné au duc Maximilien, après la conclusion de l'alliance, la promesse de lui déférer l'électorat du Palatinat, dans le cas du succès de l'œuvre qu'ils avaient entreprise [1].

Ici, on ne peut douter des intentions qui animaient les catholiques. Le nombre égal de voix que le parti protestant conservait dans le collége des princes électoraux s'était opposé jusqu'à ce jour à ce que le parti catholique obtînt la majorité; si la translation de l'électorat avait lieu, on se trouvait débarrassé pour toujours de cette opposition.

La Cour romaine avait été de tout temps étroitement unie avec la Bavière; Grégoire XV s'intéressa dans cette affaire comme si elle était la sienne.

Le Pape envoya immédiatement un nonce en Espagne pour engager le roi de ce pays à contribuer à l'abolition du comté palatin, et à la translation de l'électorat, changement qui serait à tout jamais garanti aux catholiques par la couronne impériale. Il n'était pas très-facile de décider les Espagnols à faire cette démarche. Ils avaient entamé les négociations les plus sérieuses avec le roi d'Angleterre, et ils hésitèrent à l'offenser dans la personne de son gendre, Frédéric, ce comte palatin auquel l'électorat appartenait. Le Pape Grégoire n'en devint que plus ardent. Il ne se contenta pas d'envoyer un nonce; en 1622, nous voyons encore à la cour d'Espagne le frère Hyacinthe, habile capucin, qui jouissait de la confiance particulière de Maximilien et qui

[1] Lettre de l'empereur à Balthasar de Zuniga, du 15 octobre 1621, imprimée dans Sattler, *Histoire du Wurtemberg*, t. VI, p. 162.

était chargé d'une mission du Pape[1]. Le gouvernement espagnol eut beaucoup de peine à s'expliquer plus explicitement, mais enfin le roi répondit qu'il aimerait mieux voir l'électorat dans la maison de Bavière que dans la sienne propre. Il n'en fallut pas davantage au frère Hyacinthe. Il courut avec cette déclaration à Vienne, afin de faire disparaître les doutes que l'empereur pouvait avoir, par égard pour l'Espagne. L'influence habituelle du nonce Caraffa, et celle du Pape lui-même qui écrivit à l'empereur une nouvelle lettre, hâtèrent le dénouement de cette affaire : « Voilà, s'écrie le Pape, en parlant à l'empereur, voilà les portes du ciel ouvertes, les armées célestes se préparent à t'acquérir cette grande gloire, elles combattront dans ton camp pour toi ! » Une considération particulière et qui caractérise très-bien l'empereur, entraîna sa détermination. Il pensait depuis longtemps à la translation, et il avait exprimé ce projet dans une lettre qui tomba entre les mains des protestants et qu'ils publièrent. L'empereur se trouvait donc, pour ainsi dire, lié. Il croyait que, pour faire respecter son autorité impériale, il devait d'autant plus fortement persister dans sa volonté une fois manifestée, que cette volonté était devenue publique. Il suffit de dire qu'il prit la résolution d'opérer la translation de l'électorat à la prochaine Diète électorale[2].

Il s'agissait seulement de savoir si les princes de l'Empire approuveraient cette mesure. Tout dépendait surtout de Schweikard de Mayence, et le nonce Montorio assure que, dans le commencement, ce prince circons-

[1] Khevenhiller, t. IX, p. 1766.
[2] Caraffa, *Germania restaurata*, p. 120.

pect avait été opposé à la translation, et avait déclaré que la guerre se renouvellerait d'une manière encore plus terrible; d'ailleurs, ajoutait-il, dans le cas où l'on voudrait procéder à un changement, le comte palatin de Neubourg avait des droits plus directs, et on ne pouvait pas l'en frustrer. Le nonce ne nous apprend pas par quels moyens il parvint enfin à persuader le prince : « Dans les quatre ou cinq jours, dit-il, que j'ai passés avec lui à Aschaffenbourg, j'obtins la résolution que je désirais. » Voilà tout ce que nous savons; on promit au prince le secours efficace du Pape dans le cas où la guerre éclaterait de nouveau.

Cette détermination du prince électoral de Mayence fut décisive. Ses deux collègues du Rhin suivirent son opinion. Quoique le Brandebourg et la Saxe fussent toujours opposés à la mesure (ce n'est que plus tard que cette opposition de la Saxe fut également écartée par l'archevêque de Mayence [1]), quoique l'ambassadeur d'Espagne se déclarât directement, à cette époque, contre la translation [2], l'empereur cependant passa outre. Le 25 février 1623, il déféra l'électorat à son allié victorieux; dans le commencement, l'électorat ne devait être pour celui-ci qu'une possession personnelle, les droits des héritiers et agnats du Palatinat leur demeurant réservés pour l'avenir.

En attendant, malgré cette condition, on avait gagné un immense résultat, et surtout on s'était assuré la prépondérance dans le conseil suprême de l'Empire, dont

[1] Montorio appelle Schweikard, « unico instigatore a far voltare Sassonia a favore dell' imp. nella translatione dell' elettorato.

[2] La déclaration d'Onates et la lettre violente de Ludovisio contre la restitution d'un électorat à un calviniste blasphémateur, se trouvent dans Khevenhiller, x, 67, 88.

l'assentiment apporta alors une sanction juridique à chaque nouvelle décision prise dans l'intérêt du catholicisme.

Maximilien n'eut pas de peine à reconnaître qu'il devait ce succès principalement au Pape Grégoire XV : « Votre Sainteté, lui écrivait-il, a non-seulement favorisé la réussite de cette affaire, mais elle l'a directement effectuée par ses exhortations, par son autorité, par l'activité de ses démarches ; elle doit être attribuée entièrement à la faveur et à la vigilance de Votre Sainteté. »

« Ta lettre, ô mon fils, lui répondit Grégoire XV, a rempli notre cœur d'un torrent de délices semblables à une manne céleste ; la fille de Sion peut enfin secouer de sa tête les cendres de deuil et se revêtir d'habits de fête ! »

III. — *La France.*

A la même époque arrivait aussi le même grand changement en France.

Si nous demandons d'où vinrent, surtout en 1621, les pertes du protestantisme, nous voyons que ce fut de la scission qui s'était déclarée parmi ses membres, et de la défection de la noblesse. Il se pourrait encore que ces pertes eussent pour cause les tendances républicaines qui s'appuyaient tout à la fois et sur le mouvement d'indépendance des communes et sur les opinions religieuses de la Réforme, tendances défavorables à l'influence de la noblesse. Les gentilshommes trouvaient qu'il leur était plus utile de s'attacher au roi et à la cour que de se laisser régenter par des prédicateurs et par des échevins.

Il suffit de dire que, dès l'année 1621, les gouverneurs rivalisaient à qui livrerait les places de sûreté; chacun ne cherchait qu'à obtenir pour condition la position la plus favorable pour lui-même. Le même fait eut lieu en l'année 1622; La Force et Châtillon reçurent des bâtons de maréchal, après avoir abjuré le protestantisme; le vieux Lesdiguières embrassa le catholicisme[1], et fut chargé de commander en personne une division de l'armée contre les protestants; ces exemples entraînèrent un grand nombre d'autres abjurations[2]. Il n'était donc pas possible aux protestants de pouvoir espérer conclure, en 1622, une paix très-avantageuse; ils ne pouvaient pas même se flatter de la voir observée. Précédemment, lorsque les protestants étaient encore redoutables, le roi avait si souvent violé et rompu les traités, devait-il mieux les respecter quand ceux-ci avaient perdu toute leur puissance? Tout ce que le traité de paix interdisait fut rigoureusement exécuté: l'exercice de la religion protestante fut supprimé dans beaucoup d'endroits; on défendit aux protestants de chanter leurs psaumes dans les rues et dans les boutiques; leurs priviléges aux universités furent restreints[3]; le fort Louis, qu'on avait promis de raser, fut conservé; on tenta de placer dans les mains du roi le choix des magistrats des villes protestantes[4]; par un Édit du 17 avril 1622, un commissaire fut institué avec la charge de surveiller les assemblées des protestants. Quand

[1] *Mémoires de Deageant*, p. 190, et dans plusieurs autres passages, sont très-remarquables sur cette abjuration.

[2] Liste des gentilshommes de la religion réduits au roi, dans Malingre, *Histoire des derniers troubles arrivés en France*, p. 789. Rohan aussi fit ses conventions; malheureusement les articles de cette convention, tels qu'ils se trouvent dans le *Mercure de France*, t. VII, p. 845, ne sont pas authentiques.

[3] Benoist, II, 419.

[4] Rohan, *Mém.*, I, III.

ceux-ci eurent laissé prendre ce grand empiétement sur leurs anciennes libertés, le gouvernement ne tarda pas à s'immiscer aussi dans les affaires qui étaient exclusivement du ressort de leur église ; les huguenots furent empêchés par les commissaires d'adopter les décrets du synode de Dordrecht.

Ils avaient perdu toute indépendance, et ne pouvaient plus opposer aucune résistance énergique ; les conversions se multiplièrent de tous côtés.

Les Capucins remplirent de leurs missions le Poitou et le Languedoc [1]; les Jésuites qui fondèrent de nouveaux établissements à Aix, à Lyon, à Pau et dans plusieurs autres localités, firent les plus grands progrès dans les villes et les campagnes; leurs confréries de Marie recueillaient l'approbation générale pour les soins qu'elles prodiguaient à tous ceux qui avaient été blessés dans la dernière guerre [2].

Les Franciscains aussi se distinguèrent; nous citerons surtout ce Père Villèle de Bordeaux, qui, dit-on, après avoir converti toute la ville de Foix, fit rentrer dans le catholicisme un vieillard plus que centenaire, précisément le même auquel, autrefois, Calvin avait adressé le premier prédicateur protestant, et qui l'avait conduit à Foix. L'église protestante fut démolie; les Pères triomphants firent accompagner, de ville en ville, par un trompette, le prédicateur expulsé [3].

Les conversions obtinrent d'immenses succès. Des hommes de la première classe et du bas peuple, des savants même se convertirent; ce qui produisit princi-

[1] *Instruttione all' arcivescovo di Damiata*, Ms.
[2] Cordara, *Historia Soc. Jesu*, VII, 95, 118.
[3] Relation catholique, insérée dans le *Mercure François*, VIII, 489.

palement un puissant effet sur ces derniers, ce fut la preuve qui leur fut donnée que l'ancienne Église avait invoqué les saints avant le concile de Nicée; que même avant cette époque, elle priait pour les morts, et possédait une hiérarchie et plusieurs des pratiques du culte catholique.

Il nous reste quelques relations de plusieurs évêques, dans lesquelles on voit quel était le rapport numérique des deux religions. Dans le diocèse de Poitiers, la moitié des habitants de quelques villes était protestante, par exemple, à Lusignan, à Saint-Maixent; dans d'autres, à Chauvigny, à Niort, il y avait un tiers de protestants; à Loudun, il n'y en avait qu'un quart; à Poitiers même, qu'un vingtième; et dans les campagnes, le nombre en était encore plus petit[1]. Pour favoriser le mouvement des conversions, les évêques étaient en correspondance directe avec le Saint-Siége; ils lui faisaient leurs rapports, et lui présentaient leurs désirs; le nonce avait reçu l'ordre de mettre sous les yeux du roi et d'appuyer toutes leurs demandes. Ils entrent souvent, à ce sujet, dans de très-grands détails. L'évêque de Vienne, par exemple, observe que les missionnaires sont particulièrement neutralisés par un prédicateur de Saint-Marcellin, qui se montre invincible, le nonce est chargé de demander à la cour son éloignement. Son appui est aussi réclamé pour l'évêque de Saint-Malo qui se plaint de ce qu'on ne tolère aucune célébration du service divin dans un château de son diocèse. Le nonce est encore chargé d'envoyer à l'évêque de Saintes un missionnaire habile qui lui est désigné. Quelquefois les évêques, quand ils rencontrent des obstacles, sont invi-

[1] *Relatione del vescovo di Poitiers*, 1633. Ms.

tés à indiquer plus en détail ce qu'il y a faire, afin que le nonce puisse le proposer au roi[1].

Cette époque est celle de l'union la plus étroite du Pape et de tous les pouvoirs ecclésiastiques avec la Propagande qui, comme on l'a déjà dit, déploya, surtout dans les premières années, le zèle le plus ardent et le plus fécond en conquêtes spirituelles; cette activité incessante, énergique, venant à la suite d'une grande victoire obtenue par la force des armes, cette participation de la cour à une œuvre de propagation qui est à ses yeux d'un grand intérêt politique, voilà ce qui décida pour toujours la ruine du protestantisme en France.

IV. — *Les Pays-Bas.*

Mais ces progrès ne furent pas circonscrits seulement dans les pays où le gouvernement était catholique; ils se manifestèrent aussi, à la même époque, dans les États gouvernés par des protestants.

On est surpris, quand on lit Bentivoglio, de voir que dans ces villes des Pays-Bas qui avaient opposé une résistance si longue et si héroïque au roi d'Espagne, principalement au sujet de la religion, peut-être la majeure partie des familles distinguées professait le catholicisme[2]; mais ce qui est bien plus extraordinaire encore, c'est d'apprendre, par une relation très-détaillée de l'année 1622, les progrès que faisait le catholicisme, même au milieu de circonstances si défavorables. Les prêtres étaient persécutés et chassés, néanmoins leur nombre augmenta. En l'an 1592, le premier Jésuite

[1] *Instruttione all' arcivescovo di Damiata.*

[2] *Relatione delle provincie ubbidienti parte* II, c. II, où il est question de la religion en Hollande.

arrive dans les Pays-Bas; en 1622, on comptait déjà vingt-deux membres de cette Société. De nouveaux propagateurs sortaient constamment des colléges de Cologne et de Louvain : en l'an 1622, deux cent vingt prêtres séculiers étaient occupés dans les provinces, mais ils étaient bien loin de suffire aux besoins de leur œuvre. Le nombre des catholiques montait, suivant cette relation, à 150,000 âmes dans l'archevêché d'Utrecht, à 100,000 âmes dans le diocèse de Harlem auquel appartenait Amsterdam; Leuwarden avait 15,000 catholiques, Grœningen 20,000, Deventer 60,000. Le vicaire apostolique qui fut envoyé à cette époque par le Saint-Siége à Deventer, y a donné dans trois villes et dans quelques villages la confirmation à douze mille personnes. Les chiffres de cette relation sont très-exagérés; on voit cependant que ce pays si protestant possédait encore des éléments catholiques extraordinairement tenaces. Les évêchés établis par Philippe II n'avaient jamais cessé d'être reconnus par les catholiques [1].

C'est précisément cette situation qui donna aux Espagnols l'idée et le courage de renouveler la guerre.

V. — *Rapports avec l'Angleterre.*

L'Angleterre était entrée dans une voie pacifique. Le fils de Marie Stuart ayant réuni sur sa tête les couronnes de la Grande-Bretagne, se montra plus résolu que jamais à se rapprocher des puissances catholiques.

Déjà, avant l'avénement de Jacques Ier au trône d'Angleterre, Clément VIII lui avait fait dire : « qu'il priait pour lui, fils d'une mère si vertueuse, lui souhaitait

[1] *Compendium status in quo nunc est religio catholica in Hollandia et confederatis Belgii provinciis*, 1622, 2 *dec.*

le plus grand bonheur temporel et spirituel, et qu'il espérait le voir devenir catholique. » On célébra à Rome, par des prières et des processions solennelles, cet avénement.

C'était là une avance à laquelle Jacques n'eût pas osé répondre avec le même empressement, quand même il y aurait été disposé. Il permit cependant à son ambassadeur Parry, qui était à Paris, d'entrer en relations confidentielles avec le nonce Bubalis. Celui-ci produisit une lettre du cardinal-neveu Aldobrandini, dans laquelle celui-ci exhortait les catholiques anglais à obéir au roi Jacques comme à leur roi et à leur seigneur légitime, et même à prier pour lui; Parry lui répondit par une instruction de Jacques Ier, dans laquelle celui-ci promettait paix et tranquillité aux catholiques de son royaume [1].

On commença en effet à célébrer publiquement de nouveau la messe dans le nord de l'Angleterre; les puritains se plaignirent de ce qu'en peu de temps cinquante mille Anglais avaient embrassé le catholicisme; Jacques leur répondit : « Convertissez de votre côté autant d'Espagnols et d'Italiens. »

Ces succès peuvent avoir déterminé les catholiques à trop exagérer leurs espérances. Comme le roi se tenait toujours lié au parti protestant, comme les anciens actes du parlement étaient toujours exécutés, de nouvelles persécutions ayant eu lieu, ils s'exaspérèrent d'autant plus vivement; cette exaspération éclata d'une manière terrible dans la conspiration des poudres.

Par suite de cet événement, le roi se trouva forcé de ne plus permettre aucune tolérance. Les lois les plus

[1] *Breve relatione di quanto si è trattato tra S. S. ed il re d'Inghilterra.* (Ms. Rom.)

rigoureuses furent rendues et exécutées; des visites domiciliaires, des emprisonnements, des amendes furent décernés; les prêtres et surtout les Jésuites furent bannis et persécutés; on crut qu'il fallait contenir avec la plus grande sévérité des ennemis aussi entreprenants.

Mais si on interrogeait le roi en particulier, ses intentions étaient très-modérées. Il déclara positivement à un prince de Lorraine qui vint un jour le visiter, non sans que Paul V en eût été informé : « qu'il n'y avait cependant qu'une légère différence entre les diverses religions ; il est vrai, il regardait la sienne comme la meilleure, et la préférait, non par raison d'État, mais par conviction ; toutefois, il était loin de dédaigner les autres, et comme il jugeait trop difficile de convoquer un concile, il verrait avec plaisir se former une assemblée d'hommes savants, dans le but de tenter une réconciliation. Si le Pape, disait-il, faisait seulement un pas pour venir au devant de lui, il en ferait quatre de son côté. Lui aussi il reconnaît l'autorité des saints Pères, il estimait plus saint Augustin que Luther, et saint Bernard que Calvin ; lui aussi reconnaît l'Église romaine, même celle des temps présents, pour la véritable Église, pour la mère de toutes les autres ; seulement elle a besoin d'être purifiée : il avoue encore, ce qu'il ne dirait pas à un nonce, mais ce qu'il peut bien confier à un ami et à un cousin, que le Pape est le chef de l'Église, l'évêque suprême [1] ; on est très-injuste envers lui, quand on le désigne comme un hérétique ou un schismatique; il n'est pas hérétique, car il croit précisément ce que le Pape lui-même croit, excepté seulement que celui-ci admet quelque chose de plus; il n'est

[1] *Relatione del S. di Breval al Papa.*

pas non plus schismatique, car il regarde le Pape comme le chef de l'Église. »

Avec de tels sentiments et une aversion prononcée pour la secte puritaine du protestantisme, le roi aurait sans doute préféré s'entendre pacifiquement avec les catholiques, que de les contenir par la violence, en s'exposant à des dangers imminents.

Ils étaient encore puissants et nombreux en Angleterre. En dépit de grandes défaites et de grandes pertes, ou plutôt précisément à la suite de ces défaites, l'Irlande était dans une fermentation continuelle; le roi avait un grand intérêt à se débarrasser de cette résistance [1].

Il faut savoir maintenant que des catholiques anglais et irlandais s'allièrent avec l'Espagne. Les ambassadeurs espagnols à Londres avaient gagné un nombre extraordinaire de partisans par leur habileté, leur prudence et leur magnificence; leur chapelle était toujours pleine, la semaine sainte y était célébrée avec beaucoup de solennité; les ambassadeurs protégeaient leurs co-religionnaires et étaient considérés, suivant les expressions d'un Vénitien, pour ainsi dire, comme les légats du Siége apostolique.

Je ne crains pas de me tromper, en admettant que ce furent surtout ces relations qui donnèrent au roi Jacques la pensée de marier son héritier avec une princesse espagnole. Il espérait s'assurer par là des catholiques, et s'attirer l'attachement qu'ils vouaient à la maison d'Espagne. Il fut encore déterminé à cet acte par des considérations de politique extérieure. Il pouvait espérer que la maison d'Autriche, qui lui était proche pa-

[1] *Relatione di D. Lazzari*, 1621.

rente, se montrerait plus favorable à son gendre du Palatinat.

Il s'agissait seulement de savoir si ce mariage pouvait être exécuté. La différence de religion était un obstacle véritablement difficile à surmonter pour cette époque.

Il y aura toujours dans la vie humaine un élément fantastique qui a son expression dans la poésie et dans les récits romantiques, et dont la jeunesse subit l'entraînante influence. Les négociations entamées traînant en longueur, de jour en jour, de mois en mois, le prince de Galles conçut la pensée romanesque de se mettre lui-même en route avec son ami intime le comte de Buckingham, qui était du même âge que lui, pour aller chercher son épouse [1]. L'ambassadeur espagnol Gondomar paraît n'avoir pas été tout à fait étranger à cette démarche aventureuse. Il avait dit au prince que sa présence lèverait toutes les difficultés.

Quel ne fut pas l'étonnement de lord Digby, ambassadeur anglais à Madrid, qui avait conduit ces négociations, lorsqu'on l'appela un jour hors de son appartement, deux cavaliers désirant lui parler, et lorsqu'il reconnut, dans ces deux cavaliers, le fils et le favori de son roi !

On procéda aussitôt, de la manière la plus sérieuse, à vaincre l'obstacle qui tenait à la religion.

On avait besoin de l'assentiment du Pape, et le roi Jacques n'eut pas de répugnance à entamer, à ce sujet, des négociations avec Paul V. Le Pape cependant ne voulut consentir au mariage qu'à la condition que le roi

[1] *Papers relative to the spanish match*, *in Hardwicke Papers*, t. I, p. 399. Ils renferment une correspondance de Jacques Ier avec les deux voyageurs, elle excite le plus vif intérêt pour les personnages de ces lettres.

accorderait aux catholiques de son royaume la liberté complète de religion. La démarche du prince fit au contraire sur Grégoire une impression telle, qu'il se montra beaucoup moins exigeant sur les concessions. Il exprima à ce prince, dans une lettre qu'il lui adressa, son espérance : « que la vieille semence de piété chrétienne qui avait autrefois enfanté de si belles fleurs parmi les rois anglais, germerait de nouveau en son cœur ; en tout cas, puisqu'il songeait à épouser une princesse catholique, il ne pouvait vouloir opprimer l'Église catholique. » Le prince répondit qu'il n'exercerait jamais d'hostilités contre l'Église romaine et chercherait à amener les choses à ce point « que nous nous unirons tous en une seule croyance et en une seule église, de même que, disait-il, nous reconnaissons tous un Dieu en trois personnes et un Christ crucifié [1]. » On voit combien on se rapprochait des deux côtés. Olivarez prétendait avoir sollicité du Pape, de la manière la plus pressante, les dispenses, et lui avoir déclaré que le roi ne pouvait refuser au prince rien de ce qui était dans son royaume. Les catholiques anglais insistèrent aussi auprès du Pape : ils lui représentaient que le refus des dispenses entraînerait de nouvelles persécutions contre eux.

En conséquence, on s'entendit sur les engagements à prendre par le roi.

L'infante et toute sa suite devaient avoir la liberté d'exercer leur religion dans une chapelle de la cour ; la première éducation des princes issus de ce mariage devait appartenir à l'infante ; aucune loi pénale ne devait pouvoir être appliquée à ces princes, ni rendre

[1] Souvent imprimée ; je m'en réfère à la copie publiée dans les *Papers* de Clarendon et de Hardwicke, copie qui, assure-t-on, a été faite sur l'original.

douteux leurs droits de succession au trône, quand même ils resteraient catholiques [1]; le roi promit « de ne pas troubler l'exercice privé de la religion catholique, de ne forcer les catholiques à faire aucun serment contraire à leurs croyances, et d'avoir soin que les lois contre les catholiques fussent abrogées par le parlement. »

Le roi prêta, au mois d'août 1623, le serment d'observer ces articles, et il parut ne plus rester aucun doute sur l'exécution de ce mariage.

On célébra des fêtes en Espagne; la cour reçut les félicitations; les ambassadeurs en furent informés officiellement; les dames de la cour de l'infante et son confesseur reçurent ordre de ne pas laisser échapper un mot contraire à ce mariage.

Le roi Jacques exhorta son fils à ne pas oublier, dans la joie de cette heureuse alliance, ses neveux spoliés de leur patrimoine, et sa sœur noyée dans les larmes. On s'intéressa avec ardeur à l'affaire du Palatinat. Le projet fut formé d'attirer aussi la famille impériale et la maison du Palatinat dans la nouvelle parenté : le fils du prince électoral proscrit devait être marié avec une fille de l'empereur; pour ne pas offenser la Bavière, on proposa l'érection d'un huitième électorat. L'empereur ouvrit de suite une négociation à ce sujet avec Maximilien de Bavière qui n'y était pas contraire et ne demandait qu'une seule chose, conserver l'électorat qui lui avait été déféré, et transmettre au Palatinat le huitième électorat que l'on allait créer. Ces arrangements n'é-

[1] L'article le plus important est ainsi conçu : « Quod leges contra catholi« cos romanos latæ vel ferendæ in Anglia et aliis regnis regi magnæ Britanniæ « subjectis non attingent liberos ex hoc matrimonio oriundos, et libere jura « successionis in regnis et dominiis magnæ Britanniæ fruantur. » (*Mercure François*, IX, *Appendice*, II, 18.)

taient pas d'un grand avantage pour les intérêts des catholiques. Toutefois, ceux-ci devaient jouir de la liberté religieuse dans le Palatinat rétabli, et ils auraient toujours conservé la majorité des voix dans les colléges des princes électoraux [1].

C'est ainsi que la puissance qui, sous le gouvernement précédent, avait formé le boulevard principal du protestantisme, entra dans les relations les plus amicales avec le Pape et l'Espagne, ces anciens ennemis auxquels elle paraissait avoir juré une haine irréconciliable. Déjà on commença à traiter tout différemment les catholiques en Angleterre. Les visites domiciliaires et les persécutions cessèrent; certains serments ne furent plus exigés d'eux; la chapelle catholique fut élevée en dépit des protestants; les puritains fanatiques qui condamnaient ce mariage, furent punis. Le roi Jacques ne douta pas qu'il embrasserait avant l'hiver son fils, la jeune épouse de son fils et son favori; toutes ses lettres exprimaient cet ardent désir de son cœur.

On voit quels grands avantages devaient résulter de l'exécution de ces articles; mais ce mariage lui-même inspirait d'autres espérances, dont la réalisation eût entraîné des conséquences incalculables. On crut avoir acquis de la manière la plus pacifique et la plus naturelle, ce qu'on n'avait pas réussi à obtenir par la force, à savoir, une influence directe sur l'administration de l'État en Angleterre.

VI. — *Missions.*

Tout en considérant ces brillants progrès du catholicisme en Europe, dirigeons aussi nos regards vers ces

[1] Dans Khevenhiller, x, 114.

contrées plus éloignées, au milieu desquelles il avait dû pénétrer et s'étendre par la force des mêmes impulsions.

La première pensée qui amena les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais renfermait un élément religieux ; il les suivit et les anima toujours dans leurs expéditions, et se manifesta avec une irrésistible énergie, à l'Orient et à l'Occident des royaumes conquis.

Au commencement du dix-septième siècle, le majestueux édifice de l'Église catholique se trouvait complétement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, et des paroisses innombrables [1]. Des cathédrales magnifiques furent construites : la plus belle peut-être était à Los Angeles. Les Jésuites enseignaient la grammaire et les arts libéraux ; un séminaire avait été ajouté à leur collége de San-Ildefonso, à Mexico. Toutes les parties de la théologie étaient enseignées dans les universités de Mexico et de Lima. Les Américains d'origine européenne se distinguaient par une sagacité particulière ; ils regrettaient seulement de se voir trop éloignés de la faveur royale pour pouvoir être récompensés selon leur mérite. Les Ordres mendiants commencèrent à propager avec succès le Christianisme sur le continent de l'Amérique méridionale. La conquête s'était transformée en mission, la mission était devenue civilisatrice ; les frères de ces Ordres enseignaient en même temps à ensemencer les terres, à faire les récoltes, à planter les arbres, à construire des maisons, à lire et à chanter. La reconnaissance pour tant de bien-

[1] Herrera, *Descripcion de las Indias*, p. 80.

faits ne leur manquait pas, on éprouvait pour eux la vénération la plus entière, le dévouement le plus profond. Quand le curé arrivait dans sa paroisse, il était reçu au son des cloches et de la musique; des fleurs étaient répandues sur son chemin : les femmes lui présentaient leurs enfants et demandaient sa bénédiction. Les Indiens trouvaient le plus grand attrait aux cérémonies du service divin. Ils ne se lassaient pas de servir la messe, de chanter les vêpres, d'assister à l'office dans le chœur. Ils étaient doués d'un certain talent musical; c'était pour eux une joie innocente que d'orner une église; car tout ce qui est simple et merveilleux produisait sur eux la plus grande impression [1]. Dans leurs songes ils rêvaient les délices du paradis. La reine du ciel apparaissait dans toute sa magnificence aux malades, entourée de jeunes et charmantes vierges qui leur apportaient les rafraîchissements propres à calmer leurs douleurs; quelquefois aussi Marie se montrait seule, venant apprendre à ses plus fidèles adorateurs, le cantique de son fils crucifié, « dont la tête est penchée, comme se penche l'épi jauni. »

Ici, nous voyons en action ces forces intimes du catholicisme. Les moines se plaignaient seulement de ce que le mauvais exemple des Espagnols et leurs violences corrompaient les indigènes et mettaient obstacle aux progrès des conversions.

Dans les Indes orientales, partout où s'étendait la domination des Portugais, les choses se passèrent à peu près de la même manière. Le catholicisme conquit un

[1] *Compendio y descripcion de las Indias occidentales*, Ms. Les *Literæ annuæ provinciæ Paraquariæ missæ a Nicolao Duron*, *Antv.*, 1636, sont particulièrement remarquables, parce que les Jésuites ne laissaient pas les Espagnols s'approcher du Paraguay.

centre immense à Goa ; des milliers d'individus furent convertis d'année en année ; en 1565, on comptait déjà près de trois cent mille nouveaux chrétiens autour de Goa, dans les montagnes de Cochinchine, et près du cap Comorin [1]. Mais les missionnaires ne rencontrèrent pas partout le même succès. Il existait au sein de ces populations une masse restée indomptable. Des religions extrêmement anciennes, dont le culte enchaînait le cœur et l'esprit, et qui étaient parfaitement assimilées aux idées, aux mœurs et aux usages de ces peuples, résistèrent à la force des armes et aux lumières de la prédication.

Il appartenait au catholicisme de vaincre aussi ces éléments plus vivaces d'idolâtrie.

Tel fut le but essentiel de saint François Xavier, qui arriva en 1542 dans les Indes orientales. Il les parcourut dans tous les sens. Il pria sur le tombeau de l'apôtre Thomas à Meliapur, prêcha du haut d'un arbre devant la population de Travancor, fit chanter dans les Moluques des cantiques spirituels qui furent ensuite répétés sur les marchés et par les pêcheurs sur la mer ; cependant il n'était pas destiné à voir l'accomplissement de son œuvre ; sa parole favorite était : *Amplius! amplius!* Son zèle pour la conversion se trouvait mêlé d'un certain goût pour les voyages ; à peine arrivé au Japon, il songeait aux moyens de rechercher en Chine le foyer et l'origine des croyances qui s'opposaient à la sienne, lorsqu'il mourut [2]. Il y a dans la nature des hommes quelque chose qui les pousse et les excite à vaincre les difficultés, et l'exemple de saint Xavier, plutôt de les détourner de cette vie de danger des missionnaires,

[1] Maffei, *Commentarius de rebus Indicis*, p. 21.
[2] Maffei, *Historiarum Indicarum*, lib. XIII et XIV.

avait un certain charme qui encourageait à l'imiter. Au commencement du dix-septième siècle, l'activité religieuse la plus variée et la plus énergique régnait en Orient.

Depuis 1606, le Père Nobili était à Madaura. Il fut surpris du peu de progrès que le Christianisme avait faits pendant un si long espace de temps, et il ne crut pouvoir en trouver la cause que dans la conduite des Portugais qui s'étaient adressés aux Parias. Le Christ était regardé comme le dieu des Parias. Le Père Nobili s'y prit tout différemment : il était d'avis que pour rendre les conversions efficaces, il fallait commencer par les classes élevées. Il déclara, dès son arrivée, qu'il appartenait à la plus haute noblesse, qu'il en avait les preuves sur lui, et il entra en relation intime avec les Bramines. Il se vêtit et se logea comme eux, se soumit aux mêmes expiations, étudia le sanscrit, et entra dans leurs idées [1]. Les Bramines croyaient qu'autrefois il y avait eu dans les Indes quatre voies pour parvenir à la vérité, et que l'une de ces voies s'était perdue. Le Père Nobili prétendait être venu pour leur rendre cette voie perdue qui était la voie spirituelle, celle qui conduit le plus directement à l'immortalité. En l'an 1609, il avait déjà converti soixante-dix Bramines. Il se garda bien de heurter leurs préjugés, tolérant même leurs signes de distinction auxquels il donnait seulement une autre signification ; il sépara les classes les unes des autres dans les églises, changea les expressions par lesquelles on avait désigné jusqu'à ce jour les doctrines chrétiennes en des expressions plus élégantes et plus relevées sous le rapport littéraire. Il procéda avec tant d'habileté en

[1] Juvencius, *Historiæ Societatis Jesu pars V*, tom. II, lib. XVIII, § IX, n° 49.

toutes choses, qu'il se vit bientôt entouré d'un grand nombre de convertis. Quoique sa méthode excitât beaucoup de scandale, elle parut cependant la seule propre à faire réussir son œuvre ; Grégoire XV l'approuva en l'an 1621.

Les tentatives qui furent faites, à la même époque, à la cour de l'empereur Akbar, ne sont pas moins remarquables.

On se rappelle que les anciens Khans du Mongol, les conquérants de l'Asie, avaient pris depuis longtemps une position réellement indécise entre les diverses religions qui partageaient le monde. Il paraît que l'empereur Akbar partageait cette même hésitation. En appelant les Jésuites auprès de lui, il leur déclara « qu'il avait cherché à connaître toutes les religions de la terre, et qu'il désirait aussi connaître la religion chrétienne, à l'aide des Pères qu'il estimait et qu'il révérait. » Jérôme Xavier, neveu de François Xavier, s'établit le premier à sa cour, en l'an 1595 ; les révoltes des Mahométans contribuèrent à disposer favorablement l'empereur pour les chrétiens. En l'an 1599, on célébra de la manière la plus solennelle la fête de Noël à Lahore ; la crèche du Sauveur fut exposée pendant vingt jours ; de nombreux catéchumènes, portant des rameaux dans les mains, se rendirent à l'église et reçurent le baptême. L'empereur lut avec beaucoup d'émotion une vie du Christ, rédigée en langue persane ; il fit apporter dans son palais une image de la Mère de Dieu, faite suivant le modèle de la *Madonna del popolo* à Rome, pour la montrer à ses femmes. Les chrétiens augurèrent de ces bonnes dispositions beaucoup plus de succès qu'il n'était permis d'en espérer, néanmoins ils firent de très-grands progrès. Après la mort d'Akbar, qui eut lieu

l'an 1610, trois princes de la famille impériale reçurent solennellement le baptême. Ils se rendirent à l'église, montés sur des éléphants blancs; le Père Jérôme les reçut au son des trompettes et des timbales [1]. Insensiblement on crut (malgré quelquefois le changement des dispositions, suivant que l'on était plus ou moins bien, sous le rapport politique, avec les Portugais), on crut pouvoir définitivement consolider en ce pays le Christianisme. En 1621, on fonda un collége à Agra et une station à Patna. L'empereur Dschehangir faisait concevoir, en l'an 1624, l'espérance de se convertir lui-même.

A la même époque, les Jésuites avaient aussi pénétré dans la Chine. Ils cherchèrent à trouver accès par les sciences et les découvertes de l'Occident auprès de la population industrieuse, savante et lettrée de cet empire. Ricci, le premier, y parvint en enseignant les mathématiques, en apprenant et récitant des passages d'une inspiration religieuse très-remarquable, extraits des écrits de Confucius. Ce qui lui procura l'entrée de Pékin, ce fut une pendule à sonnerie, dont il fit présent à l'empereur; rien surtout ne l'éleva autant dans ses grâces et ses faveurs qu'une carte géographique qu'il lui traça et qui était bien supérieure à tous les essais faits dans ce genre par les Chinois. Lorsque l'empereur fit peindre sur soie dix de ces cartes et les fit suspendre dans ses appartements, Ricci saisit cette occasion de tenter un effort pour le Christianisme, et il intercala des symboles et des sentences de la religion chrétienne dans les espaces intermédiaires de la carte géographique. Voici quelle était en général sa manière d'enseigner :

[1] Juvencius, I, 1, nº 1-23.

Il commençait ordinairement par les mathématiques, et finissait par la religion ; ses talents scientifiques inspirèrent une grande confiance dans son enseignement religieux. Non-seulement ses élèves furent gagnés à la foi catholique, mais plusieurs mandarins, dont il avait adopté le costume, se convertirent ; une confrérie de Marie fut fondée à Pékin, en 1605. Ricci mourut en 1610, il fut emporté non-seulement par l'excès du travail, mais surtout par les nombreuses visites, les longs repas et tous les autres devoirs imposés par la société de la Chine. On se conforma, après sa mort, au conseil qu'il avait donné « de procéder sans éclat et sans bruit, et de se tenir près des côtes, pendant que la mer était orageuse ; » on suivit aussi l'exemple de son enseignement scientifique. Une éclipse de lune eut lieu en l'an 1610 ; les prédictions des astronomes indigènes différaient d'une heure entière de celles des Jésuites ; comme celles-ci se réalisèrent, ils en recueillirent une grande considération [1] ; ils furent chargés, avec quelques mandarins leurs disciples, de la correction des tables astronomiques. Le Christianisme fit des progrès. En 1611, la première église fut consacrée à Nankin ; en 1616, il y avait des églises chrétiennes dans cinq provinces de l'Empire ; quant à la résistance qu'ils éprouvaient souvent, ils savaient très-bien éviter les orages qui les menaçaient, et leurs plus grands moyens de défense étaient les ouvrages écrits par leurs disciples et qui jouissaient de l'approbation des savants chinois. Ils adoptaient aussi, autant que possible, les usages du pays : en l'an 1619, leur méthode de propagation fut approuvée par

[1] Jouvency a consacré son 19e livre à la mission de la Chine, et il y a ajouté, p. 561, une dissertation, « Imperii Sinici recens et uberior notitia, » qui mérite d'être lue.

le Pape. Il ne se passa pas d'année, à cette époque, sans que des milliers d'individus ne se convertissent ; peu à peu leurs adversaires disparurent. Adam Schall apparut en 1624 : la description exacte de deux éclipses de lune qui eurent lieu cette année, un écrit de Lombardo sur le tremblement de terre, ravivèrent leur autorité [1].

Les Jésuites avaient pris une autre marche dans l'empire guerrier du Japon, constamment déchiré par les factions. Ils se prononcèrent, dès le commencement, pour un des partis. En 1554, ils furent assez heureux pour s'être déclarés en faveur de la faction qui remporta la victoire ; assurés de sa protection, ils firent, grâce à elle, des progrès extraordinaires. Déjà on comptait trois cent mille chrétiens en l'année 1579. Le Père Valignagno, qui mourut en 1606, et que Philippe II aimait à consulter sur les affaires des Indes orientales, a fondé trois cents églises et trente maisons de Jésuites dans le Japon.

Cependant, c'est précisément cette alliance des Jésuites avec le Mexique et l'Espagne qui finit par susciter la jalousie et la défiance des autorités indigènes : ils ne furent plus aussi heureux dans les nouvelles guerres civiles ; la faction à laquelle ils s'étaient attachés succomba : dès l'année 1612, de terribles persécutions sévirent contre eux.

Mais ils surent très-bien résister à cette réaction. Leurs convertis demandaient ardemment la mort des martyrs ; ils avaient fondé une confrérie de martyrs, dans laquelle ils s'encourageaient réciproquement à supporter toutes les souffrances ; ils désignèrent cette

[1] *Relatione della Cina dell' anno* 1621.

année sous le nom de l'Ère des martyrs. Malgré le redoublement de violence de la persécution, disent leurs historiens, il s'opéra néanmoins, cette année, de nouvelles conversions [1]. Depuis 1603 jusqu'en 1622, ils comptent 239,339 Japonais qui ont embrassé le christianisme.

Dans tous ces pays, les Jésuites déployèrent un génie aussi flexible que persévérant et opiniâtre, et leurs progrès prirent une extension au delà de tout ce qu'on aurait pu espérer; ils réussirent à vaincre, du moins en partie, la résistance vivace de ces religions nationales qui règnent en Orient.

Au milieu de toutes ces immenses préoccupations, de ces travaux, de ces luttes, de ces souffrances, ils ne négligèrent pas l'union des chrétiens d'Orient avec l'Église romaine.

Ils avaient rencontré, même dans les Indes, cette très-ancienne communauté nestorienne, connue sous le nom de *chrétiens de Saint-Thomas :* comme ces sectaires ne reconnaissaient pas pour leur chef et pour pasteur de l'Église universelle le Pape à Rome, mais bien le patriarche de Babylone (à Mosul), les Jésuites avaient pris promptement des mesures pour les amener à se soumettre à l'Église romaine. On n'épargna ni la violence, ni la persuasion. En l'année 1601, les principaux d'entre eux parurent convertis; un Jésuite fut institué leur évêque. On imprima le rituel romain en chaldéen; les hérésies de Nestorius furent anathématisées dans un concile diocésain, un collége de Jésuites fut établi à Cranganor; la nouvelle occupation du siége épiscopal, qui eut lieu en 1624, se fit avec le consentement des plus opiniâtres adversaires.

[1] *Lettere annue del Giappone dell' anno* 1622.

Il va sans dire que la prépondérance politique de la puissance hispano-portugaise contribua surtout à ce succès. Elle exerça aussi à la même époque la plus grande influence à Habesch.

Toutes les premières tentatives avaient été inutiles. Ce n'est que lorsqu'en 1603, les Portugais eurent rendu des services réels aux Abyssins dans une bataille contre les Cafres, que la religion catholique acquit une plus grande considération. Le Père Paëz venait d'arriver : c'était un Jésuite habile, qui prêchait dans la langue du pays, et qui se fut bientôt procuré accès à la cour. Le prince victorieux désirait entrer en relation plus intime avec le roi d'Espagne, afin d'avoir un appui contre ses ennemis dans l'intérieur ; Paëz lui représenta que le seul moyen d'arriver à ce but était d'abjurer la doctrine schismatique et de se convertir à l'Église romaine. Il fit une impression d'autant plus grande, que les Portugais montrèrent effectivement de la fidélité et du courage dans les troubles du pays. Des conférences furent établies ; les moines hérétiques et ignorants furent facilement vaincus ; l'homme le plus brave de l'empire, Sela-Christos, frère de l'empereur Seltan-Segued, qui était socinien, se convertit ; un grand nombre d'autres suivirent son exemple. Une alliance fut contractée avec Paul V et Philippe III. Les représentants de la religion nouvelle s'agitèrent tout naturellement contre ce changement ; la guerre civile prit aussi à Habesch, comme en Europe, une couleur religieuse : l'Abuna et ses moines étaient toujours du côté des rebelles ; Sela-Christos, les Portugais et les convertis étaient du côté de l'empereur. Chaque année on se livra bataille, avec des alternatives de succès et de malheur ; enfin l'empereur et son parti

[1] Cordara, *Historia Societatis Jesu*, VI, IX, p. 535.

remportèrent définitivement la victoire. C'était en même temps le triomphe du catholicisme et des Jésuites. En 1621, Seltan-Segued décida, d'après l'esprit de l'Église romaine, les anciennes discussions sur les deux natures du Christ; il défendit de prier pour le patriarche d'Alexandrie; des églises et des chapelles catholiques furent construites dans ses villes et dans ses jardins [1]. En 1622, il reçut la communion selon le rit catholique, après s'être confessé à Paëz. Depuis longtemps on avait sollicité le Souverain Pontife d'envoyer un patriarche de l'Église latine; on hésita à Rome, tant que les sentiments ou le pouvoir de l'empereur parurent douteux, mais celui-ci ayant vaincu tous ses adversaires et manifesté un dévoûment qui ne pouvait jamais être surpassé, Grégoire XV nomma, le 19 décembre 1622, patriarche d'Éthiopie, le docteur Alfonso Mendez, membre de la Société de Jésus: il était Portugais et avait été proposé par le roi Philippe au Pape [2]. Mendez étant enfin arrivé, l'empereur prêta solennellement son serment d'obéissance au Souverain Pontife.

On avait jeté aussi les yeux sur tous les chrétiens grecs de l'Empire turc; les Papes y envoyaient missions sur missions. La profession de foi romaine avait été introduite parmi les maronites par quelques Jésuites. Nous voyons, en 1614, à Rome, un archimandrite nestorien qui, au nom d'un grand nombre de ses partisans, est venu renoncer aux doctrines de Nestorius. A Constantinople était établie une mission de Jésuites qui avait acquis une certaine consistance et une certaine

[1] Juvencius, p. 705. Cordara, VI, VI, p. 320. Ludolf donne à l'empereur le nom de Susneus.

[2] Sagripanti, *Discorso della religione dell' Etiopia*, Ms., extrait des *Atti consistoriali*.

CHAPITRE III.

OPPOSITIONS POLITIQUES. — NOUVELLES VICTOIRES DU CATHOLICISME (1623-1628).

Ce qui apporte des bornes aux progrès d'une puissance envahissante, ce n'est pas toujours une résistance venant du dehors; le plus souvent, cette résistance est, sinon provoquée, du moins favorisée par des divisions intestines.

Si les catholiques étaient toujours restés unanimes, s'ils avaient constamment marché vers leur but dans une parfaite union, on ne voit pas bien comment l'Europe germanique du Nord, déjà en grande partie associée à leurs intérêts, et liée par la politique, aurait pu longtemps résister.

Mais les oppositions qui existaient dans l'intérieur des États catholiques, et qui n'avaient jamais été que superficiellement conciliées, ne devaient-elles pas éclater de nouveau?

Ce qui caractérisa les progrès de la religion, à cette époque, c'est qu'ils reposaient partout sur la prépondérance politique et militaire. La propagande marcha à la suite des armées. Il en résulta une intime relation entre ces progrès et les plus grands changements politiques;

changements qui avaient une importance considérable et devaient provoquer bien des réactions *.

Le plus grave de tous fut sans doute le développement que prit la puissance et l'indépendance de la maison d'Autriche, qui, entravée par les troubles des États héréditaires, avait exercé jusqu'à ce jour peu d'influence sur les affaires générales de l'Europe. Par l'élévation de l'Autriche, il arriva que l'Espagne, qui était restée en paix depuis Philippe II, se réveilla avec une nouvelle ardeur belliqueuse pour réaliser ses espérances et ses prétentions. Ces deux puissances avaient déjà contracté une alliance par suite des différends des Grisons : les défilés des Alpes, du côté de l'Italie, furent occupés par l'Espagne, et ceux du côté de l'Allemagne, par l'Autriche. C'est là, au milieu de ces hautes montagnes, qu'elles parurent se donner la main pour l'exécution de leurs projets communs dans toutes les parties du monde.

Sans doute, cette situation nouvelle cuvrait un bel avenir au catholicisme lui-même, pour lequel les deux familles souveraines éprouvaient un dévoûment inébranlable; mais, d'un autre côté, il y avait cependant un grand danger de désunion intérieure. Quelle jalousie n'avait pas excitée la monarchie espagnole sous Philippe II! Toute la puissance de cette redoutable maison se trouvant encore agrandie par l'accroissement de ses forces en Allemagne, elle devait nécessairement ranimer à un plus haut degré les anciennes antipathies.

C'est ce qui se manifesta d'abord en Italie.

Les petits États de ce pays, dépendants par eux-mêmes, avaient, à cette époque, le besoin et le sentiment

* Voir la note nº 3.

les plus vifs de l'équilibre européen. Ils regardèrent comme une menace d'avoir été placés précisément entre les deux partis, et de se voir, par l'occupation des défilés des Alpes, couper tout moyen de recevoir des secours étrangers. Sans tenir compte des avantages qui pouvaient résulter pour leur religion de la situation dans laquelle l'Espagne et l'Autriche voulaient les tenir, les États italiens s'adressèrent à la France, afin qu'elle les secourût, et détruisît le plan combiné par les deux puissances alliées. Louis XIII aussi craignait de perdre son influence sur l'Italie. Immédiatement après la paix de 1622, avant son retour dans sa capitale, il conclut un traité avec la Savoie et Venise, en vertu duquel la maison d'Autriche devait être contrainte, par leurs forces réunies, à rendre les défilés et les places des Grisons [1].

Grégoire XV reconnut parfaitement le danger qui menaçait la paix du monde catholique, le progrès des intérêts religieux, et par là même, la restauration de la puissance papale. Avec la même ardeur qu'il portait à favoriser l'œuvre des missions et des conversions, il chercha à empêcher l'éclat des hostilités.

La considération qu'on éprouvait pour le Saint-Siége, ou plutôt le sentiment de l'unité du monde catholique était encore si vivace, que l'Espagne aussi bien que la France déclarèrent vouloir remettre la décision de cette affaire au jugement du Pape. On le sollicita même de prendre comme gage, et de faire occuper par ses troupes, jusqu'à l'époque où cette affaire serait entièrement terminée, les places fortes qui soulevaient tant d'inquiétudes rivales [2].

[1] Nani, *Storia Veneta*, p. 255.

[2] *Dispaccio Sillery* 28 *Nov.* 1622. *Corsini* 13-21 *Genn.* 1622, dans Siri, *Me*

Le Pape Grégoire réfléchit un instant s'il devait prendre une part aussi active et aussi coûteuse à ces différends; mais comme il était évident que la paix du monde catholique en dépendait, il fit enfin enrôler quelques compagnies, et les envoya, sous la conduite de son frère, le duc de Fiano, dans les Grisons. Les Espagnols avaient manifesté le désir de conserver du moins Riva et Chiavenna, mais ils livrèrent également ces deux places aux troupes papales [1]. L'archiduc Léopold du Tyrol se disposa aussi à leur remettre les provinces et les places sur lesquelles il n'élevait pas des prétentions de propriété personnelle.

Le danger qui avait inquiété les États italiens parut écarté. Il s'agissait maintenant de ne pas oublier les intérêts catholiques dans les arrangements ultérieurs. La Valteline ne pouvant plus rester au pouvoir des Espagnols, et afin de ne pas la laisser retomber sous celui des Grisons, car alors la restauration catholique aurait pu être très-facilement compromise dans ce pays, on conçut le projet de la rendre indépendante et d'en constituer une quatrième ligue, ayant les mêmes priviléges que les trois autres ligues rhétiennes. C'est par la même considération qu'on ne voulut pas rompre entièrement l'alliance des deux maisons autrichiennes, laquelle parut nécessaire au progrès du catholicisme en Allemagne. Les passages à travers Worms et la Valteline devaient rester ouverts aux Espagnols, bien entendu pour laisser passer des troupes se rendant en Allemagne, et non pour en faire venir en Italie [2].

morie recondite, t. v, p. 435, 442. *Scrittura del deposito della Valtellina*, ib., 459.

[1] Siri, *Memorie recondite*, v, 519.

[2] Article IX du projet de la convention.

On le voit, les choses étaient bien avancées ; cependant rien n'était encore terminé, mais tout était mûr pour un arrangement définitif, lorsque Grégoire XV mourut, le 8 juillet 1623. Il eut la satisfaction de pouvoir contempler l'heureuse issue de ces différends et les progrès non interrompus de son Église. Dans les négociations, il fut question d'une nouvelle alliance entre les Français et les Espagnols pour attaquer La Rochelle et la Hollande.

Après la mort de Grégoire, on fut loin d'arriver à ce résultat.

Le nouveau Pape Urbain VIII ne jouissait pas encore de cette confiance qui repose sur la connaissance éprouvée d'une parfaite impartialité. Les Italiens étaient alors bien loin d'être satisfaits de la convention. Mais ce qui fut le plus décisif, c'est qu'en France parurent à la tête des affaires des hommes, tels que Vieuville et Richelieu, qui reprirent l'opposition contre l'Espagne, non plus à la prière de l'étranger et comme puissance auxiliaire, mais par une impulsion propre et spontanée, par le sentiment des intérêts essentiels de la politique française.

Il y a peut-être dans ce revirement moins d'arbitraire qu'on ne paraît généralement disposé à l'admettre. La France, aussi bien que l'Autriche espagnole, était dans une période d'accroissement de toutes ses forces : le pouvoir royal, l'unité et l'orgueil de la nation s'étaient fortifiés et exaltés par les victoires remportées sur les huguenots ; et comme les prétentions croissent

toujours avec la puissance, la France fut poussée à adopter une politique plus hardie que celle suivie jusqu'à ce jour. Cette tendance se suscita pour instruments des hommes tout portés par leur volonté et leur génie à la faire triompher. Richelieu avait toujours résolu de s'opposer à l'agrandissement et aux envahissements de la maison d'Autriche, et d'engager la lutte avec elle pour la prépondérance en Europe.

Cette détermination produisit dans le monde catholique une scission bien plus menaçante encore que celle qui avait précédemment éclaté. Les deux principales puissances furent obligées d'en venir à une guerre déclarée. Il n'y avait donc plus à songer à l'exécution de ce traité de paix conclu par la médiation du Souverain Pontife, et Urbain VIII tenta d'inutiles efforts pour faire tenir aux Français les engagements qu'ils avaient pris. Mais une alliance avec le parti de l'opposition catholique ne suffit pas encore à la France. Quoique cardinal de l'Église romaine, Richelieu n'hésita pas à contracter ouvertement une alliance avec les protestants eux-mêmes.

Il se rapprocha d'abord des Anglais, afin de faire échouer le mariage de l'infante, qui eût encore acquis une si grande influence à la maison d'Autriche. Il fut aidé dans ce dessein par ses relations personnelles, par l'impatience de Jacques I qui désirait avec la tendresse d'un vieillard qui se croit près de mourir, le retour de son fils et de son favori, par une mésintelligence qui se déclara entre les deux ministres dirigeants Olivarez et Buckingham. Mais ce qui favorisa surtout le succès des plans de Richelieu, ce fut la question même du mariage. L'affaire du Palatinat fit naître des difficultés insurmontables dans la négociation avec l'Autriche, l'Es-

pagne, la Bavière et le Palatinat[1]; une alliance avec la France, au contraire, attendu la nouvelle direction que prenait cette puissance, laissait espérer une solution prompte de cette affaire par les armes. Comme cette alliance procurait au roi d'Angleterre non-seulement une dot considérable, mais encore la perspective de réconcilier les catholiques anglais avec le trône, il préféra marier son fils avec une princesse française : il garantit à la France les mêmes concessions religieuses qu'il avait faites aux Espagnols.

On se prépara donc immédiatement à la guerre. Richelieu conçut un plan qui embrassait le monde chrétien tout entier, un plan tel qu'il n'en avait pas paru avant lui dans la politique européenne et qui caractérise éminemment ce grand homme d'État. Il pensa à détruire d'un seul coup la puissance hispano-autrichienne par une attaque générale sur tous les côtés.

Allié avec la Savoie et Venise, il voulut prendre lui-même l'offensive en Italie; sans aucun égard pour le Pape, il fit inopinément entrer des troupes françaises chez les Grisons, et chasser les garnisons papales des places fortes qu'elles occupaient[2]. En renouvelant l'alliance anglaise, il avait en même temps renouvelé l'alliance hollandaise. Ceux-ci devaient attaquer l'Amérique du Sud, et les Anglais les côtes de l'Espagne. Par les instigations du roi Jacques, les Turcs se mirent en mouvement et menacèrent d'envahir la Hongrie. Mais le coup principal devait être porté en Allemagne. Le roi de Danemarck, préparé depuis longtemps à la lutte, était déter-

[1] On voit dans une lettre du comte palatin, en date du 30 octobre, qu'on n'aurait pu le déterminer que par la force à accepter les propositions qui lui furent faites.

[2] *Relatione di IV ambasciatori* 1625.

miné à faire combattre les forces de son royaume et celles de la Basse-Allemagne, en faveur de ses parents du Palatinat; non-seulement l'Angleterre lui promit des secours, mais Richelieu s'engagea à fournir une contribution d'un million de livres pour les frais de la guerre[1]. Mansfeld, appuyé par ces deux puissances, devait marcher à côté du roi et chercher à pénétrer dans les États héréditaires de l'Autriche. Les deux puissances catholiques prépondérantes se préparèrent en conséquence à une attaque générale l'une contre l'autre.

Évidemment, cette guerre était destinée à arrêter les progrès du catholicisme. Quoique l'alliance française fût d'une nature exclusivement politique, le protestantisme devait néanmoins en recueillir un grand profit, précisément à cause de cette union étroite des intérêts religieux et politiques. Nous le voyons donc encore une fois reprendre haleine et prêt à se relever. Un nouveau défenseur, le roi de Danemarck, apparaît en Allemagne pour soutenir sa cause avec des forces neuves et pleines d'ardeur. Une victoire remportée par lui eût fait avorter tous les succès de la maison d'Autriche et de la restauration catholique.

C'est en se mettant à l'œuvre que les difficultés d'une entreprise se manifestent. Malgré tout son génie, Richelieu manqua de prudence, il voulut trop promptement atteindre le but, objet de tous ses désirs et de

[1] Extrait des instructions de Blainville, dans Siri, VI, 62. Mansfeld devait opérer avec lui « nel fondo di Alemagna (Siri, 641).

toutes ses sympathies, aussi s'exposa-t-il à de grands dangers.

Non-seulement les protestants allemands, les adversaires de la maison d'Autriche, mais les protestants français, les adversaires de Richelieu même, reprirent courage [1]. Rohan et Soubise se mirent à la tête des armées de terre et de mer. Au mois de mai 1625, les huguenots étaient, de tous côtés, soulevés en armes.

Au même moment, apparurent des ennemis peut-être plus dangereux encore pour le cardinal. Le Pape Urbain VIII, malgré toute son inclination pour la France, possédait cependant beaucoup trop le sentiment de sa dignité, pour pouvoir si facilement supporter l'expulsion de ses garnisons renfermées dans les places des Grisons [2]. Il fit enrôler de nouvelles troupes et les envoya dans le Milanais, bien décidé à reprendre, aidé par les Espagnols avec lesquels il s'était ligué, les places perdues.

Il est possible qu'il y eût peu à redouter de ces menaces de guerre, mais l'influence de l'Église servait à leur donner plus d'importance. Les plaintes du nonce sur cette alliance du roi très-chrétien avec des princes hérétiques, trouvèrent de l'écho en France; les Jésuites reparurent avec leurs doctrines ultramontaines; Richelieu éprouva de vives attaques de la part des partisans plus rigides du catholicisme [3]. A la vérité, il rencontra contre eux un appui dans le gallicanisme, et une protection dans les parlements [3]. Cependant il n'osa pas rester longtemps avec le Pape pour ennemi; le prin-

[1] *Mémoires de Rohan*, P. I, p. 146: « Espérant que s'il venoit à bout, les alliés et ligués avec le roi le porteroient plus facilement à un accommodement. »

[2] *Relatione di P. Contarini.*

[3] *Mémoires du cardinal Richelieu*, Petitot, t. XXIII, p. 20.

cipe catholique était trop étroitement lié avec la nouvelle royauté ; quel moyen possédait le cardinal de se garantir contre l'impression que les réclamations ecclésiastiques pouvaient produire sur le roi ?

Richelieu se vit attaqué dans la France même, et à la fois par les deux partis opposés. Quoi qu'il pût tenter contre l'Espagne, c'était une position qui n'était pas tenable : il devait se hâter d'en sortir.

Et comme il avait déployé pour l'attaque ce génie universel qui embrasse le monde, cette audace qui pousse toujours en avant, de même il montra dans cette circonstance critique la perfide habileté qui le caractérisa toute sa vie et qui consistait à employer ses alliés comme des instruments qu'il abandonnait, après les avoir fait servir à ses projets.

Il commença par utiliser ses nouveaux alliés contre Soubise. Richelieu n'avait point de puissance maritime, et il vainquit en France, au mois de septembre 1625, ses adversaires protestants, avec les forces militaires protestantes des pays étrangers, avec des vaisseaux hollandais et anglais. Il profita de leur intervention pour forcer les huguenots à conclure avec lui un accommodement désavantageux. Ses alliés ne doutèrent pas qu'aussitôt qu'il se serait débarrassé de ses ennemis, il ne fût prêt à renouveler la guerre générale.

Mais quel fut leur étonnement, lorsqu'ils apprirent tout à coup la nouvelle de la paix de Mouzon, conclue au mois de mars 1626, entre l'Espagne et la France. Un légat du Pape s'était rendu à ce sujet dans les deux cours. Il paraît, il est vrai, n'avoir exercé aucune influence réelle sur ce traité, mais il ne manqua pas de faire revivre les prétentions du principe catholique. Pendant que Richelieu, sous l'apparence de l'union la

plus étroite, se servait des protestants pour arriver à son but, il entretenait avec l'Espagne des négociations suivies avec la plus grande activité et destinées à perdre ses alliés. Il s'entendit avec Olivarez pour faire retourner la Valteline sous la domination des Grisons, mais à la condition qu'elle participerait en toute indépendance à l'occupation des emplois et que l'exercice du culte catholique y jouirait d'une entière liberté[1]. Les puissances catholiques qui, voici un moment, paraissaient vouloir commencer entre elles une lutte à mort, se trouvaient d'ouvelau intimement unies.

Il faut ajouter que des mésintelligences éclatèrent entre les Français et les Anglais, au sujet de l'exécution des engagements contractés dans le traité de mariage.

Il s'ensuivit nécessairement une suspension de tous ces projets anti-espagnols.

Les princes italiens, de leur côté, furent obligés de se prêter, quoique à contre-cœur, à ce qu'ils ne pouvaient pas empêcher; la Savoie conclut une trêve avec Gênes; Venise s'estima très-heureuse de ne pas avoir encore envahi le Milanais, et elle congédia ses troupes. On a prétendu que la conduite indécise des Français avait empêché, en l'année 1625, la délivrance de Bréda, en sorte qu'il faut leur attribuer la perte de cette forteresse importante, prise par les Espagnols. Toutefois, le grand et le décisif désastre eut lieu en Allemagne.

Les forces de la Basse-Allemagne s'étaient rassemblées autour du roi de Danemarck, sous la protection, comme

[1] Dumont, v, 2, p. 487, § 2, « qu'ils ne puissent avoir par ci-après autre religion que la catholique; — § 3, qu'ils puissent élire par élection entre eux leurs juges, gouverneurs et autres magistrats tous catholiques; » suivent ensuite quelques restrictions.

on le croyait, de cette coalition générale contre l'Espagne; Mansfeld s'avança vers l'Elbe. L'empereur aussi avait redoublé d'efforts pour faire des préparatifs et pour résister à cette attaque; il savait bien que la religion et son trône en dépendaient.

Lorsqu'on en vint à une bataille, la coalition n'existait déjà plus; les subsides de la France n'étaient pas payés, les secours de l'Angleterre arrivèrent trop lentement; les troupes impériales étant plus aguerries, le roi de Danemarck perdit la bataille de Lutter et fut rejeté dans son pays; Mansfeld fut poursuivi comme un fuyard dans les provinces autrichiennes qu'il avait espéré occuper en vainqueur et en restaurateur de la Réforme.

Ce résultat devait nécessairement avoir des conséquences tout aussi universelles que ses causes. Et, d'abord, pour les provinces de l'Empire. Il suffit d'un seul mot pour caractériser ces effets : le dernier mouvement qui avait été entrepris dans l'espoir de cette combinaison générale, en faveur du protestantisme, fut étouffé; la noblesse qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été personnellement inquiétée, fut forcée de se convertir. L'empereur déclara, le jour de la Saint-Ignace 1627, qu'après l'expiration d'un délai de six mois, il n'entendait plus tolérer, dans son royaume héréditaire de Bohême, aucun de ses sujets, fût-il de la noblesse et de la chevalerie, qui ne se serait pas soumis à la foi catholique qui, seule, peut nous sauver; de semblables Édits furent rendus dans la Haute-Autriche; en 1628, dans

la Carinthie, la Carniole et dans la Styrie, et quelque temps après aussi dans la Basse-Autriche. Il était inutile de solliciter même un délai : le nonce Caraffa représentait que ces demandes ne provenaient que de l'espoir d'un changement général dans les affaires. C'est depuis cette époque seulement que ces provinces redevinrent parfaitement catholiques. Quelle opposition la noblesse d'Autriche n'avait-elle pas faite pendant quatre-vingts ans à la maison archiducale! Le pouvoir souverain s'élevait maintenant, catholique, victorieux et absolu, sur les débris de cette résistance anéantie.

Les suites de cette nouvelle victoire se firent sentir avec encore plus d'énergie dans le reste de l'Allemagne. La Basse-Saxe était envahie; les troupes impériales s'étaient avancées jusqu'au Cattegat; elles occupaient le Brandebourg, la Poméranie, le Mecklembourg; c'était une armée catholique qui possédait sous sa domination toutes ces capitales du protestantisme.

On vit bientôt de quelle manière les vainqueurs songeaient à profiter de cette situation. Un prince impérial fut demandé pour évêque de Halberstadt; le Pape nomma, en vertu de son pouvoir apostolique, pour archevêque de Magdebourg, ce même prince. Il n'y avait pas à douter que, si un gouvernement archiducal catholique s'établissait dans ce pays, ce gouvernement ne dût insister, avec la rigueur adoptée par les autres princes ecclésiastiques, sur le rétablissement du catholicisme dans tout son diocèse.

La réaction catholique se développa avec une nouvelle ardeur dans la Haute-Allemagne. Il faut lire dans Caraffa la liste des Édits émanés de la chancellerie de l'Empire, pendant ces années; que d'exhortations, de décrets, de décisions, de recommandations, toutes en

faveur du catholicisme [1]! Le jeune comte Nassau-Sieger, les jeunes comtes palatins de Neubourg, le grand-maître de l'Ordre Teutonique entreprirent de nouvelles réformes; la noblesse du Haut-Palatinat fut aussi forcée d'embrasser le catholicisme.

Tous les procès intentés par les seigneurs ecclésiastiques contre les États temporels, au sujet des biens des églises confisqués, prirent maintenant une marche bien différente de celle qu'ils avaient suivie jusqu'à cette époque. Le Wurtemberg, à lui seul, combien ne fut-il pas inquiété! Tous les anciens plaignants, les évêques de Constance et d'Augsbourg, les abbés de Moenchsreit et de Kaisersheim parvinrent à réaliser leurs prétentions sur la maison ducale; l'existence même de cette maison en fut compromise [2]. Partout, les évêques obtinrent gain de cause contre les villes : l'évêque d'Eichstadt contre Nuremberg; le chapitre de Strasbourg contre la ville de Strasbourg; Hall en Souabe, Memmingen, Ulm, Lindau, plusieurs autres villes, furent forcées de restituer aux catholiques les églises qu'elles leur avaient enlevées.

En vain commençait-on à invoquer la lettre de la Paix de religion; aujourd'hui il ne s'agissait plus que d'une application générale des principes de cette Paix, tels qu'ils étaient entendus par les catholiques [3].

« Après la bataille de Lutter, dit Caraffa, l'empereur parut se réveiller d'un long sommeil; délivré de la grande crainte qui avait enchaîné jusqu'à ce jour ses

[1] « Brevis enumeratio aliquorum negotiorum quæ — in puncto reformatio- « nis in cancellaria imperii tractata sunt ab anno 1620 ad annum 1629, » dans l'appendice à la *Germania sacra restaurata*, p. 31.

[2] Sattler, *Histoire du Wurtemberg sous les Ducs*, P. VI, p. 226.

[3] Senkenberg, *Continuation de l'histoire de l'Empire*, par Hœberlin, t. XXV, p. 633.

prédécesseurs et lui-même, il avait la pensée de ramener toute l'Allemagne à la règle de la Paix de religion. »

Outre Magdebourg et Halberstadt, on ramena aussi au catholicisme Brême, Verden, Minden, Camin, Havelberg, Schwarin, presque tous les diocèses de l'Allemagne du nord. Cette grande restauration avait toujours été le but éloigné sur lequel le Pape et les Jésuites avaient constamment les regards fixés dans les plus brillants moments de leur fortune. C'est là cependant ce qui fit réfléchir l'empereur. Il ne douta pas, dit Caraffa, du droit, mais de la possibilité de l'exécution. Le zèle des Jésuites, surtout du confesseur Lamormain, l'opinion favorable des quatre princes électoraux catholiques, les sollicitations infatigables du nonce du Pape, qui rapporte lui-même qu'il lui a fallu un mois de travail pour conduire cette œuvre à bonne fin, écartèrent enfin toutes les hésitations de l'empereur. L'Édit de restitution fut rédigé au mois d'août 1628 [1]. Avant d'être publié, il devait être soumis encore une fois à l'examen des princes électoraux catholiques.

Mais on avait un plan encore plus vaste; on conçut l'espérance de gagner par la douceur les princes luthériens. Ce n'étaient pas les théologiens, mais l'empereur ou quelques princes catholiques de l'Empire même qui devaient tenter cette conversion. On se proposa pour point de départ de déclarer que la manière dont on comprenait le catholicisme dans l'Allemagne septentrionale était erronée; que la confession d'Augsbourg, sans aucun changement, s'écartait très-peu de la doc-

[1] Cette époque de la rédaction est consignée dans Caraffa, *Commentar. de Germ. sacra restaurata*, p. 350. Il remarque que l'Édit a été rédigé en 1628 et publié en 1629; il continue ensuite : Annuit ipse Deus, dum post paucos ab « ipsa deliberatione dies Cæsarem insigni victoria remuneratus est. » Il veut parler de la victoire de Wolgast, qui a été remportée le 22 août.

trine catholique pure; on espérait ramener le prince électoral de Saxe en lui remettant le patronage des trois grands chapitres de ses domaines [1]. On pensait pouvoir réveiller la haine des luthériens contre le calvinisme, afin de s'en servir pour rétablir complétement le catholicisme.

A Rome, on embrassa cette pensée avec ardeur, et l'on prépara les moyens de la mettre à exécution. Urbain VIII ne pensait nullement à se contenter des articles de la Paix de religion, que jamais aucun Pape n'avait approuvée [2]. Une restitution totale de tous les biens des églises, une conversion parfaite de tous les protestants, pouvaient seules le satisfaire.

Urbain, encouragé par ses succès, avait conçu un projet encore plus hardi, s'il est possible, celui d'attaquer l'Angleterre. C'était une entreprise dont l'idée surgissait de temps en temps et pour ainsi dire nécessairement au milieu de toutes les grandes combinaisons catholiques. Urbain espérait se servir utilement, dans ce but, de la bonne intelligence rétablie entre les deux couronnes [3].

Il commença par représenter à l'ambassadeur français l'offense que son pays avait reçue par le refus de

[1] On nourrissait déjà, en 1624, à Rome, l'espoir de la conversion de ce prince. *Instruttione a mons. Caraffa.*

[2] « A cui, » dit le Pape, en parlant du traité de Passau, dans un bref à l'empereur, « non haveva giammai assentito la sede apostolica. »

[3] Il y a dans les *Memorie de Siri*, VI, 267, dans les *Mémoires de Richelieu*, XXIII, 283, des renseignements très-incomplets sur ce sujet. Ceux de Nicoletti, dont nous faisons usage ici, sont bien plus détaillés et plus authentiques.

l'Angleterre de remplir les promesses faites à l'occasion du mariage ; Louis XIII devait ou forcer les Anglais à tenir leurs engagements, ou arracher la couronne à un prince indigne de la porter, comme hérétique devant Dieu et comme parjure devant les hommes.

Il s'adressa ensuite à l'ambassadeur espagnol Onate. Le Pape pensait que Philippe IV, en qualité de bon chevalier, était obligé de venir au secours de la reine d'Angleterre, sa proche parente (elle était sa belle-sœur), et très-tourmentée, à cette époque, à cause de sa croyance.

Le Pape voyant qu'il pouvait nourrir quelque espoir, confia la négociation de cette affaire au nonce Spada, à Paris.

Parmi les hommes influents en France, le cardinal Bérulle, qui avait dirigé les négociations pour le mariage, embrassa ce projet avec le plus d'ardeur. Il calcula comment on pourrait s'emparer des navires anglais sur les côtes de la France, comment on pourrait même brûler leur flotte dans leurs ports. Olivarez, en Espagne, adopta ce plan, sans grande hésitation. Cependant, les précédentes infidélités du gouvernement français auraient pu le faire réfléchir; aussi un autre des hauts fonctionnaires de l'État, le cardinal Bedmar, vota pour cette raison dans un sens contraire ; mais cette conception était trop grandiose, trop vaste, pour qu'Olivarez, qui aimait en toutes choses le brillant, consentît à la rejeter.

Les négociations furent suivies avec le plus grand secret, et même l'ambassadeur français à Rome, auquel on avait fait les premières ouvertures, n'apprit rien de leur continuation.

Richelieu rédigea les articles de ce traité, Olivarez

les corrigea ; Richelieu consentit à ces corrections. Les articles furent ratifiés le 20 avril 1627. Les Français s'engagèrent à s'occuper sur-le-champ des préparatifs et à mettre leurs ports en état. Les Espagnols étaient prêts à commencer l'attaque, dès l'année 1627, et les Français devaient venir se joindre à eux au printemps prochain avec toutes leurs forces [1].

Nous ne voyons pas clairement par nos documents comment l'Espagne et la France entendaient se partager leur conquête ; tout ce qu'on y remarque, c'est que le Pape ne fut pas oublié. Bérulle confia au nonce, sous le sceau du plus grand secret, qu'en cas de succès, l'Irlande serait dévolue au Saint-Siége qui pourrait alors la faire gouverner par un vice-roi. Le nonce reçut cette confidence avec une satisfaction extraordinaire; il recommanda seulement à Sa Sainteté de n'en laisser rien transpirer, afin qu'elle ne parût pas avoir des pensées d'intérêt temporel.

On songea également à l'Allemagne et à l'Italie.

On crut possible de vaincre par une alliance générale la prépondérance de la puissance maritime anglaise et hollandaise. On conçut donc l'idée de former une association armée sous la protection de laquelle un commerce direct serait établi entre la mer Baltique, la Flandre, les côtes de la France, l'Espagne et l'Italie, sans aucune participation des deux puissances maritimes. L'empereur fit, dans ce sens, des propositions aux villes anséatiques. L'infante à Bruxelles désirait qu'on pût céder aux Espagnols un port sur la mer Baltique [2] : on négocia à ce sujet avec le grand-duc de Toscane qui,

[1] *Lettere del Nunzio*, 9 *Aprile* 1627.

[2] Le Pape Urbain nous apprend ce fait dans une instruction adressée à Ginetti, qui se trouve dans Siri, *Mercurio*, II, 984.

par ce moyen, eût pu attirer à Livourne le commerce hispano-portugais [1].

Les choses n'en arrivèrent cependant pas aussi loin. Par suite de la complication des relations politiques, les événements prirent une marche très-différente, mais qui conduisit à un résultat extrêmement favorable aux intérêts catholiques. Tandis qu'on préparait des plans aussi vastes pour une attaque contre l'Angleterre, la France fut elle-même attaquée.

Buckingham apparut au mois de juillet 1627, avec une flotte magnifique, sur les côtes de la France; il débarqua à l'île de Rhé et s'en empara, à l'exception de la citadelle de Saint-Martin dont il entreprit aussitôt le siége. Il fit un appel aux huguenots pour défendre de nouveau leurs libertés et leur indépendance religieuse qui couraient chaque jour de plus grands dangers.

Les historiens anglais s'accordent généralement à placer le motif de cette expédition dans la passion extraordinaire que Buckingham éprouvait pour la reine Anne de France. Quoi qu'il en soit de cette passion, il y avait dans la marche naturelle des affaires des raisons suffisantes et les plus réelles pour cette expédition. Buckingham devait-il attendre en Angleterre l'attaque que l'on se proposait? Il valait mieux sans doute la prévenir et transporter le théâtre de la guerre en France même [2].

[1] *Scrittura sopra la compagnia militante*, Ms. dans l'*Archivio Mediceo*, contient une délibération sur l'exécution de ce plan.

[2] On pourrait demander si Buckingham avait eu quelque connaissance de ce projet mystérieux, ce qui est cependant très-vraisemblable. Car un secret est

Il ne pouvait pas exister d'occasion plus favorable : Louis XIII était dangereusement malade, et Richelieu en lutte avec de puissantes factions. Les huguenots, après quelques hésitations, prirent de nouveau les armes; leurs chefs audacieux et expérimentés dans la guerre se mirent encore une fois en campagne.

Buckingham ne fit pas la guerre avec assez d'énergie et ne fut pas suffisamment appuyé ; c'est ce que le roi Charles Ier reconnaît dans toutes ses lettres. En peu de temps, on se trouva inférieur au cardinal Richelieu dont le génie grandissant et doublant ses forces et ses ressources dans les moments difficiles, n'a jamais déployé autant de résolution, de constance et d'activité. Buckingham échappa par la retraite au danger qui le menaçait. Son expédition, qui aurait pu mettre le gouvernement français dans la plus périlleuse situation, ne produisit aucun autre résultat, si ce n'est de précipiter avec une nouvelle énergie sur les huguenots toutes les forces du pays, sous la direction du cardinal.

Le centre de la puissance des huguenots était à La Rochelle ; quand il demeurait dans le voisinage, dans son diocèse de Luçon, Richelieu avait souvent réfléchi sur la possibilité de s'emparer de cette place : il se vit appelé par les circonstances présentes à diriger cette entreprise, et résolut de l'exécuter à tout prix.

Par une bizarrerie singulière, rien ne le favorisa autant dans ce projet, que le fanatisme d'un puritain anglais.

très-rarement si bien gardé, qu'il n'en transpire quelque chose. Du moins, l'ambassadeur vénitien, Zorzo Zorzi, qui vint en France vers l'époque où l'on concluait ces conventions, en eut connaissance. Il est donc très-invraisemblable qu'on n'en ait rien su en Angleterre ; les Vénitiens étaient dans la meilleure intelligence avec ce pays; ils furent même soupçonnés d'avoir conseillé l'expédition contre l'île de Rhé. (*Rel. di Francia* 1628.)

Buckingham s'était encore une fois préparé à faire lever le siége de La Rochelle ; son honneur y était engagé, sa position dans le monde en dépendait, et il eût sans doute déployé toutes ses forces pour y réussir, si ce fanatique, poussé par la vengeance et un zèle religieux mal entendu, n'eût choisi ce moment pour l'assassiner.

Dans les grandes circonstances décisives, il est nécessaire que des hommes puissants fassent d'une entreprise leur affaire personnelle. Le siége de La Rochelle était comme un duel entre les deux ministres. Richelieu resta seul maître du champ de bataille. Il ne se trouva personne en Angleterre pour remplacer Buckingham, pour prendre à cœur le soin de son honneur ; la flotte anglaise parut dans la rade, sans exécuter aucune attaque importante. Richelieu, dit-on, en avait été prévenu. Il persévéra avec une opiniâtreté inébranlable. La Rochelle se rendit au mois d'octobre 1628.

Après la chute de la principale forteresse du protestantisme, les places voisines désespérèrent de pouvoir tenir ; elles n'eurent plus qu'un soin, ce fut de conclure les accommodements les plus supportables [1].

Et c'est ainsi que des progrès immenses, des victoires décisives pour le catholicisme résultèrent de toutes ces complications politiques qui avaient d'abord paru devoir être si favorables aux protestants. Le nord-est de l'Allemagne, le sud-ouest de la France, qui avaient résisté si longtemps, furent tous deux vaincus. Il ne paraissait plus s'agir que de les soumettre pour toujours par l'influence progressive des lois et des institutions.

[1] Zorzo Zorzi, *Relatione di Francia* 1629. Il observe que les Espagnols, il est vrai, sont venus tard et seulement avec quatorze vaisseaux, mais ils sont réellement venus pour prendre part au siége de La Rochelle.

Les secours que le Danemarck fit parvenir aux protestants allemands, et ceux que l'Angleterre envoya aux huguenots français, leur étaient devenus funestes, bien loin de les avoir servis; ils avaient attiré au milieu d'eux un ennemi supérieur; ces puissances étaient elles-mêmes ou en danger ou attaquées. Les troupes impériales pénétrèrent dans le Jutland. En l'an 1628, on négociait encore avec la plus grande activité entre l'Espagne et la France une attaque commune contre l'Angleterre.

CHAPITRE IV.

GUERRE MANTOUANO-SUÉDOISE. — CHANGEMENT DE SITUATION.

La marche des événements humains présente souvent, au premier coup d'œil, l'apparence de l'immutabilité. Mais y regarde-t-on de plus près, on découvre que le rapport fondamental sur lequel tout repose est léger et flexible, presque tout personnel, une affaire d'inclination et d'aversion, et qu'il n'est pas bien difficile de l'ébranler.

Si nous recherchons ce qui contribua surtout à produire ces nouveaux et immenses succès pour la restauration catholique, nous voyons que ce ne fut pas tant le génie de Tilly et de Wallenstein ou la supériorité militaire de Richelieu sur les huguenots, que la bonne intelligence rétablie entre la France et l'Espagne, sans laquelle ni l'une ni l'autre ne seraient parvenues à aucun résultat important.

Le protestantisme n'opposait plus, déjà en 1626, aucune résistance; la désunion des puissances catholiques avait pu seule l'encourager à prolonger la lutte; leur réconciliation décida sa ruine.

Mais qui aurait pu se dissimuler combien cette union était facile à se rompre?

Deux impulsions contraires, celle de la religion et celle de la politique, s'étaient développées avec une égale et irrésistible nécessité dans l'intérieur du catholicisme.

Celle de la religion demandait l'union, la propagation de la foi et le mépris de toutes les autres préoccupations; celle de la politique ne cessait de provoquer le combat entre les grandes puissances pour acquérir une autorité prédominante.

Ne pourrait-on pas dire que la marche des événements avait déjà renversé l'équilibre européen? Cet équilibre reposait, à cette époque, sur l'opposition entre la France et l'Autriche-Espagne, et la France était devenue la plus forte, à la suite de ses dernières victoires.

La politique ne doit pas moins employer son activité à prévoir l'avenir qu'à se rendre compte des embarras présents. Le cours naturel des choses parut devoir amener une conflagration générale.

Les anciens pays protestants de l'Allemagne du Nord étant inondés par les troupes de Wallenstein, on crut à la possibilité de rétablir la domination impériale qui depuis des siècles, en exceptant peut-être un moment dans la vie de Charles V, n'avait plus été qu'une ombre, et de lui rendre une force et une importance réelles. Si la restauration catholique continuait à se développer dans la même voie, le succès de ce projet était inévitable.

La France n'avait, à cette époque, aucune prétention à faire valoir pour compenser cette résurrection impériale; devenue maîtresse des huguenots, elle n'avait plus rien à désirer. Mais ce furent surtout les Italiens qui eurent des craintes. Ils trouvèrent intolérable et

dangereuse la rénovation d'un Empire qui avait tant de vues intéressées sur l'Italie et qui était si étroitement uni avec la puissance odieuse des Espagnols.

Il s'agissait de savoir si la direction catholique serait exclusivement continuée, sans se laisser détourner par une considération étrangère, si elle chercherait à maintenir et à propager sa prépondérance, ou bien si les forces des États européens seraient employées à faire triompher les intérêts politiques, au risque d'amener un temps d'arrêt dans les tendances catholiques.

Pendant que le torrent de la restauration catholique débordait à pleins flots sur la France et l'Allemagne, il éclata en Italie un mouvement qui devait décider cette question.

§ I. — Succession de Mantoue.

Vincent Gonzague II, duc de Mantoue, mourut sans héritiers naturels, dans les derniers jours de l'année 1627. Son plus proche parent était Charles Gonzague, duc de Nevers.

Cette succession ne présenta par elle-même aucune difficulté, il ne pouvait y avoir aucun doute sur les droits du duc de Nevers; mais elle amenait un changement politique d'une grande importance.

Charles de Nevers était né en France, on croyait que les Espagnols ne souffriraient jamais qu'un Français devînt puissant dans la Haute-Italie, qu'ils avaient cherché à garantir, de tout temps, avec une certaine jalousie, contre toute influence française.

Si aujourd'hui nous regardons attentivement au fond de cette affaire, nous verrons que, dans le commencement, on ne pensait, ni à la cour d'Espagne, ni à la cour d'Autriche, à exclure le duc de Nevers. Il était,

lui aussi, un des membres de la maison d'Autriche; l'impératrice était une princesse de Mantoue et avait toujours été très-portée en faveur du duc : « On ne lui supposa, dans le premier moment, rien de contraire à ses droits, dit Khevenhiller qui était employé dans les affaires de Mantoue, on s'occupa seulement de l'attacher aux intérêts de la maison d'Autriche [1]. » Olivarez a donné la même assurance : « Lorsqu'on entendit parler de la maladie grave de don Vincenzo, a-t-il raconté, on décida qu'on expédierait un courrier au duc de Nevers pour lui proposer la protection de l'Espagne afin qu'il pût prendre paisiblement possession de Mantoue et du Montferrat. » Il est bien possible qu'on lui eût fait des conditions, et demandé des garanties; mais on ne songea nullement à lui enlever ses droits.

Il est digne de remarquer comment on s'écarta de cette marche naturelle.

En Italie, on ne croyait pas les Espagnols capables d'un procédé aussi conforme à la légalité. Jamais on n'avait eu confiance dans leurs assurances réitérées au sujet de leur intention de respecter le droit, et de ne pas s'opposer à la succession du duc de Nevers. Les autorités espagnoles en Italie étaient soupçonnées de tendre, même par des moyens illégaux, vers la possession d'un pouvoir illimité. On ne se laissa pas convaincre qu'ils chercheraient à faire parvenir au duché de Mantoue un membre de la famille Gonzague, quoiqu'il leur fût dévoué.

Mais avouons que le désir des Italiens de voir à Mantoue un prince indépendant de l'Espagne et allié naturel de la France, contribuait beaucoup à répandre cette

[1] *Annales Ferdinandei*, t. XI, p. 30.

opinion. Ils ne voulaient pas croire que l'Espagne serait disposée à faire quelques concessions pour favoriser un acte contraire à l'intérêt espagnol. Ils firent partager cette opinion à la famille de Gonzague, et celle-ci jugea convenable de se mettre d'abord en possession, de quelque manière que ce fût.

Le jeune Gonzague de Nevers, duc de Rethel, arriva à Mantoue, dans le plus profond secret, même avant la mort de Vincenzo. Un ministre de Mantoue, nommé Strizzio, qui était du parti anti-espagnol, avait tout préparé. Le vieux duc ne fit aucune difficulté de reconnaître les droits de son cousin. Il existait encore une princesse de la famille ducale de Mantoue, arrière-petite-fille de Philippe II d'Espagne, issue de sa plus jeune fille, mariée en Savoie; on regarda comme très-important de la faire épouser au jeune duc. Des circonstances accidentelles retardèrent ce mariage, et Vincenzo mourut [1]. On chercha, un jour, la jeune princesse dans le couvent où elle était élevée, on l'amena dans le palais, et on y conclut et exécuta, sans retard, le mariage. C'est alors seulement que la mort du duc fut publiée, et que le duc de Rethel fut salué prince de Mantoue et reçut l'hommage. Un envoyé de Milan fut tenu à l'écart, jusqu'à ce que tout eût été accompli, et après on lui en donna connaissance, non sans une apparence d'ironie.

Ces nouvelles arrivèrent à Vienne et à Madrid en même temps que celle de la mort du duc.

On avouera qu'elles étaient bien faites pour exaspérer des princes aussi puissants, qui aimaient à ne jamais

[1] Nani, *Storia Veneta*, I, 7, p. 350; Siri, *Memorie recondite*, VI, 309, rapportent ce fait. Siri le cite conformément à une lettre de Sabran à la cour de France.

s'écarter des formes d'une majesté religieuse. Une si proche parente mariée sans leur consentement, même à leur insu, avec une sorte de violence! Un fief important dont on avait pris possession, sans le plus léger égard pour le seigneur suzerain! Toutefois, les deux cours prirent des mesures différentes.

Olivarez, doublement fier, et comme Espagnol, et comme ministre d'un des premiers rois de la chrétienté, Olivarez, toujours rempli d'un sentiment exalté de sa dignité, était bien éloigné de vouloir se rapprocher du duc : il résolut, s'il ne tentait rien de plus contre lui, du moins cependant de *le mortifier*[1], ce sont ses propres expressions. Et les démonstrations du duc n'étaient-elles donc pas manifestement hostiles? Pouvait-on, après cette preuve des sentiments qui l'animaient, lui confier les villes importantes du Montferrat, qui étaient considérées comme le boulevard de Milan? Le duc de Guastalla éleva des prétentions sur Mantoue, et le duc de Savoie sur Montferrat; les Espagnols firent alors alliance avec ces deux ducs; on prit les armes; le duc de Savoie entra dans le Montferrat par un côté, et don Gonzalez de Cordova, gouverneur de Milan, par l'autre. Déjà les Français avaient trouvé moyen de pénétrer dans Casale. Don Gonzalez courut assiéger cette place. Il douta d'autant moins qu'il s'en emparerait sans efforts et sans perte de temps, qu'il comptait sur des intelligences dans l'intérieur.

L'empereur ne se mit pas aussi promptement à l'œuvre. Il était convaincu que Dieu le protégeait, parce qu'il marchait dans la voie de la justice. Il désapprouva la conduite des Espagnols, et fit positivement dissuader

[1] Nicoletti, *Vita di Papa Urbano*, extrait d'une dépêche du nonce Pamfilio.

don Gonzalez de continuer la guerre; mais il voulut exercer avec une entière liberté les fonctions de juge suzerain. Il prononça le séquestre sur Mantoue, jusqu'à ce qu'il eût décidé auquel des divers prétendants appartenait la succession. Comme le nouveau duc ne voulut pas se soumettre, on rendit contre lui les Édits les plus sévères [1].

Quoique l'origine et l'esprit de ces mesures fussent différents, elles coïncidèrent cependant dans leur résultat. Le duc de Nevers ne se vit pas moins menacé par les prétentions de la branche allemande de la maison d'Autriche, que par la violence de la branche espagnole. En songeant à échapper au danger, il le fit précisément éclater sur sa tête.

Il est vrai, quelques États italiens embrassèrent sa cause avec ardeur, comme la leur propre; ils ne négligèrent rien pour le maintenir dans ses résolutions de résistance; ils manquaient cependant de forces suffisantes pour lui être utiles.

Richelieu lui avait bien promis de ne pas le laisser succomber, pourvu qu'il pût tenir jusqu'au moment où la France pourrait venir à son secours; mais il s'agissait de savoir quand ce secours pourrait arriver.

Le siége de La Rochelle exerça aussi une grande influence sur les affaires de Mantoue. Avant la prise de cette ville, Richelieu ne pouvait faire un mouvement, ne pouvait s'engager dans de nouvelles hostilités contre l'Espagne, sans s'exposer à un soulèvement dangereux des huguenots.

Éclairé par son expérience, il se vit encore forcé à d'autres ménagements. Il ne lui était pas possible de se

[1] On voit par le rapport de Pallotta, du 10 juin 1628, quelles étaient les vues de la cour impériale.

séparer, à aucun prix, du parti catholique austère de sa patrie. Il ne devait pas non plus courir le risque de rompre avec le Pape, ou même songer seulement à suivre une politique qui pût lui déplaire.

Tout dépendait donc surtout du Pape. Sa position, la nature de sa haute dignité, l'invitèrent à faire tous ses efforts pour la conservation de la paix dans le monde catholique. Comme prince italien, il avait une influence incontestable sur ses voisins. Sa conduite devait, comme nous l'avons vu, servir de règle pour la France. Empêcherait-il l'explosion de la lutte, ou bien prendrait-il lui-même un parti? Telle était la question qui devait décider de la situation européenne.

Dans les précédentes complications, Urbain VIII avait trouvé sa politique toute préparée, et la route qu'il devait suivre tracée d'avance. A cette époque, pour la première fois, ses idées et ses sentiments personnels se produisirent tout entiers, et déterminèrent la marche des affaires générales.

§ II. — Urbain VIII.

Parmi les étrangers qui avaient acquis des richesses considérables dans le commerce d'Ancône, lequel se trouvait, au seizième siècle, dans une assez grande prospérité, la maison Barberini de Florence se distingua par l'habileté et le bonheur de ses calculs. Un rejeton de cette maison, Maffeo, né à Florence en 1568, fut amené, après la mort prématurée de son oncle, à Rome, où il avait un autre oncle qui s'était fait une certaine position dans l'administration de la Cour romaine. Maffeo entra dans la même carrière, avança,

grâce à la protection de sa famille, et développa un talent remarquable. Dans chaque place qu'il occupa, ses collègues reconnurent en lui une certaine supériorité; une brillante perspective lui fut ouverte par une nonciature en France, dans laquelle il sut s'attirer la bienveillance de la cour. Après la mort de Grégoire XV, le parti français songea tout d'abord à lui déférer le Pontificat. Le conclave différait alors des conclaves précédents, parce que le dernier Pape n'avait occupé le trône que peu de temps. Quoiqu'il eût nommé un nombre considérable de cardinaux, les créatures de son prédécesseur étaient cependant toujours aussi nombreuses; l'avant-dernier et le dernier neveu étaient opposés l'un à l'autre dans le conclave avec des forces presque égales. On dit que Maffeo Barberini ayant donné à entendre à chacun d'eux qu'il était l'adversaire de l'autre, fut appuyé par les deux neveux, en haine l'un de l'autre. Mais ce qui contribua surtout à lui gagner les suffrages de la majorité des cardinaux, c'est qu'il se montra constamment le défenseur des prétentions de la Cour romaine. Disons seulement que Maffeo Barberini, également favorisé, et par son mérite personnel, et par des influences diverses, fut élu et parvint à la dignité de Souverain Pontife, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La Cour ne tarda pas à s'apercevoir d'une grande différence entre lui et ses prédécesseurs. On trouvait ordinairement Clément VIII occupé à lire les ouvrages de saint Bernard, et Paul V les ouvrages de Justinien de Venise; chez Urbain VIII, au contraire, on ne voyait toujours sur sa table de travail que les poëmes les plus modernes ou des dessins de fortifications.

On a pu observer que, le plus souvent, c'est à l'époque de la première fleur de l'âge viril qu'un homme prend sa direction décisive et commence à participer activement aux affaires de l'État ou au mouvement de la littérature. La jeunesse de Paul V, né en 1552, celle de Grégoire XV, né en 1554, appartenaient à une époque au milieu de laquelle les principes de la restauration catholique étaient dans un plein essor de progrès incessants; ces principes étaient l'inspiration, la vie entière de ces Pontifes. La première activité d'Urbain VIII, né en 1568, se déploya, au contraire, dans les temps de la lutte de la principauté papale contre l'Espagne, à l'époque du rétablissement du catholicisme en France. Ses inclinations le portèrent de préférence dans cette direction; il se regardait principalement comme un prince temporel.

Il pensait que l'État romain devait être protégé par des forteresses et se montrer redoutable par ses propres armes. Quand on lui faisait voir les monuments de marbre de ses prédécesseurs, il disait qu'il voulait, lui, élever des monuments de fer. Il fit construire, sur les frontières du pays de Bologne, Castelfranco, que l'on a appelé le fort Urbano, quoique la destination militaire de cette forteresse fût si peu frappante, que les Bolonais soupçonnaient qu'elle était érigée plutôt contre eux que pour eux. Il commença, dès l'année 1625, à fortifier, à Rome, le château Saint-Ange par de nouveaux remparts; il le pourvut aussitôt de munitions de guerre et de provisions de bouche, comme si l'ennemi était aux portes de la ville; il fit bâtir, sur le Monte-Cavallo, le mur élevé qui entoure le jardin du Pape, sans s'inquiéter de la destruction de quelques restes grandioses de l'antiquité, qui se trouvaient dans les jardins des

Colonna. Il établit une manufacture d'armes à Tivoli[1]; les terrains de la bibliothèque du Vatican furent destinés à un arsenal; des soldats en grand nombre furent enrôlés, et le centre de la suprême puissance ecclésiastique de la chrétienté, la paisible enceinte de la ville éternelle, retentit du bruit des armes. Un État bien organisé devait aussi avoir un port libre : Civita-Vecchia fut disposée, dans ce but, à grands frais. Le résultat répondit plus à la situation forcée des choses qu'aux vues du Pape : les Barbaresques vendaient dans ce port le butin qu'ils avaient enlevé aux navires chrétiens. Voilà à quoi devaient servir les travaux du premier pasteur de la chrétienté.

Dans toutes ces mesures, Urbain procéda avec une autorité absolue, encore plus prononcée que celle de ses prédécesseurs, du moins au commencement de son règne.

Quand on lui proposait de consulter son collége des cardinaux, il répondait que lui seul entendait mieux les affaires que tous les cardinaux pris ensemble. Le consistoire fut rarement assemblé, et alors très-peu de cardinaux avaient assez de courage pour exprimer librement leur opinion. Les congrégations se réunissaient comme à l'ordinaire, mais on ne leur soumettait aucune question importante, et l'on avait peu d'égards à leurs décisions. Urbain ne songea pas non plus à établir une *consulta* pour l'administration de l'État, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. François Barberini avait tout à fait raison, pendant les dix premières années du Pontificat d'Urbain, de ne vouloir prendre sur lui la responsabilité d'aucune mesure.

[1] A. Contarini, *Relatione di* 1635.

Les ambassadeurs étrangers étaient désespérés de ne pouvoir jamais entamer aucune affaire avec le Pape. Pendant les audiences, il n'était occupé qu'à parler [1], à enseigner, continuant avec les uns la conversation commencée avec les autres. Il fallait l'écouter, l'admirer, lui témoigner le plus grand respect, même lorsqu'il ne satisfaisait pas à vos demandes. Quand d'autres Papes aussi avaient été forcés de répondre par des refus, c'était en vertu d'un principe, soit religieux, soit politique; mais chez Urbain c'était par caprice; on ne pouvait jamais savoir s'il fallait s'attendre à un *oui* ou à un *non*. Les habiles Vénitiens avaient découvert qu'il aimait la contradiction, et que par un mouvement d'esprit presque involontaire il adoptait toujours l'opinion opposée à celle qui lui était présentée; pour parvenir à leur but, ils se faisaient des objections à eux-mêmes, et le Pape en cherchant l'idée contraire, adoptait de lui-même les projets vers lesquels aucun raisonnement du monde n'aurait pu l'amener.

A cette époque on rencontrait souvent chez les Italiens et les Espagnols un sentiment particulier qui consistait à regarder une fonction publique, pour ainsi dire, comme un tribut qui était dû au mérite, au talent personnel. Il en résulta que dans l'administration d'un emploi, on suivait bien plus les convenances personnelles que les nécessités de la charge. Presque semblable, sous ce rapport, à un auteur qui, tout préoccupé de l'inspiration de son talent, ne s'attache pas à l'objet présent à son esprit et laisse un libre cours au jeu de sa fantaisie.

Urbain lui-même appartenait à cette classe d'auteurs.

[1] Pietro Contarini, *Relatione di* 1627.

Les poésies qui nous restent de lui montrent de l'esprit et de l'habileté. Mais de quelle étrange manière y sont traités les sujets sacrés ! Les cantiques et les sentences de l'Ancien et du Nouveau Testament sont forcés de se prêter à la mesure du mètre d'Horace, le cantique du vieux Siméon est condamné à entrer dans deux strophes saphiques ! Naturellement le caractère original du texte devait entièrement disparaître; il fallait qu'il se pliât à une forme qui lui était contraire, et cela uniquement parce qu'elle plaisait à l'auteur.

Mais ces talents, la splendeur dont ils entouraient la personne du Pape, la santé athlétique même dont il jouissait, ne firent qu'augmenter en lui le sentiment exalté de sa personnalité que lui inspirait d'ailleurs sa haute position [1].

Je ne pourrais pas citer un autre Pape qui ait possédé à un degré aussi élevé ce sentiment de son importance individuelle. On lui fit un jour une objection tirée des anciennes constitutions papales, il répondit : La décision d'un Pape vivant vaut beaucoup mieux que la décision de cent Papes défunts.

Il révoqua cette résolution prise par le peuple romain de ne plus jamais ériger de statues à un Pape, pendant sa vie, en disant : « qu'une telle décision ne pouvait pas regarder un Pape comme lui ! »

On lui faisait l'éloge de la conduite d'un de ses nonces dans une affaire difficile, il répondit : « que le nonce avait agi suivant les instructions qu'il lui avait données. »

Tel était cet homme si pénétré de l'idée d'être un grand prince, si attaché à la France, si opiniâtrément

[1] On fit cette remarque dès le commencement, *Relatione de quattro ambasciatori* 1624.

mariage avec une princesse de France. Il paraissait en effet ne pas voir avec plaisir l'accroissement de puissance que l'Espagne aurait obtenu par son alliance avec l'Angleterre. Le nonce qui résidait à Bruxelles négocia dans le plus grand secret un mariage du prince électoral du Palatinat, non avec une princesse autrichienne, mais avec une princesse bavaroise [1].

Le Pape avait pris une part non moins active à la complication des affaires de Mantoue. Le mariage secret de la jeune princesse avec le duc de Nevers, mariage dont tout dépendait, n'aurait pu être accompli sans une dispense du Pape. Urbain l'accorda, sans même avoir consulté les plus proches parents, l'empereur ou le roi, et elle arriva en temps voulu. C'était suffisamment manifester ses sentiments. Avant tout il désirait, ainsi que les autres puissances italiennes, voir à Mantoue un prince indépendant de l'Espagne.

C'est pourquoi il n'attendit pas qu'il fût sollicité par Richelieu. Comme ses démarches étaient demeurées sans effet auprès de la cour impériale qui devenait chaque jour plus hostile, comme le siége de Casale se continuait, Urbain s'adressa à la France.

Il fit entendre les prières les plus pressantes : « Que le roi fasse entrer une armée en campagne, sans attendre la prise de La Rochelle; le siége de ce boulevard des huguenots n'est pas plus agréable à Dieu qu'une intervention dans l'affaire de Mantoue; que le roi paraisse seulement à Lyon et qu'il se déclare pour la liberté de l'Italie; lui, le Pape, ne tardera pas aussi à mettre une armée en campagne et à se joindre au roi [2]. »

[1] L'émissaire du nonce était un capucin, Francesco della Rota. Rusdorf, *Négociations*, I, 205, contient beaucoup de détails sur cette négociation.

[2] Extraits des dépêches de Béthune, du 23 septembre et du 8 octobre 1626, dans Siri, *Memorie*, t. VI, p. 478.

Richelieu n'avait donc cette fois rien à craindre de ce côté, quand il reprit contre l'Espagne la lutte qui avait échoué, il y a trois ans. Mais il voulut marcher en toute sûreté; il ne se pressa pas comme le Pape, ne se laissa pas détourner de ce siége qui enchaînait l'essor de son ambition.

Il n'en montra que plus de résolution, lorsque La Rochelle fut prise. « Monsignore, dit-il au nonce qu'il fit appeler de suite, maintenant nous ne voulons perdre aucun moment de plus, le roi mettra toutes ses forces au service de la cause de l'Italie [1]. »

Cette hostilité contre l'Espagne et l'Autriche, qui avait déjà si souvent éclaté, se renouvela donc avec plus de force que jamais. La jalousie de l'Italie provoqua encore une fois l'ambition des Français. La situation des affaires parut si pressante, que Louis XIII ne voulut pas attendre le printemps. Il partit de Paris, au milieu du mois de janvier 1629, et se dirigea vers les Alpes. Le duc de Savoie, qui était partisan de l'Espagne, comme on l'a déjà dit, tenta une inutile résistance; ses défilés, qu'il avait fait fermer, furent emportés d'assaut à la première attaque; Suse fut prise, et, dès le mois de mars, il fut obligé d'accepter un arrangement. Les Espagnols se virent forcés de lever le siége de Casale [2].

Les deux monarchies prépondérantes de la chrétienté se trouvaient donc de nouveau en armes l'une contre l'autre. Richelieu ressuscita ses projets les plus hardis contre la puissance hispano-autrichienne.

Mais si nous comparons les époques, nous verrons

[1] *Dispaccio Bagni*, 2 *Nov.* 1628.

[2] *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie*, 1629-31. Bourg-en-Bresse, 1632.

que dans celle-ci il marchait sur un terrain plus solide et plus stable. Pendant son expédition contre les Grisons et le Palatinat, les huguenots avaient pu saisir le moment favorable pour renouveler la guerre dans l'intérieur du pays. Maintenant, ils n'étaient pas, à la vérité, complétement vaincus, mais depuis qu'ils avaient perdu La Rochelle, ils n'inspiraient plus aucune crainte; leurs défaites et leurs pertes se succédèrent sans interruption: ils n'étaient plus même capables d'opérer une diversion. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que Richelieu avait alors le Pape pour lui. Dans ses entreprises précédentes, il s'exposait à compromettre sa position dans l'intérieur de la France, à cause de son opposition avec la politique de Rome; sa résolution actuelle était, au contraire, provoquée par Rome elle-même, dans l'intérêt de la principauté papale. Richelieu trouva qu'il était en général prudent de se rattacher aussi étroitement que possible à la Papauté; dans la lutte des doctrines romaines et gallicanes, il se prononça pour les premières et renia les secondes.

Quelle nouvelle et grave situation suscita cette opposition d'Urbain VIII contre la maison d'Autriche!

Il s'agissait maintenant de savoir quel parti prendrait contre cette redoutable et menaçante lutte l'Autriche, et particulièrement l'empereur Ferdinand, sur lequel reposait principalement l'œuvre de la restauration catholique.

§ III. — Puissance de l'Empereur Ferdinand II en l'année 1629.

L'empereur manifesta la plus grande indifférence. Dans les circonstances actuelles, il ne pouvait attendre aucune espèce de faveur du Pape; il rencontra de la

résistance et n'obtint que des refus pour les plus petites choses, par exemple, dans l'affaire de l'abbaye de Saint-Maximien, et même au sujet des demandes les plus édifiantes, entre autres quand il exprima le désir de voir saint Étienne et saint Wenceslas admis dans le calendrier romain, parce qu'on vouait une grande vénération, à l'un en Hongrie, et à l'autre en Bohême. Malgré toutes ces preuves de mauvaise volonté à son égard, de la part du chef de l'Église, il fit néanmoins publier dans l'Empire l'Édit de restitution, le 6 mars 1629. Cet Édit doit être considéré comme le jugement définitif du grand procès débattu depuis un siècle. Les évangéliques furent totalement condamnés : « Il ne nous reste plus, dit l'empereur, qu'à prêter notre assistance à la partie offensée, et à envoyer nos commissaires ; pour faire restituer par les injustes détenteurs tous les archevêchés, tous les évêchés, toutes les prélatures, tous les couvents et autres biens ecclésiastiques, confisqués depuis le traité de Passau. » Les commissions furent immédiatement formées ; il y en eut une d'établie dans chaque cercle de l'Empire ; les exécutions commencèrent, sans que l'on observât le plus léger ménagement. Cette conduite ne devait-elle pas apaiser le Pape, et le déterminer à accorder quelque faveur et à manifester quelque sympathie? Urbain regarda ces actes comme le simple accomplissement d'un devoir. L'empereur sollicita le droit de conférer, du moins pour la première fois, les emplois ecclésiastiques acquis par l'Édit de restitution; le Pape le lui refusa : « Car, disait-il, il ne lui est pas permis de violer les concordats ; en France aussi on observait les concordats[1]. » Ce refus

[1] *Lettera di segreteria di stato al nuntio Pallotta li 28 April* 1629. Le Pape destina Pierre Luigi Caraffa, son nonce à Cologne, pour la Basse-Saxe.

était presque une dérision, puisque le concordat français accordait au roi précisément le droit que l'empereur réclamait. Celui-ci désirait pouvoir convertir en colléges, particulièrement pour les Jésuites, les couvents acquis par la restitution; le Pape répondit que les couvents devaient être remis immédiatement aux évêques.

En attendant, l'empereur poursuivit sa route, sans s'inquiéter de la défaveur du Pape; il se regarda comme le grand champion de l'Église catholique.

Il fit mettre en campagne trois armées à la fois.

La première se porta au secours des Polonais contre les Suédois, et rétablit en effet la fortune des premiers. Ce n'était pas là le seul but; par cette expédition, l'empereur voulut en même temps faire restituer la Prusse à l'Empire et à l'Ordre auquel elle avait été enlevée [1].

Une autre armée s'avança vers les Pays-Bas, pour se joindre aux Espagnols. Cette armée se répandit à travers les landes, depuis Utrecht jusqu'à Amsterdam, et un accident seulement, la surprise de Wesel, l'empêcha d'obtenir les plus grands succès.

Une troisième armée s'assembla près de Memmingen et de Lindau, pour se rendre en Italie et terminer l'affaire de Mantoue. Comme on ne put déterminer les Suisses à accorder le passage à travers leur pays, on les y força; Luciensteig, Coire et tous les défilés des Grisons, jusqu'au lac de Côme, furent occupés en un instant; cette armée, forte de trente-cinq mille hommes, descendit en suivant les bords de l'Adda et de l'Oglio. Le duc de Mantoue ayant été encore une fois engagé à se soumettre, il déclara qu'il était sous la protection du

[1] *Mémoires et Négociations de Rusdorf*, II, 724.

roi de France, que c'était avec celui-ci qu'il fallait négocier. Pendant que les Allemands s'avançaient vers Mantoue, et les Espagnols vers le Montferrat, les Français parurent aussi, pour la seconde fois, et obtinrent encore des succès; ils s'emparèrent de Saluces et de Pigneroles, mais ils n'arrivèrent à aucun résultat décisif; ils ne purent pas même forcer le duc de Savoie à se prêter de nouveau à ce qu'ils exigeaient de lui; les Espagnols commencèrent le siége de Casale, et les Allemands celui de Mantoue, après une courte trève [1].

Comme ces derniers avaient l'avantage et étaient au moment de triompher, cette situation ranima, à Vienne, les souvenirs de l'ancienne autorité impériale :

« On montrera aux Italiens, disait-on, qu'il y a encore un empereur; nous allons compter avec eux. »

Venise surtout s'était attiré la haine de la maison d'Autriche. On pensa à Vienne que si Mantoue était prise, la *Terra ferma* de Venise ne pourrait plus opposer de résistance. Dans quelques mois, on devait en être maître; alors on pourrait exiger la restitution des fiefs impériaux. L'ambassadeur espagnol alla encore plus loin. Il compara la puissance hispano-autrichienne à la puissance romaine, et la puissance vénitienne à la puissance carthaginoise : « *Aut Roma*, s'écria-t-il, *aut Carthago delenda est.* »

Et l'on se rappela aussi les droits temporels de l'Empire sur la Papauté.

Ferdinand II résolut de se faire couronner : il demanda au Pape de venir au devant de lui jusqu'à Bologne ou jusqu'à Ferrare; le Pape n'osa ni promettre, ni refuser, et chercha à se tirer d'embarras par une réponse

[1] Le onzième livre *dell' istoria di Pietro Giov. Capriata.*

ambiguë. La question des droits de suzeraineté de l'Empire sur Urbin et Montefeltro fut également agitée; on déclara sans façon au nonce du Pape, que Wallenstein, à son arrivée en Italie, serait particulièrement chargé d'examiner cette affaire : c'est ce qui entrait en effet dans les vues de Wallenstein. Il avait été précédemment opposé à la guerre italienne; mais il déclara que, voyant le Pape vouloir, de concert avec ses alliés, opprimer la maison d'Autriche, il se prononçait maintenant pour cette guerre [1]; il donna même à entendre qu'il y avait déjà cent ans que Rome n'avait pas été pillée, et qu'elle devait être beaucoup plus riche aujourd'hui qu'elle ne l'était à cette époque.

La France non plus ne devait pas être épargnée. L'empereur songeait à reconquérir par la force des armes les Trois Évêchés qu'il avait perdus ; son plan était de prendre des Cosaques de la Pologne et de les faire marcher sur la France. Les différends de Louis XIII avec son frère et sa mère paraissaient offrir une occasion favorable.

Et c'est ainsi que la maison d'Autriche prit une position dans laquelle elle poursuivit hardiment son œuvre anti-protestante, maintint et dompta l'opposition catholique et le Pape lui-même.

§ IV. — Négociations avec la Suède. — Diète électorale à Ratisbonne.

Chaque fois que, dans les époques antérieures, un cas de ce genre avait été seulement prévu et redouté, aussitôt on avait vu se réunir toutes les forces de l'Eu-

[1] La lettre de Pallotta, en date du 10 août 1628, montre quelle opinion on avait du Pape à Vienne.

rope restées indépendantes. Le même fait se présentait de nouveau. L'opposition catholique chercha, non plus par jalousie, mais dans l'intérêt de sa défense, du secours hors des limites du catholicisme. Mais à qui pouvait-elle s'adresser? L'Angleterre était occupée chez elle par la scission qui s'était déclarée entre le roi et le parlement, et de plus, elle négociait déjà de nouveau avec l'Espagne; les Pays-Bas étaient eux-mêmes envahis par l'ennemi; les protestants allemands étaient ou battus ou tenus en respect par les armées impériales; le roi de Danemarck avait été forcé de signer une paix désavantageuse. Il ne restait plus que le roi de Suède.

Pendant que les protestants étaient battus de tous les côtés, Gustave-Adolphe seul avait remporté des victoires. Il avait conquis Riga, toute la Livonie jusqu'à Dunamunde, et tout ce qu'il avait voulu dans la Lithuanie. En 1626, il était apparu en Prusse, principalement, comme il disait, pour inspecter le clergé dans l'évêché d'Ermeland; il s'était emparé des principaux siéges du catholicisme rétablis dans ces contrées, de Frauenbourg et de Braunsberg, et y avait donné un nouvel et fort appui aux protestants persécutés. Tous les regards se portèrent sur lui. « J'estime ce héros victorieux, écrit Rusdorf dès l'année 1624, plus que tous les autres hommes; je le révère comme l'unique soutien de notre cause, comme la terreur de notre ennemi commun; j'accompagne de mes prières sa renommée élevée au-dessus de l'envie [1]. » Gustave-Adolphe venait, à la vérité, d'éprouver une défaite dans les landes de Stumm, et il avait été sur le point d'être fait prisonnier, mais

[1] Rusdorf, *Mémoires*, II, 3.

la valeur chevaleresque avec laquelle il se battit l'entoura d'un nouvel éclat, et il continua à tenir la campagne.

Les Français s'adressèrent à ce prince. Ils négocièrent d'abord un armistice entre lui et la Pologne, et il est très-possible que les projets de l'empereur sur la Prusse aient contribué à inspirer des dispositions pacifiques sinon au roi, du moins aux magnats de la Pologne [1]. Ensuite, les Français abordèrent leur objet principal, celui d'attirer le roi de Suède en Allemagne. Ils eurent soin de faire insérer dans la convention quelques articles en faveur du catholicisme. Ils déclarèrent, sous cette réserve, qu'ils étaient prêts à fournir les secours convenus en argent au roi, s'il pouvait mettre une armée considérable en campagne. Gustave y consentit, après quelques hésitations. Il évita de faire mention de la religion dans ses instructions, présentant le rétablissement des États de l'Allemagne dans leurs anciens priviléges, l'éloignement des troupes impériales, la sûreté des mers et du commerce, comme le seul but de l'alliance [2]. On projeta un traité en vertu duquel le roi promit de tolérer le service divin catholique partout où il le trouverait établi, et de se conformer, en matière de religion, ce sont là les expressions, *aux lois de l'Empire*. Cette condition était nécessaire à cause du Pape, auquel on en donna aussitôt connaissance. L'exécution du traité rencontra encore, il est vrai, quelques difficultés de formes, toutefois il était regardé comme définitif, dès l'été de 1630 [3]. Le nonce du Pape en France prétend que Venise s'était obligée à payer le tiers des sub-

[1] Rusdorf, I, 1, 724.
[2] *Archives patriotiques de Moser*, liv. VI, p. 133.
[3] Bagni, 18 Giugno 1630.

sides[1]. Je ne sais si cette assertion est fondée, du moins elle répond à la situation des affaires.

Mais pouvait-on espérer que Gustave-Adolphe seul serait en état de détruire les forces supérieures de l'armée impériale coalisée et de les vaincre sur le champ de bataille? Personne ne l'en croyait capable. Avant tout, il parut nécessaire de susciter en Allemagne même un mouvement propre à favoriser son entreprise.

Ici, on pouvait sans doute compter sur les protestants. Quelle que pût être la différence de politique individuellement suivie par les princes, cette fermentation qui pénètre dans les profondeurs de la vie sociale et précède les grands orages, s'était emparée des esprits. Je n'en citerai qu'un seul exemple. Comme on exécuta dans diverses localités l'Édit de restitution, et comme les Jésuites laissaient déjà percer le projet de ne pas même reconnaître la Paix de religion, les protestants donnèrent à entendre que la destruction complète de l'Empire allemand s'ensuivrait plutôt que de laisser les choses arriver à cette extrémité, « qu'ils aimeraient mieux abjurer les lois et la morale, et rendre de nouveau la Germanie aux anciennes solitudes de ses forêts. »

Du côté des catholiques, on voyait aussi des symptômes de mécontentement et de division.

On ne saurait dire quelle agitation produisit dans le clergé l'intention manifestée par les Jésuites de s'emparer des biens des couvents restitués. Les Jésuites, assure-t-on, avaient déclaré qu'il n'y avait plus de Bénédictins, que tous avaient apostasié et qu'ils n'étaient plus capables de rentrer dans la possession des biens perdus. Les Bénédictins, de leur côté, disputaient aux Jésuites leurs services et leur mérite; ils ne voulaient

1 Bagni, 16 Luglio 1630.

pas entendre dire que les Jésuites avaient fait des conversions : tout ce qui paraissait être une conversion, n'était que l'œuvre de la violence [1]. Les biens des églises, avant même d'être restitués, suscitaient déjà de la division et des disputes entre les Ordres religieux pour le droit de possession, entre l'empereur et le Pape pour le droit de collation.

Des dissensions temporelles d'une nature encore plus grave se joignirent à ces dissensions ecclésiastiques. Les troupes impériales étaient une charge insupportable, leur passage épuisait le pays et la population ; le général exploitait les princes, comme le soldat exploitait le bourgeois et le paysan ; Wallenstein prononça des paroles qui firent frémir. Les anciens alliés de l'empereur, les chefs de la Ligue, et surtout Maximilien de Bavière, étaient aussi très-mécontents du présent et inquiets de l'avenir. Dans cette situation, Ferdinand assembla, pendant l'été de 1630, les princes électeurs catholiques à Ratisbonne, pour faire élire son fils roi des Romains. Naturellement, il devait être question aussi, dans cette Diète, de toutes les autres affaires publiques.

L'empereur vit bien qu'il serait obligé d'accorder

[1] On ne voit pas la vérité des faits, mais les sujets du différend, dans les violents écrits de polémique, les accusations et les défenses qui parurent de part et d'autre. « E verissimo, » dit le nonce du Pape dans une lettre chiffrée, « che i padri Gesuiti hanno procurato e procurano col favore dell' imperatore, « che non può esser maggiore, di non solo soprastare agli altri religiosi, ma « di escluderli dove essi v'hanno alcun interresse o politico o spirituale. » Je trouve cependant que l'empereur, quelque dévoué pour les Jésuites qu'il fût alors, penchait en 1629 pour une restitution pure et simple des biens aux anciens Ordres. C'est ce qui est rapporté par Pier Luigi Caraffa, nonce à Cologne. Mais les Jésuites avaient déjà obtenu gain de cause à Rome. Au mois de juillet 1629, un décret y fut rendu, « che alcuna parte (dei beni ricuperati) potesse « convertirsi in erezioni di seminarj, di alunnati, di scuole e di collegj, tanto « de' padri Gesuiti, quali in gran parte furono motori dell' editto di Cesare, « come di altri religiosi. » Les écoles de Jésuites se seraient aussi répandues sur toute l'Allemagne du Nord.

quelques concessions, surtout pour les affaires de l'Allemagne : il se montra disposé à suspendre encore l'Édit de restitution, par rapport au Brandebourg et à la Saxe électorale, à conclure un accommodement au sujet du Palatinat et du Mecklembourg, à se réconcilier avec la Suède (des négociations étaient déjà ouvertes à cet effet), et à diriger ensuite ses forces en Italie pour terminer la guerre de Mantoue et forcer le Pape à reconnaître ses prétentions spirituelles [1].

Il pouvait croire que s'adressant à des princes allemands, ses concessions réussiraient surtout à calmer l'Allemagne, mais les affaires étaient bien plus compliquées qu'il ne supposait.

L'opposition italo-française avait déjà trouvé moyen d'arriver auprès des princes électeurs catholiques, et de chercher à profiter de leur mécontentement pour parvenir à son but.

Rocci, nonce du Pape, parut d'abord à Ratisbonne. Ne devait-il pas employer tous ses efforts à faire échouer l'exécution des desseins de l'empereur sur l'Italie et contre le Pape?

Urbain l'avait chargé de se mettre surtout en bonne intelligence avec le prince électeur de Bavière, et Rocci annonce peu de temps après que ces relations intimes sont établies et se suivent dans le plus profond secret [2]; il obtint des princes électoraux catholiques une déclaration par laquelle ils s'engageaient à rester unis avec lui dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à maintenir en particulier la juridiction et le respect du Saint-Siége.

Mais pour amener un résultat décisif, le Père Joseph,

[1] *Dispaccio Pallotta*, 2 *Ag.* 1630.
[2] *Dispaccio Rocci*, 9 *Sett.* 1630.

confident de Richelieu, vint aider le nonce. Jamais du reste finesse plus rusée n'a déployé plus d'activité et mieux atteint son but. M. de Léon, qui accompagna ce Capucin à Ratisbonne et qui prêta son nom à cette ambassade, a dit, à ce sujet : « Le Père Joseph n'a point d'âme, mais à la place il y a des bas-fonds et des lagunes dans lesquels tombe quiconque négocie avec lui *. »

C'est par l'adresse de ces négociateurs que cette opposition italienne-française parvint en peu de temps à gagner complétement les alliés que l'empereur possédait en Allemagne. Rien ne fut fait pour réconcilier l'Empire avec la Suède et pour tranquilliser les protestants; le Pape n'eût jamais consenti à la suspension de l'Édit de restitution. Les princes électeurs insistèrent, au contraire, sur le rétablissement de la paix en Italie, et demandèrent la destitution du général impérial, qui prétendait jouer le rôle d'un dictateur absolu.

Cette influence fut si forte, on la fit valoir avec tant d'habileté, que l'empereur, qui se trouvait élevé au zénith de sa puissance, céda sans résistance et sans conditions.

Ses troupes s'étaient emparées de Mantoue, pendant qu'on négociait à Ratisbonne; il pouvait donc se regarder comme maître de l'Italie; c'est dans ce moment qu'il consentit à livrer Mantoue au duc de Nevers, en échange de la vaine formalité d'une demande de pardon. Mais il est une autre exigence qui fut peut-être encore plus significative. Les princes allemands, la France et le Pape étaient à la fois menacés par Wallenstein, sur la tête duquel reposait la fortune des armes impériales! On ne doit pas s'étonner s'ils le détestaient

* Voir la note nº 5.

et s'ils désiraient s'en débarrasser. L'empereur le destitua dans l'intérêt de la paix.

Ainsi, il abandonne l'Italie, quand il peut s'en dire le maître! Quand il est attaqué en Allemagne par l'ennemi le plus dangereux et le plus expérimenté dans l'art de la guerre, il renvoie le général qui serait seul en état de le défendre! Certes, jamais la politique et la diplomatie n'ont produit de plus grands résultats.

§ V. — Guerre suédoise. — Conduite politique d'Urbain VIII.

Et c'est alors seulement que commença la guerre. Gustave-Adolphe entra en campagne, on ne peut le nier, sous les auspices les plus favorables; car l'armée impériale n'avait-elle pas été réunie par l'influence du nom de Wallenstein, ne lui était-elle pas personnellement dévouée? L'empereur en licencia une partie; il soumit les demandes de contributions faites par les généraux, demandes qui, jusqu'à ce jour, avaient dépendu de leurs caprices, à l'arbitrage des cercles de l'Empire [1]; il faut dire que l'empereur, en destituant son général, détruisit en même temps son armée et lui enleva toute force morale.

Un Italien, Torquato Conti, qui avait été au service du Pape, était chargé de résister, avec cette armée démoralisée, à un courageux et ardent ennemi. Naturellement, il ne pouvait réussir; l'armée impériale ne se montra plus telle qu'elle avait été; on ne vit plus qu'irrésolution, hésitation, terreur et défaite; Gustave la battit complétement, la mit hors d'état de continuer la campagne, et s'établit sur le Bas-Oder.

[1] Adlzreitter, III, XV, 48.

On crut dans la Haute-Allemagne que cet échec avait peu d'importance pour le reste de l'Empire. Tilly poursuivit toujours très-tranquillement ses expéditions sur l'Elbe contre les protestants ; il s'empara enfin de Magdebourg, et le Pape regarda ce succès comme une grande victoire ; on y rattacha les plus brillantes espérances. Un commissaire fut aussitôt nommé, à la demande de Tilly, « pour organiser les affaires de l'archevêché, suivant les lois de l'Église catholique. »

Mais c'est là précisément ce qui détermina tous les princes protestants encore indécis à se ranger du parti de Gustave-Adolphe; et, pendant que Tilly cherchait à les en empêcher, ils se mirent en une telle hostilité avec la ligue, qu'ils ne distinguèrent plus les troupes liguées des troupes impériales; la bataille de Leipzig s'ensuivit; Tilly fut complétement battu, et les troupes protestantes envahirent les pays impériaux, ainsi que les pays des États ligués ; Wurtzbourg et Bamberg tombèrent au pouvoir du roi ; les protestants des régions reculées du Nord se rencontrèrent sur le Rhin avec les anciens champions du catholicisme, avec les troupes espagnoles : on voit encore, près d'Oppenheim, leurs crânes confusément entassés. Mayence fut conquise; tous les princes opprimés se rallièrent à Gustave; le comte palatin, qui avait été chassé, apparut dans son camp.

Cette expédition, provoquée et approuvée dans des vues politiques, par l'opposition catholique, était nécessairement destinée à tourner à l'avantage du protestantisme. Le parti vaincu et opprimé se vit tout d'un coup victorieux. Le roi, il est vrai, accorda aussi sa protection aux catholiques, ainsi que l'y obligeait son traité d'alliance ; mais il déclara en même temps qu'il

était venu pour délivrer ses co-religionnaires des violences qu'on faisait subir à leurs consciences [1]; il prit sous sa protection particulière les ministres évangéliques qui vivaient sous des gouvernements catholiques, par exemple, à Erfurt; il autorisa également partout le culte de la confession d'Augsbourg; les ministres expulsés rentrèrent dans le Palatinat; la prédication luthérienne traversa tout l'Empire, à la suite de l'armée victorieuse.

La politique d'Urbain VIII se compliquait d'une manière étrange. Tant que Gustave-Adolphe attaqua et vainquit la puissance autrichienne, il était l'allié naturel du Pape; c'est ce qui se vit dans les affaires d'Italie. L'empereur, étant sous l'influence des échecs éprouvés en Allemagne, consentit, en l'année 1631, à des conditions encore plus défavorables, au sujet de Mantoue, que celles signées l'année précédente à Ratisbonne. Il existait même des alliances, sinon immédiates, du moins indirectes, entre le Saint-Siége et les princes protestants qui s'avançaient en vainqueurs : « J'en parle à bon escient, dit Aluise Contarini, qui avait été d'abord à la cour de France, puis à la Cour de Rome; j'ai été présent à toutes les négociations, les nonces du Pape ont toujours favorisé les entreprises de Richelieu, et quand il s'est agi de ses propres intérêts, et quand il a cherché à attirer la Bavière et la Ligue dans l'alliance avec la France : pour ce qui regarde son alliance avec la Hollande et les puissances protestantes en général, les nonces ont gardé le silence, pour ne pas dire qu'ils l'ont approuvée. D'autres Papes s'en seraient peut-être fait un scrupule : les nonces d'Urbain VIII acquirent par

[1] Lettre du roi à la ville de Schweinfurt, dans Chemnitz, *Guerre suédoise*, partie 1, p. 221.

cette conduite une plus grande considération et des avantages personnels [1]. »

L'empereur se plaignit hautement et amèrement : « La Cour de Rome avait été la première à l'engager à rendre l'Édit de restitution, et maintenant elle l'abandonne au milieu de la guerre qui en est résultée. Le Pape a fait échouer l'élection de son fils comme roi de Rome; il encourage, par ses conseils et par ses actes, le prince électoral de Bavière à suivre une politique contraire, à s'allier avec la France; il est inutile de solliciter d'Urbain VIII des secours en argent et en troupes, comme ses prédécesseurs en avaient si souvent donnés. Le Pape se refuse même à condamner l'alliance des Français avec les hérétiques, ou à déclarer cette guerre pour une guerre de religion [2]. » En 1632, nous voyons les ambassadeurs impériaux, à Rome, renouvelant leurs instances : « La déclaration de Sa Sainteté, disaient-ils, peut toujours produire le plus grand effet : il n'est pas encore impossible de chasser le roi de Suède, qui n'a pas plus de trente mille hommes. »

Le Pape leur répondit froidement par ce trait d'érudition : « Alexandre a fait la conquête du monde avec trente mille hommes. »

Il persista à dire que ce n'était pas une guerre de religion; elle ne concernait que des intérêts politiques; du reste, la Chambre papale était épuisée, et il ne pouvait rien faire pour l'empereur.

Les membres de la Cour, les habitants de Rome étaient très-étonnés de cette conduite d'Urbain : « Au milieu des incendies des couvents et des églises catholiques (c'est ainsi qu'ils s'exprimaient), le Pape reste

[1] Al. Contarini, *Relatione di Roma* 1635.
[2] Aluise Contarini.

froid et immobile comme de la glace. Le roi de Suède a plus de zèle pour son luthéranisme, que le Saint-Père pour la foi catholique, qui seule peut nous sauver. »

Les Espagnols eurent encore une fois recours à une protestation. Comme Olivarez parut devant Sixte V, de même le cardinal Borgia se présenta devant Urbain VIII, pour protester solennellement contre la conduite de Sa Sainteté. Il s'ensuivit une scène peut-être encore plus violente que celle qui eut lieu sous Sixte V. Tandis que le Pape entrait dans des transports de colère et interrompait l'ambassadeur, les cardinaux présents prirent fait et cause pour et contre. L'ambassadeur fut obligé de se contenter de remettre sa protestation par écrit. Mais le parti religieux rigide ne fut pas satisfait. La pensée de convoquer un concile en opposition avec le Pape, se manifesta, principalement à l'instigation de Ludovisio, cardinal-neveu du Pape précédent.

Quel incendie immense on eût allumé! Mais les événements prenaient déjà une direction qui ne laissait aucun doute sur leur nature, et qui devait changer la politique papale.

Urbain VIII se flatta pendant quelque temps de voir Gustave-Adolphe conclure une neutralité avec la Bavière, et rétablir dans leurs pays les princes ecclésiastiques qui avaient pris la fuite. Mais cette tentative de réconciliation d'intérêts si diamétralement opposés les uns aux autres, n'échoua que trop tôt. Les armées suédoises envahirent la Bavière; Tilly fut tué et Munich conquise; le duc Bernard pénétra dans le Tyrol.

Il n'était plus possible de douter de ce que le Pape et le catholicisme avaient à attendre de la Suède. Combien, dans ce moment, la situation des affaires se trouvait changée! On s'était récemment bercé de l'espérance de

rendre aux catholiques les évêchés protestants de l'Allemagne du Nord, et maintenant Gustave nourrissait le projet de transformer en principautés temporelles les évêchés de l'Allemagne méridionale tombés en son pouvoir. Il parlait déjà de son duché de Franconie, et parut vouloir établir sa résidence royale à Augsbourg.

Deux ans auparavant, le Pape avait eu à craindre l'arrivée des Autrichiens en Italie, et avait été menacé d'une attaque sur Rome. Aujourd'hui, c'étaient les Suédois qui apparaissaient sur les frontières de l'Italie ; à ce nom que portait Gustave-Adolphe, de roi des Suédois et des Goths, se rattachaient des souvenirs qui se ranimèrent dans les deux partis.

§ VI. — Établissement d'un équilibre entre les deux Religions.

Je ne veux pas achever de décrire la lutte qui remplit encore l'Allemagne pendant seize ans. Il nous suffit d'avoir remarqué comment ces progrès du catholicisme, qui était au moment de prendre pour toujours possession de notre patrie, furent arrêtés dans leur cours et éprouvèrent une résistance victorieuse, à l'heure même où il prenait ses dispositions pour exterminer le protestantisme jusque dans ses dernières racines. On peut dire, en général, que le catholicisme ne sut pas supporter le fardeau de ses propres victoires. Le chef de l'Église lui-même se crut obligé de s'opposer, par des motifs politiques, aux puissances qui défendaient et étendaient le plus son autorité spirituelle ; des catholiques, d'accord avec le Pape, provoquèrent la résistance des forces protestantes encore indomptées, et leur frayèrent la route.

Des plans aussi vastes que ceux que Gustave-Adolphe nourrissait au faîte de sa puissance, ne pouvaient plus être exécutés après sa mort précoce, par la raison que les succès du protestantisme ne provenaient nullement de sa propre puissance. Mais le catholicisme, de son côté, même lorsqu'il sut mieux rassembler ses forces, lorsque la Bavière se joignit de nouveau à l'empereur, et lorsque Urbain VIII consentit à payer des subsides, ne se trouva plus capable de vaincre le protestantisme.

On ne tarda pas à avoir promptement cette conviction, du moins en Allemagne; elle servit de base à la paix de Prague. L'empereur laissa tomber son Édit de restitution; le prince électoral de Saxe et les États qui accédèrent à son parti renoncèrent au rétablissement du protestantisme dans les États héréditaires.

Urbain s'opposa, à la vérité, à tout ce qui pouvait être conclu de contraire à l'Édit de restitution, et, dans le conseil spirituel de l'Empire, il avait pour lui les Jésuites, particulièrement le Père Lamormain, qui, pour ce motif, a été souvent loué « comme un digne confesseur, comme un homme qui ne cède pas à des considérations temporelles [1]; » mais la majorité s'était prononcée contre le Pape, entre autres les Capucins Quiroga et Valérien, les cardinaux Dietrichstein et Pazmany : ils soutenaient que, si la religion catholique était conservée intacte dans les États héréditaires, on pouvait bien accorder la liberté de conscience dans l'Empire. La paix de Prague fut annoncée à Vienne, du haut de toutes les chaires; les Capucins se vantèrent de la part qu'ils avaient prise à cette œuvre « honorable et sainte, » et établirent des solennités spéciales pour la célébrer;

[1] *Lettera del card. Barberino al nuntio Baglione, 17 Marzo 1635.*

le nonce put à peine empêcher qu'on chantât un *Te Deum* [1].

Quoique la politique d'Urbain VIII eût tant contribué à faire avorter les plans du catholicisme, il ne voulait cependant diminuer aucune de ses prétentions, et il n'arriva qu'à placer la Papauté en dehors des intérêts vivants et actifs du monde chrétien. Rien ne caractérise mieux cette conduite d'Urbain, que les instructions qu'il donna à son légat Ginetti qu'il envoya à Cologne, en 1636, à l'époque de la première tentative d'une paix générale. Ces instructions lient les mains à l'ambassadeur, précisément sur tous les points importants qui étaient débattus. Une des nécessités les plus pressantes était, par exemple, le rétablissement du Palatinat. Néanmoins, le légat reçoit l'ordre d'empêcher la restitution du Palatinat à un prince non catholique [2]. Ce qui s'était déjà montré inévitable à Prague, savoir, de faire quelques concessions aux protestants, par rapport aux biens ecclésiastiques, le devint encore bien davantage plus tard; malgré cela, le légat est exhorté « à déployer un zèle particulier pour ne faire aucune concession qui pourrait tourner à l'avantage des protestants, sous le rapport des biens ecclésiastiques. » Le Pape ne veut pas même approuver les traités de paix avec les puissances protestantes. Le légat ne doit pas consentir à ce que l'on comprenne les Hollandais dans la paix ; il doit empêcher toute concession à faire aux Suédois, — il n'était question alors que d'un port de mer, — « la miséricorde divine trouvera bien moyen d'éloigner ce peuple de l'Allemagne. » La Cour de

[1] Extrait de la correspondance de Baglioni, qui se trouve dans le sixième volume de Nicoletti, par exemple, 14 avril 1635.

[2] Siri, *Mercurio*, II, p. 987.

Rome ne pouvait raisonnablement nourrir aucun espoir de dompter les protestants; c'est cependant un fait d'une grande importance que, bien involontairement et uniquement par son opiniâtreté à soutenir des prétentions inexécutables, Urbain VIII se mit dans l'impossibilité d'exercer une influence réelle sur les relations de ses fidèles avec les protestants.

La Cour de Rome envoya aussi ses ambassadeurs au congrès chargé de régler les conditions de la paix; Machiavelli, Rosetti, Chigi, succédèrent à Ginetti. Ginetti était, disait-on, trop économe, et nuisait par là à son influence; Machiavelli ne venait, à vrai dire, au congrès, que pour prendre un rang, et acquérir un titre qui pût le rendre capable d'occuper une position supérieure; Rosetti déplaisait aux Français : c'est ainsi qu'on explique le faible rôle qu'ils jouèrent [1]. La vérité est que la position même prise par le Pape rendit impossible toute influence des nonces. Chigi était habile et aimé, néanmoins il ne vint à bout de rien. Il vit conclure sous ses yeux un traité de paix dont les articles avaient été formellement condamnés par la Cour de Rome. Le prince électoral du Palatinat, tous les princes expulsés furent rétablis. Il s'en fallait beaucoup que l'on pût songer aux dispositions de l'Édit de restitution; plusieurs évêchés furent sécularisés et livrés aux protestants. L'Espagne se décida enfin à reconnaître l'indépendance des Hollandais, ces rebelles envers le Pape et le roi. Les Suédois conservèrent une partie importante de l'Empire. La Cour romaine ne put pas approuver non plus la paix de l'empereur avec la France, parce qu'elle renfermait des stipulations, sur Metz, Toul et Verdun, qui blessaient les droits de la Papauté. Celle-ci se trouva

[1] Pallavicini, *Vita di Papa Alessandro VII*, Ms.

dans la triste nécessité de protester; elle voulut du moins proclamer les principes qu'elle ne pouvait pas faire respecter; mais on avait déjà prévu cette circonstance. Les dispositions concernant les affaires spirituelles, contenues dans le traité de Westphalie, furent précédées d'une déclaration qui annonçait qu'au sujet de ces dispositions, on ne s'arrêterait à la contradiction de qui que ce soit, fût-il de l'ordre temporel ou de l'ordre spirituel [1].

La paix décida enfin ce grand procès entre les protestants et les catholiques; mais elle le décida tout autrement qu'on ne l'avait essayé par l'Édit de restitution. Le catholicisme conserva toujours de grandes acquisitions, puisque l'année 1624 fut admise comme l'année normale, à laquelle il fallait ramener la situation respective des deux partis; le protestantisme obtint en retour l'égalité, qui lui était si indispensable et qui lui avait été refusée si longtemps. Toutes les affaires de l'Empire furent réglées d'après ce principe.

Le résultat de ces luttes en Allemagne réagit immédiatement sur les pays voisins.

Quoique l'empereur fût parvenu à maintenir le catholicisme dans ses États héréditaires, il fut cependant obligé de faire des concessions aux protestants de Hongrie : en l'an 1645, il leur restitua un nombre considérable d'églises.

Et la Pologne aurait-elle pu, après ce brillant et rapide essor des Suédois, jamais songer à renouveler ses anciennes prétentions sur ce pays? Wladislas IV se désista même du prosélytisme de son père, et se montra tolérant pour les dissidents.

Richelieu favorisa les huguenots, même en France,

[1] Traité de paix d'Osnabruck, article V, § 1.

où ils avaient été dépouillés de leur indépendance politique. Mais, il faut le dire, s'il soutint le principe protestant, ce fut beaucoup plus parce qu'il continuait à faire à la puissance catholique prédominante, à la monarchie espagnole, une guerre à vie et à mort, guerre qui l'ébranla jusque dans ses fondements. Cette division de la France et de l'Espagne était la seule que le Pape aurait pu faire cesser sans scrupule. Mais tandis que toutes les autres étaient réellement apaisées, celle-ci demeura entière, et ne cessa de troubler le monde catholique.

Les Hollandais prirent, jusqu'à la paix de Westphalie, la part la plus active et la plus heureuse à la guerre contre l'Espagne. Ce fut l'âge d'or de leur puissance et de leur richesse. Mais lorsqu'ils eurent acquis la prépondérance en Orient, ils s'opposèrent aussitôt avec énergie aux progrès des missions catholiques.

Ce n'est qu'en Angleterre que le catholicisme parut vouloir s'étendre. Nous voyons des envoyés de la cour d'Angleterre à Rome, et des agents du Pape en Angleterre; la reine, à laquelle on vouait à Rome une espèce de reconnaissance officielle [1], exerçait sur son époux une influence qui paraissait devoir se faire sentir aussi sur la religion; on se rapprochait déjà du rit catholique dans diverses cérémonies. Cependant une réaction, dans un esprit tout opposé, éclata. Il est peut-être permis de douter que Charles Ier se soit jamais écarté, du fond du cœur, des dogmes protestants; mais les faibles rapprochements qu'il tenta vers le rit catholique suffirent pour l'entraîner à sa perte. On eût dit que la violente fermentation qui avait enfanté dans le monde protestant des luttes si longues et si générales, s'était

[1] Nani, *Relatione di Roma* 1640.

concentrée dans les puritains anglais. L'Irlande chercha, mais en vain, à se soustraire à leur domination et à s'organiser catholiquement. Ses efforts ne servirent qu'à la soumettre à un joug d'autant plus dur. L'aristocratie et les communes de l'Angleterre se constituèrent en une puissance politique dont l'élévation caractérise la reconnaissance du protestantisme en Europe.

La marche des esprits est venue arrêter l'extension progressive du catholicisme, le renfermer dans des limites déterminées, faire avorter ses projets de conquête universelle.

L'Europe est travaillée par une impulsion qui brise toute unité; la force expansive de l'élément religieux est en voie de rétrogradation; le monde est livré à la domination exclusive de considérations de l'ordre politique. Car il ne faut pas croire que les protestants soient parvenus à se sauver par eux-mêmes; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui se manifesta au sein du catholicisme. En l'année 1631, nous voyons les deux grandes puissances catholiques alliées avec les protestants, la France ouvertement, l'Espagne du moins secrètement. Il est certain que les Espagnols, à cette époque, avaient lié des intelligences avec des huguenots français.

Les protestants n'étaient pas plus unis; non pas que les luthériens et les calvinistes seulement se soient combattus entre eux, c'est ce qui avait eu lieu de tout temps. Mais les réformés, en prétendant défendre une cause commune, ont marché dans cette guerre les uns contre

les autres. La puissance maritime des huguenots français fut détruite par l'appui que leurs co-religionnaires et leurs anciens alliés se décidèrent à donner à la couronne de France.

Le chef même de la catholicité qui, jusqu'à cette époque, avait dirigé l'attaque contre les protestants, le Pape délaissa les suprêmes intérêts du pouvoir spirituel et prit parti contre ceux qui avaient travaillé avec le plus de zèle au rétablissement du catholicisme ; sa conduite ne fut plus déterminée que par les préoccupations de sa principauté temporelle ; il revint à la politique qui avait été abandonnée depuis Paul III. Nous nous rappelons que, dans la première moitié du seizième siècle, le mouvement du protestantisme avait été particulièrement favorisé par les tendances politiques des Papes ; c'est précisément encore à ces tendances, inspirées par des vues humaines, que le protestantisme était maintenant redevable de sa délivrance.

Cet exemple donné par la Cour romaine devait nécessairement influer sur les autres puissances. La partie allemande de l'Autriche qui, si longtemps, s'était maintenue dans la plus inébranlable orthodoxie, adopta enfin la même politique. La position qu'elle prit, depuis la paix de Westphalie, reposa sur une alliance intime avec l'Allemagne du Nord, l'Angleterre et la Hollande.

En recherchant la cause profonde de ce phénomène, nous aurions tort de ne la voir que dans l'affaiblissement et la ruine des sentiments religieux ; je pense qu'il nous faut envisager sous une autre face le caractère et la portée de cette phase nouvelle de l'histoir moderne.

La grande lutte spirituelle avait accompli son action sur les esprits.

Dans les siècles précédents, le christianisme était en-

tré dans les cœurs par la force de la tradition, par l'entraînement et la spontanéité de la foi naïve, hors des atteintes de tout scepticisme; aujourd'hui, c'était une affaire de raisonnement et de réflexion; on avait à choisir entre diverses confessions établies, l'on pouvait rejeter, abjurer, passer à une autre croyance, exercer les droits de sa libre et propre détermination. Ajoutons une autre considération.

Il est très-vrai que l'excessif accroissement d'oppositions intérieures au sein d'une même société religieuse détruit toute unité; mais si nous ne nous faisons pas illusion, c'est là une nouvelle loi de la vie sociale qui se prépare à enfanter un nouveau développement.

Dans la confusion de la lutte générale qui vient de se terminer, chaque nation s'était attachée à chacune des diverses transformations qu'avait subies le dogme religieux; celui-ci s'était identifié avec le sentiment de la nationalité, il était devenu, pour ainsi dire, le symbole de la communauté, de l'État ou du peuple. Le dogme avait été conquis par les armes, il avait été maintenu au milieu de mille dangers, il avait pénétré dans la chair et le sang.

Il est arrivé par là que du côté des deux partis, les États se sont constitués en de grandes individualités religieuses-politiques; les unes, chez les catholiques, caractérisées d'après le dévouemen à la Cour de Rome, et la tolérance ou l'exclusion des non-catholiques; les autres, chez les protestants, d'après la divergence des livres symboliques, la prédominance de la confession luthérienne ou de la confession réformée, le rapprochement plus ou moins décidé vers la constitution épiscopale. La première question sur chaque pays est donc devenue celle-ci : Quelle est la religion dominante de ce

pays? Le christianisme apparaît sous des formes diverses qui, malgré leurs contradictions aussi grandes qu'elles soient, ne peuvent prétendre ni les unes ni les autres à la possession exclusive et absolue de la vérité. Toutes les diverses formes sont garanties par des conventions et par des traités de paix qui les protégent toutes et qui sont les lois fondamentales, pour ainsi dire, d'une république universelle. Il n'est plus possible de songer à élever l'une ou l'autre confession à une suprématie universelle. Il ne s'agit plus que d'une chose, savoir, comment chaque État, chaque peuple pourra développer ses forces avec la base politique-religieuse qu'il a adoptée. C'est sur ces principes que repose l'avenir du monde *.

* Voir la note nº 6.

OBSERVATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LE SEPTIÈME LIVRE.

N° 1 (page 22).

J'invite le lecteur à consulter le troisième volume de la *Suède* et le *Saint-Siége* par Augustin Theiner, pour compléter et rectifier le récit de M. Ranke, en ce qui concerne le règne de Sigismond. Si ce malheureux prince, conseillé par les Jésuites, signa les conditions que lui imposait l'hérésie triomphante, il faut dire qu'il se trouvait violenté par la trahison, par la révolte et menacé de perdre ses États. Il ne continua pas moins à faire tous ses efforts pour assurer quelques franchises aux catholiques. Il obtint des États que, pendant son séjour en Suède (il était roi de Pologne), les catholiques pourraient exercer librement leur culte.

M. Ranke dit, sans aucune explication : « On reprocha au nonce d'avoir fait jeter du haut de sa maison des pierres sur des enfants de chœur qui chantaient. » M. Ranke aurait pu encore ajouter que l'on reprocha au nonce apostolique en Suède de recevoir chez lui des prostituées; d'avoir jeté dans la mer, pendant une tempête, deux hosties consacrées à Dantzick, afin d'apaiser le Dieu Neptune, etc.

Mais de qui venaient donc ces reproches? Des prédicateurs luthériens qui propageaient, du haut de la chaire, les calomnies les plus infâmes contre le nonce apostolique, contre les Jésuites. Or, les Jésuites conseillaient et soutenaient le roi Sigismond dans sa

fidélité à la foi catholique contre l'apostasie de ses sujets et la trahison de son oncle le duc Charles de Sudermanie. On peut lire dans Augustin Theiner le récit des machinations abominables employées par ce prince et ses partisans pour faire triompher l'hérésie en Suède et fonder sur cette apostasie l'établissement d'une dynastie usurpatrice.

N° 2 (page 62).

Dans tout ce paragraphe, M. Ranke nous présente le tableau de ce magnifique mouvement de régénération catholique qui a fait la véritable grandeur du dix-septième siècle et rendu possible la gloire du siècle de Louis XIV. Les historiens nous ont habitués à n'admirer dans ce siècle que les pompes de la cour, l'éclat et le bruit des batailles, les splendeurs du génie littéraire; mais qui a formé ces hommes, qui a produit cette sève saine et vigoureuse à la vitalité de laquelle on doit la dignité, l'énergie et la fécondité de ces caractères et de ces esprits qui font la gloire de ce siècle? A la religion catholique, à ses saints, à ses institutions qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, ont pris ce développement actif et régénérateur dont M. Ranke nous donne une esquisse très-incomplète. Pour l'étude si intéressante de l'histoire religieuse de cette époque, je recommande la *Vie de M. Olier*, 2 vol. in-8°, et l'*Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le dix-septième siècle*, 2 vol. in-8°. Cet excellent livre, sans nom d'auteur, est de M. Picot.

N° 3 (page 118).

Les progrès de la religion, à cette époque, reposaient partout sur la prépondérance politique et militaire. La propagande marcha à la suite des armées.

En ce qui concerne le catholicisme, si les princes de sa communion ont pris les armes, c'est qu'ils étaient attaqués, ils avaient à défendre leur foi, celle de leurs peuples, les droits, les propriétés, les institutions de l'Église, l'ordre social et leur propre pouvoir menacés par les progrès de l'hérésie. Si jamais résistance fut plus légitime, c'est, sans aucun doute, celle des princes catholiques dans les seizième et dix-septième siècles. Il ne faudrait pas dire

que le catholicisme n'aurait dû son triomphe qu'au succès de cette résistance légitime des princes. J'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion de constater, en m'appuyant sur le récit même de M. Ranke, que la propagande catholique s'est surtout développée par la polémique, par l'enseignement, en faisant appel à la liberté des intelligences et des convictions, ce qui a été la mission et la gloire de l'Ordre des Jésuites.

N° 4 (page 152).

Les qualités et les défauts du caractère et du rôle d'Urbain VIII sont assez fidèlement tracés par M. Ranke. Il eût cependant été à désirer que notre historien nous parlât de la piété de ce savant Pontife, des services qu'il a rendus à l'Église, à la propagation de l'Évangile, aux arts. Après la mort de Grégoire XV, quand les cardinaux se réunirent en conclave pour élire son successeur, toutes les voix se portèrent sur le cardinal Barberini. Mais en vérifiant les bulletins, il s'en trouva un de moins. Le cardinal Farnèse opina pour que l'élection fût ratifiée. Mais Barberini voulut qu'on réparât l'erreur, et que, conformément à la bulle de Grégoire XV, on recommençât le scrutin. Le nouveau scrutin donna la même unanimité. Barberini, qui prit le nom d'Urbain VIII, se prosterna aux pieds de l'autel et pria Dieu, avec larmes, de ne pas le laisser sortir vivant de cette chapelle, si son Pontificat ne devait pas être utile à l'Église. Il veilla avec soin à la résidence des évêques dans leurs diocèses. Sa piété, ses aumônes, sa généreuse hospitalité furent remarquées dans le jubilé de 1625. Il acheva l'institution de la Propagande, rétablit à Lorette le collége illyrien, protégea les missionnaires et les chrétiens au Japon. Malgré son affection pour sa famille, il refusa de donner à son neveu, le duc de Palestrine, le duché d'Urbin, afin de demeurer fidèle à la constitution de Pie V, qui interdisait toute nouvelle investiture de biens appartenant à l'Église. Ce fait et celui du scrutin pour son élection prouvent quelle valeur il faut attacher à ces paroles placées par M. Ranke dans la bouche d'Urbain VIII : *La décision d'un Pape vivant vaut beaucoup mieux que la décision de cent Papes défunts.*

Si je rappelle ces actes honorables pour la mémoire d'Urbain VIII, c'est que je suis plus disposé à déplorer la politique sui-

vie par ce Pape. Son désir d'affranchir l'Italie de la prépondérance espagnole et autrichienne, son alliance avec notre patrie, l'influence de la politique générale pratiquée dans ce siècle, représentée et dominée par le génie de Richelieu, firent dévier Urbain VIII de la grande politique chrétienne de ses prédécesseurs les plus illustres, l'entraînèrent à la sacrifier à des calculs et à des combinaisons secondaires, enfin à s'allier, comme Richelieu, avec des protestants contre des catholiques, avec Gustave-Adolphe contre Tilly et Wallenstein.

N° 5 (page 165).

En racontant les succès diplomatiques obtenus en Allemagne par le Père Joseph, confident de Richelieu, M. Ranke dit : *Jamais finesse plus rusée n'a déployé plus d'activité et mieux atteint son but.* Je ne signale ce langage que pour prier le lecteur de se mettre en garde contre nos historiens romanciers qui ont étrangement défiguré ce célèbre capucin dont le désintéressement, l'humilité, la piété, le zèle ardent et persévérant pour la propagation de l'Évangile surpassent encore ses rares qualités qui ont été le génie familier de Richelieu.

Voyez la *Vie du Père Joseph*, 2 vol. in-12, 1702; le véritable P. Joseph, capucin, 2 vol. in-12, 1703; l'une et l'autre vie sont par l'abbé Richard, et la seconde est une satire, ce qui n'empêche pas d'apprécier les grandes qualités de ce personnage si peu connu et si méconnu.

N° 6 (page 180).

Le traité de Westphalie est l'acte solennel qui a consacré la destruction de la société catholique universelle et le commencement de la société nouvelle qui n'a plus voulu identifier ses institutions et ses lois avec les institutions et les lois de l'Église. Un Pape et un cardinal, Urbain VIII et Richelieu, ont été les principaux agents de la fondation de cette ère nouvelle. M. Ranke a donc raison de tenir ce langage : « L'Europe est travaillée par une impulsion qui brise toute unité; la force expansive de l'élément religieux est en voie de rétrogradation; le monde est livré à la domination exclu-

sive de considérations de l'ordre politique. Car il ne faut pas croire que les protestants soient parvenus à se sauver par eux-mêmes; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui se manifesta au sein du catholicisme. En l'année 1631, nous voyons les deux grandes puissances catholiques alliées avec les protestants, la France ouvertement, l'Espagne du moins secrètement. Il est certain que les Espagnols, à cette époque, avaient lié des intelligences avec les huguenots français..... Le chef même de la catholicité qui, jusqu'à cette époque, avait dirigé l'attaque contre les protestants, le Pape prit parti contre ceux qui avaient travaillé avec le plus de zèle au rétablissement du catholicisme, etc. »

La conséquence de cette subordination de l'intérêt religieux à l'intérêt politique a été la tentative de nationaliser la foi religieuse des peuples en les plaçant sous la direction et le contrôle absolu des souverains, rois ou assemblées. Les gallicans, les jansénistes, les parlementaires, les philosophes, les libéraux n'ont pas vu d'autre mission à remplir dans la société moderne. M. Ranke, dans la conclusion de ce septième livre, nous présente l'établissement des cultes nationaux, *cultes tous également vrais*, comme l'état définitif du monde moderne. Singulier idéal d'une réunion de sociétés diverses au sein desquelles les contradictions les plus radicales ont le même droit de prétendre à la même infaillibilité! D'après le système de notre auteur, la vérité religieuse n'a pas d'autre base que l'existence et la préférence d'un peuple; pour qu'une religion soit vraie, il suffit qu'elle appartienne à une nationalité quelconque; ne sommes-nous pas retombés dans le polythéisme païen, dans le culte de ces religions locales de l'antiquité, identifiées avec chaque État, dont notre auteur parle si bien au commencement de son ouvrage et dont la destruction lui paraît un des plus immenses bienfaits du Christianisme! (Voyez t. I, chap. 1.) Cet idéal de la société religieuse moderne, c'est l'idéal de la division, de l'anarchie, de la mort de toute foi. En nous présentant une semblable situation comme l'œuvre de la Réforme, M. Ranke a prononcé sur elle la plus accablante condamnation.

Remarquez-le bien, l'intronisation et la suprématie des cultes nationaux conservent les mêmes priviléges qui ont été le prétexte de la destruction de la société catholique universelle, c'est-à-dire que la politique et les lois sont identifiées avec le culte national adopté, au profit de l'omnipotence de la politique et des lois. Telle

a été la société fondée par le protestantisme et le gallicanisme. Je ne crois nullement que l'établissement de cet état social doive être le résultat définitif de la grande lutte entre le catholicisme et toutes les sectes religieuses et philosophiques. L'association entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique, telle qu'elle existait dans la société catholique universelle, n'a pas été détruite au profit d'une suprématie légale qui, sous prétexte de protéger le culte national, opprime et avilit les consciences.

La séparation, sans hostilité, de l'autorité religieuse et de l'autorité politique, l'incompétence de celle-ci dans tout le domaine de la foi, l'établissement complet et sincère de la liberté civile des cultes, telle est la société que les générations nouvelles ont reçu mission de fonder. Je reviendrai sur cette question dans la conclusion du livre suivant.

HUITIÈME LIVRE.

CHAPITRE UNIQUE.

LES PAPES VERS LE MILIEU DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. — ÉPOQUES SUIVANTES.

La tentative des Papes pour renouveler leur domination temporelle sur l'Europe ayant échoué, leur position se trouva généralement changée. Les affaires de leur principauté romaine vont fixer de nouveau notre attention.

Comme en descendant d'une haute montagne du sommet de laquelle se découvre un horizon immense, on entre dans une vallée qui borne les regards et les retient dans des limites étroites, de même nous passons de la contemplation des grands événements du monde, dans lesquels la Papauté joua un si grand rôle, à l'observation des intérêts particuliers de l'État romain. — Cet État ne parvint à son développement complet que sous le règne d'Urbain VIII.

§ I. — Dévolution d'Urbin.

Le duché d'Urbin comprenait sept villes et près de trois cents châteaux ; il possédait une côte maritime

fertile et favorablement située pour le commerce, et dans les Apennins un pays de montagnes sain et agréable.

Les ducs d'Urbin se firent remarquer, comme les ducs de Ferrare, tantôt par des exploits militaires, tantôt par des créations littéraires, tantôt par le luxe et l'étiquette d'une maison princière libérale et brillante [1]. Guidubaldo II avait institué en 1570 quatre *tenues* de cour : outre les siennes, il en avait établi de particulières pour la duchesse, pour les princes et les princesses; elles étaient toutes brillantes, recherchées avec empressement par les gentilshommes du pays, et ouvertes aux étrangers [2]. Chacun de ceux-ci était logé et défrayé dans le palais, suivant les anciennes mœurs. Les revenus de ce duché n'auraient pas suffi pour de si grandes dépenses : ils pouvaient s'élever à 100,000 scudi, quand prospérait le commerce des grains à Sinigaglia, mais les princes étaient toujours au service militaire à l'étranger, sinon en personne, du moins en nom et en titre; la situation heureuse d'Urbin au milieu de l'Italie obligea les États voisins à rivaliser de prévenances par des faveurs, des traitements et des subsides, pour conserver l'amitié des ducs.

On remarquait dans le pays que le prince rapportait plus qu'il ne coûtait.

Ici, comme partout ailleurs, des tentatives furent faites pour augmenter les impôts; mais on rencontra de si grandes difficultés, surtout dans Urbin même, qu'on s'en tint à la fin aux anciens impôts, soit par bonne

[1] Bernardo Tasso leur a consacré un éloge magnifique dans le 47e livre de Amadigi :

« Vedete i quattro a cui il vecchio Apennino
« Ornerà il petto suo di fiori e d'erba. — »

[2] *Relatione di Lazzaro Mocenigo ritornato da Guidubaldo duca d'Urbino*, 1570.

volonté, soit parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Les priviléges et les statuts demeurèrent intacts. Saint-Marin conserva, sous la protection de cette maison, son innocente liberté [1]. Tandis que, dans tout le reste de l'Italie, les autres principautés acquéraient plus de liberté, plus d'indépendance et plus de puissance, celle-ci se maintint dans ses anciennes limites.

Ce que nous venons de dire explique comment les habitants de ce duché s'attachèrent étroitement à leur dynastie; ils lui étaient d'autant plus dévoués, que leur réunion à l'État de l'Église devait sans doute amener l'abolition de toutes leurs anciennes coutumes et la perte de toutes leurs libertés.

Il était donc de la plus haute importance pour le pays que la famille ducale ne s'éteignît pas.

François Maria, prince d'Urbin, résida pendant quelque temps à la cour de Philippe II [2]. Là, il eut, à ce qu'on raconte, des relations très-sérieuses avec une dame espagnole et songea à l'épouser. Mais Guidubaldo son père s'y opposa, ne voulant laisser entrer dans sa famille qu'une belle-fille d'une naissance égale à celle du jeune duc. Il força son fils à revenir et à donner sa main à la princesse de Ferrare, à Lucrezia d'Este.

Ce couple paraissait bien assorti : le prince, habile et fort, exercé dans l'art de la guerre et non dépourvu de connaissances, surtout dans les sciences militaires; la princesse, spirituelle, pleine de majesté et de grâces.

[1] « Ha humore d'esser repubblica, » dit un *Discorso a N. S. Urbano VIII sopra lo stato d'Urbino*, en parlant de Saint-Marin. Elle étendit encore ses priviléges, lorsqu'elle passa sous la domination de l'État de l'Église.

[2] Le portrait que le Tasse fait de sa personne, dans *Amadis*, le représente comme très-jeune et très-agréable :

« Quel piccolo fanciul, che gli occhi alzando
« Par che si specchi nell' avo e nel padre
« E l'alta gloria lor quasi pensando. »

On se livra à l'espérance de voir la maison solidement affermie par ce mariage; les villes rivalisèrent entre elles pour recevoir les mariés avec des arcs de triomphe et de beaux présents.

Mais, par malheur, le prince n'avait que vingt-cinq ans et la princesse en avait environ quarante. Le père ne s'était pas arrêté à cette différence d'âge, afin de colorer par le prétexte d'un parti d'un rang si élevé, d'un parti brillant et riche, le refus du mariage espagnol, refus qui avait indisposé la cour de Philippe. Cependant les choses allèrent plus mal qu'il n'aurait pu le croire. Après la mort de Guidubaldo, Lucrezia fut obligée de s'en retourner à Ferrare; il ne fallait pas songer à avoir des héritiers [1]. Nous avons vu l'influence décisive exercée par Lucrezia d'Este sur le duché de Ferrare. Nous la retrouvons encore impliquée, de la manière la plus fatale, dans les affaires d'Urbin.

Dès la prise de Ferrare, la réversion d'Urbin parut certaine, d'autant plus qu'il n'y avait ici aucun parent qui eût pu prétendre à la succession.

Cependant les affaires changèrent encore une fois de face. Lucrezia étant morte au mois de février 1598, François Maria pouvait procéder à un second mariage.

Le pays fut plein de joie, lorsqu'il apprit que ce bon prince, qui avait régné jusqu'à ce jour avec douceur et tranquillité, qui était généralement aimé, avait réellement l'espoir que sa famille ne s'éteindrait pas avec lui. Tout le monde fit des vœux pour l'heureux accouchement de la nouvelle duchesse. Lorsque le moment arriva, les gentilshommes du pays, les magistrats des

[1] Mathio Zane, *Relatione del duca d'Urbino*, 1574, trouve que Lucrezia est déjà une « signora di bellezza manco che mediocre, ma si tien ben acconcia, « — si dispera quasi di poter veder da questo matrimonio figliuoli. »

villes s'assemblèrent dans Pesaro où résidait la princesse ; pendant l'heure de l'accouchement, la place du palais et les rues adjacentes étaient remplies; enfin le duc se montra à la fenêtre : « Dieu, s'écria-t-il à haute voix, Dieu nous a donné un garçon. » Cette nouvelle fut reçue avec des démonstrations de joie inexprimables. Les villes bâtirent des églises et instituèrent des fondations pieuses, pour remplir les vœux qu'elles avaient faits [1].

Combien sont trompeuses les espérances qui se fondent sur les hommes !

Le jeune prince fut très-bien élevé et développa quelques talents, du moins quelques talents littéraires ; le vieux duc, après avoir eu la satisfaction de pouvoir le marier avec une princesse de Toscane, se retira dans sa retraite de Casteldurante, et lui remit les rênes du gouvernement.

Mais à peine le prince fut-il son propre maître, et le maître du pays, qu'il fut saisi de l'enivrement du pouvoir. C'est à cette époque seulement que le goût du théâtre était devenu dominant en Italie ; le jeune prince fut d'autant plus entraîné, qu'il se prit de passion pour une actrice. Digne imitateur de Néron, le jour, il se livrait au plaisir de conduire un char, et le soir, il paraissait lui-même sur les planches : ces extravagances furent suivies de mille autres. Les honnêtes bourgeois se regardaient tristement, ne sachant s'ils devaient en gémir ou s'en réjouir, lorsqu'en 1623, le prince fut trouvé, un matin, mort dans son lit, après avoir passé la nuit dans de grands excès.

[1] « La devoluzione a S. Chiesa degli stati di Francesco Maria II della Rovere, « ultimo duca d'Urbino, descritta dall' illus. S. Antonio Donati nobile Vene- « tiano. » (*Inf. polit.*, déjà imprimé.)

Le vieux Francesco Maria fut en conséquence obligé de prendre encore une fois les rênes du gouvernement, profondément affligé de se voir le dernier des Rovère, et sa famille totalement éteinte; plus triste encore d'être obligé, contre son gré, de diriger les affaires et de supporter les traitements amers de la Cour de Rome.

Dès le commencement, il conçut la crainte que les Barberini ne cherchassent à s'emparer de la fille qui survivait à son fils, une enfant âgée d'un an. Afin de la soustraire à leurs demandes, il la fit fiancer à un prince de Toscane et transporter sur-le-champ dans le pays voisin.

Mais une autre circonstance fâcheuse surgit.

L'empereur ayant également élevé des prétentions sur quelques parties du duché d'Urbin, Urbain VIII exigea du vieux duc une déclaration portant qu'il tenait en fief du Saint-Siége tout ce qu'il possédait. Francesco Maria s'y refusa longtemps, trouvant cette déclaration contraire à sa conscience; à la fin, cependant, il la donna, « mais dès ce moment, dit un auteur, il perdit toute gaîté, il se sentit l'âme oppressée. »

Bientôt après, il fut forcé de consentir à ce que les commandants de ses places fortes prêtassent serment de fidélité au Pape. Enfin, et c'est ce qu'il fit de mieux, il remit le gouvernement aux fondés de pouvoir du Pape.

Le duc fatigué de la vie, infirme, courbé par le chagrin, après avoir vu mourir tous ses amis intimes, trouva son unique consolation dans les pratiques de la piété. Il mourut en l'an 1631.

Taddeo Barberini accourut promptement pour prendre possession du pays. La partie des biens allodiaux échut à Florence. Le duché d'Urbin fut organisé suivant le modèle des autres provinces pontificales, et ici

nous ne tardons pas à entendre toutes les plaintes que le gouvernement des prêtres a coutume de susciter partout.

Arrivons maintenant à l'examen de l'administration papale, et surtout de la partie la plus essentielle, dont tout dépend, aux finances.

§ II. — Accroissement des Dettes de l'État romain.

Quand Sixte V restreignait les dépenses et amassait un trésor, il avait augmenté en même temps les revenus et les impôts, et fondé une masse considérables de dettes.

Se restreindre, ramasser de l'argent, cela ne faisait pas l'affaire de tout le monde. Les besoins de l'Eglise et de l'État devinrent plus pressants d'année en année. On entama quelquefois le trésor réservé; cependant son emploi était soumis à des conditions si sévères, que l'on ne put y toucher que dans des cas très-rares. Par un étrange système, il était beaucoup plus facile de faire des emprunts, que d'employer l'argent qui se trouvait au trésor. Les Papes marchèrent dans cette voie avec rapidité et aveuglément.

Il est très-remarquable d'observer le rapport qui existe en diverses années entre les revenus et entre la dette et les intérêts; nous avons, à ce sujet, des calculs dignes de foi.

En l'année 1587, les revenus s'élevèrent à 1,358,456 scudi, et les dettes à six millions et demi de scudi. Environ la moitié des revenus, 715,913 scudi, était assignée au paiement des intérêts de la dette.

En 1592, les revenus se sont élevés à 1,585,520 scudi, et les dettes à 12,242,620 scudi. L'accroissement de la dette est déjà bien plus grand que celui des

revenus ; 1,088,600 scudi, c'est-à-dire environ les deux tiers de la recette, sont assignés pour l'intérêt de la dette consistant en *luoghi di monte* [1].

Ce rapport était déjà si inquiétant qu'il dut faire naître de grandes hésitations. On eût volontiers procédé de suite à une réduction du taux de l'intérêt ; on avait déjà fait la proposition de retirer du château Saint-Ange un million pour rembourser le capital à ceux qui s'opposeraient à cette réduction des intérêts. Le revenu net aurait été considérablement accru. Cependant la bulle de Sixte V, la crainte de voir dissiper le trésor, empêchèrent des mesures de ce genre, et il fallut continuer à suivre la route frayée.

On pourrait peut-être croire que l'acquisition d'un pays aussi productif que le duché de Ferrare devait procurer un soulagement sensible aux finances de la Cour romaine, mais il n'en fut rien.

Les intérêts absorbaient déjà, en 1599, près des trois quarts de tout le revenu.

En l'année 1605, au commencement du règne de Paul V, on n'avait encore assigné que 70,000 scudi des taxes de la Chambre pour le paiement des intérêts [2]. Le cardinal du Perron assurait que le Pape n'avait pas même de quoi vivre six mois avec son revenu ordinaire, quoique les dépenses du palais fussent très-limitées.

Dans une semblable situation on pouvait d'autant moins éviter d'accumuler dettes sur dettes. Nous voyons par des listes authentiques avec quelle régularité Paul V employa cette ressource des emprunts : au mois de no-

[1] Énumération détaillée des finances papales depuis la première année de Clément VIII, sans titre particulier. *Bibliot. Barb.*, n° 1699, sur 80 feuilles. Sur le but et l'organisation des *monti*, voyez le second volume. (*Finances de la Papauté*, p. 220.)

[2] *Per sollevare la camera apostolica discorso di M. Malvasia*, 1606.

vembre 1607, au mois de janvier 1608 deux fois; aux mois de mars, juin et juillet 1608, au mois de septembre de la même année, deux fois; et ainsi de suite, pendant toutes les années de son règne. Ce ne sont pas, suivant nous, de forts emprunts; les besoins courants sont couverts par l'érection et la vente de nouveaux *luoghi di monte*, en quantités plus ou moins grandes. Ces emprunts étaient fondés tantôt sur les droits d'entrée d'Ancône, tantôt sur ceux de la douane de Rome ou d'une province, tantôt sur l'augmentation du prix du sel, tantôt aussi sur les revenus de la poste. Ils augmentent cependant peu à peu considérablement. Paul V seul a fait plus de deux millions de dettes en *luoghi di monte* [1].

Mais cette ressource même eût manqué, si une circonstance particulière n'était pas venue favoriser ce Pape.

La puissance attire toujours à elle l'argent. Tant que la monarchie espagnole fut dans son ascension progressive et domina le monde par son influence, les Génois, qui étaient, à cette époque, les plus riches possesseurs d'argent, placèrent leurs capitaux dans les emprunts royaux, et ne se laissèrent pas troubler par quelques réductions et quelques empiétements exécutés par Philippe II. Mais ils retirèrent peu à peu leur argent, lorsque ce grand mouvement s'arrêta et que les guerres et les besoins de ce souverain cessèrent. Alors ils s'adressèrent à Rome qui, pendant ce temps, avait repris une position politique si élevée. Les trésors de l'Europe affluèrent de nouveau dans cette ville. Sous Paul V, Rome était peut-être le principal marché d'argent de l'Eu-

[1] *Nota de' luoghi di monte eretti in tempo del pontificato della felice memoria di Paolo V*, 1606-1618.

rope. Les *luoghi di monte* étaient extraordinairement recherchés. Comme ils rapportaient des intérêts considérables et qu'ils offraient une garantie suffisante, leur prix d'achat monta quelquefois jusqu'à cent cinquante pour cent. Le Pape trouva une foule d'acheteurs, quelque grand que fût le nombre des *monte* qu'il pût fonder.

Il arriva ainsi que les dettes s'accrurent sans cesse. Elles s'élevaient à dix-huit millions, au commencement du règne d'Urbain VIII. Les recettes devaient, dans ce système de la Cour de Rome, demeurer en rapport avec les dettes; elles étaient évaluées, au commencement de ce règne, à 1,818,104 scudi 96 baj.[1]; je n'ai pu exactement savoir combien il en fut employé pour le paiement des intérêts; la plus grande partie certainement a dû y passer. Si nous examinons les comptes en détail, nous voyons que la demande en paiement dépassa trop souvent la recette. En l'an 1592, la douane de Rome avait rapporté 162,450 scudi; en 1625, 209,000 scudi; à cette dernière époque, 16,956 scudi avaient été versés dans les caisses de la Chambre; mais alors, le paiement des intérêts dépassait la recette de 13,260. L'impôt sur le sel s'était élevé de 27,654 à 40,000 scudi; mais en 1592 il y avait eu un excédant de 7,482 scudi, et en 1625, au contraire, il y avait un déficit de 2,321 scudi 98 baj.

On voit combien, même avec une administration économe, la Cour romaine pouvait difficilement maintenir l'équilibre dans ses finances.

A plus forte raison devait-il exister le même désordre sous un gouvernement comme celui d'Urbain VIII, que sa jalouse politique excita si souvent à faire des préparatifs de guerre et à construire des fortifications.

[1] *Entrata et uscita della Sede apostolica del tempo di Urbano VIII.*

A la vérité, il avait acquis le duché d'Urbin, mais, dans le commencement du moins, ce duché rapporta peu de chose. Après la perte des biens allodiaux échus à la ville de Florence, les revenus ne s'élevèrent qu'à 40,000 scudi. La prise de possession avait en outre occasionné beaucoup de frais, à cause des cessions importantes qui furent faites aux héritiers [1].

En 1635, Urbain VIII avait déjà porté les dettes jusqu'à trente millions de scudi. Pour se procurer les fonds nécessaires au paiement des intérêts de cette énorme somme, il avait ou introduit ou augmenté dix impôts différents; mais il était bien éloigné d'être parvenu à son but. Des combinaisons se présentèrent qui l'entraînèrent beaucoup plus loin encore dans cette direction. Avant de les faire connaître, il nous faut étudier un autre développement de l'administration romaine.

§ III. — Fondation de nouvelles Familles.

Si nous nous demandons ce que devenaient tous ces revenus, à quel objet ils étaient employés, on ne peut nier qu'ils servaient en grande partie à l'œuvre générale du catholicisme

Des armées telles que celles envoyées par Grégoire XIV en France et que ses successeurs furent obligés d'entretenir pendant quelque temps, la participation active de Clément VIII à la guerre contre les Turcs, des subsides comme ceux qui furent fournis si souvent à la Ligue, à la maison d'Autriche sous Paul V, subsides doublés par Grégoire XV et transférés, du moins en partie, par Urbain VIII à Maximilien de Bavière, de-

[1] Observation de François Barberini faite au nonce à Vienne, lorsque l'empereur éleva des prétentions sur cette acquisition.

vaient coûter des sommes immenses à la Cour de Rome.

Les besoins de l'État de l'Église aussi forcèrent souvent la Cour romaine à faire des dépenses extraordinaires : par exemple, la conquête de Ferrare sous Clément VIII, les préparatifs de Paul V contre Venise, et tous les préparatifs de guerre d'Urbain VIII.

Ajoutez encore les constructions grandioses, tantôt pour l'embellissement de la ville, tantôt pour la fortification du pays, dans le luxe et la beauté desquelles chaque nouveau Pape rivalisait avec la gloire de ses prédécesseurs.

Il s'établit une autre institution qui contribua beaucoup à l'accumulation de cette masse de dettes, et qui ne profita, il est vrai, ni à la chrétienté, ni à l'État, ni à la ville, mais seulement aux familles des Papes.

L'usage général s'était introduit de faire régulièrement participer les parents de chaque Pape à l'excédant des revenus de l'Église.

Des bulles interdisaient aux Papes d'accorder des principautés aux membres de leur famille, comme quelques-uns avaient antérieurement essayé de le faire. Ils prirent d'autant plus à cœur de procurer à leurs parents, en leur donnant des richesses et des terres, une brillante position héréditaire. Mais ils ne manquèrent pas de conserver les formes d'une justice apparente. Ils partaient du principe qu'aucun vœu ne les obligeant à la pauvreté, ils pouvaient regarder l'excédant des produits de leur dignité ecclésiastique comme leur propriété, et se croire le droit d'en gratifier leur famille. Mais plus que par ces raisons, ils furent déterminés par l'usage, par l'affection du sang et par le désir naturel à l'homme de laisser après lui quelque chose qui lui survive et perpétue sa mémoire.

Le premier qui créa la forme sous laquelle continua à se produire cette œuvre de transmission papale, fut Sixte V.

Il éleva l'un de ses neveux au cardinalat, lui fit prendre part aux affaires, et lui donna un revenu ecclésiastique de 100,000 scudi ; il maria l'autre avec une Sommaglia, le créa marquis de Montana, et ajouta plus tard la principauté de Venafro et le comté de Celano dans le royaume de Naples. La maison Peretti se maintint dans une grande considération ; on la voit paraître à différentes reprises dans le Collége des cardinaux.

Les Aldobrandini [1] devinrent bien plus puissants. Nous avons vu l'influence que Pietro Aldobrandini exerça sous le gouvernement de son oncle. En 1599, il possédait déjà près de 60,000 scudi de revenus ecclésiastiques ; combien doivent-ils s'être encore accrus depuis cette époque ! L'héritage de Lucrezia d'Este lui fut fort avantageux ; il fit des acquisitions importantes, et plaça de l'argent à la banque de Venise. Mais tous les trésors qu'il pouvait amasser devaient à la fin revenir à la famille de sa sœur et de son mari, Jean-François Aldobrandini. Ce Jean-François devint gouverneur du château Saint-Ange et du Borgo, capitaine de la garde et général de l'Église. Il avait déjà, en 1599, 60,000 scudi de revenus, et recevait souvent de l'argent comptant du Pape ; j'ai découvert un compte d'après lequel Clément VIII a donné, pendant les treize années de son règne, plus d'un million en argent comptant. Cette famille s'enrichit d'autant plus rapidement que Jean-François était un bon administrateur : il fit acheter les biens de Ridolfo Pio, qui ne rapportaient à

[1] Niccolo Contarini, *Storia Veneta*.

celui-ci pas plus de 3,000 scudi, et il en porta le revenu à 12,000 scudi. Il parvint, non sans de grandes dépenses, à marier sa fille Marguerite avec Rainuccio Farnèse : outre quelques autres avantages, elle lui apporta une dot de 400,000 scudi.

Les Borghèse firent une fortune peut-être encore plus rapide que celle des Aldobrandini.

Le cardinal Scipion Cafarelli Borghèse exerçait autant d'autorité sur Paul V, que Pietro Aldobrandini en eut jamais sur Clément VIII. Il amassa même des richesses encore plus considérables. En 1612, les bénéfices qu'il possédait étaient déjà évalués à un revenu de 150,000 scudi. Il chercha à atténuer, par la bienveillance et par toutes sortes de bons offices, l'envie que tant de pouvoir et de trésors ne purent manquer de provoquer ; cependant il ne réussit pas toujours à l'éviter.

Les dignités temporelles furent accordées à Marc-Antoine Borghèse, que le Pape dota en outre de la principauté de Sulmona, dans le royaume de Naples, de plusieurs palais à Rome, et des plus belles villas dans les environs. Il combla de présents ses neveux. Nous possédons une liste de toutes les gratifications distribuées pendant la durée du règne de Paul V, jusqu'en 1620. Tantôt ce sont des pierreries, de la vaisselle d'argent, des ameublements magnifiques, pris dans le garde-meuble du palais et donnés aux neveux ; tantôt ce sont des carrosses, tantôt même des mousquets et des fauconneaux ; mais l'argent comptant est toujours ce qui domine. On découvre qu'ils ont reçu, jusqu'en l'an 1620, 689,727 scudi 31 bajocchi en argent comptant, 24,600 scudi en valeurs des *luoghi di monte*, selon leur valeur nominale, 268,176 scudi en emplois, d'après la somme qu'ils auraient coûté pour les acheter :

ce qui se monte donc, comme pour les Aldobrandini, presque à un million [1].

Les Borghèse aussi ne négligèrent pas d'acquérir des biens-fonds. Ils ont acheté environ quatre-vingts terres dans la Campagne de Rome; les gentilshommes romains se déterminèrent à aliéner leurs anciennes propriétés et leur patrimoine, encouragés par le bon prix qui leur en était payé, et par les intérêts élevés que rapportaient les *luoghi di monte*, dans lesquels ils préféraient placer cet argent. Les Borghèse s'établirent encore dans plusieurs autres endroits de l'État de l'Église; le Pape les favorisa par des priviléges particuliers; ils reçurent quelquefois le droit de rappeler des exilés, de tenir un marché, ou d'exempter leurs sujets de certains impôts; on leur concéda des gabelles; ils firent rendre une bulle en vertu de laquelle leurs biens ne pouvaient jamais être confisqués.

Les Borghèse devinrent la famille la plus riche et la plus puissante qui se fût encore élevée à Rome.

Ce népotisme prit un tel essor, que même un règne de courte durée trouva aussi moyen de faire de brillantes dotations [2].

Le neveu de Grégoire XV, le cardinal Ludovico Ludovisio, gouverna d'une manière encore plus absolue que les autres neveux. Il eut le bonheur de voir vaquer, pendant son administration, les deux emplois les plus importants de la Cour romaine, ceux de vice-chancelier et de camerlingue; ils lui échurent. Il reçut plus de 200,000 scudi de revenus ecclésiastiques. Le généralat de l'Église et plusieurs autres dignités temporelles

[1] *Nota di danari, officii e mobili donati da Papa Paolo V a suoi parenti e concessioni fattegli.* Ms.

[2] Pietro Contarini, *Relatione di* 1627.

très-lucratives furent immédiatement données au frère du Pape, don Orazio, sénateur à Bologne. Comme Grégoire ne promettait pas de vivre longtemps, on se hâta d'autant plus de doter les membres de la famille. Ils obtinrent en peu de temps 800,000 scudi en valeurs des *luoghi di monte*. On acheta pour eux, des Sforza, le duché de Fiano, et, des Farnèse, la principauté de Zagarolo. Le jeune Nicolo Ludovisio pouvait déjà prétendre au mariage le plus brillant et le plus riche de l'État romain. Il acquit à sa famille, par un premier mariage, Venosa, et, par un second, Piombino. La faveur du roi d'Espagne contribua encore particulièrement à la prospérité de cette maison.

Rivalisant avec de si éclatants succès, les Barberini se précipitèrent dans la même voie. Du temps d'Urbain VIII, son frère aîné, don Carlo, s'éleva à la dignité de général de l'Église; c'était un homme d'affaires, sérieux et habile, qui parlait peu, ne se laissait ni éblouir par les heureux débuts de sa fortune, ni entraîner par un vain orgueil, et songeait avant tout à asseoir solidement l'existence et la considération de sa famille. « Il sait, est-il dit dans une relation de 1625, que la possession seule de l'argent distingue de la foule, et il juge qu'il n'est pas convenable que celui qui a été parent d'un Pape, puisse se trouver un jour, après sa mort, dans une position restreinte. » Don Carlo avait trois fils qui devaient parvenir à cette époque à une grande position : c'étaient Francesco, Antonio et Taddeo. Les deux premiers embrassèrent des fonctions ecclésiastiques. Francesco mérita la confiance générale par sa modestie et sa bienveillance, et sut se prêter en même temps aux caprices de son oncle ; il obtint le pouvoir dirigeant qui devait tout naturellement lui procurer, pendant de

si longues années, des richesses considérables, quoiqu'il vécût d'une manière très-simple. En l'année 1625, il avait 40,000 scudi de revenus, et en l'année 1627, environ 100,000. Ce ne fut pas tout à fait avec le consentement de Francesco qu'Antonio aussi fut nommé cardinal, et cette nomination n'eut lieu que sous la condition expresse qu'il ne devait prendre aucune part au gouvernement. Antonio était ambitieux, obstiné, fier, quoique faible de corps; pour ne pas être éclipsé, du moins en tout, par son frère, il s'efforça de recueillir une foule d'emplois et de grands revenus qui, en l'année 1635, se montaient déjà à 100,000 scudi; il obtint, lui seul, six commanderies de l'Ordre de Malte, ce qui n'avait pas dû être très-agréable aux chevaliers de cet Ordre; il reçut de nombreux et beaux présents; cependant il dépensait largement sa fortune, se montrait très-libéral, afin de se faire un parti dans la noblesse de Rome. Taddeo fut celui des trois frères choisi pour fonder la nouvelle famille, par l'acquisition de propriétés héréditaires. On lui donna les dignités réservées aux nonces laïques, et, après la mort de son frère, il devint général de l'Église, gouverneur du château Saint-Ange et du Borgo: en l'année 1635, il était déjà doté de tant de propriétés, qu'il jouissait d'un revenu annuel de 100,000 scudi [1], et il ne cessa d'en acquérir de nouvelles. Don Taddeo vivait très-retiré, et il gouvernait sa maison d'une manière exemplaire. On évalua qu'en peu de temps, la recette régulière des trois frères se monta annuellement à un demi-million de scudi. Ils

[1] C'est-à-dire les revenus seuls des biens-fonds se montèrent aussi haut: « Per li novi acquisti, » dit Al. Contarini, « di Palestrina Monterotondo e Valmontone, fatto vendere a forza dai Colonnesi e Sforzeschi per pagare i debiti loro. » La fonction de général de l'Église rapportait 20,000 scudi.

possédaient tous les emplois les plus importants. De même que les fonctions de camerlingue avaient été données à Antonio, de même Francesco obtint celles de la vice-chancellerie, et Taddeo celles de préfet, qui étaient devenues vacantes après la mort du duc d'Urbin. Quelques écrivains ont calculé que, dans le cours de ce Pontificat, les Barberini ont reçu la somme incroyable de cent cinq millions de scudi [1] : « Les palais, continue l'auteur de cette relation, par exemple, le palais près des *Quattro Fontane,* un édifice tout royal, les vignes, les tableaux, les statues, l'or et l'argent ouvragés, les pierreries, qui leur ont été donnés, ont plus de valeur qu'il n'est possible de croire ou de dire. » Une dotation aussi riche de sa famille paraît cependant avoir éveillé parfois les scrupules du Pape : en l'année 1640, il institua une commission pour examiner la légitimité de cette dotation [2]. Cette commission posa immédiatement ce principe, qu'à l'existence de la Papauté se trouve nécessairement liée une principauté temporelle, et que le Pape peut faire présent aux siens de l'excédant des revenus ou des économies de cette principauté. Elle en apprécia ensuite les ressources, afin de déterminer jusqu'où le Pape pouvait aller. Après avoir tout calculé, elle jugea que le Pape pouvait, en toute conscience, établir un majorat de 80,000 scudi de revenu net, et fonder, en outre, une seconde génération dans sa famille; les dotations des filles pouvaient se monter à

[1] *Conclave di Innocenzo X.* « Si contano caduti nella Barberina, come risulta « da sincera notitia di partite distinte, 105 millioni di contanti. » Cette somme est si incroyable qu'on pourrait bien la regarder comme une faute du copiste. Cependant elle se trouve également dans plusieurs manuscrits, entre autres dans le manuscrit de Foscarini à Vienne.

[2] Niccolini en parle. J'ai vu aussi un écrit particulier : *Motivi a far decidere quid possit Papa donare, al 7 di Luglio* 1640, par un membre de cette commission.

180,000 scudi. Vitelleschi, général des Jésuites (car il faut que les Jésuites apparaissent partout), ayant été aussi consulté, trouva ces dispositions modérées et y donna son assentiment.

C'est ainsi que de nouvelles familles s'élevèrent toujours, de Pontificat en Pontificat, à une puissance héréditaire ; elles entrèrent immédiatement dans les rangs de la haute aristocratie du pays. Des inimitiés ne pouvaient manquer de naître entre elles. La lutte qui existait autrefois entre les factions du conclave se passa maintenant entre les neveux. La nouvelle famille, parvenue à la domination, tenait avec jalousie à la dignité suprême, et se livrait à des hostilités et même à des persécutions contre la famille qui l'avait précédée au pouvoir. Malgré toute la part que les Aldobrandini avaient prise à l'élévation de Paul V, ils furent néanmoins mis de côté, persécutés, assaillis de procès dispendieux par les parents de ce Pape ; ils l'appelaient *le grand ingrat*. Les neveux de Paul V ne trouvèrent pas plus de faveur auprès des Ludovisi ; le cardinal Ludovisio lui-même fut obligé de quitter Rome aussitôt après l'avénement des Barberini au pouvoir. Ceux-ci exploitèrent ambitieusement cette autorité que leur donnait la possession de la puissance papale sur la noblesse romaine et les princes italiens. C'est pourquoi Urbain VIII accorda à son neveu laïque la dignité de préfet de Rome, parce qu'à cette dignité étaient joints des titres honorifiques, qui devaient assurer pour toujours à cette famille sa prééminence sur toutes les autres.

A ce développement de l'administration papale vient se rattacher un événement qui, à la vérité, n'était pas d'une grande importance politique, mais qui constitua une époque décisive pour la position de la Papauté,

tant dans l'intérieur de l'État romain que dans toute l'Italie.

§ IV. — Guerre de Castro.

Les Farnèse conservèrent toujours le premier rang parmi les familles papales non régnantes, étant parvenus, non-seulement à amasser d'immenses richesses dans le pays, comme les autres familles, mais ayant acquis en outre la possession d'une principauté importante; les neveux régnants ont constamment eu beaucoup de peine à maintenir cette illustre maison dans une soumission et une subordination convenables. Lorsque le duc Odoardo Farnèse vint à Rome, en 1639, on lui rendit tous les honneurs possibles[1]. Le Pape lui fit donner une somptueuse habitation, le fit servir par ses gentilshommes et l'aida dans ses affaires d'argent; les Barberini lui donnèrent des fêtes, lui firent des présents en tableaux et en chevaux; malgré toutes ces avances, ils ne purent pas complétement le gagner. Odoardo Farnèse, prince doué de talents et d'esprit, possédait à un haut degré l'orgueil de ces temps, qui se complaisait dans la jouissance jalouse de quelques petites distinctions. On ne pouvait l'amener à reconnaître dans Taddeo la dignité de préfet de Rome, et à lui rendre le respect dû à cette dignité. Même quand il visitait le Pape, il se montrait péniblement affecté de la supériorité de la maison du Pontife, et même de ses prérogatives personnelles. On en vint à des mésintelligences qui furent d'autant moins faciles à accommoder, qu'elles reposaient sur une prévention individuelle invincible.

[1] Deone, *Diario di Roma*, t. I.

Ce fut, à cette époque, une question importante de savoir comment on accompagnerait le duc à l'heure de son départ. Odoardo demanda à être traité de la même manière que le grand-duc de Toscane; le neveu régnant, le cardinal François Barberini, devait le reconduire. Celui-ci ne voulut y consentir, que si le duc lui faisait préalablement une visite d'adieu au Vatican, et Odoardo ne se crut pas obligé à cette démarche. A ces difficultés d'étiquette s'en joignirent quelques autres, au sujet de ses affaires d'argent, de sorte que son amour-propre froissé s'irrita violemment. Après avoir pris congé du Pape en lui adressant quelques brèves paroles, dans lesquelles encore il se plaignait du neveu, il sortit du palais et de la ville, sans avoir même salué le cardinal François. Il espérait par cette conduite le blesser au fond du cœur [1].

Mais les Barberini, possesseurs du pouvoir absolu dans le pays, avaient le moyen de se venger d'une manière encore plus sensible.

L'économie financière mise en pratique par le gouvernement papal fut imitée par ces maisons princières qui formaient l'aristocratie de l'État; elles avaient toutes institué des *monti*, et avaient assigné le paiement de leurs créanciers sur le revenu de leurs biens, de la même manière que le paiement des créances papales était assigné sur les taxes de la Chambre; les valeurs des *luoghi di monte* passèrent de la même manière de main en main. Ces *monti* auraient cependant trouvé difficilement du crédit, s'ils n'avaient pas été sous la surveil-

[1] Parmi les divers écrits polémiques sur cette affaire qui nous restent en manuscrits, je remarque surtout le suivant, qui est digne de foi : « Riposta in « forma di lettera al libro di duca di Parma, » dans le 45e volume des *Informationi*.

lance du pouvoir suprême ; ils ne pouvaient être institués ni modifiés qu'avec l'approbation spéciale du Pape. C'était un des priviléges de la maison régnante de pouvoir, par cette haute surveillance, acquérir une grande influence sur les affaires domestiques de toutes les autres maisons ; les réductions des *monti* à un taux plus bas d'intérêt, étaient à l'ordre du jour et dépendaient de la bonne volonté, des dispositions de la famille du Pape.

Les Farnèse étaient aussi chargés de dettes très-considérables. Le *Monte Farnese Vecchio* avait été établi pour couvrir les dépenses d'Alexandre Farnèse, dans ses expéditions en Flandre : un nouveau *monte* avait été institué ; des indults des Papes en avaient augmenté la masse, et comme de nouveaux *luoghi* à faibles intérêts furent fondés, que les anciens ne furent pas amortis, et que les diverses opérations furent dirigées par différentes maisons de commerce jalouses les unes des autres, tout était en désordre.

Ajoutez que les Barberini prirent quelques mesures qui firent un grand tort au duc.

Les deux *Monti Farnese* étaient assignés sur le revenu de Castro et de Ronciglione. Les Siri, qui étaient les fermiers des taxes de Castro, payaient au duc 94,000 scudi, avec lesquels on pouvait encore payer régulièrement les intérêts des *monti*. Mais ce ne fut que par suite de quelques concessions accordées par Paul III à sa famille, que le montant de ces taxes s'éleva aussi haut. Le Pape Paul avait transféré, dans ce but, la grande route de Sutri à Ronciglione, et avait accordé à toute cette dernière contrée une plus grande liberté d'exportation de grains que celle que possédaient les autres provinces. Les Barberini se décidèrent à révoquer ces

faveurs. Ils transférèrent de nouveau la route à Sutri, et firent publier une défense d'exportation dans *Montalto di Maremma*, où l'on avait coutume de charger les grains de Castro[1].

L'effet qu'on se proposait éclata aussitôt. Les Siri, qui d'ailleurs étaient gênés à cause de ces changements, et qui avaient maintenant un appui à la Cour, refusèrent de tenir leur contrat; on prétend que ce fut particulièrement à l'instigation de quelques prélats qui participaient en secret à leur affaire; ils cessèrent de payer les intérêts du *Monte Farnese*. Les montistes, privés subitement de leurs revenus, firent valoir leurs droits et s'adressèrent au gouvernement du Pape. Le duc, voyant qu'on lui faisait du tort à dessein, dédaigna de prendre des dispositions pour les contenter; mais les plaintes des montistes devinrent si vives, si pressantes et si générales, que le Pape crut avoir le droit, pour aider tant de citoyens romains à recouvrer leurs rentes, de prendre possession de l'hypothèque. Il envoya à cet effet une petite armée à Castro. Cette attaque ne se passa pas sans résistance: Nous avons été forcés, s'écrie-t-il, dans son Monitoire, avec un accent de colère, nous avons été forcés de frapper quatre grands coups dont l'un a couché un des ennemis sur le champ de bataille. Le 13 octobre 1641, il s'empara de Castro. Son intention n'était pas même de s'en tenir à cet acte. Au mois de janvier 1642, l'excommunication fut lancée contre le duc, qui n'en fut pas plus ému que de la prise de Castro; il fut déclaré déchu de tous ses fiefs, et des

[1] Ils s'appuyèrent sur les paroles de la bulle de Paul III, dans laquelle il ne leur était accordé que « facultas frumenta ad quæcunque etiam præfatæ Ro« manæ ecclesiæ e nobis immediate vel mediate subjecta conducendi. » En attendant, la libre exportation s'était établie.

troupes furent mises en campagne pour lui enlever aussi Parme et Plaisance. Le Pape ne voulut entendre parler d'aucun traité de pacification; il déclara « qu'il n'y avait point de pacification possible entre le seigneur et son vassal; il voulait humilier le duc; il avait de l'argent, du courage et des troupes; Dieu et le monde étaient pour lui. »

Mais cette rigueur donna à cette affaire une importance plus générale. L'Italie était depuis longtemps jalouse des agrandissements de l'État romain. Elle ne voulait pas tolérer qu'il s'emparât de Parme, comme il s'était emparé de Ferrare et d'Urbin; les d'Este n'avaient pas encore renoncé à leurs prétentions sur Ferrare, ni les Médicis à celle qu'ils mettaient en avant sur Urbin; tous ils étaient blessés par les usurpations de don Taddeo, et les Vénitiens surtout, parce que Urbain VIII avait fait effacer une inscription qui célébrait leur prétendue défense d'Alexandre III, ce qu'ils regardèrent comme une grande insulte. D'autres considérations politiques se joignirent à ces mésintelligences. Comme la prépondérance espagnole avait excité l'antipathie des Italiens, de même la prépondérance française souleva leurs craintes. La monarchie espagnole essuyant partout les plus grandes pertes, les Italiens craignaient qu'il ne s'ensuivît aussi chez eux un bouleversement général, si Urbain VIII, qu'ils regardaient comme un allié décidé des Français, devenait encore plus puissant. C'est par tous ces motifs qu'ils résolurent de s'opposer à ce Pontife. Leurs troupes se réunirent dans le duché de Modène. Les Barberini furent obligés de renoncer au passage à travers ce pays, et l'armée papale prit ses quartiers autour de Ferrare.

La lutte de l'intérêt français et de l'intérêt espagnol,

lutte qui agita toute l'Europe, se renouvelait ici encore ; mais combien plus faible, combien réduite à de petites proportions !

Une expédition entreprise pour son propre compte par le duc de Parme peut servir à nous éclairer sur le caractère particulier de la situation au milieu de laquelle on se trouvait.

Odoardo fit une irruption dans l'État romain, seulement avec 3,000 cavaliers, sans artillerie et sans infanterie. Il ne fut arrêté ni par le fort Urbin qui avait été construit avec tant de frais, ni par la milice papale qui ne s'attendait nullement à être attaquée. Les Bolonais se renfermèrent dans leur ville, et le duc passa devant cette ville, sans pouvoir même apercevoir les troupes papales. Imola lui ouvrit ses portes ; Odoardo fit une visite à celui qui commandait au nom du Pape et exhorta la ville à demeurer fidèle au Saint-Siége. Car il prétendait avoir pris les armes, non contre Rome, ni contre Urbain VIII, mais seulement contre les neveux de celui-ci ; il marchait sous l'étendard du gonfalonier de l'Église sur lequel on voyait saint Pierre et saint Paul ; il demandait le passage au nom même de l'Eglise. A Faenza, on avait barricadé les portes ; mais lorsque le gouverneur aperçut l'ennemi, il descendit les murailles, à l'aide d'une corde, afin de négocier personnellement avec le duc : le résultat de cette négociation fut que les portes seraient ouvertes. Les choses se passèrent de même à Forli. Les habitants de toutes ces villes regardaient tranquillement du haut de leurs fenêtres le passage de l'ennemi. Le duc traversa les montagnes et se rendit en Toscane ; en partant d'Arezzo, il pénétra de nouveau dans l'Etat de l'Église. Castiglione da Lago, Citta del Pieve lui ouvrirent leurs portes : il s'avança

toujours sans s'arrêter, remplissant le pays de la terreur de son nom [1]. A Rome surtout, on fut consterné; le Pape se croyait menacé de subir le sort de Clément VII. Il chercha à armer ses Romains : mais il fallait d'abord réclamer un impôt, recueillir des contributions de maison en maison, ce qui ne se passa pas sans quelques vives réclamations, avant qu'on ne fût parvenu à équiper un petit corps de cavalerie. Si le duc de Parme était apparu dans ce moment, on eût sans doute envoyé à sa rencontre quelques cardinaux jusqu'au Ponte-Molle et on lui eût accordé toutes ses demandes.

Mais le duc n'était pas non plus un bien redoutable guerrier. On ne sait quelles réflexions et quelles considérations le retinrent. Il se laissa entraîner à ouvrir des négociations dont il n'avait rien à espérer. Le Pape respira et fortifia Rome avec une nouvelle ardeur.

Il mit une autre armée en campagne qui chassa très-promptement de l'État de l'Église le duc dont les troupes n'étaient pas bien disciplinées. Lorsqu'il n'y eut plus rien à craindre, Urbain fit de nouveau les conditions les plus dures. Les ambassadeurs quittèrent Rome et l'on se prépara encore à tenter le sort des armes.

Les alliés commencèrent par attaquer, au mois de mai 1643, le duché de Ferrare. Le duc de Parme s'empara de quelques places fortes, de Bondeno, de Stellata : les Vénitiens et les Modénais se réunirent et s'avancèrent dans le pays. Mais le Pape avait aussi préparé toutes ses forces, comme nous l'avons dit; il avait rassemblé 30,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie : les Vénitiens hésitant à attaquer des troupes aussi considérables, se retirèrent, et peu de

[1] Récit détaillé de cette expédition dans Siri, *Mercurio*, t. II, p. 1289.

temps après nous voyons les troupes de l'Église pénétrant dans le Modénois et dans la Polésine de Rovigo [1].

Le grand-duc de Toscane tenta inutilement de se jeter sur Pérouse ; les troupes du Pape firent des excursions jusque dans les domaines du grand-duc.

Comme tous ces mouvements avaient une allure singulière ! Des deux côtés tout se passait sans énergie, bien différent des luttes contemporaines en Allemagne, des expéditions suédoises depuis la mer Baltique jusque dans le voisinage de Vienne, depuis la Moravie jusque dans le Jutland ! Et cependant ces mouvements n'étaient pas même exécutés par des Italiens ; des étrangers servaient dans les deux partis ; les Allemands étaient en grande majorité dans l'armée des Italiens alliés, et les Français dans l'armée de l'Église.

Le résultat le plus immédiat de cette guerre fut d'épuiser le pays, et de jeter les caisses papales dans le plus grand embarras [2].

Urbain VIII essaya des moyens très-divers pour se procurer l'argent dont il avait besoin. La bulle de Sixte V fut soumise à un nouvel examen, au mois de septembre 1642, et on prit ensuite dans le consistoire la résolution de tirer 500,000 scudi du château Saint-Ange [3]. Naturellement, on ne pouvait pas aller bien loin avec cette somme ; on commença donc à faire des emprunts sur ce qui restait dans ce trésor, c'est-à-dire, on arrêta qu'on lui rembourserait à l'avenir l'argent qu'on en tirait. Nous avons déjà vu qu'on établit des taxes personnelles ; elles furent souvent renouvelées : le Pape indiquait aux conservateurs la somme qui lui était nécessaire,

[1] Frizzi, *Memorie per la Storia di Ferrara*, v, p. 100.
[2] Riccius, *Rerum Italicarum sui temporis narrationes*, Narr. XIX, p. 590.
[3] Deone, 20 *Sett.* 1642.

elle était ensuite répartie sur tous les habitants, sans en excepter les étrangers. Mais les impôts constituèrent toujours la principale ressource. Ces impôts étaient d'abord peu sensibles, tels que, par exemple, l'impôt sur le blé égrugé pour la chasse à l'oiseau; mais on institua bientôt des impôts plus lourds sur les objets de consommation les plus indispensables, sur le bois à brûler, sur le sel, sur le pain et le vin[1]; ils s'élevèrent, en 1644, à 2,200,000 scudi. Il est inutile de dire que l'on capitalisa chacune de ces augmentations d'impôts, et par suite chaque nouvel impôt; on fonda un *Monte* et on le vendit. Le cardinal Cesi, qui avait été trésorier, calcula que l'on avait fait de cette manière pour 7,200,000 scudi de dettes nouvelles, quoiqu'il y eût encore 60,000 scudi au trésor. On assura aux ambassadeurs vénitiens que toute la dépense de la guerre s'était élevée, en 1645, à plus de douze millions.

Chaque jour, on sentait davantage quelles graves conséquences pouvait entraîner une telle situation; le crédit se trouva enfin épuisé, toutes les ressources devaient tarir peu à peu. La guerre aussi n'alla pas toujours à souhait. Le cardinal Antonio n'échappa à la captivité, dans une escarmouche qui eut lieu près de Lagoscuro, le 17 mars 1644, que par la vitesse de son cheval[2]. Le Pape se sentant tous les jours plus affaibli et plus infirme, fut obligé de songer à la paix.

Les Français se chargèrent du rôle de médiateurs; les Espagnols avaient si peu de crédit à la Cour du Pape, et ils avaient également tant perdu ailleurs de leur autorité, que, cette fois, ils demeurèrent entièrement exclus des négociations.

[1] Deone, 29 *Nov.* 1642.
[2] Nani, *Storia Veneta*, lib. XII, p. 740.

Le Pape avait souvent dit qu'il savait bien que l'intention des Vénitiens était de le faire mourir de chagrin, mais qu'ils ne réussiraient point, et qu'il saurait leur tenir tête ; maintenant il se voyait obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandaient, savoir : d'absoudre de l'excommunication le duc de Parme et de le rétablir dans Castro. Urbain n'avait jamais cru que les choses en viendraient à cette extrémité ; il ressentit très-vivement cette humiliation.

A cette époque, il fut sous le poids d'une autre douleur. Il pensa de nouveau avoir favorisé ses neveux d'une manière trop partiale et trop exclusive, et avoir chargé sa conscience devant Dieu. Il convoqua encore une fois quelques théologiens, ceux dans qui il avait une confiance particulière, parmi lesquels on cite le cardinal Lugo et le père Lupis, jésuite, pour procéder à une consultation en sa présence. La réponse fut : Les neveux de Sa Sainteté s'étant fait tant d'ennemis, il est juste et même nécessaire, pour l'honneur du Siége apostolique, de leur laisser les moyens de conserver, en dépit de ces ennemis, une considération qui ne puisse être abaissée après la mort du Pape [1].

C'est au milieu de doutes si pleins d'anxiété, et accablé du sentiment pénible d'avoir échoué dans son entreprise, que le Pape marcha au devant de la mort. Son médecin a assuré qu'au moment où il fut obligé de signer la paix de Castro, il tomba en faiblesse, accablé par la douleur : c'est par cette défaillance que commença la maladie dont il mourut. Il supplia le ciel de le venger des princes impies qui l'avaient contraint à faire la guerre. Il mourut le 29 uillet 1644.

[1] Nicoletti, *Vita di Papa Urbano*, t. VIII.

A peine le Saint-Siége s'était-il retiré du centre des affaires européennes, qu'il éprouvait en Italie, dans ses propres affaires, un échec tel qu'il n'en avait pas éprouvé depuis longtemps.

Le Pape Clément VIII s'était brouillé aussi avec les Farnèse, et avait fini par leur accorder son pardon. Il ne le fit cependant que parce qu'il voulut se venger des Espagnols, avec le secours des autres princes italiens. La situation des choses était maintenant bien différente. Urbain VIII avait attaqué avec toutes ses forces le duc de Parme; les forces unies de l'Italie avaient épuisé les siennes et l'avaient forcé à une paix désavantageuse. On ne peut nier que la Papauté apparaissait, pour la première fois, affaiblie et vaincue.

§ V. — Innocent X.

Une réaction se manifesta aussitôt dans le conclave [1]. Les neveux d'Urbain VIII avaient introduit quarante-huit cardinaux, créatures de leur oncle; jamais il n'avait existé une faction aussi redoutable; néanmoins, ils virent bientôt qu'ils ne réussiraient pas à faire nommer Sacchetti, l'homme de leur choix : les scrutins leur furent de jour en jour plus défavorables. Enfin, François Barberini, pour ne point laisser parvenir à la tiare un adversaire déclaré, se prononça pour le cardinal Pamfili, qui était une créature d'Urbain VIII, quoique ce cardinal inclinât fortement vers le parti espagnol, et quoique la cour de France l'eût formellement exclu. Le cardinal Pamfili fut élu le 16 septembre 1644. Il prit le nom d'Innocent X, en mémoire, supposa-t-on,

[1] *J. Nicii Erythræi Epist.* LXVIII *ad Tyrrhenum*, 3 *non. Aug.* 1644.

d'Innocent VIII, sous lequel sa famille était venue à Rome.

Cette élection changea subitement la politique de la Cour de Rome.

Les princes alliés, surtout les Médicis, auxquels le nouveau Pape attribua principalement son élection, gagnèrent de l'influence sur la puissance qu'ils venaient de combattre; cette inscription vénitienne, effacée par Urbain, fut rétablie [1]; dans la première promotion qui eut lieu, on n'éleva, pour ainsi dire, que des amis de l'Espagne. Toute la faction espagnole se réveilla et fit de nouveau équilibre, du moins dans Rome, à la faction française.

Les Barberini subirent immédiatement les conséquences de ce changement. Il n'est pas possible de décider aujourd'hui si tout ce qui leur a été imputé est fondé. On prétendait qu'ils s'étaient permis des empiétements sur la justice, qu'ils s'étaient approprié des bénéfices étrangers; on disait surtout qu'ils avaient soustrait des deniers publics. Le Pape résolut de faire rendre compte aux neveux de son prédécesseur de leur administration financière pendant la guerre de Castro [2].

Dans le commencement, les Barberini se crurent en sûreté par la protection de la France; comme Mazarin s'était élevé par les faveurs de leur maison, il ne leur laissa pas manquer son appui; ils arborèrent les armes de France à leurs palais, et se mirent ouvertement sous sa protection. Mais Innocent déclara qu'il était là pour prêter main-forte à la justice, et qu'il ne pouvait abandonner ses droits, quand même Bourbon serait aux portes de la ville.

[1] *Relatione de' IV ambasciatori*, 1645.
[2] *Relatione delle cose correnti*, 25 *Maggio* 1646. Ms. Chigi.

C'est alors seulement qu'Antonio, qui était le plus exposé, prit la fuite, au mois d'octobre 1645; quelques mois plus tard, François s'éloigna, ainsi que Taddeo avec ses enfants.

Le Pape fit occuper leurs palais, partager leurs emplois et séquestrer leurs *luoghi di monte*. Les Romains approuvèrent sa conduite. Le 20 février 1646, le peuple tint une assemblée au Capitole; ce fut la plus belle de toutes celles dont on eût gardé le souvenir, tant elle fut remplie de personnes distinguées par leur rang et leurs titres. On fit la proposition d'inviter le Pape à abolir du moins le plus oppressif des impôts d'Urbain VIII, l'impôt de mouture. Les parents des Barberini, craignant qu'aussitôt cet impôt aboli, on ne voulût payer avec leurs biens les créances fondées sur cet impôt, s'opposèrent à cette proposition; donna Anna Colonna, épouse de Taddeo Barberino, fit lire un écrit dans lequel elle rappelait les services rendus à la ville par Urbain VIII, et son zèle pour le maintien de la justice; elle déclara qu'il était inconvenant de protester contre les impôts légaux d'un Pape qui avait si bien mérité du pays. La décision fut néanmoins adoptée, et le Pape y accéda sans difficulté : le déficit qui résulta de cette suppression devait être couvert par les biens de don Taddeo, ainsi qu'on l'avait prévu.

La famille du Pape précédent étant si vivement attaquée, il s'agissait de savoir ce que ferait pour la sienne le nouveau Pontife.

La conduite différente de celle des autres Papes suivie, dans cette circonstance, par Innocent X, est un des événements importants de l'histoire de la Papauté, quoique le scandale donné par la Cour ait été loin d'être diminué.

Innocent devait surtout des obligations à sa belle-sœur, donna Olympia Maidalchina de Viterbe, parce qu'elle avait apporté une fortune considérable dans la famille Pamfili. Il fut très-satisfait de ce qu'elle n'avait pas voulu se remarier après la mort de son époux, le frère d'Innocent [1]. Depuis longtemps, il lui avait abandonné la direction des affaires intérieures de la famille : il n'est donc pas surprenant qu'elle obtint aussi de l'influence sur l'administration de la Papauté.

Elle acquit très-promptement une grande considération. Les ambassadeurs qui arrivaient, commençaient par lui faire visite ; les cardinaux avaient son portrait dans leurs appartements, comme on a celui de son prince ; les cours étrangères cherchaient, par des présents, à obtenir sa faveur. Le même moyen étant employé de tous ceux qui avaient besoin de la protection de l'administration papale (on prétend même qu'elle se faisait un traitement mensuel par les petits emplois qu'elle procurait), les richesses affluèrent abondamment vers elle. En peu de temps, elle se monta une grande maison, donnant des fêtes, des spectacles, voyageant et faisant des acquisitions de biens. Ses filles furent mariées dans les familles les plus distinguées et les plus riches : l'une épousa un Ludovisi, et l'autre un Giustiniani. Quant à son fils, don Camillo, doué de peu de capacité, elle avait d'abord jugé plus convenable de le faire entrer dans l'état ecclésiastique, et de lui faire prendre, du moins extérieurement, la position d'un cardinal-neveu ; mais l'occasion d'un mariage brillant s'étant présentée (la plus riche héritière de Rome, donna Olympia Aldobrandini, étant devenue libre par la mort

[1] Bussi, *Storia di Viterbo*, p. 331.

de son époux), don Camillo rentra dans l'état laïque et contracta cette union.

Don Camillo devint aussi heureux qu'il lui était possible de pouvoir l'espérer. Sa femme était tout à la fois riche, jeune, remplie de grâces et d'esprit, couvrant ses défauts par des qualités brillantes. Mais elle aussi voulait régner. Il n'y eut pas un instant de paix entre la belle-mère et la belle-fille. La maison du Pape n'était remplie que des querelles de ces deux femmes. Dans le commencement, les nouveaux mariés furent obligés de s'éloigner; mais cela ne dura pas longtemps : ils revinrent malgré le Pape ; la division qui existait fut alors connue de tout le monde. Donna Olympia Maidalchina parut, par exemple, un jour au Corso, pendant le carnaval, dans un équipage magnifique ; son fils et sa belle-fille étaient à une fenêtre ; aussitôt qu'ils aperçurent le char de leur mère, ils se retirèrent ; chacun en fit la remarque et toute la ville de Rome en parla [1]. Les différentes factions cherchèrent à exploiter à leur profit ces divisions.

Le Pape Innocent X avait malheureusement un esprit plus propre à favoriser des dissensions de ce genre qu'à les accommoder. Innocent était un homme bien loin d'avoir des qualités communes. Dans les fonctions qu'il avait eu à remplir avant son élévation au Saint-Siége, dans la Rote, comme nonce, comme cardinal, il s'était montré actif, irréprochable et loyal ; devenu Pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire qu'il comptait déjà soixante-douze ans, lorsqu'il fut élu : « Malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue point ; après le travail, il est aussi

[1] *Diario Deone, Ag.* 1648.

libre et aussi frais qu'auparavant : il parle avec plaisir aux gens, et laisse chacun s'expliquer. » Il opposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. Il prit particulièrement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité à la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes, pendant le jour et la nuit, à ne permettre aucuns mauvais traitements des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissants [1]. Il força les barons à payer leurs dettes. Comme le duc de Parme ne contentait toujours pas encore ses créanciers, et que le Pape ne pouvait se montrer dans Rome sans qu'on le conjurât de faire rendre justice aux montistes, comme en outre l'évêque de Castro avait été assassiné, croyait-on, par des agents du gouvernement ducal, on se décida à prendre enfin des mesures énergiques dans cette affaire.

Les biens des Farnèse furent de nouveau exposés en vente ; des soldats et des sbires furent envoyés à Castro pour en prendre possession, au nom des montistes [2]. Le duc résista encore et tenta de pénétrer dans l'État de l'Eglise, mais cette fois il ne trouva pas de secours. Innocent X n'était pas redouté par les princes italiens, il était plutôt leur allié, ainsi que nous l'avons vu. Castro fut pris et rasé, le duc obligé d'abandonner ce pays à l'administration de la Chambre papale qui s'engagea à satisfaire ses créanciers ; il accéda même à cette clause, qu'il perdrait entièrement le pays, dans le cas où il n'aurait pas amorti les *Monti Farnesi* dans le délai de huit ans. Le capital s'élevait à environ 1,700,000 scudi, et les intérêts échus à environ 400,000 scudi. Le

[1] *Relatione di Contarini*, 1648.
[2] *Diario Deone*, 16 *Giugno* 1649.

duc ne parut pas être en état de pouvoir fournir une aussi grande somme. Il y avait dans l'accommodement, qui d'ailleurs fut renouvelé sous la médiation de l'Espagne, une renonciation forcée.

Dans toutes ces affaires, Innocent X apparaît énergique, prudent et résolu; mais il avait un défaut qui rendait tous rapports avec lui très-difficiles, et qui répandit bien de l'amertume sur sa vie : il n'avait une confiance suivie dans personne; la faveur et la défaveur alternaient chez lui suivant les impressions du moment.

Le dataire Cecchini, entre autres, l'éprouva. Après avoir joui longtemps de la faveur du Pontife, il se vit tout à coup soupçonné, rudoyé, blâmé et placé au-dessous de son fonctionnaire inférieur, ce Mascambruno à qui on prouva plus tard qu'il avait fait les falsifications les plus extraordinaires [1].

Mais des complications bien plus graves encore surgirent dans la famille du Pape.

Innocent X n'avait plus de neveu ecclésiastique depuis le mariage de don Camillo Pamfili; un neveu cependant faisait depuis longtemps partie d'une cour papale. Un jour que don Camillo Astalli, parent éloigné de sa famille, lui fut présenté, il sentit son cœur porté à une bienveillance particulière. Il conçut la résolution de conférer à ce jeune homme la dignité de cardinal-neveu. Il l'admit dans son intérieur, lui donna un appartement dans le palais et lui fit prendre part aux affaires. Cette élévation fut annoncée par des fêtes pu-

[1] *Vita del Cl. Cecchini scritta da lui medesimo. Scrittura contra mons. Mascambruno, con laquale s'intende che s'intruisca il processo che contro il medesimo si va fabricando;* et l'écrit encore plus détaillé : *Pro A. P. D. Mascambruno.* Ms.

bliques et par des salves d'artillerie du château Saint-Ange.

Mais il n'en résulta rien que de nouvelles mésintelligences.

Les autres parents du Pape se crurent négligés : les cardinaux nommés par Innocent se montrèrent mécontents de ce qu'on leur préférait un jeune homme parvenu après eux [1] ; donna Olympia surtout était irritée. Elle avait vanté le jeune Astalli, elle l'avait proposé pour cardinal, et cependant elle n'avait jamais pensé que le Pape irait si loin.

Elle-même fut d'abord éloignée. Le neveu laïque et sa femme, qui, comme s'exprime un contemporain, « était aussi supérieure aux femmes ordinaires que son époux était un homme ordinaire, » rentrèrent dans le palais.

Mais le neveu naturel laïque et le neveu adoptif ecclésiastique ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence. La vieille Olympia fut rappelée de nouveau pour maintenir l'ordre dans la maison.

En peu de temps, elle reprit son influence habituelle [2].

Les bustes du Pape et de sa belle-sœur se trouvent dans un appartement de la villa Pamfili. Quand on les compare ensemble, quand on rapproche ces traits de la femme, qui expriment de la résolution et de l'esprit, avec la figure douce et sans expression du Pape, on voit qu'il était non-seulement possible, mais même inévitable, qu'il fût dominé par elle.

Après être rentrée en faveur, elle ne voulut pas souffrir que les avantages que donnait la position d'un

[1] *Diario Deone*, 10 *Sett.* 1658.
[2] Pallavicini, *Vita di Papa Alessandro VII.*

neveu échussent à une autre famille que la sienne. Comme Astalli ne partageait pas avec elle, ainsi qu'elle le désirait, les honneurs et les profits du pouvoir, elle n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût perdu les bonnes grâces du Pape, qu'il fût renversé et éloigné du palais, jusqu'à ce qu'elle fût redevenue enfin maîtresse sans rivale dans la maison. Apaisée par des présents, elle contracta les liaisons les plus étroites avec les Barberini qui, à cette époque, étaient revenus à Rome.

Combien toutes ces alternatives de faveur et de défaveur, ces querelles incessantes au milieu de son entourage le plus intime, devaient affliger le pauvre vieux Pape! Cette rupture avec ceux qu'il aimait ne pouvait cependant pas anéantir les préférences de son cœur, elle ne servait qu'à le tourmenter, à le rendre malheureux, à lui enlever cette facilité d'humeur, cette gaîté qui lui étaient si naturelles. Le vieux Pontife reconnut enfin qu'il était l'instrument de l'ambition et de la cupidité d'une femme; il lui adressa des reproches, il eût vivement souhaité pouvoir s'en débarrasser, mais il n'en eut ni la résolution, ni la force; il ne savait rien faire sans elle. Son Pontificat, qui fut un des plus heureux, a néanmoins laissé une mauvaise réputation, à cause de ces embarras de famille et d'intérieur du palais. Ces tourments continuels contribuèrent à rendre Innocent X encore plus capricieux, plus versatile, plus obstiné, et plus à charge à lui-même; dans ses derniers jours, nous le voyons encore occupé à dépouiller et à éloigner de nouveau les parents qui lui restaient: il mourut dans ces accès d'humeur chagrine, le 5 janvier 1655.

Son corps demeura trois jours sans qu'aucun de ses parents prît soin de son enterrement, comme ils devaient le faire, suivant l'usage de la Cour. Donna Olympia di-

sait qu'elle était une pauvre veuve, que les frais de cette cérémonie étaient au-dessus de ses ressources; aucun autre ne crut avoir des obligations envers le défunt. Un chanoine, qui avait été au service du Pape, mais qui en avait été éloigné depuis longtemps, sacrifia enfin un demi scudi, et lui fit rendre les derniers honneurs.

Mais ne croyons pas que ces déplorables relations domestiques aient eu des conséquences purement personnelles.

Ce népotisme qui avait exercé sous les Pontificats précédents un pouvoir si absolu dans l'État, une influence si considérable dans l'Église, après avoir été fortement ébranlé dans les dernières années d'Urbain VIII, approchait enfin de sa ruine définitive.

§ VI. — Alexandre VII et Clément IX.

Le conclave présenta un aspect inaccoutumé. Jusqu'à ce jour, les neveux s'étaient présentés entourés d'une troupe nombreuse de créatures dévouées, pour s'emparer de la nouvelle élection; Innocent X n'avait point laissé de neveu qui pût tenir unis les cardinaux de son choix et en former une faction. Les membres du Sacré Collége n'étaient pas redevables de leur élection à cet Astalli, qui n'avait dirigé les rênes du gouvernement que pendant un court espace de temps, et qui n'avait exercé aucune influence dominante; ils ne pouvaient donc se sentir obligés à son égard : pour la première fois, depuis de bien longues années, les nouveaux cardinaux entrèrent dans le conclave avec une liberté absolue de voter. On leur proposa de se choisir spontanément un chef; ils répondirent, dit-on, chacun a une tête et des pieds pour lui-même. C'étaient pour la plupart des

hommes distingués, d'un caractère indépendant, et tous bien d'accord entre eux; on les désignait sous le nom de l'*escadron volant*[1]. Ils étaient déterminés à ne plus obéir aux volontés d'un neveu, mais à leur propre conviction et à leur conscience.

Un d'eux, le cardinal Ottobuono, s'écria au lit de mort d'Innocent X : « Il nous faut chercher un homme de bien! — Si vous cherchez un homme de bien, lui répondit Azzolini, un autre d'entre eux, là-bas, dit-il en montrant Chigi, il y en a un. » En effet, Chigi s'était acquis, non-seulement la réputation d'un homme habile et plein de bonnes intentions, mais il s'était particulièrement montré l'adversaire des abus de la forme de gouvernement pratiquée jusqu'à ce jour, abus qui n'avaient jamais été plus criants. Il y avait cependant, surtout parmi les Français, une opposition puissante contre ces cardinaux unis. Lorsque Mazarin, chassé de la France par les troubles de la Fronde, s'occupait, aux frontières de l'Allemagne, de se préparer à reprendre par la force des armes le pouvoir qu'il avait perdu, il n'avait pas trouvé dans Chigi, alors nonce à Cologne, l'appui sur lequel il croyait pouvoir compter : depuis ce moment, il éprouvait une aversion personnelle pour Chigi. Ce fut la cause des nombreuses difficultés de l'élection; les luttes électorales durèrent encore très-longtemps; mais enfin, les nouveaux membres du collége, les *squadronistes*, l'emportèrent, Fabio Chigi fut élu le 7 avril 1655 : il prit le nom d'Alexandre VII.

L'inspiration qui avait déterminé l'élection du nouveau Pape imposait à celui-ci le devoir de gouverner

[1] Pallavicini nomme les suivants comme ayant formé alliance : Imperiale, Omodei, Borromei, Odescalco, Pio, Aquaviva, Ottobuono, Albizi, Gualtieri, Azzolini. C'est l'ambassadeur espagnol qui leur donna la dénomination de *Squadrone*.

autrement que ses derniers prédécesseurs : il parut bien résolu à s'y conformer.

Il resta longtemps sans laisser venir ses neveux à Rome, se vantant de ne pas leur donner *un liard;* son confesseur, Pallavicini, qui écrivit à cette époque l'histoire du concile de Trente, s'écriait déjà dans son ouvrage, qu'il promettait à Alexandre VII un nom immortel, surtout à cause de cette conduite envers sa famille[1].

Il n'est malheureusement jamais facile d'abandonner une vieille habitude, et celle-ci n'aurait pu parvenir à une telle domination, si elle n'avait pas eu en elle-même quelque chose de recommandable et de très-naturel; dans toutes les cours, il se rencontrera toujours des gens prêts à exalter ces faiblesses et à maintenir le passé, quand même des abus frapperaient tous les regards.

Peu à peu, les uns et les autres représentèrent à Alexandre VII qu'il n'était pas convenable que les parents du Pape restassent les simples citoyens d'une ville; cela n'était même pas possible, et, à Sienne, on ne manquait pas de rendre des honneurs de prince à sa famille, ce qui peut facilement impliquer le Saint-Siége dans des relations fâcheuses avec la Toscane. D'autres, non-seulement confirmèrent ces assertions, ils y ajoutèrent que le Pape donnerait un meilleur exemple, en admettant ses parents à sa cour, mais en sachant les maintenir dans de justes bornes, qu'en les tenant ainsi entièrement éloignés. Celui qui, sans doute, fit le plus d'impression sur le Pape, fut Oliva, recteur du collége des Jésuites, qui déclara nettement : que le Pape com-

[1] « Populus, » dit-il, dans la biographie latine d'Alexandre VII, « qui præ « multis vectigalibus humeris sibi ferre videbatur recentiores pontificias domos « tot opibus onustas, huic Alexandri S^mi magnanimitati mirifice plaudebat; in- « explicabili detrimento erat et sacro imperio distributione minus æqua bene- « ficiorum et perpetuis populi oneribus. »

mettait un péché en ne faisant pas venir auprès de lui ses neveux ; les ambassadeurs étrangers n'auraient jamais autant de confiance dans un simple ministre que dans un parent du Pape, d'où il résulterait que le Saint-Père serait mal informé et ne pourrait pas gouverner convenablement.

Il n'en fallait pas tant pour décider le Pape, qui, d'ailleurs, éprouvait déjà un secret penchant vers ce parti. Le 24 avril 1656, il agita, dans le consistoire, la question de savoir si les cardinaux, ses frères, approuveraient qu'il appelât ses parents pour le service du Siége apostolique. On n'osa pas le contredire : peu de temps après, ses parents arrivèrent. Le frère du Pape, don Mario, obtint les emplois les plus lucratifs, la surveillance sur l'*Annona*, l'administration de la justice dans le *Borgo ;* son fils Flavio devint cardinal *Padrone* et eut bientôt 100,000 scudi de revenus ecclésiastiques ; un autre frère du Pape, que celui-ci avait aimé particulièrement, était mort ; son fils Agostino fut choisi pour fonder la nouvelle famille ; on le dota successivement des plus belles propriétés, de l'incomparable Ariccia, de la principauté Farnèse, du palais sur la place *Colonna,* d'un grand nombre de valeurs, de *luoghi di monte,* et il fut marié avec une Borghèse [1]. Ces faveurs furent même étendues sur des parents plus éloignés.

Ainsi, la Cour était retombée dans les anciens abus. Mais Flavio Chigi était bien loin de posséder l'autorité de Pierre Aldobrandini, ou de Scipion Caffarelli, ou de François Barberino ; il n'y prétendait pas non plus ; le gouvernement n'avait point d'attraits pour lui ; il enviait, au contraire, le sort de son cousin laïque Agos-

[1] *Vita di Alessandro VII*, 1666.

tino, qui lui parut avoir reçu, sans beaucoup de peine et de travail, la meilleure part de bonheur.

Alexandre VII lui-même fut bien loin de gouverner avec le pouvoir absolu de ses prédécesseurs.

Une congrégation de l'État avait été instituée du vivant d'Urbain VIII, dans laquelle on devait délibérer sur les affaires générales les plus graves. Elle avait encore, à cette époque, peu d'importance. Sous Innocent X, elle en acquit beaucoup. Pancirolo, secrétaire de cette congrégation, le premier qui se distingua dans l'exercice de cette fonction, prit la plus grande part au gouvernement d'Innocent X; c'est à lui surtout qu'on attribue l'impossibilité, pour aucun des neveux du Pape, de se maintenir au pouvoir. Chigi lui-même remplit pendant quelque temps cette même fonction; maintenant elle était occupée par Rospigliosi : il avait toutes les affaires étrangères sous sa direction. Celles des immunités ecclésiastiques étaient traitées par le cardinal Corrado de Ferrara. Monsignore Fugnano avait la direction des Ordres religieux; Pallavicini décidait les questions théologiques. Les congrégations, qui avaient obtenu peu d'influence sous les Papes précédents, acquirent une autorité réelle. Déjà on entendait soutenir : que le droit de décision absolue n'appartient au Pape que dans des matières spirituelles; dans les affaires temporelles, au contraire, savoir : quand il s'agit de faire la guerre, de conclure la paix, d'aliéner un pays, de lever une contribution, il est obligé de consulter les cardinaux. En effet, Alexandre VII prit une part peu active à l'administration de l'État. Il allait passer deux mois à la campagne, à Castelgandolfo, pour éviter les affaires; quand il habitait Rome, les après-midi étaient consacrés à la littérature; les écrivains étaient admis en sa présence et

lisaient leurs ouvrages : le Pape aimait à faire adopter ses corrections. Dans les matinées aussi, il était difficile d'obtenir audience auprès de lui pour des affaires sérieuses : « J'ai servi, dit Giacomo Quirini, pendant quarante-deux mois, le Pape Alexandre, et j'ai reconnu qu'il ne possédait de la Papauté que le nom de Pape. On ne rencontrait plus chez lui aucune trace des qualités qui l'avaient fait distinguer comme cardinal, de cette vivacité d'esprit, de ce talent de discernement, de cette résolution dans les cas difficiles, de cette facilité à s'exprimer; il éloigna tout souci des affaires, ne songeant qu'à vivre dans un repos absolu. »

Alexandre reconnut par moments ce qu'il y avait d'irrégulier dans cette conduite. Quand ses négociations réussissaient mal, il en rejetait la faute sur les cardinaux; peu de temps avant sa mort, dans son délire, on l'entendait encore parler sous le poids de cette préoccupation.

Ces cardinaux du *Squadrone,* qui avaient le plus contribué à l'élection d'Alexandre VII, et qui, pendant tout son règne, avaient conservé une grande considération, décidèrent aussi l'élection dans le nouveau conclave, après la mort d'Alexandre; seulement, cette fois, ils étaient en meilleure intelligence avec la France. Le 20 juin 1667, Rospigliosi, qui avait été jusqu'à ce jour secrétaire d'État, fut élevé au trône papal, sous le nom de Clément IX.

Toutes les voix s'accordèrent à proclamer qu'il était l'homme le meilleur, le plus bienveillant que l'on pût trouver. A la vérité, il n'avait pas une activité proportionnée à ses bonnes intentions; on le comparait à un arbre couvert de branches saines et fortes, qui produit des feuilles en abondance et quelquefois des fleurs, et

jamais de fruits ; mais il possédait à un haut degré toutes ces vertus qui reposent sur l'absence de défauts, la pureté des mœurs, la modestie, la modération. C'était le premier Pape qui observait réellement quelque mesure dans les faveurs qu'il accordait à ses neveux. Ils ne furent pas positivement tenus éloignés de la Cour, ils obtinrent des emplois ordinaires et fondèrent même une nouvelle famille ; mais c'est qu'on ne voulut pas manquer l'occasion qui se présenta de marier un jeune Rospigliosi avec une riche héritière, une Pallavicina de Gênes. Les faveurs que ces neveux reçurent de leur oncle étaient très-modiques ; ils ne s'approprièrent pas la fortune publique, et ne se partagèrent pas entre eux le monopole des affaires et du pouvoir.

C'est là surtout ce qui caractérise la grande transformation qui s'était opérée.

Jusqu'à cette époque, à chaque avénement au trône, les fonctionnaires étaient changés ou en totalité ou du moins en grande partie ; Clément IX abolit cet usage ; ne voulant mécontenter personne, à l'exception d'un petit nombre d'emplois élevés, il conserva tous les fonctionnaires. Ces emplois, dont il dépouilla les titulaires, furent donnés à des cardinaux, comme Ottobuono et Azzolini, membres de l'*escadron volant*, qui avaient dirigé les dernières élections et qui d'ailleurs étaient très-puissants. Il se montra bien éloigné de vouloir persécuter les neveux de ses prédécesseurs, comme cela s'était pratiqué sous tant de Pontificats : les recommandations de Flavio Chigi ne furent pas beaucoup moins bien accueillies par lui que par Alexandre VII ; les faveurs continuèrent à passer par les mains de Flavio ; tout resta dans la même situation.

Combien les compatriotes du Pape, les habitants de

Pistoie, se virent déçus dans leurs espérances! Ils avaient compté sur des honneurs et des places; ceux d'entre eux qui étaient à Rome avaient déjà, dit-on, adopté des mœurs distinguées et commencé à jurer sur parole de gentilhomme : quelle ne fut pas leur douloureuse surprise, en voyant que les emplois qu'ils espéraient obtenir, bien loin de leur être accordés, n'étaient pas même vacants!

Clément IX déploya aussi cette générosité par laquelle les Papes avaient coutume de signaler leur avénement au trône; il alla même, sous ce rapport, extraordinairement loin : dans le premier mois de son règne, il distribua des présents pour plus de 600,000 scudi. Mais cette prodigalité ne profita ni à ses compatriotes, ni à ses neveux, auxquels on fit même des représentations sur cette négligence de leurs intérêts; tout fut partagé entre les cardinaux, entre les membres influents de la Cour. On voulut voir dans ces dons le prix de quelques stipulations convenues dans le conclave, cependant on n'en trouve aucune trace distincte.

Cette conduite du nouveau Pape était parfaitement en harmonie avec le mouvement qui s'accomplissait dans toute l'Europe.

Il n'y a pas eu d'époque qui ait été plus favorable à l'aristocratie que le milieu du dix-septième siècle : à cette époque, nous voyons dans toute l'étendue de la monarchie espagnole le pouvoir tomber de nouveau entre les mains de la haute noblesse; la constitution anglaise perfectionner, au milieu des luttes les plus sanglantes, le caractère aristocratique des seigneurs tel qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours; les parlements français essayer de jouer un rôle semblable à celui du parlement anglais; la noblesse obtenir dans toute l'Allemagne une

prépondérance décisive, excepté dans deux États où un prince valeureux maintint son indépendance; les États de Suède tendre à une restriction des prérogatives du pouvoir souverain, et la noblesse de Pologne acquérir une indépendance complète. Le même fait eut lieu à Rome; une aristocratie nombreuse, puissante et riche, environna le trône papal; les familles déjà établies limitèrent le pouvoir de la famille naissante du nouveau Pontife; l'autorité spirituelle passa de l'absolutisme et de l'audace envahissante de la monarchie, aux habitudes délibérantes, calmes et faciles d'une constitution aristocratique.

Dans ces circonstances, la Cour prit une autre allure. Il y eut un point d'arrêt très-sensible dans cette affluence continuelle d'étrangers qui venaient à Rome chercher fortune, dans cet éternel déplacement de parvenus; une population sédentaire s'était formée; essayons d'en apprécier les éléments et les mouvements.

§ VII. — Éléments de la Population de Rome.

Commençons par les classes les plus élevées dont nous venons de faire mention.

Là, florissaient ces antiques et célèbres familles romaines : les Savelli, les Conti, les Orsini, les Colonna, les Gaetani. Les Savelli possédaient encore leur ancienne juridiction de la *Corte Savella,* ainsi que le droit d'exempter tous les ans un criminel de la peine de mort[1]; les dames de cette famille ne quittaient jamais, suivant un usage immémorial, leur palais, ou seule-

[1] *Descrittione delle famiglie nobili Romane*, Ms. de la bibliothèque Saint-Marc, VI, 237 et 234.

ment dans un carrosse bien fermé; les Conti conservaient dans leurs antichambres les portraits des Papes issus de leur maison; les Gaetani ne se rappelaient pas sans orgueil Boniface VIII, persuadés, et on était disposé à le leur accorder, que l'esprit de ce Pape reposait sur eux; les Colonna et les Orsini se vantaient que, pendant des siècles, aucun traité de paix n'avait été conclu entre les princes chrétiens, dans lequel ils n'eussent été nominativement compris. Mais quelque puissants qu'ils aient pu être autrefois, ils étaient surtout redevables, sous Clément IX, de la place importante qu'ils occupaient, à leur alliance avec la Cour romaine et les Papes. Quoique les Orsini possédassent les plus belles propriétés, qui auraient dû leur rapporter près de 80,000 scudi, ils étaient cependant très-déchus, à cause de leur générosité mal calculée, et ils avaient besoin des ressources fournies par les emplois ecclésiastiques. Philippe Colonna était parvenu à rétablir sa fortune, grâce seulement à l'autorisation que lui avait accordée Urbain VIII de diminuer les intérêts de sa dette, et aux bénéfices ecclésiastiques auxquels quatre de ses fils avaient été promus par ce Pape.

Déjà, depuis longtemps, l'usage s'était établi pour les familles naissantes d'entrer en relation intime avec ces vieilles maisons princières.

Sous Innocent X, il exista, pendant quelques années, pour ainsi dire, deux grandes branches de parenté formant deux factions ennemies: les Orsini, les Cesarini, les Borghesi, les Aldobrandini, les Ludovisi, les Giustiniani étaient unis avec les Pamfili; les Colonna et les Barberini leur étaient opposés. La réconciliation de donna Olympia avec les Barberini réalisa une alliance générale qui embrassa toutes les familles renommées.

C'est précisément dans cette classe que nous remarquons, à cette époque, un changement. Sous les Papes précédents, la famille régnante avait toujours joué le grand rôle, elle avait écarté les membres de la famille du Pontife décédé et les avait éclipsés par l'acquisition de richesses encore plus considérables. Aujourd'hui il n'en pouvait plus être ainsi, soit parce que les anciennes familles étaient devenues trop riches par des mariages entre elles ou par une meilleure administration de leur fortune, soit parce que les trésors de la Papauté s'épuisèrent insensiblement. Les Chigi, les Rospigliosi étaient bien loin de songer à dépasser leurs prédécesseurs; il leur suffisait de parvenir à être reçus au milieu d'eux.

Chaque société se représente, se reflète, pour ainsi dire, comme au milieu d'un miroir, dans quelque production de l'esprit, dans une coutume originale; l'image la plus fidèle de cette société romaine et de sa vie était le cérémonial de la Cour. Il n'y a jamais eu d'époque où l'on ait tenu plus sévèrement à l'étiquette, ce qui est parfaitement conforme aux tendances aristocratiques de ce siècle. Si le cérémonial a été perfectionné à Rome avec plus d'art et de prédilection, c'est que cette Cour prétendait à la primauté sur toutes les autres, et elle cherchait à exprimer cette prétention par certaines formes extérieures [1]; et c'est aussi parce que les ambassadeurs de France et d'Espagne s'étaient disputé de tout temps la prééminence auprès de cette Cour. Il y eut sous ce règne de Clément IX des discussions innombrables pour le rang, entre les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires, par exemple, le gouverneur; entre les cardi-

[1] L'ambassadeur français Béthune se plaint, par exemple, à la date du 23 février 1627, de ces essais d'étiquette, dans Siri, *Memorie rec.*, VI, p. 262.

naux qui siégeaient dans la Rote et les autres cardinaux; entre une foule d'autres corporations de fonctionnaires; entre les diverses familles, par exemple, entre les Orsini et les Colonna : c'était en vain que Sixte V avait décidé que l'aîné des deux familles devait toujours avoir le pas; quand un Colonna était l'aîné, les Orsini s'abstenaient de paraître; quand c'était un Orsini, les Colonna se tenaient éloignés; les Conti et les Savelli, de leur côté, cédaient malgré eux et en protestant continuellement, à ces derniers mêmes, le premier rang. Les distinctions étaient réglées avec le soin le plus minutieux : on ouvrait, par exemple, les deux battants de la porte pour les parents du Pape, lorsque ceux-ci entraient dans les appartements pontificaux; les autres barons ou cardinaux devaient se contenter d'un seul battant. Une singulière manière de rendre les honneurs s'était introduite : on faisait arrêter son carrosse quand on rencontrait la voiture d'une personne d'un rang supérieur, d'un protecteur. Le marquis Mattei fut, à ce qu'on prétend, le premier qui rendit cet honneur au cardinal Alexandre Farnèse; ce cardinal fit aussi arrêter son carrosse, et ils échangèrent quelques paroles [1]. D'autres suivirent bientôt cet exemple. Les ambassadeurs recevaient ce témoignage de respect de la part de leurs compatriotes : c'était un usage général, malgré toute son incommodité. L'amour-propre s'attache avec force précisément à ce qui est insignifiant, parce qu'on ne peut pardonner aux siens ou à ses égaux ce qui paraît un manque de déférence.

Descendons un échelon plus bas.

Au milieu du dix-septième siècle, on comptait à

[1] J'ai vu dans la bibliothèque Barberini un mémoire particulier : « Circa il « fermar le carroze per complimento e come s'introdusse in uso. »

Rome environ cinquante familles nobles qui avaient trois cents ans d'existence, trente-cinq qui en avaient deux cents, et seize qui dataient de cent ans. On ne voulait pas reconnaître celles qui prétendaient remonter au delà, et on leur attribuait une extraction basse. Dans l'origine, une grande partie de ces familles était établie dans la campagne; mais, malheureusement pour elles, elles se déterminèrent, comme nous l'avons déjà vu, à vendre leurs biens aux familles des neveux, et à en placer l'argent dans les *monti*, à une époque où ils rapportaient de forts intérêts. Dans le commencement, ces opérations ne parurent pas désavantageuses; les neveux payaient très-largement ces biens, et souvent au-dessus de leur valeur; les intérêts des *luoghi di monte*, que l'on touchait régulièrement et sans se donner aucune peine, s'élevaient plus haut que l'excédant du produit de la culture la plus soignée. Bientôt, cependant, on s'aperçut que l'on avait changé des propriétés solides et assurées contre des capitaux fugitifs. Alexandre VII se vit entraîné à faire des réductions sur les *monti*, réductions qui ébranlèrent le crédit et firent baisser considérablement la valeur des *luoghi*. Il n'y a point de famille qui n'ait eu des pertes à supporter.

Mais à côté de ces familles, il s'en éleva une foule d'autres. Les cardinaux et les prélats de la Cour suivaient l'exemple des Papes, chacun suivant sa fortune. Eux aussi ne négligèrent pas d'enrichir leurs neveux avec l'excédant des revenus ecclésiastiques, et de fonder de nouvelles et puissantes maisons. D'autres familles arrivèrent à une position plus relevée, par des places qu'elles occupèrent dans l'administration de la justice; un grand nombre d'autres encore, par les richesses qu'elles amassèrent, comme banquiers pour les affaires

de la Daterie. On comptait, au milieu du dix-septième siècle, quinze familles florentines, onze génoises, neuf portugaises et quatre françaises, qui durent à cette dernière industrie une plus ou moins grande élévation, suivant leur bonheur ou leur habileté; les membres de quelques-unes d'entre elles devinrent les rois de l'argent, indépendants de toutes les complications quotidiennes, comme sous Urbain VIII, les Guicciardini, les Doni, auxquels se joignaient les Giustiniani, les Primi, les Pallavicini. Des familles notables, non-seulement d'Urbin, de Rieti, de Bologne, mais aussi de Parme et de Florence, venaient s'établir à Rome, attirées par l'institution des *monti* et la vénalité des emplois. Les valeurs des *luoghi di monte* furent pendant longtemps très-recherchées, surtout celles des *monti vaccabili,* qui constituaient une espèce de rente viagère, et rapportaient dix et demi pour cent d'intérêts; non-seulement ces valeurs étaient transférées par les plus âgés sur les plus jeunes, mais quand on négligeait l'exécution de cet acte, elles étaient directement transmises par voie de succession : l'administration s'y prêtait sans difficulté. Les choses se passaient de même au sujet des emplois vénaux; à la mort du titulaire, ces emplois auraient dû revenir à la Chambre, et voilà pourquoi le produit était si considérable, relativement au capital primitif; en réalité, ce produit n'était qu'une rente, puisque le titulaire n'avait nullement l'obligation de s'astreindre à aucun des devoirs de sa charge; le transfert de ses fonctions pouvait aussi s'effectuer sans beaucoup de difficultés. Un grand nombre d'emplois sont restés un siècle sans devenir vacants.

La réunion des fonctionnaires et des montistes en colléges leur donna les priviléges d'une certaine représen-

tation, et quoiqu'ils aient été peu à peu troublés dans leurs droits, ils ne cessèrent cependant jamais d'avoir une position indépendante. Le principe aristocratique, confondu avec le système financier de l'État, leur était très-favorable. Il arriva parfois que des étrangers élevaient trop haut leurs prétentions.

La basse classe du peuple s'établit, toujours plus nombreuse, autour de ces familles riches, puissantes et ambitieuses.

Il nous reste des catalogues contenant les chiffres de la population de Rome; en les comparant entre eux, pour diverses années, on arrive à un résultat très-remarquable, au sujet de la formation de cette population. On ne peut pas dire qu'elle se soit rapidement augmentée : en l'année 1600, nous trouvons environ 110,000 habitants; cinquante-six ans plus tard, un peu plus de 120,000, et cette augmentation n'a rien d'extraordinaire : mais il est un autre fait digne d'être observé. La population de Rome avait été, dans les siècles précédents, très-mobile. Sous Paul IV, elle descendit de 80,000 à 50,000; moins d'un demi-siècle après, elle s'éleva à plus de 100,000. Ces changements provenaient de ce que ceux qui composaient la Cour étaient pour la plupart des célibataires et n'y avaient point de demeure fixe. Vers la fin du seizième siècle, mais principalement dans la première moitié du dix-septième, l'établissement de nombreuses familles rendit la population plus stable. Rome avait

En l'an	1600	109,729 habitants et	20,019 familles.
	1614	115,643	21,422
	1619	106,050	24,380
	1628	115,374	24,429
	1644	110,608	27,279

En l'an	1653	118,882 habitants et	29,081 familles.
	1656	120,596	30,103 [1].

Nous voyons que le nombre des habitants diminue d'une année à l'autre ; le nombre des familles, au contraire, s'accroît dans une progression régulière. Ce nombre augmenta de plus de dix mille dans ces cinquante-six années ; ce qui est d'autant plus significatif que l'accroissement des habitants en général ne présente que le même chiffre. La foule des célibataires qui allaient et venaient devint plus petite ; la masse de la population, au contraire, se fixa pour toujours. Elle est restée depuis cette époque dans la même proportion, sauf quelques changements insignifiants.

Après le retour des Papes d'Avignon, et la fin du schisme, la ville, qui était menacée de devenir un village, se développa autour de la Cour romaine. Avec le pouvoir et la richesse des familles papales, avec la sécurité qui n'avait plus à craindre ni troubles intérieurs, ni ennemis extérieurs, avec la jouissance facile procurée par la rente que l'on tirait des revenus de l'État ou de l'Église, surgit une nombreuse population, fixée, domiciliée à Rome, composée presque tout entière de parvenus, comme les neveux eux-mêmes.

Jusqu'à ce jour, cette population avait été continuellement augmentée et rajeunie par de nouveaux venus, qui affluaient particulièrement de la patrie de chaque Pape ; la capitale elle-même de la chrétienté avait été créée, embellie, agrandie, sous l'influence de l'immense action sur le monde que le Saint-Siége avait exercée,

[1] Les catalogues d'où ces chiffres sont extraits se trouvent en manuscrits dans la bibliothèque Barberini. Cancellieri, *del tarantismo di Roma*, p. 73, contient un catalogue d'une époque postérieure, de 1702 jusqu'en 1816.

grâce à la restauration du catholicisme; mais dès que l'extension de l'empire spirituel s'arrêta, la population cessa aussi de s'accroître.

La ville moderne, telle qu'elle charme encore aujourd'hui l'attention des voyageurs, est l'œuvre, en grande partie, de cette époque de la restauration catholique. Jetons un coup d'œil sur ses monuments.

§ VIII. — Constructions exécutées par les Papes.

Nous avons parlé des constructions grandioses exécutées par Sixte V, et de l'esprit de réaction religieuse qui présida à ses travaux. Son exemple fut suivi par Clément VIII. C'est lui qui a fait élever quelques-unes des plus belles chapelles dans Saint-Jean et dans Saint-Pierre; il a fondé la nouvelle résidence dans le Vatican : le Pape et le secrétaire d'État habitent encore de nos jours les appartements que Clément VIII a fait construire.

Mais Paul V, surtout, eut l'ambition de rivaliser avec le franciscain (Sixte V). « Dans toute la ville, dit une biographie contemporaine de Paul V, il a aplani des coteaux; partout où il y avait des sinuosités, il a ouvert de larges points de vue, il a construit de grandes places et les a rendues encore plus magnifiques par la construction de nouveaux édifices; l'eau qu'il a amenée au milieu de la ville n'est plus le simple jeu artificiel de tuyaux; elle jaillit comme un torrent. La variété des jardins qu'il a fait planter rivalise avec la splendeur de ses palais. Dans l'intérieur de ses chapelles privées, tout est resplendissant d'or et d'argent; elles sont non-seulement ornées, mais remplies de pierres précieuses. Les chapelles publiques s'élèvent comme des basiliques, les

basiliques comme des temples, les temples comme des montagnes de marbre [1]. »

Nous voyons que ce n'est pas le beau et l'harmonie des proportions qu'on loue dans ses constructions, mais bien le colossal et le magnifique, ce qui est en effet leur caractère.

Dans Sainte-Marie-Majeure, il fit ériger, vis-à-vis la chapelle de Sixte V, une chapelle encore plus brillante et tout entière en marbre le plus précieux.

Il conduisit au Janicule, de plus loin encore que Sixte V ne l'avait fait, d'une distance de trente-cinq milles, l'eau qui porte son nom, l'*Aqua Paolina*. Qui n'est pas venu visiter ces antiques et célèbres collines, qui furent attaquées par Porsenna, et qui aujourd'hui ne sont plus que des vignobles, des vergers et des ruines! Du haut de ces collines, on découvre la ville et la campagne jusqu'aux montagnes éloignées que le soir enveloppe d'une vapeur admirablement colorée, comme d'un voile transparent. La solitude est magnifiquement animée par le murmure de l'eau jaillissante. Ce qui distingue Rome parmi toutes les autres villes, c'est l'abondance de l'eau, c'est la quantité de fontaines. L'*Aqua Paolina* contribue sans doute le plus à ce charme tout particulier, c'est elle qui remplit les fontaines incomparables de la place Saint-Pierre. Elle est dirigée, par-dessous le *Ponte Sisto*, dans la ville proprement dite; les fontaines près du palais Farnèse, et plus loin, plusieurs autres, sont entretenues par cette eau [2].

Sixte V avait fait élever la coupole de Saint-Pierre,

[1] *Vita Pauli V compendiose scripta*. Ms. Barb.

[2] *Magnificentia Pauli V, seu publicæ utilitatis et splendoris opera a Paulo vel in urbe vel alibi instituta*. Ms.

Paul V entreprit d'achever l'église. Il exécuta ce travail dans les plus grandes proportions, en se conformant à l'esprit de son époque. De nos jours, nous aimerions mieux que l'on eût suivi le plan primitif de Bramante et de Michel-Ange ; le projet de Paul V, au contraire, a parfaitement satisfait le goût du dix-septième et du dix-huitième siècle. Il est vrai que ce sont des dimensions exagérées ; qui peut trouver cette façade belle? Mais quel aspect séduisant, grandiose ! Le colossal du monument, la place, l'obélisque, tous les édifices environnants produisent l'impression gigantesque que l'on se proposait, et qui vous saisit avec une force irrésistible, indélébile.

Malgré la brièveté du règne des Ludovisi, ils ont cependant élevé à leur mémoire un monument impérissable, *Saint-Ignace,* et leur *villa* située dans l'intérieur de Rome ; Nicolo Ludovisio possédait six palais qui tous furent embellis par ses soins.

Urbain VIII s'est survécu, non-seulement dans diverses églises — Sainte-Bibiana, Saint-Quirice, Saint-Sébastien sur le Palatin, mais surtout dans les palais et dans les fortifications, monuments bien plus conformes à ses goûts. Après avoir entouré le château Saint-Ange de fossés et de remparts, après l'avoir armé, fortifié et achevé, comme il s'en vante sur une de ses monnaies, il continua, suivant le plan de l'habile architecte, le cardinal Maculano, la muraille autour du Vatican et du jardin Belvedère, jusqu'à la porte Cavalleggieri : là commençaient alors d'autres fortifications qui devaient entourer la Lungara, Trastevere et le Janicule, et s'étendre jusqu'au prieuré sur l'Aventin ; la *Porta Portuense* est principalement l'ouvrage d'Urbain VIII. Ce n'est que dans cette enceinte qu'il se sentit en sûreté. Il

a rétabli avec soin le pont qui conduit des habitations papales au château Saint-Ange[1].

Innocent X a aussi beaucoup bâti : sur le Capitole, dont il chercha à mettre les deux côtés en harmonie ; dans l'église de Latran, où il eut le mérite de respecter les anciennes formes de l'art, beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour ; principalement sur la *Piazza Navona*.

On a remarqué que lorsqu'il traversait la place Saint-Pierre, il tenait les yeux fixés sur la fontaine de Paul V[2]. Il voulait rivaliser avec ce Pape, et orner sa place favorite d'une fontaine encore plus belle. Bernini appliqua tout son art à remplir ce but. Un obélisque fut amené du cirque de Caracalla, on y grava les armes de la famille. Des maisons furent abattues pour donner à la place une forme nouvelle ; *Sainte-Agnès* fut entièrement restaurée ; non loin de là, s'éleva le palais Pamfili, richement doté de statues, de peintures et d'un ameublement précieux. Il transforma la vigne que sa famille possédait de l'autre côté du Vatican en une des plus belles villas, renfermant tout ce qui pouvait rendre agréable la vie de la campagne.

Nous observons déjà dans Alexandre VII le goût moderne pour la régularité. Combien de maisons n'a-t-il pas fait abattre afin de rendre les rues droites! il fallut que le palais Salviati tombât pour former la place du *Collegio Romano;* il changea aussi la place Colonna sur laquelle il construisit son palais de famille. Il a restauré la *Sapienza* et la *Propaganda*. Mais son monument le plus remarquable fut sans aucun doute la colonnade

[1] Extraits du *Diario* de Giacinto Gigli. Cancellieri, *del tavantismo di Roma*, p. 55, a fait imprimer les passages qui se trouvent ici.

[2] *Diario Deme, 4 Luglio* 1648.

dont il entoura la partie supérieure de la place Saint-Pierre, ouvrage colossal composé de 284 colonnes et 88 piliers. Quoi qu'on ait pu dire dans le commencement et même plus tard contre ce monument [1], on ne peut cependant nier qu'il soit conçu dans une idée d'ensemble, et qu'il contribue pour sa part à l'aspect immense et séduisant de cette place.

C'est ainsi que se forma et s'embellit insensiblement cette ville, que depuis cette époque d'innombrables étrangers sont venus visiter. Elle se remplit en même temps de trésors de tous genres. Des bibliothèques nombreuses furent établies dans le Vatican, dans les couvents des Augustins, des Dominicains, dans les maisons des Jésuites et des Pères de l'Oratoire; dans les palais, on rivalisait à qui entasserait le plus d'ouvrages imprimés, à qui recueillerait le plus de manuscrits rares. Non pas qu'on se soit livré avec beaucoup d'ardeur à l'étude des sciences; on étudiait, mais à loisir; moins pour faire quelque découverte nouvelle que pour s'approprier et mettre en œuvre celles qui étaient connues. De toutes les académies qui s'élevèrent d'année en année, deux seulement se consacrèrent à l'étude de la nature, mais sans produire aucun travail original [2]; toutes les autres, portant les noms les plus bizarres, les *umoristi* [3], les *ordonnées*, les *virginales*, les *fantastiques*, les *uniformes*, ne s'occupaient que de poésie et d'éloquence, d'exercices de gymnastique intellectuelle, restant sta-

[1] Les frais s'élevaient déjà sous Alexandre à 900,000 scudi, qui furent pris dans la caisse *della fabrica di S. Pietro*.

[2] Je veux parler de l'académie Lincei, fondée en 1603 par Federigo Cesi, qui cependant n'a réellement produit qu'un travail italien sur l'histoire naturelle du Mexique par Hermandez. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, VIII, p. 195.

[3] *Umoristi*, l'Académie des gens de bonne humeur. Fischer, *Vita Erythræi*, p. L, 51.

tionnaires dans un cercle étroit de pensées, et usant cependant à ce jeu stérile de belles facultés. Les palais devaient être ornés non-seulement de livres, mais aussi d'ouvrages d'art de l'antiquité et des temps modernes, de statues, de bas-reliefs et d'inscriptions. A cette époque, les maisons Cesi, Giustiniani, Strozzi, Massimi, les jardins des Mattei étaient les plus célèbres; on exposait à l'admiration des contemporains des collections comme celle de Kircher chez les Jésuites. Il y avait encore bien plus de curiosité, d'érudition d'antiquaire dans ce zèle à former des collections, que de goût sérieux pour les belles formes de l'art ou de désir d'acquérir des connaissances plus approfondies. Il est digne d'observer que, dans le fond, on pensait toujours encore sur ce sujet comme Sixte V; on était bien éloigné de consacrer aux restes de l'antiquité l'attention et les soins conservateurs qu'ils ont trouvés plus tard. Que pouvait-on espérer de ces amateurs des beaux-arts, lorsqu'on lisait parmi les priviléges des Borghèse, celui-ci : ils ne doivent être punissables pour aucun genre de destruction. On a de la peine à croire tous les actes de vandalisme commis dans le dix-septième siècle. Les Thermes de Constantin s'étaient toujours conservés assez intacts, à travers tant d'époques et de révolutions; certainement ils auraient dû être protégés par la reconnaissance pour celui qui avait rendu de si éminents services à l'Église chrétienne; néanmoins ils furent détruits de fond en comble sous Paul V, et, selon le goût de cette époque, transformés en palais et en jardins, qui furent ensuite échangés pour la *villa Mondragone* dans Frascati. Le temple de la Paix lui-même, encore assez bien conservé, ne trouva pas grâce auprès de Paul V. Il conçut l'idée de faire fondre une statue d'airain co-

lossale de la Vierge Marie avec l'enfant Jésus, et de la faire placer si haut, que les regards de Marie, la protectrice de Rome, pussent dominer toute la ville. Il fallait pour cet objet une colonne d'une longueur extraordinaire. Il rencontra enfin cette colonne dans le temple de la Paix; sans réfléchir que cette colonne étant isolée paraîtrait plus bizarre et plus surprenante que belle et harmonieusement placée, il l'enleva et y plaça la statue colossale, telle que nous la voyons encore aujourd'hui.

Quand même tout ce qu'on a dit des Barberini ne serait pas vrai, on ne peut cependant nier qu'en général ils procédèrent dans le même esprit. Sous Urbain VIII, on eut encore une fois l'intention de détruire ce monument incomparable des temps républicains, le seul authentique et bien conservé, le monument de Cecilia Metella, afin d'employer le marbre à la construction de la *Fontaine de Trevi*. Le plus célèbre sculpteur et architecte de cette époque, Bernini, qui était chargé de la construction de la fontaine, prépara ce projet, et le Pape lui donna par un bref la permission de l'exécuter. On s'était déjà mis à l'œuvre, lorsque le peuple romain, qui aimait ses antiquités, s'y opposa avec énergie. Il sauva pour la seconde fois ce monument, le plus ancien qui eût survécu; il fallut renoncer à le détruire, pour ne pas exciter une révolte [1].

Mais tout se tient. Dans la littérature comme dans les arts, la réaction catholique développa ses idées, ses tendances particulières qui aspiraient à la domination exclusive, ne comprenant ni ne reconnaissant ce qui leur était étranger, et se montrant décidée à le détruire, quand elles ne pouvaient le subjuguer.

[1] Deone en donne un récit détaillé.

Rome n'en était toujours pas moins la capitale de la culture intellectuelle de l'Europe ; elle n'avait pas son égale pour l'érudition et pour la pratique des arts, telle que le goût de cette époque la demandait; elle était encore féconde en créations musicales ; le style harmonique envahit à cette époque le style de chapelle ; les voyageurs étaient ravis : « Il faudrait être disgracié de la nature, s'écrie Spon, qui vint à Rome en 1674, pour ne pas trouver sa satisfaction dans une des mille variétés de cette ville merveilleuse [1]. » Il les énumère : les bibliothèques où l'on peut étudier les ouvrages les plus rares, les concerts dans les églises et les palais où l'on peut entendre tous les jours les plus belles voix ; tant de collections pour la sculpture et la peinture anciennes et modernes; tant d'édifices magnifiques de tous les temps, des villas entières revêtues de bas-reliefs et d'inscriptions, dont à lui seul il en a copié mille nouvelles; la présence de tant d'étrangers, de tous les pays et de toutes les langues; on y jouit des beautés de la nature dans des jardins semblables à ceux du paradis, et celui qui aime les pratiques de la piété, ajoute-t-il, trouve tout ce qu'il peut souhaiter, au moyen des églises, des reliques, des processions.

Sans doute, il y eut ailleurs des mouvements intellectuels encore plus complets et plus originaux ; mais les formes achevées et parfaites du monde romain, cette concentration de vie qui ne lui présentait pas de destinée hors de lui-même, cette abondance de richesses, cette jouissance tranquille, jointe à la sécurité et au contentement que l'aspect continuel des objets de leur vénération procurait aux fidèles, exerçaient toujours un attrait irrésistible.

[1] Spon et Wethler, *Voyage d'Italie et de Grèce*, I, p. 30.

Représentons-nous la magie de cet attrait par l'exemple le plus surprenant, qui, à cette époque, opéra une vive réaction même sur la cour de Rome *.

§ IX. — Digression sur la reine Christine de Suède. — Sa Conversion à la Religion catholique. — Son Abdication. — Ses Voyages. — Son influence sur les Arts et la Littérature de l'Italie.

Nous avons eu déjà souvent l'occasion de diriger nos regards vers la Suède.

Dans ce pays, dont le luthéranisme changea toute la constitution politique, dans lequel la réaction catholique rencontra des représentants et des adversaires parmi les personnes le plus haut placées, qui venait de déterminer la solution décisive de la grande lutte qui agitait l'Europe moderne; précisément dans ce pays, le catholicisme fit, à cette époque, la conquête la plus inattendue. Il attira dans son sein la fille du plus ardent champion des protestants, la reine Christine de Suède. La manière dont s'opéra cette conversion est digne d'être connue.

Commençons par apprécier la position prise par la jeune reine dans son royaume.

Après la mort de Gustave-Adolphe, il fut question, pendant un moment, en Suède, comme en 1619 en Autriche, en 1640 en Portugal, et, à cette époque, dans tant d'autres pays, si on ne devait pas se rendre indépendant du pouvoir royal et se constituer en république [1].

* Voir la note nº 1, à la suite de ce huitième livre.

[1] *La Vie de la reine Christine faite par elle-même*, dans Arckenholtz, *Mémoire pour servir à l'Histoire de Christine*, t. III, p. 41. « On m'a voulu persuader qu'on mit en délibération en certaines assemblées particulières s'il falloit se mettre en liberté, n'ayant qu'un enfant en tête, dont il étoit aisé de se défaire, et de s'ériger en république. » Comparez la note d'Arckenholtz.

Cette proposition fut, il est vrai, rejetée; on prêta foi et hommage à la fille du roi défunt; mais comme elle n'était qu'une enfant de six ans, et qu'il n'y avait personne de la famille royale qui pût prendre les rênes du gouvernement, il arriva que le pouvoir tomba entre les mains d'un petit nombre de seigneurs. Les tendances anti-monarchiques trouvaient du retentissement et de l'approbation en Suède; déjà la conduite du long parlement en Angleterre, et bien plus encore les mouvements de la Fronde, qui étaient bien plus décidément aristocratiques, avaient agité les esprits. « Je le vois bien, dit un jour Christine elle-même, au milieu du sénat, on désire ici que la Suède devienne un royaume électoral ou une aristocratie. »

Mais cette jeune princesse n'était pas disposée à laisser tomber le pouvoir royal en décadence; elle voulut être reine dans toute la force du mot. Elle se consacra avec une ardeur admirable aux affaires, dès le moment où elle s'empara de la direction du gouvernement, en l'année 1644. Jamais elle ne négligeait d'assister à une seule séance du sénat; nous la voyons un jour avec la fièvre, s'étant fait saigner, ce qui ne l'empêcha nullement de suivre les séances. Elle prend soin de s'y préparer de son mieux, lisant des pièces de plusieurs pages de longueur, et s'en appropriant le contenu, méditant les points litigieux, le soir, avant de s'endormir, le matin, de bonne heure, à son réveil[1]. Elle sait poser une question avec une grande habileté, ne laissant pas deviner le côté vers lequel elle penche; après avoir entendu tous les membres, elle exprime aussi son opinion qui se trouve toujours très-bien motivée, et qui, le plus

[1] *Paolo Casati al papa Alessandro VII sopra la regina di Suecia.* Ms.

souvent, est adoptée. Les ambassadeurs étrangers sont tout étonnés de l'autorité qu'elle sait exercer dans le sénat [1]. Elle eut personnellement beaucoup de part à la conclusion de la paix de Westphalie : les officiers de l'armée, même un de ses ambassadeurs au congrès, étaient opposés à cette paix ; en Suède aussi, il y avait des gens qui n'approuvaient pas les concessions faites aux catholiques, particulièrement au sujet des États héréditaires de l'Autriche ; mais elle ne voulut pas tenter de nouveau les chances de la fortune. Jamais la Suède n'avait été si glorieuse ni si puissante ; elle mit son orgueil à maintenir cette situation, et à rendre le repos à la chrétienté.

Si elle abaissa, à cette époque, le pouvoir arbitraire de l'aristocratie, celle-ci ne devait pas se flatter davantage de parvenir dans l'avenir à réaliser ses rêves d'indépendance ; car, malgré sa jeunesse, Christine se hâta de proposer pour son successeur son oncle, le comte palatin Charles-Gustave. Elle disait que ce prince n'avait jamais osé concevoir un pareil espoir, et qu'elle seule avait fait réussir ce projet, contrairement à la volonté du sénat, qui n'avait pas même voulu en délibérer ; contrairement à la volonté des États, qui n'y avaient consenti que par égard pour elle : en effet, c'était toute sa pensée, elle l'exécuta, malgré tout obstacle. Il suffit de dire que cette succession fut irrévocablement établie [2].

Combien n'est-il pas remarquable de la voir, avec

[1] *Mémoires de ce qui s'est passé en Suède, tirez des depesches de M. Chanut*, I, p. 245 (1648, février). « Il est incroyable comment elle est puissante dans son conseil, car elle ajoute à la qualité de reine la grâce, le crédit, les bienfaits et la force de persuader. »

[2] *Règne de Christine jusqu'à sa résignation*, dans Arckenholtz, III, 62, notes.

cette ardeur pour les affaires, se livrer en même temps, avec une sorte de passion, à l'étude! Dans les années de son enfance, les leçons avaient été son plus grand plaisir. Ce goût si précoce pouvait venir de ce qu'elle habitait avec sa mère qui s'abandonnait entièrement à sa douleur sur la perte de son époux; Christine attendait impatiemment, tous les jours, le moment où elle serait tirée de ces appartements obscurs et lugubres. Elle possédait pour les langues une facilité extraordinaire; elle raconte qu'elle en a appris un grand nombre, à vrai dire, sans le secours d'aucun maître [1]; ce qui est d'autant plus merveilleux, qu'elle avait réellement acquis dans quelques langues toute l'habileté d'une indigène. A mesure qu'elle grandit, elle fut toujours de plus en plus saisie par le charme des jouissances littéraires. C'était l'époque où la littérature se dégageait insensiblement du cercle des discussions théologiques, et où des réputations généralement reconnues s'élevaient au-dessus des deux partis. Elle avait l'ambition d'attirer auprès d'elle les hommes célèbres, de profiter de leur instruction. Quelques philologues et historiens allemands vinrent d'abord; par exemple, Freinshemius, à la sollicitation duquel elle remit à Ulm, ville natale de ce savant, la plus grande partie des contributions de guerre qui lui avaient été imposées [2]; des savants neerlandais arrivèrent ensuite; Isaac Vossius mit en vogue l'étude de la langue grecque; en peu de

[1] *La Vie de Christine écrite par elle-même*, p. 53. « Je savois à l'âge de quatorze ans toutes les langues, toutes les sciences et tous les exercices dont on vouloit m'instruire. Mais depuis j'en ai bien appris d'autres sans le secours d'aucun maître: et il est certain que je n'en eus jamais, ni pour apprendre la langue allemande, la françoise, l'italienne et l'espagnole. »

[2] Harangue panégyrique de Freinshemius à Christine, 1647, dans Arckenholtz, II, deuxième appendice, p. 104.

temps, elle devint très-habile dans la lecture des auteurs anciens les plus difficiles et les plus importants : elle se familiarisa même avec les Pères de l'Église. Nicolas Heinsius dit que son premier bonheur est d'être venu au monde sous le règne de cette reine, son second bonheur de l'avoir connue, et son troisième et principal le désir qu'il éprouve de voir la postérité instruite de la faveur dont cette reine l'a honoré. Elle employa surtout Heinsius à recueillir en Italie les manuscrits précieux et les livres rares, mission qu'il exécuta avec conscience et succès. Les Italiens se plaignaient de ce qu'on chargeait des vaisseaux avec les dépouilles de leurs bibliothèques et de ce qu'on transportait les dépôts de leur érudition dans le Nord. En l'année 1650, parut Salmasius : la reine lui avait fait dire que s'il ne venait pas auprès d'elle, elle serait obligée d'aller le trouver : il habita le palais de Christine pendant une année. Descartes aussi fut enfin déterminé à se rendre auprès de cette reine ; il avait l'honneur de la voir tous les matins, vers cinq heures, dans sa bibliothèque : on prétend qu'elle a su déduire, au grand étonnement de Descartes, des ouvrages de Platon, le système du philosophe français. Il est certain que dans les conférences qu'elle eut avec les savants et dans ses entretiens avec le sénat, elle montra la supériorité de la mémoire la plus heureuse, jointe à une conception prompte et à une grande pénétration. « Son esprit est tout à fait extraordinaire, s'écrie avec admiration Naudé ; elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout [1]. »

[1] *Naudé à Gassendi*, 19 oct. 1652. « La reine de laquelle je puis dire sans flatterie qu'elle tient mieux sa partie ès-conférences qu'elle tient assez souvent avec MM. Bochart, Bourdelot, du Fresne et moi, qu'aucun de la compagnie, et si je vous dis que son esprit est tout-à-fait extraordinaire, je ne mentirai point, car elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout. »

Étonnante création de la nature! Une jeune fille exempte de toute vanité! Christine ne cherche pas à cacher qu'elle a une épaule plus haute que l'autre; on lui a dit que sa beauté consiste particulièrement dans sa riche chevelure, elle ne lui donne pas même les soins les plus ordinaires; toutes les petites préoccupations de la vie lui sont étrangères; jamais elle n'a eu de goût pour les plaisirs de la table; elle ne s'est jamais plaint d'un mets, elle ne boit que de l'eau; elle n'aime et ne comprend aucune des occupations généralement réservées à la femme; elle se plaît à entendre raconter que, à l'époque de sa naissance, on l'a prise pour un garçon; que dans sa tendre enfance, au lieu de s'effrayer de la détonnation du canon, elle battait des mains et se montrait une véritable enfant de soldat; elle monte à cheval avec hardiesse et galope, un seul pied dans l'étrier; à la chasse, elle abat le gibier du premier coup.

Elle étudie Tacite et Platon, et comprend quelquefois même ces auteurs mieux que des philologues de profession. Malgré sa jeunesse, elle sait se faire une opinion indépendante sur les affaires de l'État et la défendre en présence de sénateurs vieillis dans les charges; elle apporte au travail l'ardeur juvénile d'une pénétration naturelle. Surtout elle est profondément pénétrée de la haute importance que lui donne sa naissance, de la nécessité de ne laisser empiéter d'aucune manière sur son autorité. Jamais elle n'eût consenti à ce qu'un ambassadeur se mît directement en relation avec ses ministres; elle ne voulait pas souffrir qu'aucun de ses sujets portât la décoration d'un ordre étranger, qu'*un membre de son troupeau*, comme elle disait, *se laissât marquer par une main étrangère;* elle savait prendre une attitude devant laquelle les généraux

qui avaient fait trembler l'Allemagne restaient immobiles et muets ; si une nouvelle guerre eût éclaté, elle se serait très-certainement mise à la tête de ses troupes.

Avec ces sentiments et cette disposition si décidée pour la domination, la pensée de se marier, de donner à un homme des droits sur sa personne, lui était insupportable ; elle se regardait comme dispensée de l'obligation qu'elle pouvait avoir envers son pays de se marier, par l'établissement de l'ordre de succession : après avoir été couronnée, elle déclara qu'elle aimerait mieux mourir que se marier [1].

Une semblable situation pouvait-elle longtemps se soutenir ? N'avait-elle pas quelque chose d'extraordinaire, de forcé, de dépourvu de ce calme d'une existence naturelle et satisfaite d'elle-même ? Ce n'est point la passion pour les affaires qui pousse Christine à s'y livrer avec ardeur ; elle y est excitée par l'ambition et l'orgueil de son rang, mais elle n'y trouve aucun plaisir. Elle n'aime pas non plus sa patrie, ni ses fêtes, ni ses coutumes, ni sa constitution religieuse, ni sa constitution politique ; elle déteste les cérémonies officielles, les longs discours qu'elle est obligée d'écouter, toutes les fonctions où sa présence est nécessaire ; le cercle de culture intellectuelle dans lequel vivent ses compatriotes, lui paraît méprisable. Si ce trône, elle ne l'avait pas possédé dès son enfance, il lui aurait peut-être apparu comme le but suprême de ses désirs ; mais aussi loin que la reportent ses souvenirs, les facultés instinctives de son âme, celles qui font toute la destinée de l'homme,

[1] « Je me serois, dit-elle dans son *Autobiographie*, p. 57, sans doute mariée, si je n'eusse reconnu en moi la force de me passer des plaisirs de l'amour. » Et on peut d'autant plus la croire à ce sujet, que cet ouvrage est une espèce de confession.

prirent une direction qui la détourna constamment de son pays. L'amour de l'extraordinaire domine toute sa vie, lui fait méconnaître les égards que lui impose sa dignité, et l'empêche d'opposer aux impressions du moment cette supériorité d'une âme calme et maîtresse d'elle-même; elle possède des sentiments élevés, elle est courageuse, pleine d'élan et d'énergie, mais aussi elle est extravagante, violente, cherchant volontairement à ne pas paraître femme, ne se montrant ni aimable, ni même respectueuse, non-seulement envers sa mère, mais envers la mémoire de son père à laquelle elle ne peut sacrifier une réponse mordante; parfois, on croirait qu'elle ne sait pas ce qu'elle dit [1]. De quelque haut qu'elle parte, une telle conduite ne doit pas manquer d'enfanter une réaction qui achève d'enlever tout contentement de soi-même, tout bonheur.

Souvent il arrive que cette inquiétude, cette agitation de l'esprit et du cœur se portent plus particulièrement vers la religion. Sous ce rapport, voici comment les choses se passèrent pour Christine.

La reine s'arrêtait dans ses souvenirs, avec une prédilection toute spéciale, sur son instituteur, le docteur Jean Matthiae, dont l'âme simple, pure et douce la captiva dès le premier jour, et qui devint son meilleur confident, même pour toutes les petites affaires de sa vie [2]. Aussitôt qu'on eut vu qu'aucune des Églises existantes ne songeait à renverser l'autre, le désir de les unir se manifesta dans quelques esprits. C'était aussi le vœu de Matthiae : il publia un livre dans lequel il par-

[1] On ne peut conclure autre chose de sa conversation avec sa mère; dans Chanut, III, 363, mai 1654.

[2] « Très-capable, dit-elle dans son *Autobiographie*, p. 81, de bien instruire un enfant tel que j'étois, ayant une honnêteté, une discrétion et une douceur qui le faisoit aimer et estimer. »

lait de la réunion des deux Églises protestantes. La reine alors partageait beaucoup son opinion ; elle conçut la pensée de fonder une académie théologique qui devait travailler à la réunion des deux confessions. Mais le fanatisme indomptable des luthériens inébranlables s'éleva de suite contre ce projet. Un surintendant de Calmar attaqua ce livre avec fureur : les États prirent aussi parti contre l'ouvrage. Les évêques rappelèrent au conseil du royaume qu'il avait à veiller sur la religion du pays ; le grand chancelier se rendit auprès de la reine et lui fit des représentations si énergiques que des larmes de colère mouillèrent les yeux de Christine [1].

Il est très-possible qu'elle eût clairement remarqué que ce n'était pas un zèle bien pur qui mettait les luthériens en mouvement. Elle pensa qu'on voulait la tromper, en lui donnant une fausse idée de Dieu, seulement pour la conduire vers un but prémédité. La manière dont on lui représentait Dieu ne lui parut pas digne de la divinité [2].

Les sermons diffus qui l'avaient toujours ennuyée et qu'elle était obligée d'entendre, en vertu des ordonnances du royaume, lui devinrent insupportables : elle en témoignait souvent son impatience, remuant sa chaise, jouant avec sa petite chienne ; on s'opiniâtra d'autant plus à l'astreindre sans pitié à ces pratiques.

L'arrivée des savants étrangers la fortifia dans les dispositions vers lesquelles elle marchait et qui l'éloignaient intérieurement de la religion de son pays. Quel-

[1] Lettre de Axel Oxenstierne, du 2 mai 1647, dans Arckenholtz, IV, Append. n° 21, et particulièrement du comte Brahe, Arckenholtz, IV, p. 229. — Le livre de Matthiae a pour titre : *Idea boni ordinis in ecclesia Christi.*

[2] « Je crus, » dit-elle dans une note communiquée par Galdenblad, « que les hommes vous faisoient parler à leur mode et qu'ils me vouloient tromper et me faire peur pour me gouverner à la leur ; » dans Arckenholtz, III, p. 209.

ques-uns de ces savants étaient catholiques ; d'autres, par exemple, Isaac Vossius, passaient pour incrédules ; Bourdelot, un véritable courtisan, rempli de connaissances, doué du talent de la conversation, sans pédanterie, était d'autant plus en faveur qu'il l'avait guérie d'une maladie dangereuse ; il se moquait de tout, et passait pour un matérialiste.

La jeune princesse tomba insensiblement dans des doutes insolubles. Il lui semblait que toute religion positive était une invention des hommes, que chaque argument valait aussi bien contre l'une que contre l'autre, et qu'après tout, il était indifférent d'appartenir à telle croyance plutôt qu'à telle autre.

Elle n'alla cependant pas jusqu'à l'irréligion proprement dite : elle possédait quelques convictions inébranlables ; dans l'existence isolée qu'elle menait sur le trône, elle n'aurait pu se passer de la croyance en Dieu, elle se regardait presque comme d'un degré plus rapprochée de lui : « Tu sais, s'écrie-t-elle, combien de fois je t'ai prié dans une langue inconnue aux esprits ordinaires, de m'accorder la grâce de m'éclairer, et combien de fois j'ai fait vœu de t'écouter, dussé-je même sacrifier ma vie et mon bonheur ! » Elle rapproche ces élans de son cœur de ses autres idées : « Je renonçais, dit-elle, à tout autre amour et je me vouais à celui-ci. »

Mais se pourrait-il que Dieu eût laissé les hommes sans la véritable religion ? Une sentence de Cicéron, exprimant que l'unité est le caractère nécessaire de la vraie religion, et que toutes les autres devaient être fausses, fit surtout une grande impression sur elle [1].

[1] Pallavicini, *Vita di Alessandro VII.*

La question était de savoir quelle était cette véritable religion. Ne cherchons pas ici des preuves. Christine a souvent dit qu'elle n'avait trouvé aucune erreur essentielle dans les dogmes du protestantisme ; mais, de même que son aversion pour cette religion provenait chez elle d'un sentiment primitif et inexplicable que les circonstances avaient exagéré, de même elle embrassa le catholicisme avec une inclination tout aussi inexplicable *.

Elle était âgée de neuf ans, lorsqu'on lui donna pour la première fois une exposition des dogmes de l'Église catholique, et qu'on lui apprit entre autres que dans cette église le célibat était regardé comme méritoire : « Ah ! s'écria-t-elle, que cela est beau, je veux embrasser cette religion ! »

On lui reprocha sévèrement cette pensée, mais elle y persévéra avec d'autant plus d'opiniâtreté. D'autres impressions semblables vinrent plus tard encore la frapper : « Quand on est catholique, dit-elle, on a la consolation de croire ce que tant de nobles esprits ont cru pendant seize siècles ; on possède la gloire d'appartenir à une religion qui est confirmée par des millions de miracles et par des millions de martyrs, une religion enfin, ajoute-t-elle, qui a produit tant de vierges admirables qui ont triomphé des faiblesses de leur sexe et se sont consacrée à Dieu. »

La constitution de la Suède repose sur le protestantisme ; la gloire, la puissance, la position politique de ce pays sont fondées sur cette religion ; le protestantisme étant imposé à Christine comme une nécessité, elle résolut de secouer ce joug, et s'en sépara sponta-

* Voir la note n° 2.

nément; elle se sentait irrésistiblement attirée vers cette autre religion dont elle n'avait encore qu'une connaissance imparfaite. Ce qui lui paraissait surtout une institution admirablement appropriée à la bonté de Dieu, c'était l'infaillibilité du Pape; elle s'abandonnait de jour en jour à cette croyance avec plus de résolution : on eût dit que par là elle satisfaisait à ce besoin de dévouement qui est dans la nature de la femme; la foi naissait dans son cœur comme l'amour naît dans un autre cœur, un amour pour un être inconnu, un amour condamné par le monde et qui veut rester caché, mais qui ne s'enracine que plus profondément, un amour dans lequel se complaît un cœur de femme, et pour lequel il est décidé à tout sacrifier.

Christine employa pour se rapprocher de la Cour de Rome une ruse mystérieuse, elle noua pour ainsi dire une intrigue afin de se faire catholique. C'est sous ce rapport qu'elle se montra complétement femme.

Le premier auquel elle donna connaissance de ses dispositions, fut le jésuite Antoine Macedo, confesseur de l'ambassadeur portugais Pinto Pereira [1]. Pereira ne parlant d'autre langue que la portugaise, employait son confesseur en même temps comme interprète. Un des grands plaisirs de la reine, c'était de faire tomber la conversation avec l'interprète sur des controverses religieuses, dans les audiences qu'elle donnait à l'ambassadeur, pendant que celui-ci croyait qu'elle traitait des affaires d'État; et de confier son plus intime secret à un

[1] On a quelquefois prétendu qu'un certain Godefroi Franken était l'auteur de sa conversion. Selon la relation qui existe sur ce sujet dans Arckenholtz, I, 465, la première idée d'envoyer Franken à Stockholm, aurait pris naissance à l'époque du retour de Salmasius, qui eut lieu en 1651. Macedo y était cependant déjà en 1650; ses titres sont incontestables.

tiers, à Macedo, en présence d'un autre tiers qui n'y comprenait rien.

Macedo disparut subitement de Stockholm. La reine fit semblant de le faire chercher, mais elle l'avait elle-même envoyé à Rome pour communiquer directement au général des Jésuites ses intentions, et lui demander quelques membres de son Ordre.

Ceux-ci arrivèrent à Stockholm, au mois de février 1652. Ils se firent présenter comme gentilshommes italiens en voyage, et furent ensuite invités à la table de la reine. Elle devina sur-le-champ qui ils étaient; lorsqu'ils entrèrent devant elle dans la salle à manger, elle dit tout bas à l'un d'eux : « Vous avez peut-être des lettres pour moi; » celui-ci lui répondit : « Oui, » sans se détourner; elle lui recommanda de ne parler avec personne, et envoya après le dîner le serviteur dans lequel elle avait le plus de confiance, Jean Holm, chercher les lettres, et le lendemain elle fit conduire les Jésuites eux-mêmes, sous le plus profond secret, dans le palais [1].

Ainsi, dans le palais royal de Gustave-Aldolphe, des envoyés de Rome se réunirent avec la fille de ce monarque, le plus zélé défenseur du protestantisme, pour traiter avec elle de sa conversion à l'Église catholique!

Les deux Jésuites se proposaient, dans le commencement, de suivre l'ordre du catéchisme; ils virent cependant bientôt que cette méthode n'était pas praticable avec Christine. Elle souleva des questions tout autres que celles qui se présentaient dans le catéchisme. Y a-t-il une différence entre le bien et le mal, ou tout dépend-il seulement de l'utilité ou du préjudice qui ré-

[1] *Relatione di Paolo Casati al papa Alessandro VII.*

sultent des œuvres ? Comment peut-on lever les doutes qui se présentent contre l'existence de la Providence ? L'âme de l'homme est-elle réellement immortelle ? N'est-il pas plus prudent de suivre extérieurement la religion de son pays et de vivre selon les lois de la raison ? Les Jésuites ne rapportent pas les réponses qu'ils ont faites à ces questions : ils croient avoir reçu pendant leurs entretiens avec la reine des inspirations qu'ils n'avaient jamais possédées auparavant et qu'ils ont oubliées ; le Saint-Esprit, disent-ils, a opéré sur le cœur de la reine. Il y avait en effet en elle, comme nous l'avons vu, un penchant décidé qui complétait toutes les preuves et déterminait l'œuvre de la conviction. La discussion revint fréquemment sur ce principe suprême, que le monde ne peut pas exister sans la vraie religion ; on rattachait à ce principe cette assertion : que parmi les religions existantes, la religion catholique est la plus raisonnable. « Notre principal but était, disent les Jésuites, de démontrer que les dogmes de notre sainte croyance sont au-dessus de la raison, mais qu'ils ne sont nullement contraires à la raison. » La plus forte difficulté concerna l'invocation des saints, le culte des images et des reliques. « Mais Sa Majesté saisit, continuent les Jésuites, avec un esprit pénétrant, toute la force des preuves que nous lui donnâmes : sans cela, il nous aurait fallu beaucoup de temps. » Elle leur parla aussi des obstacles qu'elle rencontrerait pour effectuer sa conversion, dans le cas où elle se déciderait. Ces obstacles parurent quelquefois insurmontables, et un jour, lorsqu'elle revit les Jésuites, elle leur déclara qu'ils pouvaient s'en retourner, que sa conversion était inexécutable, qu'il lui serait toujours bien difficile de devenir complétement catholique de cœur. Les bons Pères

furent stupéfaits : ils employèrent tous les moyens pour la maintenir dans ses résolutions, ils lui représentèrent Dieu et l'éternité, et déclarèrent que ses doutes étaient une tentation de Satan. Ce qui la caractérise très-bien, c'est que dans ce moment même, elle était beaucoup plus déterminée que jamais : « Que diriez-vous, reprit-elle subitement, si j'étais plus près de devenir catholique que vous ne le pensez? » — « Je ne puis décrire le sentiment que nous éprouvâmes, dit le jésuite auteur de cette relation ; nous crûmes que nous ressuscitions d'entre les morts. » La reine demanda si le Pape ne pouvait pas lui donner l'autorisation de communier une fois tous les ans selon le rit luthérien : « Nous répondîmes, non. »—« Alors, dit-elle, il n'y a aucun remède, il faut abdiquer la couronne. »

Ses pensées se dirigeaient de jour en jour davantage vers ce but.

Les affaires du pays n'allaient pas toujours à souhait. La reine, pour contre-balancer la puissante aristocratie qui se tenait étroitement unie, forma un parti, qui était pour ainsi dire considéré comme étranger, car elle le composa des personnages qui l'entouraient et qu'elle avait attirés de tant de pays, du successeur qu'elle avait imposé à la Suède, et du comte Magnus de la Gardie, auquel elle donna sa confiance, mais que la vieille noblesse suédoise ne voulait pas reconnaître comme étant de condition noble. Sa libéralité illimitée avait épuisé les finances, et on vit arriver le moment où toutes les ressources seraient absorbées. Elle avait déjà annoncé aux États, dans le mois d'octobre 1651, son intention d'abdiquer la couronne. C'était à l'époque où elle avait envoyé Antoine Macedo à Rome. Cependant elle se laissa encore une fois détourner de ce projet. Le chancelier

du royaume lui représenta qu'elle ne devait pas se laisser déterminer à cet acte par l'embarras des finances, qu'on aurait soin que la splendeur de la couronne n'en souffrît pas [1]. Elle vit que l'action qu'elle préméditait ne paraîtrait pas aussi héroïque au monde qu'elle l'avait d'abord pensé. Lorsque le prince Frédéric de Hesse voulut exécuter une semblable démarche, elle l'en dissuada, non pas précisément par des motifs religieux; elle lui rappela seulement que celui qui change de religion est haï par ceux qu'il abandonne et méprisé par ceux à la religion desquels il se convertit [2]. Mais insensiblement ces considérations cessèrent de l'influencer. C'était en vain qu'elle cherchait à se faire, par de nombreuses nominations, un parti dans le conseil du royaume, qu'elle porta de vingt-huit membres à trente-neuf: l'autorité d'Oxenstierne, qui s'était affaiblie pendant quelque temps, se releva par de puissantes alliances de parentés, et par un talent pour ainsi dire héréditaire dans cette famille; la reine n'obtint pas la majorité dans plusieurs questions importantes; par exemple, dans celle de l'accommodement avec le Brandebourg. Le comte Magnus de la Gardie perdit aussi sa faveur. L'argent commença réellement à manquer et ne suffisait pas souvent aux besoins journaliers de la maison royale [3]. Ne valait-il pas mieux en effet qu'elle se réservât une rente annuelle, et qu'elle vécût en pays étranger, suivant ses goûts et les sentiments de son cœur, et sans

[1] Puffendorf, *Rerum Suecicarum*, lib. XXIII, p. 477.

[2] Lettre de Christine au prince Frédéric, landgrave de Hesse, dans Arckenholtz, I, p. 218. « Pouvez-vous ignorer combien ceux qui changent sont haïs de ceux des sentiments desquels ils s'éloignent, et ne saurez-vous pas par tant d'illustres exemples qu'ils sont méprisés de ceux auprès desquels ils se rangent? »

[3] « Motivi onde si crede la regina di Suezia aver presa la risolutione di rinonciare la corona, » dans Arckenholtz, II, App. nº 47, probablement par Raymond Montecuculli.

éprouver tant de contradictions de la part de prédicateurs fanatiques qui ne voyaient dans toutes ses actions qu'une curiosité extravagante, une apostasie de la religion et des mœurs du pays? Elle était dégoûtée des affaires, et malheureuse toutes les fois que ses secrétaires venaient la trouver. Elle ne communiquait déjà plus avec plaisir qu'avec l'ambassadeur espagnol, don Antonio Pimentel, qui prenait part à toutes ses réunions, à toutes ses distractions, aux assemblées de l'ordre des *Amaranthes* qu'elle avait fondé et dont les membres étaient tenus de s'engager à une espèce de célibat. Don Antonio connaissait ses projets de conversion; il en instruisit son maître, qui promit de recevoir la princesse dans ses États et d'être son patron auprès du Pape [1]. Les Jésuites étaient retournés à Rome et avaient déjà fait quelques préparatifs pour son changement de religion.

Cette fois, il n'y eut aucun moyen de la détourner de son abdication. Sa lettre à l'ambassadeur français Chanut prouve combien elle comptait peu sur l'approbation de sa conduite; mais elle affirme qu'elle ne s'en inquiète pas. Elle sera heureuse, forte de sa conscience, sans crainte devant Dieu et les hommes; elle verra, calme dans le port, les tourments de ceux qui sont ballottés par les orages de la vie. Son unique soin fut de s'assurer de sa rente, de manière à ce qu'elle ne pût jamais lui être enlevée.

La cérémonie de l'abdication eut lieu le 24 juin 1654. Malgré les mécontentements qu'avait soulevés le gouvernement de la reine, grands et petits, tous cependant furent vivement émus de cette renonciation du dernier

[1] Pallavicini, *Vita di Alessandro VII.*

rejeton des Wasa au trône de leur pays. Le vieux comte Brahe refusa de lui reprendre la couronne qu'il avait placée sur sa tête trois années auparavant : il regardait comme indissoluble le lien qui existait entre le prince et le sujet, et cette abdication comme illégitime [1]. La reine fut obligée d'enlever elle-même la couronne de dessus sa tête; c'est seulement de ses mains que le comte consentit à la reprendre. Christine, dépouillée des insignes de la royauté, revêtue d'une simple robe blanche, reçut ensuite l'adieu de ses États. Après tous les autres, parut l'orateur de l'État des paysans : il s'agenouilla devant la reine découronnée, lui pressa respectueusement la main et la baisa à différentes reprises; des larmes s'échappaient de ses yeux, il les essuya, se releva sans avoir pu dire un seul mot, et retourna à sa place [2].

Toutes les pensées et tous les désirs de Christine se portaient vers les contrées étrangères : elle ne voulut pas demeurer un moment de plus dans un pays où elle avait abdiqué le pouvoir souverain en faveur d'un autre; déjà elle avait fait partir ses effets les plus précieux. Pendant qu'on équipait la flotte qui devait la conduire à Wismar, Christine, déguisée, et accompagnée d'un petit nombre de serviteurs fidèles, saisit la première occasion favorable pour se délivrer de la surveillance gênante que ses anciens sujets exerçaient sur elle, et pour se rendre à Hambourg.

C'est alors que commença son voyage à travers l'Europe.

[1] « Cela est contraire à Dieu, au droit public des peuples, et au serment par lequel elle était engagée envers le royaume de Suède et ses sujets. — Celui qui donne un pareil conseil à Votre Majesté n'est pas un honnête homme. » Vie du comte Pierre Brahe, dans la biographie suédoise de Schlœgers, II, p. 409.

[2] Récit de Whitelok.

Elle embrassa secrètement le catholicisme à Bruxelles, et publiquement à Inspruck ; appelée à venir recevoir la bénédiction du Pape, elle accourut en Italie ; s'étant rendue en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, elle offrit sa couronne et son sceptre à la Vierge. Les ambassadeurs vénitiens s'étonnaient des préparatifs que l'on faisait dans toutes les villes de l'État romain pour l'accueillir avec magnificence ; le Pape Alexandre, dont l'ambition était flattée de ce qu'une aussi brillante conversion avait eu lieu sous son règne, épuisa la caisse apostolique pour célébrer avec solennité cet événement. Christine fit son entrée à Rome, non en pénitente, mais en triomphatrice.

Dans les premières années, nous la voyons souvent encore en voyage : nous la rencontrons en Allemagne, deux fois en France, même en Suède. Elle ne resta pas toujours aussi étrangère à la politique qu'elle se l'était d'abord proposé. Un jour, elle négocia très-sérieusement, et non sans espoir, pour obtenir la couronne de Pologne, où du moins elle aurait pu demeurer catholique ; une autre fois, elle fut soupçonnée de vouloir tenter une attaque sur Naples, dans l'intérêt de la France ; la nécessité de veiller sur sa pension, dont le paiement était très-irrégulier et souvent menacé d'être supprimé, lui laissa rarement une tranquillité complète. Comme elle ne portait plus de couronne, et qu'elle prétendait cependant à la pleine indépendance et aux priviléges d'une tête couronnée, surtout à la manière dont elle l'entendait, cette prétention eut quelquefois des conséquences très-graves. Qui pourrait excuser la cruelle sentence de mort qu'elle prononça, dans sa propre cause, à Fontainebleau, sur un membre de sa maison, sur Monaldeschi, et qu'elle fit exécuter par les accu-

sateurs et les ennemis personnels de celui-ci ? Elle ne lui donna qu'une heure pour se préparer à la mort; elle regarda comme un crime de lèse-majesté l'infidélité dont le malheureux, dit-on, s'était rendu coupable envers elle : elle jugea qu'il était au-dessous de sa dignité de le faire traduire devant un tribunal étranger : « Ne reconnaître personne au-dessus de soi, s'écrie-t-elle, cela vaut mieux que de régner sur toute la terre. » Elle méprisait même l'opinion publique. Après cette exécution qui avait excité une aversion générale, surtout à Rome, où le public connaissait mieux qu'elle-même les querelles qui existaient parmi ses gens, elle retourna dans cette ville. Où d'ailleurs aurait-elle pu vivre aussi bien qu'à Rome ? Elle eût été en rivalité permanente avec tout pouvoir temporel qui aurait eu les mêmes prétentions. Souvent elle eut des querelles violentes, même avec les Papes, même avec cet Alexandre VII dont elle avait pris le nom à l'époque de sa conversion à la religion catholique.

Mais peu à peu son caractère s'adoucit, sa situation devint plus tranquille ; elle parvint à prendre quelque empire sur elle, à se conformer aux usages, aux lois du pays qu'elle habitait ; d'ailleurs les souverains Pontifes accordaient un vaste essor aux priviléges aristocratiques et à l'indépendance personnelle.

Elle prit chaque jour une plus grande part à la splendeur, aux occupations, à la vie de la Cour ; elle fit l'acquisition d'un palais, et devint insensiblement un membre intime de la société des Pontifes. Elle enrichit avec tant de frais, de goût et de bonheur les collections qu'elle avait apportées de Suède, qu'elle surpassa, sous ce rapport, les familles romaines, et sut faire sortir ce genre du domaine de la simple curiosité et l'élever à

une importance plus grande et plus féconde pour l'érudition et l'art. Des hommes comme Spanheim et Havercamp ont trouvé que ses monnaies et ses médailles valaient la peine d'être étudiées; Sante-Bartolo consacra l'habileté de sa main à reproduire ses pierres taillées. Les Corrège de sa collection ont toujours été le plus bel ornement des galeries de tableaux au milieu desquelles ces chefs-d'œuvre ont été placés. Ses manuscrits n'ont pas peu contribué à conserver la célébrité de la bibliothèque du Vatican, dans laquelle ils furent plus tard réunis. Un tel emploi de sa fortune remplit la vie d'une félicité qui ne laisse jamais de regrets. Elle s'intéressa activement aussi aux travaux scientifiques. Elle mérite une vive reconnaissance pour la protection qu'elle a accordée au pauvre Borelli, exilé, et qui dans un âge avancé se trouvait de nouveau forcé de donner des leçons; elle fit imprimer à ses frais l'ouvrage célèbre et non encore surpassé de ce savant sur le mécanisme des mouvements des animaux, ouvrage qui a été d'une si grande valeur pour le perfectionnement de la physiologie. Ne pouvons-nous pas soutenir, ce me semble, que Christine elle-même, parvenue à toute la maturité de sa belle intelligence, a exercé une influence énergique et impérissable, particulièrement sur la littérature italienne. Tout le monde connaît les habitudes de ce style chargé de figures, prétentieux et insignifiant, qui caractérisait la poésie et l'éloquence italiennes. Christine avait trop de goût et d'esprit pour se laisser entraîner par cette mode; elle l'avait en horreur. En l'année 1680, elle fonda dans sa maison une académie pour les exercices politiques et littéraires; le plus remarquable des articles de son réglement, c'est que l'on s'engage à s'abstenir de la manière moderne, boursoufflée et surchar-

gée de métaphores, et à ne suivre que la saine raison et les modèles des siècles d'Auguste et des Médicis [1]. On est singulièrement étonné quand on lit dans la bibliothèque Albani à Rome les travaux de cette académie, exécutés par des abbés italiens, corrigés de la main d'une reine du Nord. De cette académie surgirent des hommes comme Alexandre Guidi qui, précédemment, avait suivi le style à la mode, mais qui, depuis qu'il s'était approché de la reine, y renonça et s'associa avec quelques amis pour le détruire radicalement, si cela était possible. L'*Arcadia*, une académie à laquelle on attribue le mérite d'avoir accompli cette œuvre, s'est formée aussi parmi la société de Christine. On ne peut nier qu'en général elle conserva une noble indépendance d'esprit au milieu de tant d'impressions diverses qui agissaient sur elle; elle n'était nullement disposée à exagérer, comme il arrive trop souvent aux nouveaux convertis, sa piété, et à en faire parade. Malgré la sincérité de son catholicisme, quoique souvent elle témoigne de sa conviction sur l'infaillibilité du Pape et sur la nécessité de croire tout ce que l'Église commande, elle a néanmoins une véritable aversion pour les bigots et pour la domination exercée par les confesseurs sur toute la ville. Elle ne se prive pas des jouissances du carnaval, des concerts, de la comédie, de toutes celles que la vie de Rome peut lui présenter, et surtout elle recherche le mouvement intime d'une société spirituelle et active.

[1] « Constituzioni dell' Academia reale, » dans Arckenholtz, IV, p. 28, § 28. Un autre article (II) interdit tous les panégyriques de la reine. On trouve dans le quatrième volume de la *Vie d'Urbain VIII*, par Nicoletti, une description de cette Académie, dans laquelle on apprend qu'Angello della Noce, Giuseppe Suarez, Jean-François Albani (plus tard pape), Étienne Gradi, Ottavio Falconieri, Étienne Pignatelli, étaient ses membres les plus distingués, et logeaient dans la maison du cardinal François Barberini.

Elle aime la satire, ainsi qu'elle l'avoue : Pasquino lui fait plaisir. Toujours vous la voyez engagée dans les intrigues de la Cour, dans les dissensions des familles papales, dans les factions des cardinaux; elle est attachée à la faction du *squadrone volante*, dont le chef est son ami Azzolini, homme que d'autres aussi regardent comme le membre le plusspirituel de la Cour romaine, mais qu'elle déclare positivement être un homme divin et incomparable, le seul qu'elle croie supérieur à son vieux chancelier Axel Oxenstierne. Elle voulut élever à cet ami un monument dans ses Mémoires. Malheureusement une petite partie seulement de ces mémoires a été publiée, mais cette partie décèle une sévérité, une véracité envers elle-même, un esprit libre et solide, qui fait taire toute calomnie. Une production non moins remarquable, ce sont les sentences et pensées diverses que nous possédons comme un travail de ses loisirs [1]. Au milieu de tant d'observations fines, d'une si parfaite intelligence du jeu des passions humaines, et d'une si exquise connaissance du monde, vous observez toujours chez elle une direction décidée vers ce qui est essentiel dans la vie, une conviction vive dans la haute destination de l'homme et dans la noblesse de son esprit, une appréciation juste des choses humaines qui n'est ni trop faible ni trop exagérée, et des sentiments qui ne cherchent que la satisfaction de Dieu et de soi-même. Le grand mouvement intellectuel qui se développa vers la fin du dix-septième siècle dans toutes les branches de l'activité humaine et qui ouvrit une ère nouvelle, s'ac-

[1] Nous les possédons dans deux rédactions un peu différentes l'une de l'autre : *Ouvrage de loisir de Christine, reine de Suède*, dans l'Appendice du deuxième volume d'Arckenholtz, et *Sentimens et Dits mémorables de Christine*, dans l'Appendice du quatrième volume d'Arckenholtz.

complit aussi dans cette princesse. C'est pourquoi le séjour dans un des centres de la civilisation européenne et le loisir de la vie privée lui furent, sinon absolument nécessaires, du moins certainement très-favorables. Elle aimait avec passion à se sentir dans ce foyer de travail intellectuel; aussi elle ne croyait pas pouvoir vivre sans respirer l'air de Rome.

§ X. — Administration de l'État et de l'Église.

Nulle part ailleurs à cette époque ne se fût rencontré, comme à la Cour de Rome, une société aussi cultivée, une activité de production aussi variée dans la littérature et dans l'art, tant de plaisirs intellectuels calmes et vifs à la fois, enfin une existence si remplie de ces intérêts qui occupent l'esprit et lient entre eux tous les membres d'une société dans une même communauté de sentiments. Le pouvoir se faisait peu sentir, il était en réalité partagé entre toutes les familles dominantes; il n'était plus possible de faire exécuter dans toute leur rigueur les prescriptions de la discipline ecclésiastique, déjà elles trouvaient une résistance sensible dans les habitudes et les sentiments du monde. On pourrait dire que les tendances intellectuelles et les individualités puissantes qui avaient surgi dans le cours des siècles se mouvaient alors dans un magnifique équilibre.

Mais il s'agissait de savoir comment, dans cette nouvelle situation, on gouvernerait l'Église et l'État. La Cour ou plutôt la prélature, qui seule, à vrai dire, représentait les membres actifs et utiles de la Cour romaine, possédait cette administration dans ses mains.

L'institution de la prélature avait déjà acquis sous Alexandre VII ses formes modernes. Pour devenir

référendaire *di Segnatura*, fonction dont tout dépendait, il fallait être docteur en droit, avoir travaillé trois ans chez un avocat, avoir atteint un âge déterminé, posséder une fortune dont la valeur était fixée, et avoir une conduite irréprochable. L'âge avait été précédemment réglé à vingt-cinq ans et la fortune à un revenu de 1000 scudi; Alexandre opéra un changement assez aristocratique, il déclara qu'il suffirait d'avoir vingt-un ans, mais qu'il fallait, au contraire, prouver qu'on possédait un revenu solide de 1500 scudi. Celui qui satisfaisait à ces conditions était installé par le *Prefetto di Segnatura* et chargé du rapport de deux affaires litigieuses devant la *Segnatura* assemblée [1]. C'est ainsi qu'il prenait possession, et devenait capable de parvenir à toutes les autres fonctions. De gouverneur d'une ville, d'une province, on s'élevait à une nonciature, à une vice-légation; ou bien l'on arrivait à un emploi dans la *Rote*, dans les congrégations; venaient ensuite le cardinalat, la légation. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se réunissaient dans les plus hautes fonctions. Quand le légat paraît dans une ville, quelques prérogatives de l'évêque cessent par le fait : le légat donne la bénédiction au peuple, de la même manière que le Pape. Les membres de la Cour passent constamment des fonctions spirituelles aux fonctions temporelles, et de celles-ci aux premières.

Arrêtons-nous d'abord sur le côté temporel, sur l'administration de l'État.

Tout dépendait des besoins, des demandes que l'on faisait aux sujets, de la situation des finances.

[1] « Discorso del dominio temporale e spirituale del S. Pontefice Romano, 1664, Ms. »

Nous avons vu l'état ruineux dans lequel était tombé le crédit sous Urbain VIII, principalement par suite de la guerre de Castro; mais on était encore une fois parvenu à réaliser des emprunts, les *luoghi di monte* avaient une valeur très-considérable; les Papes continuèrent donc à suivre aveuglément la route frayée.

Innocent X trouva, en 1644, 182,103 3/4 de valeurs des *luoghi di monte*, et il en laissa, en 1655, 264,129 1/2, de sorte que le capital qui est désigné par ces chiffres, s'était élevé de dix-huit à plus de vingt-huit millions. Quoiqu'il eût payé aussi avec cette somme d'autres dettes, et qu'il eût remboursé des capitaux, il y eut cependant toujours un fort accroissement de la masse totale, que l'on évaluait, à sa mort, à quarante-huit millions de scudi. Il avait eu le bonheur de percevoir un excédant du produit des impôts d'Urbain VIII, sur lequel il fonda les nouveaux *Monti*.

Lorsque Alexandre VII vint s'asseoir sur le trône pontifical, on vit bien qu'une augmentation des impôts était impraticable; on avait aussi tellement pris l'habitude de faire des emprunts, que l'on ne pouvait plus s'en passer : Alexandre se décida à se créer une nouvelle ressource par une réduction des intérêts.

Les *Monti vacabili*, qui rapportaient 10 1/2 pour cent d'intérêts, valaient 150 : il résolut de les rembourser tous. Quoiqu'il les payât suivant le cours, il avait cependant un grand avantage, en ce que la Chambre des finances empruntait généralement à 4 pour cent, et que par conséquent, quand même elle remboursait avec de l'argent emprunté, elle n'avait plus besoin de payer à l'avenir que 6 pour cent d'intérêt, au lieu de 10 1/2.

Le Pape Alexandre conçut ensuite le projet de ramener à ce taux de l'intérêt tous les *Monti non vacabili* qui

payaient plus de 4 pour cent [1]. Mais comme ici il ne s'inquiétait pas du cours qui était alors de 116 pour cent, et qu'il remboursa simplement, selon les termes de son engagement, cent par chaque *luogho*, et pas davantage, il réalisa un nouveau profit très-considérable. Tous ces intérêts reposaient sur des impôts, comme nous l'avons vu, et il est peut-être possible que dans le commencement on ait eu l'intention de remettre les impôts les plus lourds : mais comme on persévéra dans le même système financier, on ne put pas réaliser ce projet : une diminution sur le prix du sel fut suivie très-promptement d'une augmentation de l'impôt de mouture; tout le bénéfice fut absorbé par l'administration de l'État ou par le népotisme. On peut évaluer les économies produites par les réductions des intérêts à environ 140,000 scudi, opération qui devait entraîner une augmentation de la dette d'à peu près trois millions.

Clément IX aussi ne savait conduire l'administration de l'État qu'avec de nouveaux emprunts. Mais il se vit entraîné si loin, qu'il finit par être obligé d'entamer les revenus de la *Dataria*, qui, jusqu'à ce jour, avaient été épargnés, et sur lesquels était établi l'entretien journalier de la Cour papale. Il a fondé sur ces revenus 13,200 nouveaux *luoghi di monte*. En l'année 1670, les dettes papales pouvaient s'élever à environ cinquante-deux millions de scudi.

Il s'ensuivit qu'avec la meilleure volonté, il ne fut possible de diminuer que passagèrement, et d'une manière peu sensible, les charges déjà très-lourdes, qui pesaient sur un pays improductif et qui ne prenait aucune part au commerce du monde.

[1] Pallavicini, *Vita di Alessandro VII.*

On se plaignit encore que les *Monti* arrivaient aussi entre les mains des étrangers, qui profitaient des intérêts sans contribuer aux impôts. On calcula qu'on envoyait tous les ans 600,000 scudi à Gênes ; le pays était devenu débiteur d'un pays étranger, ce qui était loin de pouvoir favoriser le développement de sa prospérité.

Une conséquence plus grave encore résulta nécessairement de cette situation : les porteurs des rentes, les possesseurs d'argent obtinrent une influence très-étendue sur l'État et sur son administration.

Les grandes maisons de commerce prirent une part directe aux affaires. On adjoignait toujours au trésorier une maison de commerce chez laquelle les fonds étaient reçus et versés : les caisses de l'État se trouvaient toujours en réalité entre les mains des marchands. Mais ceux-ci étaient aussi les fermiers des revenus et trésoriers dans les provinces. Il y avait une foule d'emplois achetables qu'ils possédaient les moyens d'acquérir. Il fallait d'ailleurs une fortune considérable pour monter dans la hiérarchie romaine. Vers l'an 1665, nous voyons des Génois et des Florentins occuper les emplois les plus importants de l'administration. L'esprit de la Cour prit une direction si mercantile, que l'avancement dépendit insensiblement bien moins du mérite que de l'argent. « Un marchand avec sa bourse à la main, s'écrie Grimani, obtient toujours la préférence. La Cour se remplit de mercenaires qui ne cherchent que gain, ne possèdent que des sentiments de marchands et nullement d'hommes d'État, et n'ont que des pensées basses. »

Le danger de laisser tomber le pouvoir dans de pareilles mains était d'autant plus sérieux, qu'il n'y avait plus aucune indépendance dans le pays. Bologne seule

manifesta quelquefois une résistance énergique, au point qu'à Rome on songea à y construire une citadelle. D'autres communes essayèrent aussi de temps en temps de résister : par exemple, un jour, les habitants de Fermo ne voulurent pas souffrir qu'on exportât de leur territoire les grains dont ils croyaient avoir besoin pour eux-mêmes [1]; à Pérouse, on refusa de payer des impôts arriérés; mais les commissaires généraux de la Cour n'eurent pas de peine à étouffer ces mouvements qui ne servirent qu'à faire établir une soumission d'autant plus sévère : peu à peu l'administration des biens communaux tomba également dans la dépendance de la Cour.

L'institution de l'*Annona* nous donne un exemple remarquable de la marche de cette administration.

Comme au seizième siècle c'était un principe généralement admis qu'il fallait rendre difficile l'exportation des vivres indispensables, de même les Papes organisèrent des mesures tendant à ce but, surtout pour prévenir la cherté du pain. Cependant le *Prefetto dell' Annona*, auquel cette police était confiée, n'avait dans le commencement que des pouvoirs très-restreints. Grégoire XIII, le premier, les étendit. Les grains récoltés ne devaient être exportés, sans la permission du *Prefetto*, ni hors du pays, ni même d'un arrondissement pour être transportés dans un autre. L'autorisation n'était accordée que dans le cas où les grains pouvaient être achetés au-dessous d'un certain prix, le premier mars. Clément VII fixa ce prix à six, Paul V à cinq scudi et demi pour le *rubbio*. Un tarif particulier pour le pain fut établi, suivant les divers prix du blé [2].

[1] « Memoriale presentato alla S. di N. S. papa Innocentio dalli deputati della « città di Fermo per il tumulto ivi seguito alli 6 di Luglio 1648. Ms. » Voy. Bisaccioni, *Historia delle guerre civili*, p. 271.

[2] On trouve au livre II de l'ouvrage de Nicolo Maria Nicolaj, *Memorie, leggi*

Mais il arriva que les besoins de Rome s'accrurent d'année en année ; le nombre des habitants augmenta ; l'agriculture dans la Campagne tomba en décadence. La décadence de la Campagne date principalement de la première moitié du dix-septième siècle. Si je ne me trompe, il faut l'attribuer à deux causes : d'abord à la vente des petites propriétés aux grandes familles ; car cette terre exige la culture la plus soignée, que les petits propriétaires qui en retirent tout leur revenu, ont seuls coutume de pratiquer; ensuite aux progrès de la détérioration de l'air. Grégoire XIII avait cherché à propager la culture des grains, Sixte V à anéantir les repaires des bandits, et c'est ainsi que le premier avait dépouillé de leurs arbres et de leurs bocages les contrées basses situées le long de la mer, et l'autre avait dépouillé les hauteurs de leurs forêts [1]. L'*Aria cattiva* s'étendit et contribua à faire de la Campagne une solitude ; ses produits diminuèrent d'année en année.

Cette disproportion entre les produits et les besoins engagea Urbain VIII à rendre plus rigoureuse la surveillance et à étendre les droits du *Prefetto*. Il défendit par une de ses premières ordonnances toute exportation des grains, des bestiaux et de l'huile, tant hors de l'État romain que d'un territoire dans un autre, et donna au *Prefetto* le pouvoir de fixer le prix des grains à Campofiore, en raison du produit de chaque récolte, et de prescrire aux boulangers le poids du pain, en proportion de ce prix.

Le *Prefetto* devint tout-puissant et ne négligea pas d'employer à son profit et à celui de ses amis les droits

et osservationi sulle compagnie e sull' annone di Roma, 1803, la longue série des ordonnances papales sur ces objets.

[1] *Relatione dello stato di Roma presente*, ou *Almaden*.

qui lui étaient accordés. Il concentra dans ses mains le monopole du blé, de l'huile, de la viande et de tous les vivres indispensables. On ne voit pas que cette mesure ait beaucoup contribué à favoriser le bas prix ; on permit ainsi l'exportation à ceux qui étaient favorisés ; bientôt on crut s'apercevoir que l'agriculture dépérissait encore davantage[1].

C'est alors que commencent les plaintes sur la décadence générale de l'État romain, décadence qui, depuis cette époque, ne s'est jamais arrêtée. « Pendant notre voyage, » disent les ambassadeurs vénitiens de 1621, chez lesquels je rencontre ces premières plaintes, « nous avons remarqué une grande pauvreté parmi les paysans, parmi le bas peuple, et peu d'aisance, pour ne pas dire beaucoup de gêne parmi tous les autres ; c'est là le résultat de la manière de gouverner, et surtout de l'absence de commerce. Bologne et Ferrare ont un certain éclat par leurs palais et la noblesse ; Ancône n'est pas sans faire quelque commerce avec Raguse et la Turquie ; mais toutes les autres villes sont tombées bien bas. » Vers l'an 1650, partout se propagea l'opinion qu'un gouvernement ecclésiastique est ruineux[2]. Les habitants aussi commencèrent à se plaindre amèrement. « Les impôts des Barberini, s'écrie une biographie contemporaine, ont épuisé le pays, la cupidité de donna Olympia a aussi épuisé la Cour, on espérait quelque amélioration des vertus d'Alexandre VII, mais toute la ville de Sienne s'est répandue dans l'État de l'Église pour achever d'en tarir toutes les ressources. » Et pendant ce temps, les demandes ne cessèrent jamais.

[1] Pietro Contarini, 1627.
[2] *Diario Deone*, t. IV, 1649, 21 Ag.

Un jour, un cardinal compara cette administration à un cheval qui, fatigué de la course, est excité de nouveau et se remet à courir, jusqu'à ce qu'il tombe mort. On parut arriver à ce moment fatal d'un épuisement complet.

On vit s'introduire le plus mauvais esprit qui puisse s'emparer d'une administration : chacun regardait les affaires publiques comme un instrument pour son avantage personnel, et souvent pour sa cupidité.

Quels progrès effrayants fit la corruption !

A la Cour d'Innocent X, donna Olympia procura des places sous la condition d'une rétribution mensuelle. Et encore si elle avait été la seule ! Mais la belle-sœur du dataire Cecchino, donna Clementia, procéda de la même manière. La fête de Noël particulièrement était la grande moisson des cadeaux. Don Camillo Astalli n'ayant pas voulu partager un jour avec donna Olympia, quoiqu'il le lui eût fait espérer, ce refus excita la colère de celle-ci, et fut la cause de la chute d'Astalli. A combien de faux la corruption n'entraîna-t-elle pas Mascambruno ! il ajouta de faux sommaires aux décrets qu'il présentait au Pape ; comme le Pape ne lisait que les sommaires, il signait des choses dont il ne se doutait pas, et qui couvraient d'infamie la Cour de Rome ! Rien n'est plus douloureux que le sentiment qu'on éprouve, en lisant que le frère d'Alexandre VII, don Mario, s'est enrichi, entre autres moyens, en administrant la justice dans le *Borgo*.

Car malheureusement l'administration de la justice était aussi attaquée de cette peste.

Nous avons une liste des abus qui s'étaient introduits dans le tribunal de la *Rote*, liste qui a été remise au Pape Alexandre par un homme qui avait travaillé du-

rant vingt-huit ans à ce tribunal [1]. Il compte qu'il n'y a pas un auditeur de la *Rote* qui ne reçoive, à Noël, cinq cents scudi de cadeaux. Celui qui ne pouvait pas approcher de la personne de l'auditeur lui-même, savait approcher de ses parents, de ses amis, de ses domestiques.

Mais les recommandations de la Cour ou des grands avaient un effet tout aussi pernicieux. Les juges s'excusaient quelquefois auprès des parties elles-mêmes du jugement inique qu'ils prononçaient, en déclarant qu'on faisait violence à la justice.

Quelle pouvait être, à cette époque, cette administration de la justice? Il y avait quatre mois de vacances; pendant les autres mois, la vie était également dissipée; les jugements traînaient en longueur d'une manière inconvenante, et finissaient toujours par porter toutes les traces de la précipitation. Il eût été inutile d'appeler de ces jugements. L'affaire était, à la vérité, transmise à d'autres membres; mais comment ceux-ci ne devaient-ils pas succomber sous les même influences, tout aussi bien que les premiers juges? Ils se sentaient même liés par la décision de ce premier tribunal.

Ces maux s'étendirent du tribunal suprême à tous les autres tribunaux de Rome, à toutes les provinces.

Le cardinal Sacchetti traça le plus sombre tableau de ces abus dans un écrit adressé au Pape Alexandre, écrit qui nous a été conservé : l'oppression du pauvre par les puissants, sans que personne vienne à son secours; la corruption de la justice par l'intervention des cardi-

[1] « Disordini che occorrono nel supremo tribunale della Rota nella corte romana e gli ordini con i quali si potrebbe riformare, scrittura fratta da un « avvocato da presentarsi alla S di N. S. Alessandro VII. Ms. Rang. à Vienne, « n° 23. »

naux, des princes et des membres du palais ; les affaires qui pouvaient être expédiées en quelques jours, retardées pendant des années et des dizaines d'années ; les violences éprouvées par celui qui réclame d'un fonctionnaire inférieur à un fonctionnaire supérieur ; les saisies et les exécutions par lesquelles on fait rentrer les impôts, moyens cruels qui ne servent qu'à faire détester le prince et à enrichir ses serviteurs : « Ce sont là des fléaux, très-saint Père, s'écrie-t-il, pires que les plaies des Hébreux en Égypte. Des peuples qui n'ont pas été conquis par l'épée, mais qui sont parvenus sous l'autorité du Saint-Siége par des donations de prince ou par une soumission volontaire, sont traités plus inhumainement que les esclaves en Syrie ou en Afrique. Qui peut apprendre ces choses sans verser des larmes [1] ! »

Telle était déjà la situation de l'État romain au milieu du dix-septième siècle.

Et maintenant, penserait-on que l'administration de l'Église eût pu rester exempte de pareils abus ? Elle dépendait de la Cour et recevait l'impulsion de son esprit, tout aussi bien que l'administration de l'État. Il est vrai que certaines limites étaient tracées à son action. En France, la couronne jouissait des prérogatives les plus importantes ; en Allemagne, les chapitres maintenaient

[1] Lettre du cardinal Sacchetti, écrite, peu avant sa mort, au pape Alexandre VII, en 1663, copie tirée des *Manuscritti della regina di Suezia*, dans Arckenholtz, Mémoires, t. IV, Append. n° XXXII : c'est une pièce très-instructive, confirmée par un très-grand nombre d'autres, par exemple, une *Scrittura sopra il governo di Roma*, de la même époque. (*Bibl. Alt.*)

leur indépendance ; en Italie et en Espagne, au contraire, la Cour romaine possédait un pouvoir plus étendu et y exerçait largement ses droits lucratifs.

En Espagne, elle avait le droit de nommer à toutes les places et à tous les bénéfices inférieurs, et même aux plus élevés en Italie. On peut à peine croire quelles sommes énormes affluaient de l'Espagne à la daterie par l'expédition des nominations, par les casuels et les revenus considérables qui étaient versés dans ses caisses pendant les vacances de ces places et bénéfices. Mais l'administration ecclésiastique recueillait peut-être de plus grands avantages des États italiens ; ses membres profitaient des plus riches évêchés et abbayes, des prieurés, des commanderies et d'une foule d'autres bénéfices.

Et si on s'en était seulement tenu là !

Mais les abus les plus nuisibles se rattachaient à ces droits ; je n'en citerai qu'un seul : on introduisit et on mit en grande vogue, au milieu du dix-septième siècle, l'usage de charger d'une pension, en faveur d'un membre de la Cour, les bénéfices que l'on conférait.

En Espagne, cette stipulation était formellement défendue. Comme les bénéfices ne pouvaient être donnés qu'à des indigènes, de même aussi les pensions ne devaient être établies qu'en faveur de ceux-ci. Toutefois, à Rome, on savait éluder ces dispositions : la pension était expédiée au nom d'un Espagnol indigène ou naturalisé, mais celui-ci s'engageait, par un contrat civil, à faire payer annuellement, dans une maison de commerce romaine, une somme déterminée pour un des membres de la Cour. En Italie, on n'avait pas besoin de prendre toutes ces précautions ; les évêchés étaient chargés quelquefois d'une manière intolérable. *Monsignor*

de Angelis, évêque d'Urbin, se plaignit, en 1663, que de son riche évêché il ne lui restait que 60 scudi à la fin de l'année, qu'il l'avait déjà résigné, et que la Cour ne voulait pas accepter sa démission. Pendant plusieurs années on ne rencontra personne qui consentît à accepter les siéges d'Ancône et de Pesaro, sous les conditions dures qui étaient imposées. En 1667, on comptait à Naples vingt-huit évêques et archevêques qui étaient destitués de leurs fonctions parce qu'ils ne payaient pas leurs pensions. On ne s'en tint pas aux évêchés, on procéda de la même manière avec les cures. Le possesseur de la plus riche cure y trouvait souvent à peine de quoi vivre. Les pauvres curés de campagne virent quelquefois aussi charger leur casuel. Plusieurs se découragèrent et abandonnèrent leurs emplois; cependant il ne manquait jamais de nouveaux compétiteurs qui rivalisaient entre eux pour offrir les plus fortes pensions à la Cour.

Mais quels gens devaient-ils être? Il ne pouvait résulter de ces déplorables abus rien autre chose, si ce n'est la corruption des curés des campagnes et celle du bas peuple.

Les richesses et les dignités temporelles auxquelles on parvenait furent sans doute une des causes qui décidèrent la haute aristocratie à se vouer au service de l'Église; le Pape Alexandre avait même pour principe qu'il fallait avancer les gens de bonne famille de préférence à d'autres; il exprimait de plus cette singulière opinion, que, puisqu'il est agréable aux princes de la terre de voir autour d'eux des serviteurs d'une naissance distinguée, il doit aussi être agréable à Dieu de voir son service exécuté par les personnes élevées au-dessus des autres. Certes, cette voie n'était pas celle de l'Église

des premiers siècles; ce n'était pas même celle de la restauration des derniers temps. Les couvents et les congrégations, qui avaient tant contribué à cette restauration du catholicisme, on les laissa tomber dans l'oubli et le dédain. Les neveux ne voulaient avancer personne qui fût lié par des vœux monastiques, par la raison qu'un tel individu ne pouvait pas leur faire une cour aussi assidue. Lorsqu'il y avait concurrence, les prêtres séculiers l'emportaient, quand même ils avaient un mérite ou un savoir inférieurs. « On paraît croire, dit Grimani, que l'évêché ou la pourpre seraient déshonorés si on les accordait à un moine. » Il a observé que les moines n'osaient presque plus se montrer à la Cour, parce qu'ils ne s'y attendaient qu'à des railleries et à des offenses; déjà, dit-il, on voit qu'il n'y a que des gens de la plus basse extraction qui soient disposés à entrer dans les couvents : « même un marchand qui a fait faillite, s'écrie-t-il, trouve indigne de lui de prendre le capuchon. »

Les couvents ayant perdu de leur considération, il ne faut pas s'étonner si déjà on commença à les regarder comme superflus. Cette opinion, chose très-remarquable, se manifesta pour la première fois à Rome, où l'on jugea qu'il était nécessaire d'en restreindre le nombre et le recrutement. Innocent X défendit par une bulle, en l'an 1649, toute nouvelle admission dans un Ordre régulier, jusqu'à ce qu'on eût fait le compte du revenu des divers couvents et que l'on eût déterminé le nombre des personnes qui pouvaient y vivre. Une autre bulle du 15 octobre 1652 est encore plus importante. Le Pape se plaint dans cette bulle de ce qu'il existe une foule de petits couvents dans lesquels on ne célèbre les offices ni le jour ni la nuit, où on ne se livre à aucun exercice

spirituel, où on n'observe nullement la clôture; ce sont, dit-il, de véritables asiles de la débauche et du crime; leur nombre a augmenté hors de toute mesure : il les abolit tous d'un seul coup; car, ajoute-t-il, il faut séparer l'ivraie du bon grain [1]. A cette époque, la Cour de Rome elle-même songea à aider les gouvernements étrangers dans leurs embarras financiers, par les confiscations non pas seulement de couvents, mais d'Ordres tout entiers. Lorqu'Alexandre VII fut sollicité par les Vénitiens, peu de temps après son avénement au trône, de les appuyer dans la guerre de Candie contre les Osmanlis, lui-même leur proposa l'abolition de quelques Ordres dans leur pays. Les Vénitiens s'opposaient à cette mesure, parce que ces Ordres étaient une ressource pour les nobles pauvres. Mais le Pape parvint à son but. L'existence de ces couvents, dit-il, est plutôt un scandale qu'un sujet d'édification pour les fidèles; je procède comme un jardinier qui coupe les branches inutiles du cep de vigne pour le rendre d'autant plus fertile [2].

On ne pouvait pas dire qu'il y eût des talents brillants parmi ceux que l'on favorisait.

Au dix-septième siècle, on se plaignait généralement en Italie du manque d'hommes distingués. Quelques-uns restaient souvent exclus de la prélature, parce qu'ils étaient trop pauvres pour remplir les conditions de l'admission. L'avancement dépendait beaucoup trop de la faveur des neveux, faveur que l'on n'obtenait que par une souplesse et une soumission qui ne pouvaient

[1] « Constitutio super extinctione et suppressione parvorum conventuum, « eorumque reductione ad statum secularem, et bonorum applicatione et pro- « hibitione erigendi nova loca regularia in Italia et insulis adjacentibus. Idibus « Oct. 1682. »

[2] *Relatione de' IV ambasciadori*, 1656.

être propres au libre développement des nobles facultés de l'âme. Cette situation réagit sur tout le clergé.

Certes, il était surprenant de ne voir se produire presque aucun auteur original italien dans les sciences théologiques, ni dans l'exégèse, où l'on ne faisait que reproduire les travaux du seizième siècle ; ni dans la morale, quoique celle-ci fût très-cultivée ; ni dans le dogme. Au sein des congrégations, des étrangers seulement apparaissent dans la lice au sujet de la polémique sur la *Grâce ;* les Italiens ne prennent qu'une faible part aux discussions sur le libre arbitre et sur la foi. Après *Girolamo da Narni* on n'entendit plus aucun prédicateur distingué, même à Rome. On en fait la remarque avec étonnement dans ce *diario* de 1640 à 1650, qui a été rédigé par un catholique si rigide : « Avec le carême, y est-il dit, la comédie cesse dans les salons et les maisons, et elle commence dans les églises et dans les chaires. La sainte occupation de la prédication sert à satisfaire la soif de la célébrité ou la flatterie. On enseigne la métaphysique que le prédicateur comprend peu et que ses auditeurs ne comprennent pas du tout. Au lieu d'instruire, de corriger, on fait retentir les chaires de panégyriques dans le seul but de faire son chemin. Le choix d'un prédicateur ne dépend plus du mérite, mais seulement de la faveur. »

En résumé, cette grande impulsion catholique qui avait dominé la Cour, l'État et l'Église, et leur avait donné une attitude religieuse et austère, s'était éteinte ; c'en était fait des tendances vers la restauration et les conquêtes spirituelles ; à cette époque, d'autres impulsions avaient surgi et entraînaient à se concentrer dans la jouissance du pouvoir, et à séculariser de nouveau l'élément spirituel.

La question qui se présente est de savoir quelle direction avait prise, dans cette circonstance, cette Société si particulièrement fondée sur les principes de la restauration catholique, je veux parler de l'Ordre des Jésuites *.

§ XI. — Les Jésuites au milieu du dix-septième siècle.

Le principal changement qui s'opéra dans l'intérieur de la Société de Jésus fut l'avénement des profès au pouvoir.

Dans le commencement, il n'y avait qu'un petit nombre de profès qui prononçaient les quatre vœux ; écartés des colléges, ne vivant que d'aumônes, ils s'étaient assujétis à n'exercer qu'une autorité spirituelle; les places qui demandaient une activité temporelle, comme celles de recteurs, de provinciaux, et les colléges en général, étaient restées entre les mains des coadjuteurs. Mais, à cette époque, les profès eux-mêmes arrivèrent aux emplois de l'administration, participèrent aux revenus des colléges et devinrent recteurs et provinciaux [1].

Il s'ensuivit aussitôt que les pratiques sévères de dévotion qui avaient été maintenues principalement par l'éloignement des profès de l'administration, se négligèrent peu à peu ; il n'était déjà plus possible pour les admissions de se montrer aussi rigoureux sur la capacité ascétique : Vitelleschi notamment reçut beaucoup de membres qui étaient sans vocation ; on s'efforçait

* Voir la note nº 3.

[1] Dans une collection *Scritture politiche, morali e satiriche sopra le massime, instituti e governo della compagnia di Gesu* (*Ms. Rom.*), se trouve une thèse détaillée d'environ 400 feuilles: *Discorso sopra la religione de' padri Gesuiti e loro modo di governare,* — écrite entre 1681 et 1686 par un homme sans aucun doute profondément initié, d'où l'on a extrait en grande partie les renseignements suivants.

d'arriver au plus haut grade, parce qu'il procurait en même temps l'autorité spirituelle et la puissance temporelle. Mais ce changement devint funeste sous d'autres rapports encore. Auparavant les coadjuteurs et les profès se surveillaient réciproquement ; maintenant l'autorité temporelle et spirituelle se réunissant dans les mêmes individus, les plus bornés d'entre eux se regardaient comme de grands esprits, parce que personne n'osait plus les contredire. Possesseurs de la domination exclusive, ils commencèrent à jouir dans l'oisiveté des richesses acquises par les colléges, à ne songer qu'à les augmenter; ils abandonnèrent aux plus jeunes d'entre eux l'administration dans les écoles et les églises ; ils prirent aussi une position très-indépendante à l'égard de leur général.

La grande importance de cette réforme se fait particulièrement sentir dans le choix et la destinée des généraux.

Quelle différence entre Mutio Vitelleschi, et son prédécesseur, l'absolu, le rusé, l'inébranlable Aquaviva ! Vitelleschi était naturellement doux, indulgent, conciliant ; ses amis l'appelaient l'ange de la paix : sur son lit de mort, sa consolation était d'être convaincu qu'il n'avait offensé personne. Excellentes qualités d'un esprit aimable, mais qui ne suffisaient pas pour gouverner un Ordre si vaste, si actif et si puissant. Bien loin de pouvoir résister aux exigences de l'ambition de certains membres, il ne put pas même maintenir la sévérité de la discipline, sous le rapport de l'habillement.

C'est sous son administration, 1615—1645, qu'eut lieu le changement que nous venons d'indiquer.

Ses successeurs gouvernèrent dans le même esprit :

Vincenzo Caraffa (1649), un homme qui dédaignait de se faire servir, qui était l'humilité et la piété mêmes [1], mais qui n'eut aucune autorité, malgré son exemple et ses exhortations ; Piccolomini (1651), qui abandonna sa tendance naturelle à prendre des mesures énergiques, et ne chercha qu'à satisfaire les frères de son Ordre.

Déjà, il n'était plus prudent de tenter de ramener les Jésuites à la vérité de leur institution. Alexandro Gottofred (janvier jusqu'en mars 1651) eût vivement souhaité y parvenir ; il essaya de maintenir dans de certaines bornes les ambitions trop prétentieuses ; mais les deux mois de son administration suffirent pour le faire détester ; sa mort fut accueillie par l'Ordre comme sa délivrance des mains d'un tyran. Le général qui lui succéda, Goswin Nickel, s'attira une aversion bien plus énergique. On ne peut pas dire qu'il se soit proposé des réformes radicales ; après tout, il laissa aller les choses comme auparavant ; mais il était habitué à persister avec opiniâtreté dans les opinions qu'il avait une fois adoptées, et il se montrait dur, repoussant, sans égards pour personne ; il blessa si vivement et si profondément l'amour-propre de quelques membres puissants de l'Ordre, que la congrégation générale de 1661 prit contre lui des mesures que l'on n'aurait pas dû regarder comme possibles, d'après la nature monarchique de l'institution.

Elle sollicita d'abord du Pape Alexandre VII la permission d'adjoindre au général de l'Ordre un vicaire avec le droit de lui succéder. La permission fut obtenue facilement, la Cour désigna même un candidat,

[1] *Diario Drone*, 12 *Giugno* 1649.

c'était cet Oliva qui, le premier, avait conseillé d'appeler les neveux, et l'on fut assez complaisant pour élire ce favori du Pape. Il s'agissait de décider sous quelle forme on pourrait conférer le pouvoir du général au vicaire. On n'osa pas prononcer le mot de destitution; mais pour obtenir la chose et éluder le mot, on éleva la question de savoir si le vicaire devait posséder un pouvoir *cumulatif,* c'est-à-dire en même temps avec le général, ou un pouvoir privé, c'est-à-dire sans lui. La congrégation décida pour le pouvoir privé; elle déclara formellement, par suite de cette décision, que le général actuel avait perdu toute son autorité et qu'elle devait être conférée dans sa plénitude au vicaire.

C'est ainsi qu'il arriva que cette Société dont le principe était l'obéissance absolue, éloigna son propre chef, sans que celui-ci se fût rendu coupable d'un délit proprement dit. On voit combien les tendances aristocratiques parvenaient aussi à la domination dans cet Ordre.

Oliva était un homme qui aimait le repos, la bonne chère et les intrigues politiques; il possédait non loin d'Albano une villa dans laquelle il cultivait les plantes exotiques les plus rares; quand il était à la ville, il se retirait de temps en temps dans la maison des novices de Saint-André, où il ne donnait audience à personne; on ne servait à sa table que les mets les plus recherchés; il n'allait jamais à pied; un raffinement de confortable régnait dans ses appartements; il exploitait largement les jouissances de sa position, de son pouvoir: certainement un pareil homme n'était pas destiné à faire revivre l'ancien esprit de l'Ordre.

En effet, il s'éloignait chaque jour de plus en plus des principes sur lesquels il avait été fondé.

N'avait-il pas avant tout pris l'engagement de défendre les intérêts de la Cour de Rome, n'avait-il pas été réellement établi dans ce but? Eh bien! ses relations intimes avec la France et la maison de Bourbon, il les avait cultivées de telle sorte que dans la rivalité des intérêts romains et des intérêts français, il prit presque toujours fait et cause pour ces derniers[1]. Des ouvrages des Jésuites furent de temps en temps condamnés par l'Inquisition de Rome, parce qu'ils défendaient trop vivement les droits de la couronne de France. Les chefs des Jésuites français évitaient tout rapport avec le nonce du Pape, pour ne pas s'attirer le soupçon d'avoir des sentiments ultramontains. D'ailleurs, la Cour de Rome ne pouvait pas vanter l'obéissance de l'Ordre, à cette époque, car les ordonnances papales furent presque toujours méprisées, notamment dans les missions.

Il existait de plus un autre principe fondamental de l'Ordre, c'est qu'il fallait renoncer à toute affection temporelle, et ne se consacrer qu'à ses devoirs spirituels. Avec quelle sévérité on avait exigé autrefois que chaque nouvel initié renonçât à tout ce qu'il possédait! D'abord on commença par différer l'exécution de cette clause; puis on s'y soumit, mais conditionnellement, parce qu'il pouvait arriver qu'on fût exclu; enfin la coutume s'introduisit de donner ses biens à la Société elle-même, cependant bien entendu au collége déterminé dans lequel on entrait, de sorte que l'on conservait encore souvent dans ses mains l'administration de

[1] *Relatione della nuntiatura di mons. Scotti, nunzio alla M. del re christ.*, 1639-1641.

sa fortune, seulement sous un autre titre [1]. Les membres des colléges avaient quelquefois plus de loisir que leurs parents qui vivaient au milieu du monde, administraient les affaires de leurs familles, faisaient la rentrée de leur argent, conduisaient leurs procès [2].

Cet esprit mercantile vint aussi à dominer, non plus seulement dans les membres, mais aussi dans les colléges. On voulait assurer leur prospérité; comme les grandes donations cessaient, on chercha à les remplacer par les ressources de l'industrie. Les Jésuites jugèrent qu'il n'y avait aucune différence entre cultiver les champs, comme l'avaient fait les premiers moines, et se livrer aux affaires, comme eux-mêmes l'essayaient. Le *Collége Romain* faisait fabriquer du drap à Macerata, uniquement d'abord pour son propre usage, ensuite pour tous les colléges de la province, enfin pour tout le monde, et on se rendait avec ce drap aux foires pour le vendre. Des affaires de banque s'établirent pour faciliter les intimes relations entre les divers colléges. L'ambassadeur portugais à Rome avait pour sa caisse des assignations sur les Jésuites du Portugal. Ils firent des opérations heureuses, surtout dans les colonies; le vaste réseau des relations de cet Ordre, qui avait son centre à Lisbonne, se répandit sur les deux continents.

C'était là un esprit qui devait nécessairement réagir sur toutes les œuvres de la Société.

On respecta toujours le principe de donner l'instruction gratuitement, mais on acceptait des présents pour l'admission des élèves, dans les occasions solennelles, et

[1] *Vincentii Caraffæ epistola de mediis conservandi primævum spiritum Societatis.*

[2] *Epistola Goswini Nickel de amore et studio perfectæ paupertatis.*

plusieurs fois dans l'année; on recherchait de préférence des élèves qui eussent de la fortune : il en résulta que ceux-ci se sentirent une certaine indépendance et ne voulurent plus se soumettre à la sévérité de l'ancienne discipline. Un jésuite ayant levé le bâton sur un élève, reçut de celui-ci un coup de poignard; un jeune homme de Gubbio, qui se croyait traité trop durement par un des Pères, le tua. A Rome aussi, les soulèvements qui éclataient dans le collége des Jésuites retentissaient constamment dans la ville et le palais. Une fois, les professeurs furent tenus enfermés pendant un jour par leurs écoliers, et il fallut cependant congédier le recteur, comme ceux-ci l'exigeaient. Ce sont là des symptômes d'une lutte générale entre les anciennes règles et les nouvelles tendances; ces dernières l'emportèrent; il ne fut plus possible aux Jésuites de conserver l'influence dominante qu'ils avaient autrefois exercée sur les esprits.

Ils ne se trouvaient plus entraînés par le désir de conquérir le monde, de propager la foi; eux-mêmes, au contraire, ils étaient subjugués par le monde, n'ayant qu'un seul but, celui de se rendre indispensables par tous les moyens.

Pour atteindre ce résultat, ils transformèrent non-seulement les règles de la Société, mais les dogmes et la morale de la religion elle-même. Ils imprimèrent aux devoirs de la confession qui leur donnait un empire si irrésistible sur les sentiments les plus intimes, une direction bien digne d'être remarquée.

Nous possédons à ce sujet des documents que l'on ne peut révoquer en doute. Ils ont exposé dans de nombreux ouvrages très-détaillés, les principes qu'ils sui-

vaient pour la confession et l'absolution; ce sont les mêmes qu'on leur a si souvent reprochés; cherchons à saisir ces principes les plus essentiels.

Dans la confession, tout dépend surtout de l'idée que l'on se fait du péché.

Ils déclarent que le péché est un éloignement volontaire des commandements de Dieu [1].

Et demandons-nous en quoi consiste cet éloignement volontaire? Ils répondent: dans la connaissance de la faute et dans l'accord parfait de la volonté [2].

Ils adoptent ce principe avec la prétention d'enseigner quelque chose de nouveau et de pouvoir plus facilement s'accommoder aux habitudes de la vie. Ils le développent avec une subtilité scolastique, le pliant, autant que possible, à tous les cas qui peuvent se présenter, et en tirant les conséquences les plus étranges.

Conformément à leur doctrine, il suffit déjà de ne pas désirer le péché; on peut d'autant plus espérer son pardon qu'on pense moins à Dieu lorsque l'on commet la faute, et que la passion par laquelle on se sent entraîné est plus violente; l'habitude et même le mauvais exemple, qui enchaînent la liberté de la volonté, servent de justification. Dans ce système, combien le cercle des fautes se trouve rétréci, car jamais personne n'aimera le péché pour le péché même. En outre, ils reconnaissent des motifs d'excuse d'un autre genre. Le duel, par exemple, est sans doute défendu par l'Église: les Jésuites néanmoins trouvent que si, en refusant un duel, on court risque de passer pour un lâche, de perdre une place ou la faveur de son prince,

[1] Définition de Fr. Toledo: « Voluntarius recessus a regula divina. »
[2] Busembaum, *Medulla theologiæ moralis*, lib. v, c. ii, dub. iii.

celui qui l'accepte ne doit pas être condamné[1]. Prêter un faux serment est un péché grave : mais celui, disent les Jésuites, qui ne prête serment qu'extérieurement, sans en avoir intérieurement l'intention, n'est pas lié par ce serment, car il joue, il ne jure pas[2]. Cette doctrine se rencontre dans des livres qui la présentent positivement comme étant modérée, sage, raisonnable. Aujourd'hui que les temps sont passés et changés, qui voudrait encore rechercher les autres conséquences erronées d'une subtilité dont le travail tendait à anéantir toute morale ; d'une subtilité dans laquelle chaque docteur voulait surpasser l'autre avec l'ardeur d'une rivalité toute littéraire? Mais on ne peut nier que les doctrines les plus exagérées de quelques docteurs devinrent très-dangereuses par un autre principe des Jésuites, par celui sur le *probabilisme*. Ils soutenaient que dans les cas douteux on peut suivre une opinion dont on n'est pas soi-même convaincu, si cette opinion était défendue par un auteur estimé[3] ; ils admettaient qu'il était non-seulement permis de suivre les doctrines les plus indulgentes, mais ils conseillaient même de le faire. Il faut mépriser, selon eux, les scrupules de conscience ; le véritable moyen de s'en délivrer c'est de suivre les opinions les plus modérées, quand même elles devraient être moins sûres[4]. Avec ces principes,

[1] « Privandus alioqui ob suspicionem ignaviæ, dignitate, officio vel favore « principis. » Busembaum, lib. III, tract. IV, cap. I, dub. V, art. I, nº 6.

[2] « Qui exterius tantum juravit, sine animo jurandi, non obligatur, nisi « forte ratione scandali, cum non juraverit sed luserit. » (Lib. III, tract. II, cap. II, dub. IV, nº 8.)

[3] Em. Sa, *Aphorismi Confessariorum s. v. dubium.* « Potest quis facere « quod probabili ratione vel auctoritate putat licere, etiam si oppositum tutius « sit : sufficit autem opinio alicujus gravis auctoris. »

[4] Busembaum, lib. I, c. III : « Remedia conscientiæ scrupulosæ sunt 1º scru- « pulos contemnere, 4º assuefacere se ad sequendas sententias mitiores et mi- « nus etiam certas. »

le mystère de la détermination de la volonté humaine devient une affaire uniquement extérieure. Dans les manuels des Jésuites, tous les cas possibles de la vie sont traités à peu près dans le sens où ils sont ordinairement appréciés dans les systèmes du droit civil, et examinés selon le degré de leur *excusabilité;* il suffit de les feuilleter et de se diriger d'après ce qu'ils prescrivent, sans avoir de conviction à soi, et on est sûr de l'absolution devant Dieu et devant l'Église. Une légère transformation de la pensée, dans laquelle seule réside le péché, vous décharge de toute culpabilité. Quelquefois les Jésuites eux-mêmes s'étonnaient et avaient la conscience d'avouer combien leurs doctrines rendaient léger et facile le joug de Jésus-Christ *.

§ XII. — Les Jansénistes.

Il eût fallu que toute énergie vitale fût éteinte dans l'Église catholique pour qu'une opposition n'éclatât pas, à la même époque, contre des doctrines aussi pernicieuses et contre toutes les conséquences qu'elles entraînaient avec elles.

Déjà la plupart des Ordres religieux étaient très-irrités contre les Jésuites: les Dominicains, à cause de la divergence de leurs opinions avec celles de saint Thomas d'Aquin; les Franciscains et les Capucins, à cause du pouvoir exclusif qu'ils s'arrogeaient dans les missions en Asie; ils furent quelquefois combattus par les évêques dont ils diminuaient l'autorité; quelquefois aussi par les curés sur les fonctions desquels ils empiétaient. D'autres adversaires s'élevèrent souvent contre eux au

* Voir la note n° 4.

milieu des universités de France et des Pays-Bas; mais ces attaques ne constituaient pas encore une résistance forte, permanente, provenant d'une conviction plus profonde et de principes nouveaux.

Les doctrines morales des Jésuites étaient étroitement liées avec leurs idées dogmatiques. Dans les unes et dans les autres ils laissaient un vaste essor au libre arbitre. Ce fut précisément sur cette question que surgit la plus énergique contradiction que les Jésuites eussent encore rencontrée. Elle naquit et se développa de la manière suivante.

Dans les années où les discussions sur la *grâce* préoccupaient tout le monde théologique, deux jeunes gens étudiaient à Louvain: c'étaient Cornélius Jansénius de Hollande et Jean Duvergier de la Gascogne, qui prirent parti avec une égale conviction pour les doctrines les plus rigoureuses dont l'esprit n'avait jamais péri à Louvain, et conçurent une aversion violente pour les Jésuites. Duvergier était de plus haute naissance et plus riche; il emmena son ami à Bayonne. Là, ils firent une étude opiniâtre et approfondie des ouvrages de saint Augustin, et éprouvèrent pour les doctrines de ce Père de l'Église, sur la *grâce* et le *libre arbitre,* un enthousiasme qui décida de leur destinée.

Jansénius, qui devint professeur à Louvain et évêque d'Ypres, Duvergier qui obtint l'abbaye de Saint-Cyran, suivirent plus exclusivement, l'un la voie théorique, l'autre la route pratique et ascétique pour ressusciter ces doctrines.

Le livre dans lequel Jansénius exposa systématiquement ses convictions, a pour titre: *Augustinus;* il est très-important non-seulement parce qu'il s'opposa avec tant de hardiesse aux tendances dogmatiques et mo-

rales des Jésuites, mais parce qu'il développa de nouveau, avec vivacité, les formules primitives de *grâce*, de *péché* et de *rémission*.

Jansénius part du principe de la non-liberté de la volonté humaine; elle est enchaînée et tenue en servitude par la concupiscence des choses terrestres; elle ne peut pas sortir de cet état par sa propre force; il faut que la grâce vienne à son secours, la grâce qui n'est pas tant une rémission des péchés que la délivrance de l'âme des liens de la concupiscence[1].

C'est ici que se présente l'opinion qui distingue son système. Il fait intervenir la grâce par le plaisir plus relevé et plus pur que l'âme éprouve pour les choses divines. La grâce efficace du Sauveur, dit-il, n'est rien autre qu'un délice spirituel par lequel la volonté est déterminée à vouloir et à exécuter ce que Dieu a décidé. Elle est le mouvement involontaire inspiré à la volonté par Dieu, mouvement par lequel l'homme aime le bien et tend vers lui[2]. Jansénius ne cesse de répéter que le bien ne doit pas être fait par crainte de la punition, mais par amour pour la justice.

C'est en partant de ce principe qu'il s'élève à la question supérieure : Qu'est-ce que cette justice?

Il répond : Dieu lui-même.

Car il ne faut pas se représenter Dieu comme ayant un corps, ou sous une forme quelconque, pas même sous celle de la lumière; il faut le considérer et l'aimer comme la vérité éternelle du sein de laquelle découle toute vérité et toute sagesse; comme la justice, non pas

[1] Corn. Jansenii Augustinus, t. III, lib. I, c. II. Pascal entend aussi cette doctrine de cette manière. Dieu change le cœur de l'homme par une douceur céleste qu'il y répand. Les *Provinciales*, I, XVIII, t. III, p. 413.

[2] Tom. III, lib. IV, c. I.

en tant qu'elle est la qualité d'un esprit, mais en tant qu'elle prédomine en Dieu comme une idée, comme une règle suprême inviolable. Les règles de nos actions dérivent de la loi éternelle ; elles sont un éclat réfléchi de sa lumière : celui qui aime la justice, aime Dieu lui-même [1].

L'homme ne devient pas bon, parce qu'il dirige son esprit vers tel ou tel bien, mais parce qu'il fixe ses regards sur le bien souverain qui est immuable et un, lequel est la vérité, lequel est Dieu lui-même. La vertu est l'amour de Dieu.

Et c'est précisément dans cet amour que consiste la délivrance de la volonté ; sa douceur inexprimable anéantit le plaisir de la concupiscence, enfante la nécessité volontaire et ineffable de ne pas pécher, mais de vivre en homme juste [2], la vraie volonté libre, c'est-à-dire une volonté délivrée du mal, remplie du bien.

Ce qu'il y a de remarquable dans cet ouvrage, c'est un haut degré d'intelligence philosophique et la clarté des déductions dogmatiques, tout en étant inspiré par l'ardeur d'une discussion hostile ; les idées fondamentales en sont à la fois morales et religieuses, spéculatives et pratiques; il oppose à cette facilité et à cette indulgence relâchée des Jésuites, une conviction austère, l'idéal d'une activité qui se développe dans l'amour de Dieu.

Mais pendant que Jansénius était encore occupé de la composition de son livre, son ami essayait déjà d'en représenter dans sa propre vie et d'en propager autour de lui les idées essentielles.

[1] Tom. III, lib. V, c. III.

[2] Tom. III, lib. VII, c. IX : « Voluntas felix, immutabilis et necessaria non « peccandi recteque vivendi. »

Saint-Cyran, car c'est ainsi qu'on appelait à cette époque Duvergier, s'était créé au milieu de Paris une solitude studieuse et ascétique. Infatigablement livré à l'étude de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église, il cherchait à se pénétrer de leur esprit. Il appliqua au sacrement de la pénitence les doctrines de Jansénius. Le sacrement de la pénitence ne lui suffisait pas; on l'entendait dire quelquefois : l'Église a été plus pure dans son commencement, comme un ruisseau qui se rapproche de sa source; beaucoup de vérités de l'Évangile sont maintenant obscurcies. S'humilier, souffrir, dépendre de Dieu, renoncer complétement au monde, se vouer dans toutes ses actions et ses désirs à l'amour de Dieu, voilà quels sont ses préceptes.

Mais, suivant lui, la grâce doit précéder la pénitence : « Quand Dieu veut sauver une âme, il commence par agir sur elle intérieurement; quand le cœur est changé, quand il éprouve seulement un véritable repentir, tout le reste vient ensuite : l'absolution ne peut désigner que le premier rayon de la grâce; de même qu'un médecin n'a qu'à suivre les mouvements et les effets intérieurs de la nature, de même aussi les médecins de l'âme doivent suivre les effets de la grâce. » Il répète souvent qu'il a parcouru lui-même la voie qui mène de la tentation et du péché à la contrition, à la prière et à l'exaltation du cœur. Il ne communiquait qu'avec peu de monde, et le faisait chaque fois avec une grande réserve de paroles, avec calme; mais comme toute son âme était remplie de ce qu'il disait, comme il attendait toujours l'occasion et la disposition intérieure, tant en lui-même que dans les autres, il produisait une impression irrésistible; ses auditeurs se sentaient involontairement transformés, et les larmes échappaient malgré eux de

leurs yeux [1]. Quelques hommes distingués se joignirent promptement à lui comme d'ardents disciples. Arnauld d'Andilly, qui était en relations intimes avec le cardinal de Richelieu et avec Anne d'Autriche, et qui fut employé par eux dans les affaires les plus importantes; son neveu Lemaître, qui était admiré à cette époque comme le premier orateur du parlement, devant lequel s'ouvrait la carrière la plus brillante, mais qui se retira dans une solitude près de Paris; Angélique Arnauld et ses religieuses s'attachèrent à Saint-Cyran avec ce dévouement absolu que des femmes pieuses éprouvent ordinairement pour celui qu'elles regardent comme leur prophète.

Jansénius mourut avant d'avoir vu son livre imprimé; Saint-Cyran fut jeté en prison, immédiatement après ses premières conversions, par Richelieu qui avait une aversion instinctive pour un zèle de ce genre; mais leur doctrine n'en continua pas moins de faire des progrès.

Le livre de Jansénius produisit peu à peu une impression profonde et générale, tant à cause de son mérite que par la hardiesse de sa polémique [2]. Saint-Cyran ne cessa pas, de l'intérieur de sa prison, d'exercer son prosélytisme. Les souffrances qu'il endurait et supportait avec résignation augmentèrent l'enthousiasme de ses sectateurs; lorsqu'il devint libre, après la mort de Richelieu, il fut regardé par ses disciples comme un saint, comme un saint Jean-Baptiste. Il mourut quelques mois après, le 11 octobre 1643; mais il avait fondé une

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par M. Fontaine, I, p. 225. Racine, *Histoire de Port-Royal*, p. 134.

[2] Gerberon, *Histoire du Jansénisme*, I, 63. « Les théologiens de Paris s'appliquèrent tellement à l'étude de l'Augustin d'Ypres, où ils reconnoissoient celui d'Hippone, — qu'on commençoit à n'entendre plus parmi ces théologiens que les noms de Jansénius et de saint Augustin. »

école qui regardait comme son évangile les doctrines de Saint-Cyran et de son ami : « Ses disciples, dit l'un d'entre eux, sortent comme de jeunes aigles de dessous ses ailes; héritiers de sa vertu et de sa piété, ils transmettent aux autres ce qu'ils ont reçu de lui. Élie a laissé après lui des Élisées qui continuent ses œuvres. »

Si nous essayons de caractériser les rapports existant entre les Jansénistes et les partis qui dominaient dans l'Église, nous voyons évidemment que ces rapports rappellent le protestantisme. Les Jansénistes insistent avec autant d'ardeur que les protestants sur la sanctification de la vie; comme eux, ils cherchent à transformer la doctrine par le retranchement des additions que les scolastiques avaient faites. Nous ne pouvons cependant, à mon avis, les regarder comme des protestants déguisés. La principale différence, sous le point de vue historique, consiste en ce que les Jansénistes concèdent volontairement un principe auquel on n'a pas pu ramener dès le commencement le protestantisme. Ils s'en tiennent aux plus célèbres Pères de l'Église latine, à Ambroise, Augustin et Grégoire, que l'on abandonna en Allemagne, dès 1523, et ils ne leur adjoignent que quelques Pères grecs, parmi lesquels surtout Chrysostome. Ils croient que ces Pères contiennent une tradition pure et non falsifiée dont saint Bernard ne s'est jamais écarté, mais qui, suivant ce « *dernier des Pères,* » a été obscurcie par l'invasion des doctrines d'Aristote. En conséquence, nous les trouvons bien éloignés d'avoir cette ardeur énergique avec laquelle les protestants s'en référèrent immédiatement à l'Écriture-Sainte. Les Jansénistes se contentent de regarder l'Église visible, quoiqu'elle ait été obscurcie et défigurée momentanément, comme n'ayant cependant qu'un esprit, qu'un seul corps avec Jésus-Christ,

comme étant infaillible et immortelle ; ils restent attachés avec beaucoup de fermeté à la hiérarchie épiscopale ; ils vivent dans la conviction que Augustin a été inspiré par Dieu pour communiquer au monde l'ensemble de la doctrine sur la grâce qui constitue l'essence de la nouvelle alliance; la théologie chrétienne se trouve accomplie à leurs yeux dans cette alliance ; ils ne veulent voir cette théologie que dans sa racine, ne la comprendre que dans son germe; car, jusqu'à cette époque, on avait souvent pris les doctrines de Pélage pour celles d'Augustin. — Luther a été suscité par Augustin, mais il est remonté à la première source de toute doctrine, à l'Écriture, à la parole de Dieu ; le catholicisme a maintenu, par opposition à Luther, tout le système construit dans le cours des siècles ; les Jansénistes cherchent à faire valoir la pensée d'Augustin comme étant celle qui a recueilli les premières doctrines et consolidé les dernières. Le protestantisme rejette la tradition ; le catholicisme la conserve ; le jansénisme cherche à la purifier, à la rétablir dans sa pureté primitive, et croit régénérer par ce moyen la doctrine et la vie.

Une société nombreuse, professant ces nouveaux principes, se réunit autour de Lemaître, dans la solitude de Port-Royal-des-Champs.

Dans l'origine, elle fut restreinte à quelques adeptes, composée principalement des membres et des amis de la famille Arnauld. Lemaître seul entraîna quatre de ses frères ; leur mère, qui leur avait inspiré leur direction religieuse, était une Arnauld ; le plus ancien ami de Saint-Cyran, auquel celui-ci légua son cœur, était Arnauld d'Andilly qui finit par entrer dans cette société ; son plus jeune frère, Antoine Arnauld, rédigea le premier ouvrage important qui ait été publié en faveur de

Port-Royal. Un très-grand nombre de parents et d'amis les suivirent. Le couvent de Port-Royal était presque exclusivement entre les mains de cette famille. Andilly rapporte que sa mère, qui entra aussi dans cette maison, était entourée de douze filles et nièces [1]. Nous rappelons ici qu'Antoine Arnauld l'aîné, duquel descendent tous ceux-ci, est le même que celui dont le plaidoyer décida, en l'an 1594, l'éloignement des Jésuites de Paris. L'aversion pour cet Ordre était donc, pour ainsi dire, héréditaire dans cette famille.

Mais combien ce cercle étroit s'étendit promptement et avec éclat!

Beaucoup d'autres, attirés par nulle autre parenté que par celle des sentiments, se joignirent plus tard à ce premier noyau du jansénisme. Un prédicateur influent de Paris, nommé Singlin, partisan de Saint-Cyran, se distingua par son zèle pour eux. Singlin avait cette particularité singulière de ne s'exprimer qu'avec difficulté dans la vie ordinaire, mais aussitôt qu'il montait en chaire il déployait une éloquence entraînante [2]. Il envoya ceux de ses admirateurs et de ses disciples les plus ardents à Port-Royal où on les recevait avec plaisir: c'étaient de jeunes ecclésiastiques et des savants, des commerçants aisés, des personnages appartenant aux familles les plus considérées; des médecins qui avaient déjà une position élevée, des membres de quelques autres Ordres religieux, tous entraînés à cette démarche par une énergique impulsion intérieure et par une confraternité décidée de sentiments.

Il y avait un grand nombre de pratiques religieuses dans cette solitude, qui était, pour ainsi dire, un couvent

[1] *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, I, p. 341.
[2] *Memoires de Fontaine*, II, p. 283.

libre dans lequel on n'était engagé par aucun vœu à vivre en communauté; on visitait assidûment l'église; on priait beaucoup en commun ou seul; on se livrait aux travaux des champs; quelques-uns exerçaient des métiers; mais on se consacra principalement aux occupations littéraires : la société de Port-Royal était en même temps une espèce d'académie. Pendant que les Jésuites entassaient de l'érudition dans d'énormes in-folio, ou se perdaient dans le labyrinthe de systèmes scolastiques sur la morale et le dogme, les Jansénistes s'adressèrent à la nation.

Les Jansénistes commencèrent à traduire l'Écriture-Sainte, les Pères de l'Église, les livres de prières latins; ils surent éviter avec bonheur ces formes littéraires surannées qui, jusqu'à eux, avaient nui aux travaux de ce genre, et s'exprimer avec une agréable lucidité. Un collége, qu'ils établirent près de Port-Royal, leur donna occasion de composer des livres élémentaires sur les langues anciennes et modernes, sur la logique, la géométrie, livres qui fournirent de nouvelles méthodes dont le mérite était reconnu par tout le monde. Ils produisirent aussi d'autres ouvrages, des écrits polémiques d'une sagacité et d'une précision qui anéantissaient tous les raisonnements de leurs adversaires; des œuvres d'une piété profonde, telles que les *Heures de Port-Royal*, qui furent accueillies avec enthousiasme, et qui, un siècle après, étaient encore aussi nouvelles et aussi recherchées que les premiers jours. De leur sein surgirent des esprits d'un savoir aussi éminent que celui de Pascal, des maîtres de la poésie française, comme Racine, des savants qui embrassaient les plus vastes études, comme Tillemont. Elle est incalculable l'influence exercée sur la littérature de la France

et de l'Europe par cette réunion d'hommes spirituels, remplis d'excellentes intentions, qui enfantèrent un nouveau perfectionnement de la langue, de la communication de la pensée [1]. On doit leur attribuer en partie la gloire littéraire du règne de Louis XIV.

Comment l'esprit qui servait de base à toutes ces productions n'eût-il pas pénétré dans la nation? Il rencontra partout des partisans, surtout parmi les curés qui détestaient depuis longtemps le système de la confession jésuitique; même quelquefois, par exemple, sous le cardinal de Retz, dans le haut clergé: quelques membres de Port-Royal furent promus à des places importantes. Nous les voyons puissants, non-seulement dans les Pays-Bas et en France, ils avaient aussi des protecteurs en Espagne. Sous Innocent X, un docteur janséniste prêchait publiquement à Rome.

Il s'agissait de savoir comment la Cour pontificale envisagerait ces nouvelles opinions *.

§ XIII. — Position de la Cour de Rome à l'égard des deux partis.

La même lutte sur laquelle, quarante ans auparavant, Clément VIII ni Paul V n'avaient osé prendre une décision, se renouvelait à cette époque, seulement sous des formes un peu différentes.

Urbain VIII et Innocent X n'eussent peut-être pas montré plus de résolution que leurs prédécesseurs, s'il ne s'était pas trouvé dans les ouvrages de Jansénius un passage dont la Cour de Rome fut très-scandalisée pour divers motifs.

[1] Notice de Petitot, qui précède les *Mémoires d'Andilly*, I.

* Voir la note nº 5.

Dans son troisième livre sur l'*état d'innocence,* Jansénius aborde une proposition de saint Augustin qui a été condamnée par la Cour de Rome, ainsi que lui-même ne peut le nier : il paraît un instant embarrassé s'il doit suivre le Père de l'Église ou le Pape. Mais après quelques réflexions, il *observe que le Saint-Siége condamne quelquefois une doctrine, uniquement dans l'intérêt de la paix, sans pour cela vouloir déclarer qu'elle est fausse :* il se décide donc pour la doctrine de saint Augustin.

Ses adversaires ne manquèrent pas de profiter de ce passage : ils déclarèrent qu'il attaquait l'infaillibilité du Pape ; Urbain VIII fut entraîné à exprimer son blâme sur un ouvrage qui renfermait des propositions tendant à diminuer l'autorité du Siége Apostolique, propositions déjà condamnées par les Papes précédents.

Les doctrines des Jansénistes se propagèrent néanmoins avec beaucoup de rapidité ; une scission générale s'opéra en France. Les adversaires de Port-Royal jugèrent qu'il était nécessaire de faire prononcer par le Saint-Siége une autre condamnation encore plus précise. A cet effet, ils résumèrent en cinq propositions les doctrines fondamentales de Jansénius, telles qu'ils les entendaient, et sommèrent Innocent X de prononcer sur elles un jugement apostolique [1].

En conséquence, la Cour de Rome procéda à un examen solennel. On forma une congrégation composée de quatre cardinaux, sous la surveillance desquels treize conseillers théologiques entreprirent cet examen.

Ces propositions étaient rédigées de manière qu'au premier coup d'œil elles ne renfermaient que des hérésies ; mais considérées de plus près elles pouvaient ce-

[1] Pallavicini, *Vita di Alessandro VII.*

pendant s'expliquer, du moins en partie, dans un sens orthodoxe[1].

Des opinions diverses se manifestèrent aussitôt au sein de la commission. Quatre de ses membres, deux Dominicains, un frère mineur, Lucca Wadding, et le général des Augustins trouvèrent qu'il était imprudent de les condamner. Les neuf autres étaient pour la condamnation[2]. Il s'agissait de savoir si le Pape donnerait son approbation à l'avis de la majorité.

Innocent X était très-contraire à toute cette question du jansénisme ; naturellement, il n'aimait pas les dissertations sur les questions théologiques délicates, et de plus, il prévoyait que celle-ci, quel que serait d'ailleurs son jugement, n'entraînerait que des suites funestes. Malgré l'opinion d'une si grande majorité, Innocent ne pouvait se décider à prendre une résolution. « Quand il se plaça sur le bord de la fosse, dit Pallavicini, et qu'il mesura des yeux la grandeur de l'espace à franchir, il s'arrêta et on ne put le faire avancer. »

Mais toute la Cour ne partagea pas ces hésitations. Il y avait près de la personne du Pape un secrétaire d'État, le cardinal Chigi, qui ne cessa de l'exciter. Chigi, étant encore à Cologne, avait vu et lu le livre de Jansénius : le passage en question l'avait, dès cette époque, rempli d'une sainte colère, au point qu'il jeta violemment le livre à terre ; il avait été fortifié dans son indignation par quelques moines allemands. Il prit une part active à la congrégation d'examen et contribua de tout son pouvoir au résultat des délibérations ; il pressa alors

[1] Racine, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 15.

[2] Pallavicini, qui était lui-même parmi les conseillers, rapporte ces détails. Il dit en parlant du Pape : « Il suo intelletto alienissimo delle sottigliezze sco-« lastiche. »

le Pape de ne point garder le silence : se taire, disait-il, c'était approuver ; il ne lui était pas permis de laisser tomber en discrédit la doctrine de l'infaillibilité du Pape, car donner une décision dans les doutes des fidèles, c'est là précisément la principale mission du Siége Apostolique [1].

Innocent était, comme nous savons, un homme qui se laissait diriger par des impressions instantanées ; l'idée du danger de l'infaillibilité papale vint subjuguer son esprit, et il regarda d'autant plus cette idée comme une inspiration divine, qu'elle l'illumina le jour même de saint Athanase. Le 1er juin 1653, il publia la bulle par laquelle il condamne les cinq propositions comme hérétiques, blasphématoires, et chargées de malédiction. Il déclara qu'il espérait rétablir la paix dans l'Église, qu'il n'avait rien de plus à cœur que de faire naviguer le vaisseau de l'Église dans une mer calme et de le faire arriver au port du salut [2].

Mais combien les effets de ce jugement devaient peu répondre aux espérances et aux désirs du Pontife !

Les Jansénistes niaient que l'on pût trouver les propositions dans le livre de Jansénius, et bien plus encore que Jansénius les eût entendues dans le sens où on les avait condamnées.

On vit alors seulement la fausse position prise par la Cour de Rome. Les évêques français insistèrent sur une déclaration portant que ces propositions avaient été condamnées réellement dans le sens de Jansénius. Chigi, qui sur ces entrefaites était monté sur le trône, sous le nom d'Alexandre VII, pouvait d'autant moins refuser cette

[1] *Relation de Pallavicini.*

[2] Dans Cocquel., VI, III, 248. Nous voyons dans Pallavicini qu'elle avait été rédigée par Chigi et principalement par Albizi, assesseur de l'Inquisition.

déclaration, ayant pris lui-même une si grande part à la condamnation : il la prononça formellement et sans détour : « Les cinq propositions ont été extraites du livre de Jansénius, et elles ont été condamnées dans le sens de ce même Jansénius [1]. »

Les Jansénistes s'étaient préparés contre cette attaque. Ils répliquèrent qu'une déclaration de ce genre dépassait les limites du pouvoir papal; que l'infaillibilité papale ne s'étendait pas à un jugement sur des faits.

C'est ainsi qu'une question sur les limites du pouvoir papal se joignit à la discussion sur le dogme; les Jansénistes, dans leur opposition évidente contre le Saint-Siége, surent cependant se maintenir encore comme bons catholiques.

Il ne fut plus possible de s'entendre avec ce parti. Des arrangements furent pris par la couronne pour l'amener à se soumettre : on publia des formulaires dans le sens de la bulle de condamnation, qui devaient être signés par tous les ecclésiastiques, même par les maîtres d'école et par les religieuses. Les Jansénistes ne refusèrent pas de condamner les cinq propositions qui, comme nous l'avons vu, se prêtaient à une interprétation hétérodoxe, ils se refusèrent seulement à reconnaître et à signer qu'elles fussent contenues dans Jansénius et qu'elles fussent la doctrine de leur maître; on ne put les déterminer par aucune persécution. Leur constance, comme il arrive toujours, accrut leur nombre et leur crédit; ils trouvaient de nombreux défenseurs de leur opinion même parmi les évêques [2].

[1] Dans Cocquel., VI, IV, 151. « Quinque illas propositiones ex libro præme-
« morati Cornelii Jansenii episcopi Iprensis cui titulus Augustinus excerptas
« ac in sensu ab eodem Jansenio intento damnatas fuisse declaramus et de-
« finimus. »

[2] Lettre de 19 évêques au Pape, 1667, 1er déc. « Novum et inauditum opus

Pour rétablir la tranquillité, du moins extérieurement, Clément IX fut obligé, en 1668, de se déclarer satisfait d'une formule de signature telle qu'un janséniste même pouvait la donner. Il se contenta d'une condamnation des cinq propositions en général, sans insister sur le point de savoir si elles ont été réellement enseignées par Jansénius [1]. C'était là cependant une condescendance essentielle de la Cour de Rome; non-seulement elle laissa tomber ses prétentions, elle s'abstint de décider sur des points de fait, mais elle souffrit encore que sa sentence de condamnation restât sans effet.

C'est depuis cette époque que le parti de Saint-Cyran et de Jansénius, toléré par la Cour de Rome, en bonne intelligence avec la Cour de France (le ministre Pomponne était un fils d'Andilly), favorisé par quelques grands seigneurs, s'éleva à une force et à une importance toujours plus considérables. Son influence littéraire commença à agir sur la nation. Mais à mesure que ce parti grandit et se fortifia, on vit, en dépit du traité de paix, surgir et se développer une vive opposition contre la Cour romaine; les Jansénistes savaient très-bien qu'ils

« nos nonnulli dogma procuderunt, Ecclesiæ nempe decretis quibus quotidiana « nec revelata divinitus facta deciduntur, certam et infaillibilem constare ve- « ritatem. » Ceci est cependant, à vrai dire, l'explication admise de la question du *droit* et du *fait*.

[1] La dernière formule d'Alexandre VII (15 février 1665) porte : « Je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius intitulé Augustinus, et dans le sens du même auteur, comme le Saint-Siége apostolique les a condamnées par les susdites constitutions. » La déclaration de paix qui est plus détaillée porte : « Vous devez vous obliger à condamner sincèrement, pleinement, sans aucune réserve ni exception, tous les sens que l'Église et le Pape ont condamnés et condamnent dans les cinq propositions. » Suit un second article : « Déclarons que ce serait faire injure à l'Église de comprendre entre les sens condamnés dans ces propositions la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas touchant la grâce efficace par elle-même, nécessaire à toutes les actions de la piété chrétienne, et la prédestination gratuite des élus. »

ne pourraient pas exister, si les affaires allaient suivant les vues de Rome *.

§ XIV. — Rapports de la Papauté avec le Pouvoir temporel.

Une autre opposition, au moins aussi dangereuse que celle des sectaires de Port-Royal, s'était déjà manifestée avec une violence toujours croissante.

La Cour de Rome commença au dix-septième siècle à faire valoir ses immunités juridictionnelles, je ne sais si c'est avec plus de vivacité et d'énergie, mais certes plus systématiquement et avec moins de condescendance que jusqu'à ce jour. Urbain VIII, qui était redevable de son élévation surtout à la considération qu'il s'était acquise comme défenseur zélé de ces prétentions [1], Urbain VIII fonda une congrégation particulière dite des immunités. Il confia, moins à des cardinaux qui avaient ordinairement quelques relations avec les puissances, qu'à de jeunes prélats qui espéraient de l'avancement en proportion du zèle qu'ils montreraient, le soin de veiller constamment sur tous les empiétements que les princes pourraient faire sur la juridiction spirituelle. Depuis cette époque, la surveillance devint beaucoup plus sévère et plus régulière, et les exhortations plus pressantes; la Cour regardait comme une preuve de piété de défendre avec jalousie chaque article de ces anciens droits [2].

Mais les États devaient-ils subir bénévolement ce redoublement de surveillance? Le sentiment de l'unité

* Voir la note nº 6.

[1] *Relatione de' IV ambasciatori*, 1625.

[2] Joh. Bap. de Luca S. R. E. Cardinalis, *Relatio Curiæ Romanæ*, 1683. *Disc.* XVII, p. 109.

religieuse, réveillé dans la lutte avec le protestantisme, s'était de nouveau refroidi; tout tendait de préférence vers l'unité politique : il arriva que la Cour de Rome éprouva d'amères contestations avec toutes les puissances catholiques.

Les Espagnols eux-mêmes firent quelquefois des tentatives pour restreindre les influences des Souverains Pontifes, par exemple, sur Naples, et donner à l'inquisition de cette ville quelques assesseurs dépendants de l'État. Le Pape hésita à accorder à l'empereur le patriarcat d'Aquilée sur lequel il élevait des prétentions, parce qu'on craignait qu'il ne profitât de cette possession pour acquérir une plus grande indépendance spirituelle. Les Diètes allemandes cherchèrent à limiter par des dispositions plus rigoureuses dans les capitulations d'élection de 1654 et 1658, la juridiction des nonces et de la Cour romaine. Venise était continuellement en lutte contre les droits réclamés par les Papes sur la nomination aux fonctions ecclésiastiques, sur les pensions et contre les prétentions des neveux. Gênes et la Savoie trouvèrent divers motifs pour rappeler de Rome leurs ambassadeurs. Mais l'Église de France, conformément au principe de sa restauration, opposa la résistance la plus vive [1]. Les nonces ne cessaient de parler des plaintes qu'ils croyaient devoir faire, principalement sur les restrictions qu'éprouvait la juridiction ecclésiastique : on interjetait appel, avant même qu'ils n'eussent encore fait une démarche; on leur retirait les affaires de mariage, sous le prétexte qu'il y avait un enlèvement; on les excluait des procès criminels; on exécutait quelquefois un ecclésiastique sans l'avoir préalablement dé-

[1] *Relatione della nuntiatura di Francia di mons. Scotti* 1641, 5 *Aprile.*

gradé; le roi publiait, sans les consulter, des Edits sur l'hérésie et la simonie; les dîmes étaient devenues peu à peu un impôt permanent. Quelques partisans plus décidés de la Cour romaine voyaient déjà dans ces usurpations les germes précurseurs d'un schisme *. Les relations que firent naître ces différends étaient nécessairement liées avec d'autres circonstances, et principalement avec la position politique de la Cour de Rome.

Ni Innocent, ni Alexandre n'osèrent, par égard pour l'Espagne, reconnaître le Portugal qui s'était séparé de cette monarchie, et donner l'institution canonique aux évêques qui y avaient été nommés. Presque tout l'épiscopat légitime du Portugal s'éteignit; les biens de l'Église furent abandonnés en grande partie aux officiers de l'armée; le roi, le clergé et les laïques perdirent ce dévouement qu'ils éprouvaient auparavant pour le Pape.

Les Pontifes qui succédèrent à Urbain VIII penchèrent aussi vers le côté hispano-autrichien.

On ne doit pas s'en étonner, puisque la prépondérance de la France paraissait devoir mettre en danger la liberté générale; ajoutez que ces Papes étaient redevables de leur nomination à l'influence espagnole, et que tous les deux étaient des adversaires personnels de Mazarin. Cette inimitié se manifesta avec plus d'énergie chez le Pape Alexandre : il ne pouvait pardonner au cardinal de s'être allié avec Cromwell et d'avoir empêché longtemps, par des motifs tout individuels, la paix avec l'Espagne.

Il s'ensuivit que l'opposition contre la Cour de Rome s'organisa toujours avec plus de force en France, et qu'elle se manifesta de temps en temps par des vio-

* Voir la note n° 7.

lences ; combien Alexandre lui-même n'eut-il pas à en souffrir !

Une querelle qui s'éleva à Rome entre la suite de l'ambassadeur français Créquy, et les soldats corses de la ville, querelle dans laquelle Créquy lui-même fut offensé, donna occasion au roi d'intervenir dans les différends qui existaient entre le Pape et les maisons d'Este et Farnèse, et de faire avancer des troupes en Italie. Le Pape chercha à se tirer d'embarras par une protestation secrète ; mais, dans le traité de Pise, il fut obligé d'accorder publiquement au roi toutes ses demandes. On connaît le goût des Papes pour les inscriptions honorifiques ; on disait d'eux qu'ils ne faisaient pas mettre une pierre dans une muraille sans y faire graver leurs noms ; Alexandre fut obligé de faire ériger, sur une des places les plus fréquentées de sa capitale, une pyramide dont l'inscription devait éterniser son humiliation.

Cet acte seul suffisait pour diminuer l'autorité de la Papauté ; vers l'an 1660 cette autorité était déjà en pleine décadence. Le Saint-Siége avait pris la part la plus active à la paix de Vervins, il l'avait favorisée par ses négociations et l'avait fait conclure ; ses ambassadeurs avaient été présents à la paix de Westphalie, mais déjà à cette époque il s'était vu contraint de protester contre les conditions sur lesquelles on s'accorda ; le Saint-Siége ne prit pas même une part ostensible à la paix des Pyrénées ; on évita d'admettre ses envoyés ; on y fit à peine mention de lui [1]. Bientôt on en vint à faire des traités dans lesquels on disposait de quelques

[1] *Galeazzo Gualdo Priorato della pace conclusa fra le due corone*, 1664 renferme, p. 120 : « Osservationi sopra le cause per le quali si conclude la pace « senza intervento del Papa. » Nous voyons que la mésintelligence entre le Pape et Mazarin était une chose connue, à cette époque.

fiefs de la Papauté, sans même songer à consulter le Pape *.

§ XV. — Transition aux époques suivantes.

Un fait extrêmement remarquable, et qui nous éclaire sur la marche des affaires humaines en général, c'est que la Papauté commença à s'affaiblir du jour où elle échoua dans l'exécution de ses plans pour ressusciter la domination universelle.

Pendant la période de progrès et de restauration que nous avons exposée, toutes les bases de cette domination avaient été établies, la doctrine régénérée, les priviléges ecclésiastiques plus fortement centralisés, les alliances conclues avec les princes, les anciens Ordres religieux rajeunis et de nouveaux fondés, les forces de l'État papal réunies et employées pour le service de l'Église, l'esprit et les sentiments de la Cour romaine réformés; tout, en un mot, avait reçu une direction conforme à un seul but, à savoir : la restauration de la puissance et de la foi catholique.

Tout ce mouvement ne constituait pas une nouvelle création ; c'était une régénération par l'énergie vitale de nouvelles idées et la réforme des abus.

La restauration ecclésiastique fut arrêtée d'abord en France. Le pouvoir papal ne put l'exécuter par les moyens employés jusqu'à ce jour ; il vit se former et s'élever une Église qui, quoique catholique, était en dehors de l'influence que le pouvoir papal se proposait d'obtenir, et qui l'obligea à transiger avec elle.

De fortes oppositions, qui surgirent à la même époque, dans l'intérieur de l'Église, vinrent encore aug-

* Voir la note nº 8.

menter ces embarras; c'étaient des discussions sur les articles les plus importants de la foi, sur les rapports du pouvoir temporel; le népotisme, d'un autre côté, se développa d'une manière menaçante pour la Cour romaine; les ressources financières, au lieu d'être appliquées complétement à leur destination, étaient absorbées en grande partie par quelques familles.

Cependant on avait toujours un but vaste et commun, que l'on poursuivait avec un bonheur extraordinaire. Toutes les oppositions furent apaisées, les discussions sur la doctrine calmées, les prétentions de l'Église sur le temporel abandonnées, les discussions des puissances réconciliées; la Cour romaine était le centre du monde catholique, centre qui indiquait la voie à suivre : les conversions se continuèrent sur la plus grande échelle.

Nous avons vu que, malgré tous ces avantages, on ne put parvenir à réaliser les plans conçus.

Il y a certain dévouement inconciliable avec un égoïsme étroit dans l'esprit de conquête et d'acquisition consacré à un grand but.

A l'époque où nous sommes arrivés, les désirs de jouissance et de cupidité envahirent la Cour romaine. Il se forma une société de rentiers, qui croyaient posséder un droit légitime sur les revenus de l'État et de l'administration ecclésiastique. Tout en abusant de la manière la plus pernicieuse de ce droit, cette société le maintint avec la même ardeur que si l'existence de la foi y était attachée.

Il résulta de cette situation une lutte interminable.

Une doctrine surgit, doctrine ayant sa source dans une nouvelle manière de comprendre les mystères de la religion; cette doctrine fut persécutée et condamnée par la Cour de Rome, mais ne put être détruite. Les États

prirent une position indépendante vis-à-vis la politique papale, réclamèrent pour leurs affaires intérieures une omnipotence qui enlevait de plus en plus toute influence à la Cour romaine sur les questions ecclésiastiques.

Dans les époques qui suivent, la Papauté n'est plus livrée à la spontanéité et à la liberté de ses mouvements, elle n'est plus occupée, à chaque instant, qu'à se défendre, attaquée qu'elle est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

C'est la force, dans toute la grandeur et l'énergie de son allure, qui fixe l'attention; aussi il n'entre pas dans le but de ce livre de peindre les dernières périodes de l'histoire de la Papauté. Cependant elle présente un drame digne d'être remarqué, et comme nous avons commencé par un aperçu général des siècles précédents, nous ne pouvons finir notre ouvrage sans essayer de tracer un tableau résumé des époques postérieures à celles qui ont fait le sujet principal de ce livre.

C'est par les gouvernements, avons-nous dit, que la Papauté se voit attaquée. Cette hostilité se trouvait étroitement liée à la grande scission du monde catholique en deux partis ennemis, le parti autrichien et le parti français, scission qu'il n'était plus en la puissance des Papes de calmer et de dominer. Le dévouement religieux qu'ils rencontrent se trouve maintenant subordonné à la position politique qu'ils adoptent.

LOUIS XIV ET INNOCENT XI.

Quoique très-bon catholique, Louis XIV ne put cependant jamais supporter que la Cour de Rome suivît une politique indépendante et souvent opposée à la sienne propre.

Clément X (1670 jusqu'en 1676) et son neveu Paluzzi Altieri penchèrent aussi du côté des Espagnols, comme l'avaient fait les Papes Innocent et Alexandre, et si Clément IX n'avait pas partagé cette politique, son entourage du moins était du parti espagnol [1]. Louis XIV s'en vengea par des empiétements non interrompus sur le pouvoir spirituel.

Il confisqua de sa propre autorité des biens ecclésiastiques ; opprima tantôt un Ordre, tantôt un autre ; réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Église ; voulut étendre à des provinces dans lesquelles ce privilége n'avait jamais existé, le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient, droit qui est devenu si célèbre sous le nom de *régale*. Il porta les coups les plus sensibles aux porteurs de rentes romaines en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent faits à la Cour de Rome.

Il continua le même système sous Innocent XI, mais il rencontra dans ce Pape une résistance inattendue.

Innocent XI, issu d'une famille de la maison Odescalchi de Côme, était venu à Rome à l'âge de vingt-cinq

[1] Morosini, *Relatione di Francia*, 1671.
[2] *Instruzione per mons. arcivescovo di Patrasso*, 1674.

ans, l'épée au côté et le pistolet à la ceinture, pour se consacrer à quelque emploi temporel, peut-être au service militaire dans Naples. Le conseil d'un cardinal qui devina mieux sa vocation qu'il ne la connaissait lui-même, le détermina à entrer dans la carrière de l'administration romaine. Il déploya tant de dévouement et de zèle, et s'acquit un tel renom de capacité et de sentiments élevés, que le peuple proclama son nom, pendant le conclave, sous le portique de Saint-Pierre, et manifesta le plus vif enthousiasme lorsqu'il sortit du conclave, orné de la tiare (29 septembre 1676).

Innocent XI ne voulait que ses serviteurs approchassent de sa personne que quand ils n'avaient aucune autre occupation à remplir; son confesseur disait de lui qu'il n'avait jamais aperçu dans sa conscience rien de blâmable qui pût éloigner son âme de Dieu. Ce Pape était austère, humble, doux et pieux, et cette même intégrité sévère qui réglait sa vie privée l'excita aussi à remplir sans de lâches ménagements les devoirs de la Papauté.

Il attaqua avec force les abus, principalement ceux de l'administration des finances. Les dépenses s'étaient élevées à 2,578,106 scudi 91 baj.; les recettes, y compris celles de la daterie et les casuels, ne s'élevaient qu'à 2,408,500 scudi 71 baj.; un si grand déficit annuel de 170,000 scudi menaçait évidemment d'amener une banqueroute [1]. Si on n'en vint pas à cette extrémité, on le doit à Innocent XI. Il renonça complétement au népotisme, déclarant qu'il aimait son neveu don Livio, lequel méritait cette affection par sa modestie, mais que c'était à cause de ces qualités mêmes qu'il ne voulait pas de sa présence dans son palais. Il confisqua

[1] *Stato della camera nel presente pontificato di Innocenzo XI.* Ms. Bibl. Alb.

toutes les places et tous les revenus dont les neveux avaient profité jusqu'à ce jour. Il agit de la même manière avec beaucoup d'autres emplois qui étaient plutôt une charge. Il abolit d'innombrables abus et exemptions d'impôts. Comme enfin le cours du prix de l'argent le lui permettait, il se décida à réduire les *Monti* de 4 pour 100 à 3 pour 100 [1]. Après quelques années, il était parvenu à élever de nouveau la recette à un excédant considérable au-dessus de la dépense.

Ce Pape répondit avec la même énergie aux attaques de Louis XIV.

Quelques évêques jansénistes qui s'opposaient à l'extension du droit régalien furent persécutés par la Cour; l'évêque de Pamiers fut réduit pendant quelque temps à vivre d'aumônes; ils s'adressèrent au Pape : Innocent n'hésita pas à les défendre [2].

Il exhorta plusieurs fois le roi à ne pas écouter les flatteurs, à ne pas porter atteinte aux libertés de l'Église : il pourrait être cause que la source de la grâce divine vînt à tarir dans son royaume. Comme il n'en reçut point de réponse, il renouvela ses exhortations pour la troisième fois, ajoutant qu'à présent il n'écrirait plus, il ne s'en tiendrait pas plus longtemps à des avis, mais il se servirait de toutes les manières du pouvoir que Dieu a mis dans ses mains. En agissant ainsi, il ne craindrait aucun danger, aucune violence, il plaçait toute sa gloire dans la Croix de Jésus-Christ [3].

[1] Les décrets et brefs relatifs à cet objet se trouvent dans un manuscrit de 763 pages de l'année 1743, *Erettione et aggionte de' monti camerali*. Dans un bref adressé au trésorier Negroni, en 1684, Innocent déclare d'abord son intention « d'andar liberando la camera del frutto di 4 p. c. — che in questi tempi è « troppo rigoroso. »

[2] Racine, *Histoire ecclésiastique*, X, p. 328.

[3] Bref du 27 décembre 1679.

La Cour de France a toujours eu pour principe de limiter l'influence de son clergé par le pouvoir papal, et celle du pouvoir papal par le clergé. Jamais prince ne fut plus complétement maître de son clergé que Louis XIV. Les discours qu'on lui adressait dans les occasions solennelles respirent un dévoûment sans égal : « Nous osons à peine, est-il dit dans un de ces discours [1], faire des demandes, dans la crainte de mettre des bornes au zèle de Votre Majesté pour l'Église. La triste liberté de porter des plaintes se change aujourd'hui en une douce nécessité de louer notre bienfaiteur. » Le prince de Condé disait que s'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter.

L'Église de France aida sans scrupule le roi contre le Pape; il publia d'année en année des déclarations de plus en plus décisives en faveur du pouvoir royal. Enfin vint l'assemblée de 1682 : « Elle fut convoquée et dissoute, dit un ambassadeur vénitien, suivant les convenances du ministère, et dirigée selon les inspirations de celui-ci [2]. »

Les quatre articles qu'elle rédigea ont toujours été regardés comme le manifeste des libertés gallicanes. Les trois premiers renouvellent d'anciennes prétentions : l'indépendance du pouvoir temporel du pouvoir spirituel, la supériorité d'un concile sur le Pape, l'inviolabilité des libertés gallicanes. Mais le quatrième est principalement remarquable, parce qu'il restreint aussi l'autorité spirituelle : « La décision du Pape, même en matière

[1] Remontrance du clergé de France (assemblé à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1680), faite au roi le 10 juillet par l'ill. et rév. J.-Bapt. Adhémar de Monteil de Grignan. *Mém. du Clergé*, t. XIV, p. 787.

[2] Foscarini, *Relatione di Francia*, 1684.

de foi, n'est pas infaillible, tant qu'il n'a pas l'assentiment de l'Église. » Les deux puissances, comme nous le voyons, se soutenaient mutuellement. Le roi s'émancipa des influences du pouvoir temporel de la Cour de Rome, et le clergé de l'autorité absolue du pouvoir de la Papauté. Aux yeux des contemporains, si la France se trouvait encore dans le sein de l'Église catholique, elle était cependant déjà sur le seuil pour en sortir. Le roi fit de ces propositions une espèce d'article de foi, de livre symbolique; l'enseignement dans toutes les écoles devait se faire conformément aux quatre articles, personne ne pouvait obtenir un grade dans la faculté de droit ou de théologie, sans prêter serment sur les quatre articles.

Mais le Pape avait encore des armes pour se défendre. Le roi avançait de préférence à tous les autres, dans les fonctions épiscopales, les auteurs de la Déclaration, les membres de cette assemblée : Innocent refusa de leur donner l'institution canonique. Ils pouvaient jouir des revenus, mais non recevoir l'ordination, ni exercer aucun acte spirituel de l'épiscopat.

Cette affaire vint se compliquer des actes de Louis XIV à l'égard des huguenots, à la destruction violente desquels il procéda, précisément à cette époque, pour prouver sa parfaite orthodoxie. Il crut rendre par là un grand service à l'Église catholique. On a prétendu que le Pape Innocent avait été d'intelligence avec le roi [1]; mais il n'en fut réellement rien. La Cour de Rome ne voulut pas s'associer à une œuvre de conversion exécutée par des apôtres armés : « Jésus-Christ ne s'est pas

[1] Bonamici, *Vita Innocentii*, dans Lebret, *Magasin*, VIII, p. 98, la note de Lebret : « On ne peut donc pas contredire, etc. »

servi de cette méthode, il faut conduire les hommes dans le temple, et non pas les y traîner [1]. »

De nouvelles contestations ne cessèrent de s'élever. L'ambassadeur français fit son entrée à Rome, en l'an 1687, avec une suite si forte, même avec quelques escadrons de cavalerie, qu'on n'aurait pas pu lui disputer le droit d'asile que les ambassadeurs réclamaient, non-seulement pour leur palais, mais aussi pour les rues voisines, quoique le Pape eût aboli solennellement ce privilége. Il nargua, en quelque sorte, le Pape dans sa capitale : « Ils viennent avec des chevaux et des chariots, disait Innocent; mais nous, nous voulons marcher au nom du Seigneur. » Il prononça les censures ecclésiastiques contre l'ambassadeur : l'église de Saint-Louis, dans laquelle celui-ci avait assisté à un service solennel, fut mise en interdit [2].

Le roi prit aussi les mesures les plus extrêmes : il en appela à un concile général, fit occuper Avignon, et enfermer le nonce à Saint-Olon; on pensait que son intention était de créer patriarche de France monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, qui avait approuvé toutes ces mesures, si même il ne les avait pas inspirées.

Les choses en vinrent donc à ce point : l'ambassadeur français à Rome était excommunié, l'ambassadeur du Pape était détenu en France, trente-cinq évêques français étaient sans institution canonique, le roi occupait une province papale; par le fait, le schisme avait éclaté.

[1] Venier, *Relatione di Francia*, 1689.

[2] *Legatio marchionis Lavardini Romani ejusque cum Romano pontifice dissidium*, 1697. C'est une réfutation de Lavardin, elle éclaircit cet événement avec beaucoup de calme et d'intelligence; elle fait partie de la série des excellents écrits des publicistes sur les usurpations de Louis XIV, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne et en Italie.

Néanmoins, Innocent XI ne fit pas une seule concession.

Si nous recherchons sur quelle force le Pape s'appuyait dans sa résistance, nous trouverons que ce n'était ni sur une réaction opérée en France par ses censures, ni sur l'autorité de sa haute considération apostolique, mais bien sur cette opposition générale soulevée par les entreprises de Louis XIV qui menaçaient l'Europe dans sa liberté; le Pape aussi entra dans cette opposition.

Il aida de toutes ses forces l'Autriche dans la guerre contre les Turcs [1]; l'heureuse issue de cette expédition donna un nouvel appui au Pape et à tout le parti antifrançais.

Il serait difficile de prouver qu'Innocent ait été, comme on l'a dit, en intelligence immédiate avec Guillaume III, et qu'il ait eu connaissance des plans de celui-ci contre l'Angleterre [2]. Nous pouvons le dire avec plus de confiance, les ministres du Pape avaient connaissance de ces plans. On fit seulement connaître au Pape que le prince d'Orange prendrait le commandement en chef sur le Rhin pour défendre les droits de l'Empire et de l'Église contre Louis XIV; Innocent promit de concourir à cette guerre par des subsides considérables. Mais le comte Cassoni, son secrétaire d'État, avait déjà reçu,

[1] *Relatione di Roma di Giov. Lando*, 1689. Les subsides sont évalués ici à deux millions de scudi.

[2] Cette assertion se trouve dans les *Mémoires* sur le règne de Frédéric Ier, roi de Prusse, par le comte de Dohna, p. 78. Les lettres seraient parvenues, y est-il dit, à son père par l'entremise de la reine Christine, « qui les faisait passer par le comté de Lippe, d'où un certain Paget les portait à La Haye. » Malgré ces détails, on est forcé de douter de cette assertion, quand on voit que la reine Christine ne fut pas, durant tout ce temps, en bonne intelligence avec le Pape. D'après la nature des relations, telles qu'elles apparaissent dans la correspondance de Christine, je regarde comme impossible que le Pape ait dû lui confier un tel secret, à elle dont Innocent disait un jour, en haussant les épaules : « È una donna. »

à la fin de 1687, l'annonce positive que le plan des mécontents anglais était de détrôner le roi Jacques et de déférer la couronne à la princesse d'Orange. Le comte était mal servi ; les Français avaient trouvé un traître parmi les gens de sa maison. Les Cours de France et de d'Angleterre reçurent la première nouvelle de ces projets par ce traître, qui eut l'occasion d'en prendre connaissance par les papiers qui se trouvaient dans le cabinet de son maître. Quelle étrange complication ! C'est la Cour de Rome qui servait à former une alliance dont le but et le résultat étaient de délivrer le protestantisme, dans l'Europe occidentale, du dernier grand danger qui le menaçait, et de gagner pour toujours le trône anglais pour cette religion [1] ! Innocent XI, je le répète, n'avait aucune connaissance de tous ces projets ; on ne peut cependant pas nier qu'il se joignit à une opposition qui reposait en grande partie sur des forces protestantes. La résistance d'Innocent au choix du candidat favorisé par la France pour l'archevêché de Cologne, était dans l'intérêt de cette opposition et contribua beaucoup à l'explosion de la guerre, d'une guerre qui eut cependant, par rapport à la France, des conséquences très-favorables pour le principe papal. Singulière conséquence des complications politiques de cette époque : les protestants furent obligés, puisqu'ils maintenaient l'équilibre européen contre la puissance pré-

[1] La *Lettre écrite par le Cl. d'Étrées, ambassadeur extraord. de Louis XIV, à M. de Louvois*, 18 déc. 1687. *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 497. On voit que Jacques II en était informé de très-bonne heure. Le jeune lord Norfolck qui se trouvait *incognito* à Rome, lui envoya sur-le-champ un courrier. Makintosh, *History of the Revolution*, II, 157, admet que Jacques était convaincu le 1er 5/8 mars 1688, des projets du prince contre l'Angleterre. Déjà, le 10 ou le 11 mars il dit au nonce du Pape : « Il principe avere in principal mira l'Inghilterra. » *Lettera di monsig. d'Adda*, ibid., p. 346. Son malheur fut qu'il n'ajouta pas foi à lui-même.

pondérante, de coopérer à ce que cette puissance se pliât aux prétentions religieuses de la Papauté!

Innocent XI, à la vérité, ne vécut pas assez longtemps pour voir le triomphe de sa lutte; mais le premier ambassadeur français qui parut à Rome après la mort de ce Pape (10 août 1689), renonça au droit d'asile; la position de Louis XIV étant changée, il rendit Avignon et commença à négocier.

Cette conduite était d'autant plus nécessaire que le nouveau Pape, Alexandre VIII, quoiqu'il s'éloignât beaucoup de la sévérité de son prédécesseur, persista néanmoins sur cette question dans les principes d'Innocent. Alexandre déclara que les ordonnances de 1682[1] étaient nulles et non avenues, non obligatoires, même quand on les aurait acceptées par serment; il y pensait jour et nuit, le cœur plein d'amertume, et il ne cessait d'élever les yeux au ciel, en versant des larmes et en soupirant.

Après la mort prématurée d'Alexandre VIII, les Français employèrent tous les moyens afin d'obtenir pour Pape un homme pacifique et disposé à la réconciliation; leurs vœux furent exaucés dans la personne d'Antonio Pignatelli — Innocent XII — (12 juillet 1691)[2].

Ce Pape n'avait nullement l'intention de laisser manquer de respect à la Papauté, et rien dans les circonstances ne le forçait à plier, puisque les armées alliées

[1] « In dictis comitiis anni 1682 tam circa extensionem juris regaliæ quam « circa declarationem de potestate ecclesiastica actorum ac etiam omnium et « singulorum mandatorum, arrestorum, confirmationum, declarationum, epi- « stolarum, edictorum, decretorum quavis auctoritate sive ecclesiastica sive « etiam laicali editorum, nec non aliorum quomodolibet præjudicialium præ- « fatorum in regno supradicto quandocunque et a quibusvis et ex quacunque « causa et quovis modo factorum et gestorum ac inde secutorum quorumcun- « que tenores. 4 Aug. 1690. » Cocquel., IX, p. 38.

[2] Domenico Contarini, *Relatione di Roma*, 1696.

occupaient Louis XIV d'une manière si sérieuse et si menaçante.

On négocia pendant deux années. Innocent XII rejeta plusieurs fois les formules qui lui furent proposées par les ecclésiastiques français. Enfin ils furent cependant obligés de déclarer que tout ce qui avait été délibéré et arrêté dans cette assemblée de 1682, devait être considéré comme nul et non avenu : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous avouons notre douleur inexprimable à ce sujet [1]. » Innocent ne leur accorda l'institution canonique qu'après une rétractation absolue.

La paix ne fut rétablie qu'à ces conditions. Louis XIV écrivit au Pape qu'il retirait les ordres qu'il avait donnés pour l'exécution des quatre articles. Nous voyons donc que la Papauté sut maintenir encore une fois ses prérogatives, même vis-à-vis le roi le plus puissant du monde chrétien.

Mais n'était-ce pas déjà un grand symptôme de décadence que des propositions d'une hostilité aussi décidée eussent réussi, pendant quelque temps, à trouver en France tant d'appui et de sympathie? Ces conditions avaient été publiées avec solennité et avec bruit, comme des décrets du royaume : elles furent révoquées *pri-*

[1] On a prétendu, et entre autres Petitot (Notice sur Port-Royal, p. 240) partage l'opinion, que cette lettre a été inventée par les jansénistes, « pour « répandre du ridicule et de l'odieux sur les nouveaux évêques; » — mais on n'a jamais produit une autre formule; celle ci-dessus a toujours été reconnue, du moins indirectement, par les écrivains romains, par exemple, dans Novaes, *Storia de' Pontifici*, t. XI, p. 117 : enfin elle a été généralement admise à cette époque, comme authentique, même à la Cour, et sans contradiction. Domenico Contarini dit : « Poco dopo fu preso per mano da Francesi il negotio delle « chiese di Francia proponendo diverse formule di dichiarazione, — materia « ventilata per il corso di due anni e conclusa ed aggiustata con quella lettera « scritta da vescovi al papa che si è difusa in ogni parte. » Mais c'est là précisément cette formule. Aucune autre n'a été publiée. Dannou, *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*, II, p. 196, cite aussi la lettre comme authentique.

vatim, dans le silence, sous la forme de lettre ; ces rétractations furent faites seulement par quelques évêques qui avaient besoin des faveurs de la Cour de Rome. Louis XIV ne s'opposa pas à ces rétractations, mais il ne faut pas en conclure qu'il ait révoqué les quatre articles, quoique Rome ait cru à cette révocation. Plus tard, il ne voulut pas souffrir que le Saint-Siége refusât l'institution aux partisans des quatre articles. Il déclara qu'il n'avait dispensé que de l'obligation de les enseigner, mais que personne ne devait être gêné pour les admettre [1]. Nous devons faire encore une autre observation : si la Cour de Rome était parvenue à faire respecter ses droits, ce n'était pas de sa propre autorité, mais par l'effet d'une grande combinaison politique, seulement parce que la France avait été rejetée dans des limites plus étroites. Que devait-il arriver, quand il ne se rencontrerait plus personne qui voulût protéger la Cour de Rome contre un parti agresseur * ?

[1] Les paroles du roi, dans sa lettre à Innocent XII, en date du 13 sept. 1693, sont ainsi conçues : « J'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avoyent obligé) ne soyent pas observées. » Il est dit dans une lettre du 7 juillet 1713, qui se trouve dans Artaud, *Histoire du pape Pie VII*, 1836, t. II, p. 16 : « On lui (au pape Clément XI) a supposé, contre la vérité, que j'ai contrevenu à l'engagement pris par la lettre que j'écrivis à son prédécesseur, car je n'ai obligé personne à soutenir contre sa propre opinion les propositions du clergé de France, mais il n'étoit pas juste que j'empêche mes sujets de dire et de soutenir leurs sentimens sur une matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre. » — Louis XIV, comme on vient de le voir, n'avait pas, dans les dernières années de sa vie, des sentiments aussi ultramontains qu'on le pense généralement. Il dit catégoriquement : « Je ne puis admettre aucun expédient. »

* Voir la note n° 9.

§ XVI. — Succession d'Espagne.

L'extinction de la ligne espagnole de la maison d'Autriche fut aussi un événement de la plus haute importance pour la Papauté.

La liberté du Saint-Siége dépendait, comme celle de toutes les autres puissances, de l'équilibre des deux monarchies espagnole et française; pendant un siècle et demi, l'État romain avait vécu dans la paix en suivant les principes de la politique espagnole; quoi qu'il pût arriver, il y avait du danger à voir devenir douteuse une situation à laquelle se rapportaient toutes les habitudes de l'existence.

Mais ce qui était bien plus dangereux encore, c'est qu'il s'élevât un différend sur la succession, différend qui menaçait de dégénérer en une guerre générale, guerre dont l'Italie devait être en grande partie le théâtre. Le Pape lui-même pouvait difficilement se soustraire à la nécessité de prendre un parti, sans qu'il lui fût cependant possible de contribuer, d'une manière essentielle, à la victoire du parti qu'il adopterait.

Je lis dans une relation[1], qu'Innocent XII, qui, à cette époque, était réconcilié avec la France, avait donné à Charles II d'Espagne le conseil d'instituer pour son héritier le prince français, et que ce conseil du Saint-Père avait exercé une influence décisive sur la rédaction de ce testament.

Dans tous les cas, la Cour de Rome abandonna la politique anti-française suivie, presque sans exception, depuis Urbain VIII; elle pouvait regarder comme un

[1] Morosini, *Relatione di Roma*, 1707.

changement de peu d'importance que la monarchie espagnole parvînt sans partage entre les mains d'un prince d'une famille qui se montrait, à cette époque, si éminemment catholique. Clément XI, Gianfranc. Albani, élu le 16 novembre 1700, loua publiquement la résolution prise par Louis XIV d'accepter la succession; il écrivit une lettre de félicitations à Philippe V, et lui accorda des subsides provenant des biens du clergé, comme s'il n'existait aucuns doutes sur son droit [1]. Clément XI pouvait être considéré comme un élève, comme un fidèle représentant de la Cour de Rome qu'il n'avait jamais quittée; ses mœurs affables, ses talents littéraires, une vie irréprochable lui avaient acquis l'estime générale [2]; il avait su conserver l'affection des trois derniers Papes, et se rendre nécessaire à eux malgré la différence de leur caractère; il s'éleva par une habileté exercée, toujours utile, jamais incommode: il dit un jour, que comme cardinal il avait su donner de bons conseils, et que comme Pape il ne sut pas se tirer d'affaire. Cet aveu prouve qu'il se sentait plus propre à s'emparer d'une impulsion donnée et à la diriger qu'à choisir spontanément la marche à suivre. En reprenant, dès son avénement, les questions juridictionnelles avec une nouvelle ardeur, il ne fit que se soumettre à l'opinion publique et à l'intérêt de la Cour. C'est ainsi qu'il se montra plein de confiance dans la bonne étoile et la puissance du grand roi. Il ne douta pas que Louis XIV ne dût remporter la victoire dans cette expédition contre Vienne, en l'année 1703, qui paraissait devoir tout terminer; il ne put cacher, comme l'assure l'ambassadeur vénitien, la joie et la satisfac-

[1] Buder, *Vie et Actions de Clément XI*, t. I, p. 148.
[2] Erizzo, *Relatione di Roma*, 1702.

tion que lui firent éprouver les progrès des armes françaises.

Mais la fortune changea précisément à cette époque ; ces Allemands et ces Anglais, les ennemis du roi, auxquels Innocent XI s'était associé, et que Clément XI s'était insensiblement aliénés, remportèrent les plus grandes victoires dont ils eussent jamais eu à se glorifier; les troupes impériales, unies aux troupes prussiennes, se répandirent en Italie : elles n'étaient pas disposées à épargner un Pape qui avait manifesté des intentions si équivoques ; les anciennes prétentions de l'Empire, oubliées depuis Charles V, se réveillèrent de nouveau.

Nous ne voulons pas mentionner ici tous les différends dans lesquels Clément XI a été impliqué [1] ; enfin, les Impériaux lui fixèrent un délai pour l'acceptation de leurs propositions de paix, parmi lesquelles la plus importante était la reconnaissance du prétendant autrichien. Le Pape chercha en vain du secours. Il attendit jusqu'au dernier jour fixé, après l'écoulement duquel les Impériaux avaient menacé d'occuper la ville et l'État en ennemis ; c'était le 15 janvier 1709 : il ne donna sa signature que dans la heure dernière de ce jour, à onze heures du soir. Il avait précédemment félicité Philippe V; maintenant il se voyait contraint de reconnaître pour roi catholique Charles III, adversaire de ce même Philippe V [2].

[1] Par exemple, au sujet du logement des troupes à Parme et à Plaisance, où les ecclésiastiques furent soumis aux contributions de guerre. *Accord avec les députés du duc et de la ville de Plaisance*, 14 déc. 1706, art. IX, « que pour soulager l'État tous les particuliers, quoique très-privilégiés, contribueroient à la susdite somme. » C'est précisément ce que le Pape ne voulut pas souffrir. Les prétentions impériales furent en conséquence renouvelées avec énergie. *Contre-déclaration de l'Empereur*, dans Lamberty, V, 85.

[2] La clause, tenue secrète dans le commencement, fut connue par une lettre de l'ambassadeur autrichien au duc de Marlborough, dans Lamberty, V, 242.

Non-seulement l'autorité arbitrale de la Papauté fut violemment ébranlée par cet acte, mais toute liberté politique lui fut enlevée. L'ambassadeur français quitta Rome en déclarant que cette ville n'était plus le siége de l'Église [1].

La situation générale du monde chrétien se trouva également changée. C'était l'Angleterre protestante qui avait décidé de la destinée de la monarchie espagnole et catholique : quelle influence le Pape pouvait-il donc encore exercer?

A la paix d'Utrecht, des pays qu'il considérait comme ses fiefs, la Sicile, la Sardaigne, furent donnés à de nouveaux princes, sans qu'on l'eût même consulté [2]. La simple convenance des grandes puissances se substitua à la décision infaillible du premier pasteur de l'Église.

Le Saint-Siége éprouva même, dans cette circonstance, un malheur qui vint particulièrement le frapper. Dans tous les temps sa politique a eu surtout pour but de conserver de l'influence sur les États italiens, et d'exercer autant que possible sur eux une suzeraineté indirecte.

Mais à cette époque, non-seulement l'Autriche, presque en lutte ouverte avec le Pape, s'était établie en Italie; le duc de Savoie aussi, en conflit avec la Cour romaine, parvint au pouvoir royal et à de nouvelles et grandes possessions.

Et les choses allèrent encore plus loin.

Pour terminer le différend entre la maison de Bourbon et l'Autriche, les puissances cédèrent au vœu de

1 Lettre du maréchal Tessé au Pape, 12 juillet 1709.

2 Combien la conduite de la Savoie était dangereuse! Voir Lafitau, *Vie de Clément XI*, t. II, p. 78.

la reine d'Espagne qui désirait donner Parme et Plaisance à un de ses fils ; depuis deux siècles, la suzeraineté papale sur ce duché n'avait jamais été révoquée en doute : les ducs avaient reçu le fief et payé le tribut ; mais comme on put prévoir que la descendance masculine de la famille Farnèse s'éteindrait sous peu, on n'eut plus égard au droit du Saint-Siége ; l'empereur donna le pays en fief à un Infant d'Espagne. Il ne resta plus au Pape qu'à faire des protestations auxquelles personne ne daigna prêter attention [1].

Mais la paix ne subsista qu'un instant entre les deux familles. En l'année 1733, les Bourbons renouvelèrent leurs prétentions sur Naples qui était entre les mains de l'Autriche : l'ambassadeur espagnol offrit au Pape la haquenée et un tribut. Clément XI eût volontiers laissé les affaires telles qu'elles étaient : il nomma une commission de cardinaux qui décida en faveur des prétentions impériales, mais cette fois la fortune de la guerre fut contraire aussi au jugement papal : les armes espagnoles remportèrent la victoire. Clément fut obligé de donner l'investiture de Naples et de la Sicile au même Infant qu'il avait vu avec tant de chagrin prendre possession de Parme.

A la vérité, le résultat définitif de toutes ces luttes ne fut pas si complétement différent de celui que la Cour de Rome s'était proposé : la maison de Bourbon régna sur l'Espagne et sur une grande partie de l'Italie ; mais combien ce triomphe fut loin de réaliser les projets que les Papes avaient primitivement conçus !

La solution décisive de ce grand débat avait été prononcée par l'Angleterre : les Bourbons avaient pénétré

[1] « Protestatio nomine sedis apostolicæ emissa in conventu Cameracensi, » dans Rousset, supplément au Corps diplomat. de Dumont, III, II, p. 173.

dans l'Italie en état d'opposition déclarée avec le Saint-Siége : la séparation des provinces que l'on voulait éviter, venait d'avoir lieu, et remplit continuellement l'Italie et l'État romain d'armées ennemies ; l'autorité temporelle de la Papauté se trouvait anéantie jusque dans les États les plus voisins d'elle. Une telle situation devait exercer une grande réaction sur les questions controversées de juridiction ecclésiastique, questions qui étaient si intimement liées avec les affaires politiques.

Combien Clément XI n'eut-il pas déjà à subir les conséquences de cette position déchue !

Plusieurs fois son nonce fut éloigné de Naples ; un jour, les ecclésiastiques du parti romain furent enlevés en masse de la Sicile et transportés dans les États de l'Église [1] ; l'intention de ne laisser parvenir aux dignités ecclésiastiques que les indigènes se manifesta dans toute l'Italie ; en Espagne, les priviléges de la nonciature furent restreints [2], et Clément XI se crut un jour obligé de faire comparaître devant le tribunal de l'Inquisition Alberoni, le ministre dirigeant de l'Espagne.

Ces contestations se multiplièrent d'année en année. La Cour de Rome finit par ne plus posséder même l'énergie nécessaire pour maintenir l'union parmi les fidèles.

« Je ne puis le nier, dit l'ambassadeur vénitien Mocenigo, en 1737, c'est une situation éminemment fausse que celle où tous les gouvernements catholiques sont impliqués dans de si grands différends avec la Cour de Rome, que l'on ne peut imaginer aucune réconciliation qui ne doive blesser cette Cour dans la force vitale de

[1] Buder, *Vie et Actions de Clément XI*, t. I, p. 571.
[2] San-Felipe, Suppléments à l'histoire d'Espagne, III, 214.

son existence. Que ce soit le résultat d'une plus grande diffusion des lumières, comme tant de gens l'admettent, ou d'un esprit de violence contre le plus faible, il est certain que les princes marchent à grands pas vers la spoliation de tous les droits temporels de la Papauté [1]. »

A Rome, il suffisait de lever les yeux et de regarder autour de soi, pour voir que tout était compromis, si on ne se prêtait pas à la conclusion de la paix.

La mémoire de Benoît XIV — Prosper Lambertini, 1740-1758 — sera à tout jamais bénie, pour avoir fait les concessions indispensables.

On sait combien Benoît XIV se laissa peu éblouir et enorgueillir par la haute importance de sa dignité : parce qu'il était devenu Pape, il ne renonça pas à son humeur enjouée et à ses bons mots bolonais ; on le voyait quitter le sujet de ses méditations, s'approcher de son entourage, raconter une saillie qui lui était venue dans l'esprit, et se remettre de nouveau à sa table de travail [2]. Il resta toujours supérieur aux affaires qu'il eut à traiter, planant avec un coup d'œil libre sur tous les rapports du Saint-Siége avec les puissances européennes, et apercevant ce que l'on pouvait maintenir, ce qu'il fallait abandonner. Il était trop bon canoniste et trop bon Pape pour se laisser aller, dans ses concessions, plus loin qu'il ne devait.

L'acte le plus remarquable de son Pontificat est peut-être le concordat qu'il fit en 1753 avec l'Espagne. Il prit sur lui de renoncer au droit de collation des petits bénéfices, droit que la Cour romaine possédait toujours en Espagne, non toutefois sans d'énergiques résistances.

[1] Aluise Mocenigo IV, *Relatione di Roma*, 16 Apr. 1737.
[2] *Relatione di F. Venier di Roma*, 1744.

Mais la Cour romaine devait-elle perdre, sans aucune indemnité, la quantité considérable d'argent qu'elle retirait de ces bénéfices? Devait-elle laisser échapper l'influence qu'elle était appelée à exercer sur les personnes? Benoît trouva l'expédient suivant : Cinquante-deux de ces bénéfices furent nominativement réservés à la collation par le Pape, « afin qu'il puisse récompenser ceux des ecclésiastiques espagnols qui auraient acquis quelque droit à ces bénéfices par leur vertu, par la pureté de leurs mœurs, par leur savoir ou par les services qu'ils auraient rendus au Saint-Siége. » La perte éprouvée par la Cour romaine fut évaluée en argent : elle se montait à 34,300 scudi. Le roi s'engagea à payer un capital de 1,143,330 scudi, dont les intérêts fixés à trois pour cent pourraient rapporter la somme que la cession faisait perdre au Saint-Siége. L'argent, qui accommode tout, montra sa force médiatrice dans les affaires de l'Église.

Benoît XIV passa aussi des traités, pleins du même esprit de modération, avec la plupart des autres cours. Le droit de patronage que possédait déjà le roi de Portugal fut étendu, et le titre de *très-fidèle* fut encore ajouté aux autres distinctions ecclésiastiques qu'il avait acquises. La Cour de Sardaigne très-mécontente, parce que les concessions qu'elle avait obtenues lui avaient été retirées sous le dernier Pontificat, fut apaisée par les instructions concordatives de 1741 et 1750[1]. A Naples, où une école de droit s'était établie sous la protection du gouvernement impérial, principalement par les soins de Gaëtano Argento, école qui faisait son étude principale du droit canon et qui opposait une vive résistance

[1] « Riposta alle Notizie dimandate intorno alla giurisdittione ecclesiastica « nello stato di P. S. Turino, 5 Marzo 1816. Ibid., p. 250. »

aux prétentions papales [1], Benoît XIV souffrit que les priviléges de la nonciature fussent très-limités et que les ecclésiastiques fussent astreints à contribuer aux impôts. On accorda à la Cour impériale l'abolition de plusieurs jours de fêtes, abolition qui, dans son temps, fit tant de bruit. Le Pape s'était contenté d'autoriser le travail durant ces jours fériés, mais la Cour impériale n'hésita pas à employer la force pour faire travailler.

Les puissances catholiques se réconcilièrent donc de nouveau avec leur chef spirituel. La paix fut encore une fois rétablie.

Mais pouvait-on se persuader que tout était définitivement terminé? Les contestations entre l'État et l'Église devaient-elles être conciliées par des transactions aussi légères? Pouvaient-elles avoir une autre valeur que celle de satisfaire à la nécessité momentanée qui les avait produites? De nouveaux orages, et bien autrement violents, grondaient déjà dans les profondeurs de la société européenne *.

§ XVII. — Changements dans la situation du monde. — Fermentations intérieures. — Abolition de l'Ordre des Jésuites.

Le plus grand changement s'était accompli non-seulement en Italie et dans l'Europe méridionale, mais dans la situation générale des affaires politiques.

Qu'étaient devenus les temps où la Papauté pouvait, non sans raison, se bercer de l'espoir de conquérir de nouveau l'Europe et le monde?

Au milieu du dix-huitième siècle, trois puissances

[1] Giannone, *Storia di Napoli*, VI, 387.
* Voir la note nº 10.

non catholiques s'étaient élevées parmi les cinq puissances qui réglaient les destinées du monde chrétien. Nous avons parlé des tentatives faites par les Papes, dans les époques précédentes, pour soumettre à leur autorité spirituelle la Russie, la Prusse et l'Angleterre, par l'Espagne et par la France. Ce furent précisément ces trois puissances qui se partagèrent la domination universelle, et qui même, peut-on dire sans se tromper, arrivèrent à posséder la prépondérance sur la moitié de l'Europe catholique.

Cette situation n'était pas le résultat du triomphe d'un dogme sur un autre, du protestantisme sur le catholicisme; la lutte ne s'agitait plus dans cette sphère; mais le changement s'était introduit par le développement des intérêts nationaux. A cette époque, les États non catholiques se montrèrent généralement supérieurs aux États catholiques : les sentiments monarchiques des Russes avaient vaincu l'aristocratie de Pologne qui tombait en décadence; le bon sens pratique, le génie industriel et maritime des Anglais avaient vaincu la nonchalance des Espagnols et la politique vacillante des Français; l'organisation énergique et la discipline militaire de la Prusse avaient triomphé de la monarchie fédérative de l'Autriche.

Quoique cette prépondérance ne fût nullement d'une nature religieuse, elle devait néanmoins exercer une réaction sur les affaires spirituelles, puisque les partis religieux s'étaient fortifiés avec les États eux-mêmes. La Russie, par exemple, institua sans hésiter des évêques grecs dans les provinces unies de la Pologne [1]; l'élévation de la Prusse donna insensiblement aux protestants allemands un nouveau sentiment d'indépen-

[1] Rulhière, *Histoire de l'Anarchie de Pologne*, I, 181.

dance et de force; plus la puissance protestante de l'Angleterre parvint à la domination absolue des mers, plus aussi les missions catholiques devaient voir s'arrêter leurs progrès, qui reposaient également sur une influence politique.

Les changements devinrent de plus en plus considérables. Pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, lorsque l'Angleterre s'était attachée à la politique française, lorsque la Russie était pour ainsi dire totalement séparée du reste de l'Europe, et que la puissance prussienne de Brandebourg venait de s'élever, les puissances catholiques, c'est-à-dire la France, l'Espagne, l'Autriche, la Pologne, quoique désunies entre elles, dominaient encore le monde européen. Mais les modifications survenues dans les rapports entre les États devaient, ce me semble, changer aussi insensiblement toutes les convictions, et ruiner l'existence d'une suprématie politico-religieuse universelle et absolue. C'est alors que le Pape s'aperçut qu'il n'était plus le chef de la puissance qui domine le monde.

Enfin, ne devait-on pas rechercher les causes de ce changement? Chaque échec, chaque défaite provoquera dans le vaincu, qui ne désespère pas encore de son sort, une transformation intérieure; elle le portera à imiter l'adversaire qui lui est supérieur, à rivaliser avec lui. Les tendances militaires, commerciales et plus monarchiques de la partie non catholique de l'Europe, firent irruption dans les États catholiques. Comme on ne pouvait nier que l'infériorité dans laquelle ces derniers étaient tombés dépendait de leur constitution ecclésiastique, ils furent immédiatement portés à pratiquer le système suivi dans les pays protestants *.

* Voir la note n° 11.

Ce déplacement dans les rapports des grands États européens coïncida avec de grandes fermentations intérieures qui éclatèrent dans le domaine de la foi et au sein du catholicisme.

Les querelles du jansénisme se renouvelèrent avec violence au commencement du dix-huitième siècle. Le confesseur du roi, qui était ordinairement un jésuite, et l'archevêque de Paris, exerçaient la principale influence dans le conseil ecclésiastique suprême de la France. Le Père La Chaise et M. de Harlay, intimement unis, avaient dirigé les entreprises de la couronne contre la Papauté. Leurs successeurs, le père Le Tellier et le cardinal de Noailles, ne vécurent pas en aussi bonne intelligence. De légères différences d'opinions contribuèrent sans doute à produire cette séparation; un attachement plus sévère, de la part de l'un, aux idées des Jésuites, aux doctrines de Molina; plus de tolérance, de la part de l'autre, pour les doctrines des jansénistes; une division générale éclata, depuis le cabinet du roi jusque dans les rangs de la nation. Non-seulement le confesseur réussit à se maintenir au pouvoir, à gagner le roi, mais encore à déterminer le Pape à publier la bulle *Unigenitus,* dans laquelle les doctrines des Jansénistes sur le *péché*, la *grâce*, la *justification* et l'*Église* furent condamnées, même dans leur expression la moins exagérée, littéralement, telles qu'on croyait les trouver dans les œuvres de saint Augustin, et dans une extension bien plus grande que celle des cinq propositions [1]. Ce fut la dernière décision sur les anciennes

[1] Les Mémoires secrets sur la bulle *Unigenitus*, I, p. 123, peignent la première impression qu'elle produisit. « Les uns publioient qu'on y attaquoit de front les premiers principes de la foi et de la morale; les autres qu'on y condamnoit les sentimens et les expressions des Saints Pères; d'autres qu'on y enlevoit à la charité sa prééminence et sa force; d'autres qu'on leur arrachoit

questions de dogme suscitées par Molina; la Cour de Rome, après de si longues hésitations, se mit enfin ouvertement du côté des Jésuites. Par là, elle sut obtenir le dévouement de cet Ordre puissant qui, depuis cette époque, défendit avec le plus d'énergie les doctrines ultramontaines, ce qu'il n'avait pas toujours fait, comme nous l'avons vu; elle réussit aussi à rester en bonne intelligence avec le gouvernement français qui avait provoqué cette décision. On ne donna des emplois qu'à ceux qui se soumettaient à la bulle. Mais l'opposition la plus forte ne tarda pas à s'élever, parmi les savants attachés aux doctrines de saint Augustin, parmi les Ordres religieux attachés à celles de saint Thomas d'Aquin, dans les parlements, qui voyaient une violation des libertés gallicanes dans chaque nouvel acte de la Cour de Rome; enfin les Jansénistes prirent sérieusement parti pour ces libertés : ils formulèrent, avec une audace qui ne connaissait plus de bornes, une doctrine entièrement contraire à celle des Souverains Pontifes. Ils mirent aussitôt leur système à exécution sous la protection d'un gouvernement protestant : à Utrecht, s'établit une église archiépiscopale qui se disait catholique, mais en même temps complétement indépendante de Rome, et qui fit une guerre permanente à la direction jésuitique-ultramontaine.

En France, les Jansénistes furent persécutés, exclus des emplois, mais, comme il arrive toujours, ils n'en firent que plus de progrès; à la fin, cependant, ils se discréditèrent par leurs extravagances superstitieuses. Nous retrouvons leurs traces à Vienne et à Bruxelles, en Es-

des mains le pain céleste des Écritures; — les nouveaux réunis à l'Église se disoient trompés, etc., etc. »

pagne et en Portugal [1], en Italie [2]. Leurs doctrines se répandirent dans toute la chrétienté catholique : quelquefois publiquement, le plus souvent secrètement.

Parmi bien d'autres causes, ce fut sans doute aussi cette scission religieuse qui favorisa l'enfantement d'une opinion beaucoup plus dangereuse encore.

C'est un phénomène à jamais remarquable que l'influence produite par les réactions religieuses de Louis XIV sur l'esprit français, et même sur l'esprit européen. Il avait employé la violence la plus extrême et violé les lois divines et humaines pour détruire le protestantisme et anéantir toutes les opinions dissidentes dans le sein du catholicisme; le but de tous ses efforts avait été de constituer son royaume dans un état de parfaite orthodoxie. Mais à peine avait-il fermé les yeux, que tout changea. Le mouvement intellectuel comprimé s'élança sans frein par-dessus toutes les barrières qu'on lui avait opposées.

La haine contre la conduite de Louis XIV contribua précisément à produire cette opinion nouvelle qui déclara la guerre au catholicisme et même à toutes les religions.

D'année en année, elle se fortifia et se propagea, à l'intérieur et à l'extérieur. Les royaumes de l'Europe méridionale étaient fondés sur l'union la plus intime de l'Eglise et de l'État; il se forma dans ces pays un parti qui formula sa haine de toute religion en un système qui détruisait toute idée de Dieu, tous les principes es-

[1] On voit dans Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, III, 93 jusqu'à 97, combien l'Inquisition eut à faire avec de vrais ou de prétendus jansénistes, sous Charles III ou sous Charles IV.

[2] Par exemple, à Naples; on croyait, dès l'année 1715, que la moitié des penseurs, à Naples, étaient jansénistes. Keysler, *Voyages*, p. 780.

sentiels du pouvoir et de la société; une littérature surgit, en hostilité avec l'Église et les gouvernements, attirant à elle les esprits et les enchaînant par des liens indissolubles.

Il est évident que les diverses tendances de cette époque s'accordaient fort peu entre elles : la tendance de la Réforme était monarchique de sa nature, ce qu'on ne peut pas dire de la tendance philosophique qui se mit très-promptement en opposition avec l'État; la tendance janséniste demeura attachée à des opinions qui étaient indifférentes, sinon odieuses, aux uns comme aux autres. Malgré la différence de leurs idées et de leurs sentiments, tous ces partis combinèrent leurs mouvements. Ils enfantèrent cet esprit d'innovation qui s'étend d'autant plus que son but est moins déterminé, qu'il élève ses prétentions sur un avenir plus ou moins vaste, et qui puise tous les jours de nouvelles forces dans les abus existants. Cet esprit s'empara aussi de l'Église catholique. Il s'appuyait, qu'il le sût ou l'ignorât, sur ce qu'on a appelé la philosophie du dix-huitième siècle; les théories des Jansénistes lui apportèrent une forme religieuse et plus de consistance; les besoins des États, les événements, précipitèrent la crise. Dans tous les pays, dans toutes les cours, se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la Papauté, à l'Église, à l'État, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient, et à conserver les prérogatives de l'Église universelle.

Ce dernier parti était représenté surtout par les Jésuites; cet Ordre apparut comme le principal boulevard des principes ultramontains : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage *.

* Voir la note n° 12.

Au dix-huitième siècle, les Jésuites étaient encore très-puissants, principalement parce qu'à cette époque, comme dans les précédentes, ils occupaient les confessionnaux des grands et des princes, et dirigeaient l'instruction de la jeunesse. Leurs œuvres, soit religieuses, quoiqu'elles ne fussent plus poussées avec leur ancienne énergie, soit commerciales, embrassaient toujours le monde entier. Au milieu des progrès de l'esprit nouveau, ils restèrent inébranlablement attachés aux doctrines de l'orthodoxie et de la soumission à l'Église; tout ce qui était opposé à ces doctrines, théories philosophiques, idées jansénistes, croyances protestantes, ils les condamnèrent toutes également.

Ils furent d'abord attaqués dans la sphère des opinions littéraires. On ne peut nier qu'ils se défendirent contre la foule et la force des ennemis qui fondirent sur eux, beaucoup moins avec les véritables armes de l'esprit que par l'inertie d'un attachement immuable aux doctrines qu'ils avaient embrassées, par leur influence indirecte sur les grands, par une certaine manie de tout condamner. On peut à peine comprendre comment ni eux, ni aucun de leurs partisans ne sont parvenus à produire un seul ouvrage original et utile pour leur défense, tandis que leurs adversaires inondaient le monde d'œuvres pleines de qualités brillantes qui entraînaient la conviction publique.

Mais une fois vaincus dans l'ordre de la doctrine, de la science, de l'esprit, ils ne pouvaient plus se maintenir longtemps en possession du pouvoir.

Pendant le conflit de ces deux tendances ennemies, au milieu du dix-huitième siècle, des ministres réformateurs parvinrent au timon des affaires dans presque tous les États catholiques : Choiseul en France, Wall,

Squillace en Espagne, Tanucci à Naples, Carvalho en Portugal; tous des hommes qui avaient couvé pendant toute leur vie la pensée d'étouffer la prépondérance de l'élément ecclésiastique. En eux se fortifia et se personnifia l'opposition contre l'Église, opposition sur laquelle reposait leur propre puissance. La lutte était d'autant plus inévitable que les Jésuites entravaient tous leurs projets, et par leur résistance et par leur influence sur les cercles les plus élevés de la société.

La première idée qui se présenta ne fut pas la destruction de cet Ordre; on voulait seulement l'éloigner de la Cour, le dépouiller de son crédit et de ses richesses, si cela était possible. On croyait pouvoir se servir même du Saint-Siége pour parvenir à ce but. La scission qui partageait le monde catholique avait pénétré aussi, sous un certain rapport, au sein de la Cour romaine, où deux partis s'étaient déclarés, l'un plus sévère et l'autre plus modéré : Benoît XIV, qui représentait ce dernier parti, était depuis longtemps mécontent des Jésuites; il avait souvent condamné ouvertement leur conduite dans les missions [1].

Carvalho, au milieu du mouvement des factions qui divisaient la Cour de Portugal, étant resté maître du pouvoir et même de la volonté du roi, en dépit des Jésuites qui cherchaient à le renverser, demanda au Pape une réforme de la Société de Jésus [2]. Il insista naturellement sur le côté qui prêtait le plus au blâme, à savoir, la direction mercantile de la Société, direction qui gênait d'ailleurs beaucoup les propres intérêts commerciaux du Portugal.

[1] Déjà comme prélat Lambertini. *Mémoires du père Norbert*, II, 20.

[2] Du côté des Jésuites, cette lutte des factions est très-bien représentée dans une Histoire des Jésuites en Portugal, traduite d'un manuscrit italien, par Murr.

Le Pape n'hésita pas à donner son consentement, car il avait lui-même en horreur les occupations temporelles de cet Ordre. Conformément à la requête de Carvalho, il chargea un ami de celui-ci, un portugais, le cardinal Saldanha, de faire une inspection de la Société. Peu de temps après, le cardinal rendit un décret dans lequel il réprimandait sévèrement les Jésuites pour leurs affaires commerciales, et par lequel il donna plein pouvoir aux autorités royales de confisquer toutes les marchandises appartenant à l'Ordre.

En France, on avait déjà attaqué la Société pour le même sujet. La banqueroute d'une maison de commerce qui était en relation avec le Père Lavalette, à la Martinique, et qui entraîna une foule d'autres faillites, donna occasion aux créanciers de porter leurs griefs devant les tribunaux, qui prirent chaudement l'affaire à cœur [1].

Si Benoît XIV eût vécu plus longtemps, il est probable qu'il n'eût peut-être pas aboli cet Ordre, mais il l'aurait peu à peu soumis à une réforme énergique et radicale. Mais, à cette époque, Benoît XIV mourut. Un homme de sentiments tout opposés, Clément XIII, fut élu Pape, le 6 juillet 1758.

Clément possédait une âme pure, des intentions droites; il priait beaucoup et ardemment; sa plus grande ambition était d'être canonisé. Il était fermement convaincu que tous les droits de la Papauté doivent être sacrés et inviolables; aussi gémissait-il profondément de ce qu'on en avait laissé périmer quelques-uns; il était décidé à ne faire aucunes concessions; il était même persuadé qu'on pouvait encore, à force de persévérance,

[1] *Vie privée de Louis XV*, IV, p. 88.

reconquérir tout ce qui avait été perdu, et rétablir la splendeur obscurcie de Rome [1]. Il regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus fidèles du Saint-Siége et de la religion, et trouvait qu'il n'était pas nécessaire de les réformer. Son entourage le fortifia dans toutes ces idées.

Mais dans la situation présente des affaires, cette conduite de Clément ne put amener d'autre résultat, si ce n'est de rendre les attaques plus violentes et de les diriger même contre le Saint-Siége.

En Portugal, les Jésuites furent impliqués, et on ne peut cependant pas dire si ce fut à tort ou à raison, dans les enquêtes faites à propos d'un attentat contre la vie du roi [2] : il s'ensuivit persécutions sur persécutions, et ils finirent par être exilés avec une violence impitoyable, et transportés sur les côtes de l'État romain.

Pendant ce temps, ils étaient, à cause du procès dont nous avons parlé plus haut, tombés en France au pouvoir des parlements dont ils furent toujours profondément haïs. Cette affaire fut traitée avec beaucoup d'éclat ; enfin on condamna toute la Société à remplir les

[1] Collection des Écrits les plus remarquables concernant l'abolition des Jésuites, 1773, I, p. 211. On voit, entre autres, par les Lettres de Winkelmann, combien l'opinion générale était contraire à cette mesure.

[2] Dans le jugement du 12 janvier 1759, on fait valoir surtout quelques « présomptions légales » contre « les membres pervertis de la Société de Jésus. » Les principales sont : leur ambition de s'emparer des rênes du gouvernement (§ 25), leur insolence avant l'attentat, leur abattement après la non-réussite de ce même attentat (§ 26) ; enfin la présomption la plus aggravante encore, c'est leur liaison étroite avec Mascarenhas, le principal accusé, avec lequel ils avaient été antérieurement en mésintelligence. Le père Costa a dit, à ce qu'on rapporte, qu'on ne commettrait pas même un léger péché en assassinant le roi (§ 4). — On a opposé à ces allégations, que les aveux sur lesquels se fondent ces accusations, ont été arrachés par la torture, et que les actes de ce procès sont en général irréguliers et remplis de jugements précipités. — Cette sentence ne pourra jamais être justifiée juridiquement. Voir d'Olfers, *de l'Attentat commis sur le roi de Portugal le 3 septembre* 1758. Berlin, 1829.

engagements de Lavalette. Mais on ne s'en tint pas là. On fit de nouveau aux Jésuites un crime du pouvoir absolu exercé par le général de leur Ordre, pouvoir qui n'était pas conciliable avec les lois du royaume, et on mit en doute la légalité de leur existence.

Louis XV eût volontiers sauvé la Société; il proposa au général de nommer un vicaire en France [1], non dans l'intention de détruire l'Ordre, mais dans celle de le protéger autant que possible, et seulement parce qu'il y fut forcé par la voix publique, par le jugement des parlements, et par la majorité de son conseil.

Si la Société avait eu, à cette époque, à sa tête, un homme comme Aquaviva, elle eût sans aucun doute songé à une transaction; mais elle avait alors le chef le plus inflexible, Lorenzo Ricci, qui ne sentait et ne voyait qu'une chose, le tort qu'on faisait à la Société. Il déclara qu'un changement aussi essentiel que celui qui était demandé, n'était pas en son pouvoir. On s'adressa au Pape; Clément XIII répondit que l'organisation de cet Ordre avait été trop clairement approuvée par le saint concile de Trente et par tant de constitutions de ses prédécesseurs, pour qu'il pût la réformer [2]. Ils rejetèrent toute espèce de modifications. Toute la pensée de Ricci est dans ces mots : *Sint ut sunt aut non sint.*

La destruction de la Société fut décidée. Le parlement de Paris prononça, le 6 août 1762, l'abolition des Jésuites en France. Le Pape déclara à la vérité, dans un consistoire, que ce décret était nul et non avenu [3]; mais

[1] Lettre de Praslin du 19 janvier 1762, dans Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, VI, 498.

[2] Relation des Jésuites, dans Wolf, *Histoire des Jésuites*, III, 365. Ce livre n'est utile à consulter que sur l'abolition de l'Ordre.

[3] « Potestatem ipsam Jesu Christi in terris vicario ejus unice tributam sibi

les choses en étaient déjà arrivées au point qu'il n'osa pas publier l'allocution dans laquelle il avait fait cette déclaration.

Cette réaction se propagea, sans s'arrêter, dans tous les pays soumis aux Bourbons. On persuada à Charles III d'Espagne, que les Jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère don Louis [1]; il fit en conséquence faire tous les préparatifs nécessaires avec cette discrétion qui le caractérisait, et fermer, en un seul et même jour, les maisons des Jésuites dans toute l'Espagne. On suivit sans retard cet exemple à Naples et à Parme.

Toutes les exhortations, les prières et les supplications du Pape furent inutiles; enfin il fit une autre tentative. Lorsque le duc de Parme osa défendre le recours aux tribunaux de Rome, ainsi que la collation des bénéfices du pays à d'autres qu'à des indigènes, le Pape s'enhardit à lancer un monitoire, dans lequel il prononça les censures ecclésiastiques contre son vassal [2]; mais ce premier essai de défense eut les plus mauvaises suites : le duc répondit comme n'aurait osé le faire dans des siècles précédents le roi le plus puissant; tous les Bourbons prirent fait et cause pour lui; Avignon, Bénévent, Ponte Corvo furent occupés par ce prince.

L'inimitié des Cours bourbonniennes alla encore plus loin; elles passèrent immédiatement de la persécution

« temere arrogantes totius societatis compagem in Gallico regno dissolvunt, etc. » Daunou, *Essai*, II, 207, reproduit cette pièce.

[1] Lettre de l'ambassadeur français qui a été extraite de l'ouvrage italien *Delle cagioni dell' espulsione de' Gesuiti*, et a été insérée dans l'Histoire de la Bulle *In cœna Domini*, IV, 205, par Lebret. Ils avaient mis de côté leur argent et leurs papiers. L'avantage pour la couronne parut si grand à Charles III, qu'il s'écria : « J'ai conquis un nouveau monde. »

[2] Botta, *Storia d'Italia*, t. XIV, p. 147.

contre les Jésuites à des attaques contre le Saint-Siége.

A qui le Pape devait-il s'adresser ? Tous les États italiens, Gênes, Modène, Venise, avaient pris parti contre lui. Il porta encore une fois ses regards vers l'Autriche : il écrivit à l'impératrice Marie-Thérèse, qu'elle était son unique consolation sur la terre ; il la supplia de ne pas souffrir qu'on opprimât sa vieillesse par des violences sacriléges.

L'impératrice lui répondit comme Urbain VIII avait répondu autrefois à l'empereur Ferdinand, qu'il s'agissait d'une affaire d'État et non de religion, qu'elle aurait tort de s'en mêler.

Clément XIII sentit son courage anéanti. Les ambassadeurs des Cours bourbonniennes arrivèrent, au commencement de l'année 1769, l'un après l'autre : d'abord l'ambassadeur napolitain, ensuite celui d'Espagne, enfin celui de France, pour demander l'abolition irrévocable de l'Ordre [1]. Le Pape convoqua pour le 3 février un consistoire, dans lequel il parut vouloir du moins prendre la chose en considération. Mais ce pieux Pontife n'était pas destiné à subir une humiliation aussi profonde. Il fut attaqué la veille de convulsions dont il mourut.

La position prise par les Cours était trop menaçante, leur influence trop puissante, pour qu'elles ne fussent pas nécessairement destinées à réussir dans le conclave qui s'ouvrit, et à élever à la triple couronne un homme tel qu'il leur en fallait un.

De tous les cardinaux, Lorenzo Ganganelli était sans doute le plus doux et le plus modéré. Dans sa jeunesse, un de ses instituteurs disait de lui : Il n'est pas étonnant

[1] *Continuazione degli Annali d'Italia di Muratori*, XIV, I, p. 197.

qu'il aime la musique, car en lui tout est harmonie [1]. Il continua à perfectionner son âme et son esprit dans la retraite, dans des études solitaires qui l'initièrent de plus en plus aux secrets d'une théologie orthodoxe; de même qu'il avait quitté Aristote pour Platon qui satisfaisait davantage son cœur, de même il quitta les scolastiques pour les Pères de l'Église, et ceux-ci pour l'Écriture sainte qu'il étudia avec la ferveur d'une âme profondément convaincue de la révélation du Verbe éternel. Conduit en quelque sorte par la main de Dieu, il se pénétra de ce mysticisme silencieux et pur qui voit Dieu en toutes choses, et qui se voue ardemment au service du prochain. Sa religion n'était ni du fanatisme, ni de la persécution, ni la manie de dominer, ni le besoin de la polémique, mais la paix, l'humilité, l'état d'une conscience tranquille. Il détestait de tout son cœur les querelles continuelles du Saint-Siége avec les puissances catholiques, querelles qui troublaient l'Église elle-même. Sa modération n'était ni de la faiblesse, ni une nécessité imposée, mais elle était volontaire et innée dans sa nature.

Ganganelli fut donc élu par l'influence des Bourbons,

[1] « Aneddoti riguardanti la famiglia e l'opere di Clemente XIV, » dans les *Lettere ed altre opere di Ganganelli*, Firenze, 1829. Quant à ce qui concerne ces opuscules et ces lettres mêmes, ils peuvent bien ne pas être authentiques, mais ils le sont, suivant moi, quant aux faits dont il est question : 1° parce que la défense qui s'en trouve dans le *Ringratiamento dell' editore all' autor dell' Anno litterario* est très-convaincante, quoiqu'on en eût fait avant leur publication un usage nullement justifiable ; 2° parce que des hommes dignes de foi, par exemple, le cardinal Bernis, assuraient en avoir vu les originaux : celui qui les avait recueillis était le littérateur florentin Lami ; suivant une lettre de l'abbé Bellegarde, qui se trouve dans Potter, *Vie de Ricci*, I, p. 328, ceux qui possédaient les originaux et en avaient fourni les copies, en ont confirmé l'authenticité ; 3° parce qu'ils portent l'empreinte d'une originalité de sentiments particuliers qui ne se démentent jamais dans toutes les situations de la vie : dans ces opuscules et ces lettres l'homme est vivant. Ils ne peuvent être l'œuvre de Caracciolo ; il suffit de lire sa *Vie de Clément XIV*, pour se convaincre combien ses observations sont au-dessous de tout ce qui vient de Clément XIV lui-même.

sur la proposition des cardinaux espagnols et français. Il se nomma Clément XIV.

La Cour de Rome était divisée, comme toutes les autres, ainsi que nous l'avons déjà dit, en deux partis : ceux qui cherchaient à maintenir tous les anciens priviléges, et ceux qui voyaient le salut de l'Église dans une sage condescendance ; ce dernier parti, qui était celui des rois, vint au pouvoir dans la personne de Ganganelli.

Le même changement s'accomplit à Rome.

Ganganelli commença par ne pas faire lire la bulle *In cœna Domini;* il étendit encore les concessions faites par Benoît XIV au roi de Sardaigne, et que l'on n'avait pas voulu reconnaître ; il déclara, dès le jour de sa prise de possession, qu'il enverrait un nonce en Portugal ; il suspendit l'action du monitoire contre Parme ; ensuite il s'occupa sérieusement de l'affaire des Jésuites. Une commission de cardinaux fut établie, les archives de la Propagande furent fouillées, le pour et le contre fut pesé avec soin. Clément XIV était, à la vérité, défavorablement disposé pour eux. Il appartenait à l'Ordre des Franciscains, qui avait toujours combattu les Jésuites, particulièrement dans les Missions ; il était attaché aux doctrines de saint Augustin et de saint Thomas, opposées à celles de la Société. Il n'était pas tout à fait exempt d'opinions jansénistes. Ajoutez à tous ces motifs diverses accusations irréfutables contre les Jésuites, et avant tout l'impossibilité de rétablir, autrement que par leur abolition, la paix de l'Église. Il prononça sa sentence le 21 juillet 1773 : « Inspiré par l'Esprit saint, comme nous en avons la conviction, poussé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de l'Église, convaincu que la Société de Jésus ne peut plus rendre

les services pour lesquels elle a été fondée, et déterminé par d'autres motifs de la prudence et de la sagesse gouvernementale que nous tenons renfermés dans notre âme, nous abolissons et nous détruisons la Société de Jésus, ses fonctions, ses maisons, ses instituts [1]. »

Cette décision était d'une importance immense, d'abord pour les protestants. L'institut de Loyola avait été établi dès le principe pour combattre les protestants; son enseignement dogmatique était dirigé principalement contre Calvin; c'était là le caractère que les Jésuites avaient renouvelé et fortifié encore à la fin du dix-septième siècle dans les persécutions qu'ils firent endurer aux huguenots. Mais c'en était fait de cette lutte; il n'était plus possible de s'imaginer qu'elle recommencerait dans l'avenir; les non-catholiques possédaient une prépondérance incontestable dans les grandes relations du monde, et les catholiques cherchaient à s'en rapprocher. La profonde raison, suivant moi, de l'abolition de l'Ordre des Jésuites, c'est que les temps de la lutte pour laquelle il avait été établi étaient passés. Cette institution toute militante ne pouvait plus convenir pour la paix. Comme à cette époque elle ne voulait céder en rien, pas même de l'épaisseur d'un cheveu, et qu'elle repoussait opiniâtrément toute réforme, dont elle avait cependant grand besoin sous plusieurs rapports, elle prononça elle-même sa propre condamnation. N'est-il pas d'une haute importance de voir le Saint-Siége qui ne peut maintenir un Ordre fondé pour combattre les protestants, et un Pape l'abolir par une inspiration spontanée?

L'effet immédiat de cette grande mesure se fit sentir

[1] *Continuazione degli Annali*, t. XIV, part. II, p. 107.

sur les pays catholiques. Les Jésuites avaient été persécutés et renversés, surtout parce qu'ils défendaient la doctrine la plus rigoureuse de la suprématie du Saint-Siége; celui-ci, en les laissant tomber, renonça lui-même à cette doctrine et à ses conséquences. L'opposition philosophique et religieuse avait donc remporté la victoire. L'anéantissement de cette Société, d'un seul coup et sans préparation, de cette Société qui avait fait sa principale œuvre de l'instruction de la jeunesse, devait nécessairement ébranler le monde catholique jusque dans ses profondeurs, jusque dans la sphère où se forment les nouvelles générations [1]. Les boulevards extérieurs ayant été pris, l'attaque du parti victorieux contre la forteresse intérieure devait commencer avec encore plus d'énergie. Le mouvement révolutionnaire s'accrut de jour en jour, la défection des esprits se propagea avec rapidité; quel espoir restait-il, lorsqu'on vit, à cette époque, la fermentation éclater, même dans l'empire dont l'existence et la puissance étaient le plus intimement liées avec les conquêtes de la restauration catholique, en Autriche? De tels progrès n'étaient-ils pas le symptôme d'un bouleversement général *?

§ XVIII. — Joseph II.

Le but de Joseph II était de réunir dans ses mains la direction absolue de toutes les forces de sa monarchie; comment aurait-il pu tolérer les influences de Rome, les rapports intimes de ses sujets avec le Pape? Soit qu'il fût entouré par des Jansénistes ou par des incrédules [2]

[1] Montbarey, *Mémoires*, I, p. 225.
* Voir la note n° 13.
[2] L'opinion de van Swieten peut être vraie. La *Vie de Fesler*, entre autres,

(ici encore, comme dans l'attaque contre les Jésuites, ils étaient sans doute coalisés entre eux), il fit une guerre continuelle aux institutions qui tendaient à maintenir l'unité extérieure de l'Église. Sur plus de deux mille couvents, il n'en a laissé subsister qu'environ sept cents; quant aux congrégations religieuses, celles seulement qui étaient d'une utilité immédiate, trouvèrent grâce auprès de lui; et il détacha même de leur union avec Rome celles qu'il épargna. Il regardait les dispenses papales comme des marchandises étrangères, et ne voulut pas laisser sortir du pays l'argent nécessaire pour les payer; il se déclara ouvertement l'administrateur du temporel de l'Église.

Le successeur de Ganganelli, Pie VI, vit que l'unique moyen d'empêcher l'empereur d'arriver à prendre des mesures extrêmes, peut-être même sous le rapport du dogme, était l'impression qu'il espérait faire sur lui dans une entrevue personnelle : il se rendit à Vienne, et l'on n'oserait pas dire que la douceur, la noblesse et la séduction des manières du Pontife soient restées sans influence. Cependant Joseph continua, sans hésiter, ses principales réformes; immédiatement après le départ du Pape, il annonça son abolition au couvent dans lequel il avait solennellement pris congé de Pie VI. Le Pontife fut forcé de concéder aussi à l'empereur le droit de conférer les fonctions épiscopales en Italie.

C'est ainsi que les tendances hostiles à la Papauté pénétrèrent même en Italie, par l'Autriche. Léopold qui avait, autant que nous pouvons en juger, des opinions

montre qu'il y avait aussi à Vienne une tendance janséniste très-prononcée. *Coup d'œil rétrospectif de Fesler sur son pèlerinage de soixante-dix ans*, p. 74 et 78, et dans d'autres passages. Voir *Relations officielles de Schlœzer*, IX, 33, p. 113.

jansénistes, réforma l'Église de Toscane, sans aucune déférence pour le Saint-Siége; non loin de la capitale de la chrétienté, le synode de Pistoie publia dans ses décrets un véritable manifeste de principes jansénistes et gallicans. Naples, qui était intimement unie aussi avec ce parti, par la reine Caroline, abolit les derniers signes de dépendance féodale de la Cour de Rome.

Les réformes de l'empereur exercèrent également une réaction sur l'Église d'Allemagne. Les princes électoraux ecclésiastiques, après une union de si longue durée avec le Saint-Siége, commencèrent à se mettre aussi en opposition avec lui. Leur déclaration d'Ems, « écrite avec une plume, dit un prélat romain, qui a été trempée dans le fiel de Paul Sarpi, » ne laissa plus au Pape que les droits qu'il avait dans les premiers siècles [1]. Les canonistes allemands avaient préparé cette réaction par leurs travaux. A côté de ceux-ci, d'autres jurisconsultes attaquèrent les fondements de la constitution de l'Église catholique en Allemagne [2]. Une manie furieuse d'innover s'était emparée des savants comme des laïques. Le bas clergé et les évêques, les évêques et les archevêques, ceux-ci même et le Pape étaient en lutte les uns contre les autres. Tout se disposait à un grand changement [*].

[1] Bartolommeo Pacca, *Memorie storiche sul di lui soggiorno in Germania*, p. 33.

[2] Par exemple, Frédéric de Moser, *du Gouvernement des États ecclésiastiques en Allemagne*, 1787. Sa proposition principale est, p. 161, que « le prince et l'évêque doivent être séparés de nouveau l'un de l'autre. »

[*] Voir la note n° 14.

§ XIX. — La Révolution.

Mais avant que ce changement ne se réalisât, avant que Joseph ne fût parvenu à son but, l'explosion la plus violente des éléments révolutionnaires qui fermentaient dans les entrailles de la société européenne éclata en France.

Il est évident que les querelles intérieures du clergé, la lutte de deux partis hostiles dans toutes les affaires religieuses, l'incapacité du parti dominant pour maintenir son influence sur l'opinion et la littérature, la haine générale qu'il s'était attirée, ont extraordinairement contribué à faire surgir l'immense événement qui caractérise les temps modernes, la Révolution française. L'esprit d'opposition contre le catholicisme s'était toujours de plus en plus étendu et fortifié; pendant les orages de 1789, il arriva à la possession du pouvoir, d'un pouvoir qui se croyait appelé à détruire de fond en comble tout ce qui était ancien; à créer un nouveau monde; au milieu du bouleversement universel qui allait renverser le royaume très-chrétien, un des coups les plus violents fut porté à la constitution ecclésiastique.

Tout concourut à produire cet attentat : les besoins des finances, l'intérêt des particuliers et des municipalités, l'indifférence ou la haine contre la religion; enfin un membre du haut clergé fit lui-même la proposition de décréter que la nation, c'est-à-dire le pouvoir temporel, et par conséquent l'Assemblée nationale, avait le droit de disposer des biens du clergé. Jusqu'à ce jour, ces biens avaient été considérés comme une propriété non-seulement de l'Église de France, mais de l'Église universelle; l'approbation du Pape avait été né-

cessaire pour chaque aliénation. L'assemblée s'attribua, après une courte discussion, le droit de disposer de ces biens, c'est-à-dire de les aliéner. Mais il était impossible qu'elle pût s'en tenir là. Comme après la confiscation qui fut mise de suite à exécution, les anciennes relations avec le pouvoir spirituel suprême ne pouvaient plus continuer, il fallut procéder sans retard à une nouvelle organisation, telle qu'elle a été établie par la constitution civile du clergé. Le principe révolutionnaire fut appliqué aux affaires ecclésiastiques [1] : l'élection populaire devait remplacer l'institution fixée par les concordats, et un salaire devait remplacer l'indépendance que donnait la propriété des biens-fonds; tous les diocèses furent changés, les Ordres religieux détruits, les vœux abolis, les communications avec Rome interrompues; l'acceptation d'un bref aurait été considérée comme un des plus grands crimes d'État. La tentative que fit un chartreux pour sauver la monarchie de la religion catholique n'eut d'autre résultat que d'accélérer ces décrets révolutionnaires. Tout le clergé devait s'engager par des serments solennels à s'y soumettre.

On ne peut nier que cette œuvre de destruction et d'anarchie s'accomplit avec la coopération des Jansénistes français et avec l'assentiment de tous les autres Jansénistes étrangers. Ils virent avec joie la puissance de Babel, c'est ainsi qu'ils nommaient dans leur haine la Cour romaine, recevoir un coup aussi terrible, le clergé dont ils avaient essuyé tant de persécutions, ruiné, dépossédé de ses honneurs, de son immense pouvoir. Ils allèrent même jusqu'à dire « qu'en dépouil-

[1] Camus, *Opinion sur le Projet de Constitution du Clergé*, 31 mai 1790.

lant le clergé de ses richesses on le forçait à acquérir des mérites réels [1]. »

La Cour de Rome se flattait encore de voir ce mouvement arrêté par une réaction intérieure ; le Pape ne négligea rien pour la faire naître ; il rejeta la nouvelle constitution, condamna les évêques qui avaient prêté serment, chercha à fortifier par des exhortations et par des éloges le parti toujours nombreux qui s'était jeté dans la résistance ; enfin il prononça même l'excommunication sur les membres influents et les plus célèbres du clergé constitutionnel.

Mais tout fut inutile, la tendance révolutionnaire remporta la victoire. La Papauté avait encore bien d'autres épreuves à subir.

La guerre générale qui devait changer complétement la situation de l'Europe, avait éclaté. La force révolutionnaire se répandit au delà des frontières de la France avec cette fureur irrésistible, avec ce mélange d'enthousiasme, de cupidité et de terreur, qui s'étaient manifestés dans la lutte intérieure.

Elle transforma d'après ses propres principes tout ce qu'elle envahit, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne transrhénane ; elle devint maîtresse de l'Italie par la campagne de 1796 ; des gouvernements révolutionnaires s'élevèrent partout ; elle menaçait déjà le Pape dans ses États, dans sa capitale.

Le Pape, sans prendre une part réellement active à la coalition des souverains, s'était placé de son côté, seulement avec le poids de ses armes spirituelles ; mais

[1] Lettres de Gianni et de quelques autres abbés, dans Potter, *Vie de Ricci*, II, p. 315. Wolf, *Histoire de l'Église catholique sous Pie VI*, contient, au livre VII, p. 32, un chapitre sur la part que les Jansénistes ont eue à la nouvelle constitution du clergé.

il fit valoir inutilement cette neutralité [1]. Ses provinces furent occupées et excitées à la révolte, des contributions immenses, des cessions considérables lui furent imposées [2]. Et tout n'était pas encore fini. Le Pape n'était pas un ennemi comme les autres. Il avait eu le courage de rejeter, même au milieu de la guerre, les doctrines jansénistes-gallicanes de Pistoie, par la bulle *Auctorem fidei*. L'inflexibilité qu'il avait déployée, les brefs qui condamnaient ces doctrines, exerçaient toujours une grande influence sur les catholiques de la France. Les républicains français demandèrent, comme prix de la paix, la révocation de cette bulle et la reconnaissance de la constitution civile du clergé.

Jamais on ne put déterminer Pie VI à de semblables concessions; elles auraient été à ses yeux une apostasie, une trahison de ses devoirs [3]. Il répondit à ces propositions : « Qu'après avoir invoqué l'assistance de Dieu, et inspiré, comme il le croit, par le Saint-Esprit, il refuse d'accéder à ces conditions. »

Les pouvoirs révolutionnaires parurent se contenter d'un accommodement qui fut conclu même sans ces concessions, mais ce ne fut que pour un moment. Après le projet de se séparer de la Papauté, ils avaient conçu celui de l'anéantir. Le Directoire trouvait que le gouvernement des prêtres en Italie était inconciliable avec celui de la France. A la première occasion que fournit une agitation tout accidentelle de la population, Rome

[1] *Histoire authentique de la Guerre de la Révolution française en Italie*, 1797. Le Pape avait déclaré que la religion défend une résistance qui pourrait occasionner l'effusion du sang.

[2] Dans les *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son Pontificat*, t. II, la perte des États romains est évaluée à 220 millions de livres.

[3] *Memoria diretta al principe della pace*, dans Tavanti, *Fasti di Pio VI*, t. III, p. 325.

fut envahie et le Vatican occupé. Pie VI supplia ses ennemis de le laisser mourir là où il avait vécu, en leur rappelant qu'il avait plus de quatre-vingts ans. On lui répondit *qu'il pouvait mourir partout*. On pilla devant lui ses appartements, on lui enleva les plus petits objets qui lui étaient nécessaires; on arracha de son doigt l'anneau qu'il portait; enfin, on le conduisit en France, où il mourut au mois d'août 1799.

Ne pouvait-on pas croire que c'en était fait pour toujours de la Papauté?

---

§ XX. — Époque de Napoléon.

Des événements surgirent qui vinrent la sauver. Les persécutions dont le pouvoir révolutionnaire accabla la Papauté, déterminèrent le reste de l'Europe, quelles que fussent ses croyances religieuses, à prendre le Saint-Siége sous sa protection.

La révolution n'avait pas encore vaincu toute l'Europe catholique; la mort du Pape arriva précisément à une époque où la coalition remporta de nouvelles victoires. C'est ce qui rendit possible la réunion des cardinaux à S. Georgio, près de Venise, et ce qui leur permit de procéder à l'élection d'un Pape, qui fut Pie VII (13 mars 1800). Le pouvoir révolutionnaire ne tarda pas à triompher de nouveau et à s'emparer de la prépondérance en Italie. C'est dans ce moment même qu'il subit lui-même un grand changement.

Après avoir passé par tant de métamorphoses, l'esprit révolutionnaire prit une tendance monarchique; il s'éleva

un conquérant qui portait dans sa pensée l'idéal d'un nouvel Empire, et qui, à la vue de la destruction générale en Europe et au milieu des observations faites en Orient, avait acquis la conviction que, pour la réalisation de ses plans, il avait besoin avant tout de l'unité de la religion, de la subordination hiérarchique, ainsi que de tant d'autres formes des vieux États. Napoléon étant encore sur le champ de bataille de Marengo, chargea l'évêque de Vercelli d'entamer avec le Pape les négociations au sujet du rétablissement de l'Église catholique.

C'était une proposition qui présentait, il est vrai, quelque chose de très-séduisant, mais qui n'était cependant pas sans offrir aussi de grands dangers. Le rétablissement de l'Église catholique en France et de son union avec le Pape ne pouvait être acheté que par des concessions extraordinaires.

Pie VII se décida à faire ces concessions : il reconnut l'aliénation des biens du clergé, une perte de quatre cent millions de francs en biens-fonds; son motif fut, ainsi qu'il l'a dit, que de nouveaux troubles auraient éclaté s'il eût voulu s'y refuser. Son intention était d'aller aussi loin, dans cette voie, que la religion le lui permettrait; il consentit à une nouvelle organisation du clergé, qui était payé et nommé, à cette époque, par le gouvernement; il se montra satisfait de ce qu'on lui rendît le droit d'institution canonique, dans la même extension et sans la restriction du droit de récusation, tel que l'avaient possédé les Papes ses prédécesseurs [1].

Le rétablissement du catholicisme en France, une nouvelle soumission du pays à l'autorité ecclésiastique,

[1] *Lettera apostolica in forma di breve*, dans Pistolesi, *Vita di Pio VII*, t. I, p. 143.

suivirent en effet ces négociations. Le Pape était ravi « de ce que les églises étaient purifiées des profanations, les autels relevés, l'étendard de la croix déployé de nouveau à tous les regards, des pasteurs légitimes placés à la tête du peuple, tant d'âmes égarées du vrai chemin ramenées à l'unité et réconciliées avec elles-mêmes et avec Dieu; combien de motifs, s'écriait-il, de nous livrer à la joie et à la reconnaissance! »

Mais, pouvait-on se persuader que le Concordat de 1801 avait établi une union intime entre l'ancien pouvoir ecclésiastique et l'État révolutionnaire?

Ce n'était que concessions de part et d'autre, et, en dépit de ces concessions, chacun persistait dans ses principes.

Le restaurateur de l'Église catholique en France contribua ensuite à renverser de fond en comble le bel édifice de l'Église d'Allemagne. Ses propriétés et ses principautés tombèrent entre les mains des princes temporels, soit protestants, soit catholiques. On en fut doublement consterné à la Cour de Rome. « Suivant les anciennes décrétales, l'hérésie entraînait la perte des biens; maintenant l'Église est forcée de voir que ses propres biens sont partagés entre les hérétiques [1]. »

On avait également projeté un Concordat pour l'Italie, dans l'esprit du Concordat français; là aussi le Pape fut forcé d'approuver la vente des biens du clergé, et d'abandonner au pouvoir temporel la nomination aux fonctions ecclésiastiques : mais on ajouta tant de nouvelles dispositions restrictives, que Pie VII se refusa à publier le Concordat [2].

[1] Instructions données à un nonce à Vienne, — malheureusement sans date, vraisemblablement de 1803, — dans Daunou, *Essai*, II, p. 318.

[2] Coppi, *Annali d'Italia*, t. III, p. 120.

En France, Napoléon fit valoir avec la plus grande ardeur les droits du pouvoir politique vis-à-vis l'Église; il considéra la déclaration de 1682 comme une loi fondamentale de l'Empire, et la fit enseigner dans les écoles; il ne voulut pas non plus tolérer ni des vœux, ni des moines; les dispositions législatives qui avaient été adoptées pour son Code civil étaient contraires aux principes catholiques sur le caractère sacramentel du mariage; les articles organiques qu'il ajouta dès le commencement, au Concordat, étaient aussi dans un esprit anti-romain.

Lorsque le Pape, malgré tous ces griefs, se décida, sur la prière de l'empereur, à passer les Alpes et à venir le couronner, son principal motif était l'espoir « de réaliser quelque mesure à l'avantage de l'Église catholique, et de terminer l'œuvre commencée[1]. » Il comptait beaucoup sur l'influence de ses entretiens personnels avec Napoléon. Il emporta la lettre de Louis XIV à Innocent XII, afin de convaincre Napoléon que ce monarque avait abandonné la déclaration de 1682. Dans le premier mémoire rédigé en italien qu'il remit pour ce sujet à Paris, il attaqua formellement cette déclaration, afin de faire retrancher du nouveau Concordat les restrictions des articles organiques[2]. Il ne borna pas là ses vues et ses espérances. Il exposa, dans un mémoire détaillé, le besoin du Pontificat et les pertes qu'il avait éprouvées depuis cinquante ans, et pressa l'empereur de rendre, d'après l'exemple de Charlemagne, au Saint-Siége les provinces qui lui avaient été enlevées[3]. Tel fut

[1] *Allocutio habita in consistorio secreto* 29 *oct.* 1804. En italien, dans Pistolesi, *Vita di Pio VII*, t. I, p. 193.

[2] Extrait du Rapport de M. Portalis. Artaud, *Pie VII*, t. II, p. 11.

[3] Artaud, t. II, p. 31. Comp. la Lettre de Napoléon, 22 juillet 1807. « Le Pape s'est donné la peine de venir à mon couronnement. J'ai reconnu dans cette dé-

le prix qu'il réclama pour le service rendu à la monarchie révolutionnaire.

Mais combien Pie VII se vit trompé dans toutes ses espérances! On remarqua en lui une profonde mélancolie au milieu de la cérémonie du couronnement : il n'obtint pas la moindre chose de tout ce qu'il désirait et se proposait. Ce fut au contraire précisément le moment où les projets de l'empereur se dévoilèrent dans toute leur étendue.

L'Assemblée constituante avait cherché à se détacher du Pape; le Directoire eût désiré l'anéantir; la pensée de Napoléon était de le conserver, mais en même temps de le subjuguer, d'en faire un instrument de sa toute-puissance.

Si nous sommes bien informés, Napoléon fit, dès cette époque, proposer au Pape de demeurer en France, de fixer sa résidence soit à Avignon, soit à Paris.

Le Pape répondit, dit-on : « J'ai rédigé une abdication en formes, je l'ai déposée à Palerme, hors des limites des décrets Français, pour le cas où l'on me retiendrait prisonnier. »

Le Pape n'aurait trouvé protection, dans ce moment, que sous le canon de la marine anglaise.

On permit à Pie VII de retourner à Rome, on le laissa en possession de l'indépendance dont il jouissait; mais, dès ce jour, les relations les plus fâcheuses commencèrent à s'établir.

Napoléon déclara sans ménagements qu'il était, comme ses prédécesseurs de la seconde et de la troisième race, le fils aîné de l'Église, qu'il portait l'épée pour la protéger, et qu'il ne pouvait pas souffrir qu'elle

marche un saint prélat; mais il voulait que je lui cédasse les légations. » Bignon, *Histoire de France sous Napoléon*, deuxième époque, I, p. 158.

fût en communauté avec des hérétiques ou des schismatiques, comme les Anglais et les Russes. Il aimait particulièrement à se regarder comme le successeur de Charlemagne; il admettait que l'État romain est une donation faite par Charlemagne au Pape; mais c'était précisément pour cette raison que le devoir du Pape était de ne pas se séparer de la politique de l'Empire; lui, d'ailleurs, ne le souffrirait pas [1].

Pie VII se montra très-étonné de cette prétention de l'obliger à considérer les ennemis d'un autre comme ses propres ennemis. Il répondit qu'il était le pasteur universel, le père de tous, le serviteur de la paix, qu'une pareille demande le remplissait d'étonnement; « qu'il devait être Aaron, le prophète de Dieu, et non Ismaël dont la main est contre tout le monde, et la main de tout le monde contre lui. »

Mais Napoléon marcha directement à son but. Il fit occuper Ancône, Urbin, après que son *Ultimatum,* dans lequel il réclamait, entre autres choses, la nomination d'un tiers des cardinaux, eut été rejeté; il fit avancer ses troupes vers Rome; les cardinaux qui n'étaient pas ses partisans furent exilés, le secrétaire d'État du Pape fut chassé. Mais comme toutes ces violences ne produisirent aucun effet sur Pie VII, on n'épargna pas davantage sa personne : lui aussi fut enlevé de son palais et de sa capitale. Un sénatus-consulte prononça la réunion de l'État de l'Église à l'Empire français. La souveraineté temporelle fut déclarée inconciliable avec l'exercice des droits ecclésiastiques; le Pape devait à l'avenir prendre formellement l'engagement de respecter les quatre pro-

[1] Les Archives historiques et politiques de Schœll, II et III, renferment toute la correspondance du gouvernement papal et du gouvernement impérial pendant cette époque.

positions gallicanes ; il aurait seulement à percevoir des revenus de biens-fonds, à peu près comme un vassal de l'Empire : l'État voulait se charger des frais du collége des cardinaux [1].

C'était un plan qui, comme on le voit, eût soumis tout le pouvoir de l'Église à l'Empire et l'eût exclusivement placé dans les mains de l'empereur.

Mais comment réussir, et cela était indispensable, à déterminer le Pape à accepter cette humiliation? Pie VII avait profité de son dernier moment de liberté pour prononcer l'excommunication. Il refusa l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Napoléon n'était pas si complétement maître de son clergé, qu'il n'en eût éprouvé de la résistance, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et même du côté de l'Allemagne.

Cette résistance même servit à vaincre, pendant un moment, le Pape. Les souffrances endurées par les ministres de la religion étaient bien plus douloureuses pour le chef de la chrétienté, qui sympathisait avec la situation intérieure de l'Église, que pour le chef temporel aux yeux duquel les affaires ecclésiastiques n'étaient qu'un moyen de pouvoir.

L'on avait transporté le Pape à Savone, il était isolé, obligé de se suffire à lui-même, sans conseillers. L'excellent Pontife fut réellement déterminé, par des représentations énergiques et exagérées sur les troubles que son refus de l'institution des évêques nommés par l'empereur entraînerait dans l'Église, à renoncer à ce droit, quoiqu'il le fît avec une douleur amère et avec une vive résistance. Car n'était-ce pas une véritable renonciation que de transporter ce droit aux métropolitains,

1 Thibaudeau, *Histoire de la France et de Napoléon*. Empire, t. v, p. 221.

chaque fois que lui-même tarderait pendant plus de six mois à exécuter l'institution, par un autre motif que celui d'une indignité personnelle. Il abandonna donc un droit qui était en vérité sa dernière arme défensive.

Mais ce n'était pas encore tout ce qu'on voulait de lui. On le conduisit avec une rapidité qui augmenta son état d'extrême faiblesse, à Fontainebleau : là, il eut à subir de nouveaux assauts, les sollicitations les plus pressantes de rétablir complétement la paix de l'Église. Enfin le Pape céda sur les autres points, sur les points décisifs. Il consentit à résider en France ; il accéda aux dispositions les plus essentielles de ce sénatus-consulte. Le Concordat de Fontainebleau — 25 janvier 1813 — est rédigé dans la supposition que le Pape ne retournera plus à Rome [1].

Ce que jamais un prince catholique n'avait osé concevoir sérieusement, avait réussi à l'autocrate de la révolution française. Le Pape consentit à se soumettre à l'Empire français. Son autorité serait devenue à tout jamais un instrument dans la main de cette nouvelle dynastie; elle eût servi à consolider l'obéissance intérieure et la dépendance des États non encore subjugués. Ainsi, la Papauté serait retombée dans la position où elle avait été sous les empereurs allemands, à l'époque de la plénitude de leur puissance, principalement sous l'empereur Henri III. Mais combien les chaînes qu'elle eût été condamnée à porter auraient été plus lourdes! A notre époque, il y avait dans la puissance qui aurait dominé le Pape, quelque chose d'essentiellement con-

[1] Bart. Pacca, *Memorie storiche del Ministero de' due viaggi in Francia, etc.*, p. 323. Feuille périodique, historique, politique, I, IV, 642. Pour l'histoire des rapports de Pie VII et de Napoléon, lisez surtout la vie de ce Pontife, par M. Artaud.

traire au principe même de l'Église; cette puissance n'était qu'une autre forme de l'esprit d'opposition du dix-huitième siècle contre le catholicisme. La Papauté aurait donc été soumise à ce pouvoir hostile et serait devenue sa vassale!

---

§ XXI. — Époque de la Restauration.

Telle ne devait pas être sa destinée.

L'Empire français, dont Napoléon voulait faire occuper le centre hiérarchique par le Pape, était toujours engagé dans une guerre chanceuse avec des ennemis implacables. Pie VII, dans la solitude de sa captivité, ne recevait aucune nouvelle certaine des événements de la guerre. Au moment où il se laissa enfin entraîner à fléchir, après une longue résistance, Napoléon avait déjà échoué dans sa dernière et dans sa plus grande expédition contre la Russie, et sa puissance avait été ébranlée dans ses fondements par toutes les suites de cette défaite. L'Europe renaquit à l'espoir de s'affranchir. Lorsque le Pape, auprès duquel quelques cardinaux purent revenir après sa soumission, fut instruit de cet état des choses, la confiance se ranima aussi en lui; il respira de nouveau; il sentit que chaque progrès des puissances alliées brisait un anneau de sa chaîne.

Quand la Prusse, répondant à l'appel de son roi, se fut levée, Pie VII s'enhardit à révoquer le Concordat qui avait été arraché à sa faiblesse. Lorsque le congrès de Prague s'assembla, le Pape osa porter ses regards

au delà des frontières de l'Empire français qui le tenait prisonnier, et rappeler ses droits à l'empereur d'Autriche. Après la bataille de Leipzig, il conçut tant d'espoir qu'il rejeta la proposition qui lui fut faite de lui rendre une partie de ses Etats ; quand les alliés eurent passé le Rhin, il déclara qu'il ne voulait plus négocier, avant qu'on ne l'eût complétement rétabli dans ses droits. Les événements marchèrent avec rapidité. Lorsque les alliés se rendirent maîtres de Paris, Pie VII était déjà arrivé aux frontières de l'État romain ; il rentra dans Rome, le 24 mai 1814. Ce fut le commencement d'une nouvelle époque pour le monde et d'une nouvelle ère pour la Papauté.

Le véritable caractère du mouvement des dernières années, c'est la lutte entre les tendances révolutionnaires qui s'étaient toujours maintenues vivaces dans les esprits, et les idées sur lesquelles reposaient les anciens États, et auxquelles on revenait avec une grande ardeur après la victoire ; le suprême pouvoir spirituel de l'Église catholique devait, on le comprend facilement, prendre une place importante dans cette lutte.

L'Église fut puissamment secondée, sous ce rapport, par le système de la légitimité temporelle, et plus encore par ses adversaires religieux que par ses propres partisans.

La victoire remportée par les quatre grandes puissances alliées, dont trois professaient des croyances anti-catholiques, victoire remportée sur celui qui voulait faire de sa capitale le centre du catholicisme, avait délivré le Pape et facilité son retour à Rome. On exposa d'abord aux trois princes non catholiques qui se trouvaient réunis à Londres, le désir exprimé par le Pape de rentrer dans la possession de tout l'État romain.

Dans les temps antérieurs, les ressources de cet État avaient été souvent employées à la destruction du protestantisme en Angleterre et en Allemagne, et à la propagation de la doctrine catholique romaine en Russie et en Scandinavie. Eh bien! ce furent principalement ces quatre puissances anti-catholiques qui rétablirent le Pape dans la possession de ses États. Aussi Pie VII, en annonçant aux cardinaux réunis les heureux résultats de ses négociations, loue expressément les services que lui ont rendus les princes « qui n'appartiennent pas à l'Église romaine : l'empereur de Russie qui a fait valoir énergiquement ses droits, le roi de Suède et le prince régent d'Angleterre, ainsi que le roi de Prusse, qui, dans tout le cours des négociations, s'est toujours montré favorable aux demandes de la Cour de Rome [1]. » Les différences de croyances religieuses étaient oubliées pour le moment; on n'agissait qu'en vue des considérations politiques.

Nous avons eu déjà souvent occasion de faire ressortir ces tendances dans les dernières cent cinquante années. Nous avons vu avec quels États Innocent XI se lia au milieu de ses différends avec Louis XIV. Lorsque les Jésuites furent persécutés et ruinés par les cours bourbonniennes, ils trouvèrent faveur et protection dans le Nord, en Russie et en Prusse. Lorsque ces mêmes Cours s'emparèrent d'Avignon et de Bénévent, en 1758, cet acte produisit un mouvement politique en Angleterre. Mais cette observation ne s'est jamais vérifiée d'une manière plus éclatante que dans les derniers événements.

Le Pape, après avoir repris une position indépen-

[1] Allocution du 4 septembre 1814, dans Pistolesi, II, p. 144.

dante parmi les princes de l'Europe, pouvait s'occuper librement de reconstituer la discipline ecclésiastique qui s'était relâchée partout. Le rétablissement des Jésuites, le premier grand acte par lequel il signala sa réintégration, ne laissa subsister aucun doute sur l'espoir qui animait la Papauté en ce qui concerne l'exercice de son autorité spirituelle, non avec les restrictions imposées dans les dernières années du dix-huitième siècle, mais avec toute la plénitude du pouvoir dont avaient joui les anciens Papes. En effet, jamais les circonstances ne furent plus favorables à la réalisation de ces projets. Les puissances de l'Europe méridionale, qui venaient d'être rétablies dans leurs États, convaincues d'avoir, par leur résistance contre le Saint-Siége, lâché la bride à l'esprit révolutionnaire qui les avait renversées, se repentaient de l'opposition faite autrefois à la Cour de Rome : elles regardaient le Pape comme leur allié naturel; elles espéraient se servir de l'influence ecclésiastique pour vaincre plus facilement les ennemis dont elles se voyaient entourées. Le roi d'Espagne, se souvenant qu'il portait le titre de roi catholique, déclara qu'il voulait s'en rendre digne; il rappela les Jésuites bannis par la jalousie de son aïeul; rétablit le tribunal de la nonciature; autorisa la publication des Édits du grand-inquisiteur. On fonda de nouveaux évêchés en Sardaigne; on rétablit les couvents en Toscane; Naples consentit, après quelque résistance, à conclure un Concordat en vertu duquel la Cour romaine obtint une influence immédiate et très-puissante sur le clergé du royaume. En France, la Chambre des députés de 1815 voyait le salut de la nation dans le rétablissement de l'ancienne Église de France, qui, suivant l'expression d'un orateur, est l'œuvre du ciel, du temps et des

rois. Il s'agissait principalement de la nécessité de rendre au clergé son influence sur le gouvernement, l'état civil, la famille et l'instruction publique; il n'était plus question des libertés que l'Église gallicane avait possédées autrefois, ou qu'elle s'était réservées formellement; le projet du nouveau Concordat aurait rendu l'Église gallicane beaucoup plus dépendante de Rome qu'elle ne l'a jamais été dans les temps antérieurs.

La nature des choses s'opposait à ce qu'une attaque aussi énergique contre les tendances manifestes des nations romanes pût remporter la victoire. Les anciennes antipathies contre la hiérarchie ecclésiastique se réveillèrent en France; le nouveau Concordat fut attaqué ouvertement, et le pouvoir législatif constitué d'une manière qui rendit impossible l'exécution des plans de 1815. Les violences du gouvernement de Ferdinand en Espagne suscitèrent une réaction tout aussi vigoureuse : une révolution éclata; cette révolution, en combattant un roi absolu, incapable d'opposer de la résistance, manifestait en même temps une tendance hostile au clergé. Une des premières mesures prises par les Cortès fut la nouvelle abolition de l'Ordre des Jésuites; on ne tarda pas à décréter la suppression de tous les Ordres religieux et l'aliénation de leurs biens pour payer les dettes de la nation. La révolution espagnole fut immédiatement suivie de mouvements analogues en Italie; les États de l'Église se virent aussi agités par l'élément révolutionnaire; les carbonari avaient déjà fixé le jour d'un soulèvement général dans l'État romain.

Les princes réintégrés dans leurs royaumes furent secourus encore une fois par les grandes puissances qui avaient remporté la dernière victoire; elles étouffèrent les révolutions renaissantes. Les puissances non-

catholiques ne prirent pas, il est vrai, une part immédiate à la répression de ces mouvements; du moins les unes ne s'y opposèrent pas, et les autres l'approuvèrent.

Au milieu de ces luttes, le catholicisme avait obtenu une nouvelle organisation dans les royaumes non catholiques. La religion, quelle que fût sa confession, fut regardée comme le meilleur appui de l'obéissance civile. On s'occupa partout avec soin de la réorganisation des diocèses, de la fondation de nouveaux évêchés et archevêchés, et de l'établissement de séminaires et d'écoles catholiques. L'Église des provinces prussiennes qui avaient été incorporées autrefois dans l'Empire français, prit une forme toute différente de celle qu'elle possédait à cette époque. L'opposition ecclésiastique, qui se manifestait contre les anciennes ordonnances de l'Eglise romaine, ne trouvait plus aucun appui dans les États protestants. Au contraire, la Cour de Rome forma des traités avec ces États, comme elle le fit avec les gouvernements catholiques, et leur accorda une certaine influence sur le choix des évêques. Il arriva quelquefois que cette influence fut effectivement employée à élever aux fonctions les plus importantes précisément les hommes les plus dévoués à l'Église. On pouvait croire que les différends religieux étaient conciliés pour toujours dans les régions supérieures. On voyait ces différends s'effacer de plus en plus dans le commerce ordinaire de la vie civile. La littérature protestante, n'étant plus dominée par les circonstances des siècles antérieurs, put rendre justice aux anciennes institutions catholiques.

Mais on ne tarda pas à voir que ces espérances de paix étaient trop présomptueuses et trop précipitées.

Le principe catholique, centralisé et représenté à Rome, recommença peu à peu une lutte plus ou moins vive, plus ou moins éclairée avec les puissances protestantes. En 1829, ce principe remporta une grande victoire en Angleterre.

Pendant les guerres de la révolution, le pouvoir anglais, exclusivement protestant depuis un siècle, s'était rapproché de la Cour de Rome. Pie VII fut élu, en 1799, sous les auspices des victoires de la coalition, dans laquelle l'Angleterre joua un grand rôle. Nous avons montré que ce Pape continua à s'appuyer sur la puissance anglaise, et qu'il s'est toujours refusé à tout acte d'hostilité contre cette même puissance. Il n'est donc pas étonnant de voir l'Angleterre juger qu'il n'était plus aussi nécessaire de regarder les rapports religieux avec le Pape comme un motif d'exclusion de tous droits politiques et d'incapacité de remplir les fonctions publiques. Pitt avait déjà compris l'utilité de l'acte d'émancipation des catholiques, et il s'était expliqué franchement à cet sujet [1]; néanmoins, tout changement aux principes éprouvés de la constitution rencontra, on le conçoit, pendant longtemps, une opposition invincible. Mais l'esprit du siècle, qui est ennemi de tous les principes exclusifs, fit valoir un jour sa puissance dans cette question. Ensuite, les associations religieuses et politiques, les résistances, les troubles, augmentèrent à un tel point dans l'Irlande, que l'illustre général qui a vaincu tant d'ennemis, et qui tenait, à cette époque, les rênes de l'État, se vit enfin obligé de déclarer qu'il lui était impossible de continuer à gouverner, si on ne faisait pas cette concession. On modifia ou l'on abolit les serments

[1] Lettre de Pitt à George III, du 31 janvier 1801.

par lesquels on avait cru assurer et garantir exclusivement les intérêts du protestantisme en Angleterre. Et cependant lord Liverpool avait souvent déclaré : « Si on adoptait l'émancipation des catholiques, l'Angleterre cesserait d'être un royaume protestant; quand même cette mesure n'entraînerait pas immédiatement de grandes conséquences, le mal qu'elle produirait par la suite serait incalculable [1]. » Malgré ces protestations, l'émancipation fut décrétée.

La victoire que l'Église romaine remporta peu de temps après en Belgique fut encore plus éclatante, plus inattendue.

Le royaume des Pays-Bas était agité, depuis l'époque de sa fondation, par l'inimitié qui existait entre les provinces du Nord et du Sud. Cette inimitié qui, dans le principe, se porta principalement sur les affaires religieuses, menaçait de dissoudre de nouveau le royaume. Le roi protestant, admettant les opinions de Joseph II, créa des écoles et exerça, en général, sa part du pouvoir spirituel suivant le système de ce prince. L'opposition fonda des instituts d'éducation dans un sens contraire, et adopta les tendances hiérarchiques les plus prononcées. Il se forma un parti catholique libéral, qui, s'appuyant, en Belgique comme en Angleterre, sur les droits universels de l'humanité, augmenta de jour en jour ses prétentions, parvint à obtenir d'abord des concessions, telles que l'exemption de suivre les écoles de l'État, et qui enfin, profitant d'une occasion favorable, secoua le joug d'une domination odieuse. Ce parti réussit à fonder un royaume dans lequel les prêtres ont repris une importance politique extraordinaire, favorisés principa-

[1] Speech of Liverpool, 17 mai 1825.

lement par les idées les plus radicales. Le faible sens électoral qui fait participer aux affaires publiques les basses classes des villes et des campagnes, sur lesquelles les prêtres exercent une influence facile, leur livre la direction des élections; au moyen des élections ils dominent les chambres, et par les chambres ils dominent le royaume. A Bruxelles comme à Rome, on les voit se prélasser sur les promenades publiques, étaler leur embonpoint et leur morgue et jouir de leur triomphe.

Quoique ces événements aient été très-profitables à l'autorité de la Cour de Rome, il paraît certain, autant que nous avons pu le savoir, qu'elle n'a pris aucune part immédiate ni à l'un ni à l'autre. Dans une autre circonstance, au contraire, je veux parler de ses démêlés avec la Prusse, la Cour de Rome s'est montrée agissant et combattant en première ligne. Les intérêts de l'État protestant et de la hiérarchie catholique qui, en Prusse, paraissaient, depuis la Restauration, se donner une main amicale, commencèrent à se diviser et finirent par se séparer volontairement, puis par entrer dans une lutte qui, avec raison, a fixé l'attention du monde comme étant de la plus haute importance. Le Pape, d'accord avec les deux archevêques du royaume, s'éleva contre une ordonnance du roi destinée à régler, sous le rapport religieux, les relations de famille des populations mixtes. Le Saint-Siége rencontra, au milieu de l'Allemagne, des organes officieux et de puissants auxiliaires.

Le principe catholique est venu attaquer de nouveau avec force, comme nous venons de le voir, les puissances protestantes. L'opposition politique vers laquelle notre époque incline naturellement, a favorisé le

catholicisme dans les pays de la Réforme. Le Pape n'a pas été aussi heureux dans les États catholiques.

La révolution de juillet ne pouvait être considérée en France que comme une défaite des tendances hiérarchiques de l'Église. C'est le zèle religieux de Charles X qui a principalement contribué à sa déchéance. En Espagne, en Portugal, se sont formés des pouvoirs qui ont repris en sous-œuvre les opérations des cortès révolutionnaires. Des mouvements d'une origine semblable se sont manifestés aux pieds du Vatican, et n'ont pu être apaisés de nouveau que par des puissances étrangères.

La Cour de Rome a peu contribué à dompter l'esprit révolutionnaire; elle n'a pu le vaincre nulle part avec ses propres forces. Mais, avant d'être parvenue à fonder sa domination dans les domaines de sa propre Église, la Cour de Rome a trouvé le moyen de s'avancer vers les frontières protestantes et de se tenir prête à en venir aux mains avec elles. Dans ses États, elle a agi de concert avec les puissances légitimes et la vieille Europe; en Prusse et ailleurs, elle a trouvé ses meilleurs alliés et défenseurs dans les idées du siècle et dans les opinions libérales. Sa conduite et sa politique flottent de nouveau, comme du temps de Napoléon, entre ces puissances du monde.

L'avenir nous montrera les conséquences d'un pareil système de conduite.

En portant ses regards sur les tendances hiérarchiques de l'Église et l'opposition que ces tendances rencontrent aujourd'hui, on est porté à craindre qu'une nouvelle lutte sérieuse ne vienne ébranler le monde et ranimer toutes les anciennes inimitiés, plus acharnées que jamais. Quand, d'un autre côté, on voit l'activité intérieure dont notre siècle est dévoré, cette crainte se

dissipe d'elle-même. Très-peu d'hommes sont disposés à relever la domination des prêtres. D'ailleurs, une tentative de cette nature rencontrerait la résistance la plus violente dans les anciens pays catholiques. Parmi les protestants, on ne parviendra pas non plus à réveiller l'engouement de leurs anciennes idées et leurs vieilles haines. Les esprits profonds, dans les deux partis, se dégagent tous les jours, avec plus d'intelligence et d'indépendance, des liens d'un dogmatisme étroit pour en revenir aux principes éternels d'une véritable religiosité intérieure. Une pareille tendance portera nécessairement ses fruits. La connaissance plus parfaite de l'élément positif contenu dans les croyances religieuses, élément qui leur sert de base à toutes, et qu'aucune forme religieuse ne peut exprimer en entier, finira par concilier toutes les oppositions, toutes les inimitiés; et au-dessus de toutes ces oppositions, nous en avons la confiance entière, s'élèvera l'unité fondée sur une connaissance pure de Dieu, unité qui est assurée de son triomphe *.

* Voir, à la suite des Notes, les Observations critiques et la continuation : *la Papauté et les Gouvernements modernes.*

OBSERVATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LE HUITIÈME LIVRE.

N° 1 (page 249).

Ce tableau des agrandissements et embellissements de la ville de Rome par les Papes est plein d'intérêt; M. Ranke est cependant tombé dans quelques erreurs en signalant de prétendus actes de vandalisme exercés par Paul V. Suivant notre écrivain, le temple de la Paix (ou plutôt la basilique de Constantin) subsistait encore en assez bon état sous le règne de Paul V, qui en occasionna la ruine, en faisant enlever de ce temple la grande colonne qui se trouve précisément devant l'église Sainte-Marie-Majeure. Ce fait est faux. On peut examiner la place que la colonne occupait autrefois, et voir encore aujourd'hui que son déplacement n'a pu entraîner la ruine de l'édifice; de plus, la basilique avait déjà été détruite par la foudre dès le temps de l'historien Procope. Quelques lignes plus bas, l'auteur désigne sous le nom de *marbre* la pierre qui a servi à construire la fameuse tombe de Cécilia Métella à Rome. M. Ranke se trompe; pendant l'existence de la République, époque à laquelle on doit rapporter ce sépulcre, on ne faisait pas usage de marbre pour ces sortes de monuments, c'est pourquoi la tombe de Cécilia Métella est formée tout simplement d'une pierre que les Italiens appellent *travertino*.

N° 2 (page 259).

Les pages consacrées à la reine Christine de Suède ne sont pas les moins curieuses de cet ouvrage. La conversion de cette princesse tient une place convenable dans ce récit, mais l'auteur ne peut se décider à accepter franchement comme le travail d'une raison supérieure l'abjuration faite par la fille de Gustave-Adolphe. M. Ranke trouve cette conversion inexplicable, accomplie sans examen, conçue, exécutée comme un caprice d'une imagination de femme... Mais l'exposé de l'auteur contredit cette appréciation; il nous montre Christine entourée des plus célèbres savants et philosophes de l'Europe, discutant avec eux, comparant la vérité des diverses religions, étudiant les Pères de l'Église, discutant avec les Pères Jésuites auxquels elle expose ses doutes..... Si cette conversion n'est pas le fruit de l'examen et du raisonnement, où ces conditions peuvent-elles jamais se rencontrer?

N° 3 (page 288).

Toujours absorbé dans les considérations politiques et administratives, M. Ranke perd de vue le développement spirituel, et parce qu'il ne le voit pas, il le nie. En traçant le tableau des abus qui existaient dans l'administration temporelle de l'État romain, au milieu et à la fin du dix-septième siècle, notre auteur nous présente la Papauté de cette époque comme ayant perdu toute grande impulsion catholique, comme ayant abandonné les tendances vers la restauration et les conquêtes spirituelles; en Italie et à Rome il ne se produisait plus d'intelligences distinguées, etc.

Il y a beaucoup d'exagération et d'inexactitude dans ce tableau. Les Papes qui ont occupé le Saint-Siége dans cette dernière moitié du dix-septième siècle ont tous porté la sollicitude la plus exemplaire à favoriser la propagation de l'Évangile, à défendre l'intégrité de la foi catholique, à glorifier la vie et le martyre des saints; les missions du Japon, de la Chine, de l'Éthiopie, du Levant n'ont pas cessé d'être protégées; ce sont les Papes Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, qui ont condamné le jansénisme; Innocent XI s'est immortalisé pour avoir défendu les droits, la liberté et l'honneur du Saint-Siége contre l'absolutisme de

Louis XIV; la canonisation de saint François de Sales, la part active prise par la Papauté à l'établissement de cette multitude d'institutions ecclésiastiques, monastiques, charitables, qui ont fait la vie, l'âme et la véritable gloire du siècle de Louis XIV, tous ces actes ne permettent pas de présenter le Saint-Siége, dans cette même époque, comme ayant abandonné *les tendances vers la restauration et les conquêtes spirituelles.*

Enfin, si le siècle de Louis XIV avait succédé au siècle de Léon X, il ne faut pas dire qu'il ne restait plus d'hommes distingués en Italie et à Rome. C'est dans cette ville que mourait, en 1674, le cardinal Bona, aussi célèbre par sa piété que par sa vaste érudition dans les sciences ecclésiastiques et profanes; l'Ordre des Jésuites continuait à produire des saints, des savants et ces maîtres qui ont eu la gloire, suivant l'expression de M. de Maistre, d'*élever le siècle de Louis XIV;* en 1651 est mort le Père Sirmond, qui fut, pendant seize ans, le secrétaire d'Aquaviva; religieux aussi édifiant par sa piété que citoyen distingué par son patriotisme, l'histoire doit au Père Sirmond des travaux qui l'ont placé parmi les savants les plus illustres des temps modernes.

Du Collége germanique et du Collége grec à Rome ne cessaient pas de sortir des missionnaires et des savants; parmi ces derniers, je citerai Nicolas Alemanni, bibliothécaire du Vatican; Pierre Arcudius, mort en 1634, défenseur zélé de l'Église romaine contre le schisme des Grecs; Léon Allatius, bibliothécaire du Vatican, mort en 1669, renommé par ses nombreux écrits sur la théologie, l'histoire, l'archéologie et la littérature ancienne. Dans l'*Histoire des Institutions d'Education ecclésiastique* (2 vol. in-8°), par Theiner, on peut lire le catalogue des hommes célèbres sortis seulement du Collége germanique; ce catalogue contient vingt-six pages de noms (t. II, p. 220). Le 1er volume de ce même ouvrage fait connaître les séminaires et académies fondés par les Papes, dans cette seconde moitié du dix-septième siècle.

N° 4 (page 297).

Le lecteur s'apercevra facilement des tendances partiales de M. Ranke dans les pages consacrées à l'Ordre des Jésuites au milieu du dix-septième siècle.

Nous croyons utile néanmoins de relever quelques écarts de notre historien.

D'abord il s'appuie particulièrement d'un recueil satirique (*scriture satiriche*) pour émettre ses accusations contre les Jésuites; que dirait-on d'un homme grave qui écrirait l'histoire de la Fronde avec les pamphlets qui pleuvaient sur Mazarin, ou bien l'histoire de notre époque avec le *Charivari?* Ensuite M. Ranke présente les mouvements intérieurs de la Compagnie de Jésus comme émanant toujours de passions petites et viles; or, tout le monde comprendra sans peine qu'une institution, fût-elle divine par un côté, subit naturellement et nécessairement par son côté humain des modifications plus ou moins importantes que le cours du temps lui inflige. Mais dans l'exposé de ces modifications, M. Ranke commet des erreurs. Nul fait attesté historiquement ne permet de supposer avec lui des changements graves introduits dans les constitutions primitives de l'Ordre; à aucune époque la charge de *Provincial* n'a été réservée aux coadjuteurs, comme il le prétend, et il lui serait impossible de prouver, par des documents non supposés, que l'admission des profès à l'administration et aux charges ait été pour l'Ordre le commencement d'une décadence dans les pratiques de la piété.

M. Ranke manque de loyauté en affirmant d'une façon pure et simple, sans rien prouver, que les *pratiques sévères de dévotion furent négligées*, dans l'Ordre des Jésuites, sous le généralat de Vitelleschi, et que les principaux dignitaires étaient des *gens bornés qui se regardaient comme de grands esprits*, et des gens efféminés *qui jouissaient des richesses dans l'oisiveté*. — Il n'est pas juste non plus de représenter comme des conquêtes enlevées par la révolte les changements que subit la règle des Jésuites *quant au choix et à la destinée des généraux*, ni même *quant à l'habillement propre* à la Société. — Les généraux de l'Ordre, Aquaviva, Goswin Nickel et Oliva sont jugés avec une légèreté superficielle ou avec une injustice digne de blâme. Aquaviva se montra ferme et habile, mais non pas rusé : il sut gouverner les hommes avec autant de franchise que de prudence. Goswin Nickel n'eut point à subir une destitution palliée. Né en 1584, il se trouvait, en 1661, âgé de soixante-dix-sept ans, privé de l'usage de ses pieds, accablé d'infirmités qui le rendaient incapable des travaux que nécessitait le gouvernement d'une société répandue dans toutes

les parties du monde. *Sur sa demande expresse*, la Compagnie lui donna un vicaire, le P. Oliva, qui lui succéda trois ans plus tard, en 1664, époque de la mort du P. Goswin Nickel. Oliva, d'une famille ducale, petit-fils et neveu de doges vénitiens, habile théologien, versé dans la connaissance des affaires, Oliva fut humble et pieux : Innocent X, pour se disposer à mourir saintement, le fit venir à son chevet d'agonie.

M. Ranke juge très-durement, pour ne rien dire de plus, la Société des Jésuites dans ses rapports avec les choses humaines. Il l'accuse d'avoir été plus attachée au roi qu'au Pape dans les rivalités qui existèrent entre les intérêts romains et français sous Richelieu, gallicans et ultramontains un peu plus tard. D'abord nous ferons observer que les Jésuites ont rarement eu à se purger du reproche de gallicanisme. Ensuite nous dirons qu'à l'époque dont il s'agit, tout le monde descendait dans l'arène de la politique et prêtait l'appui de toutes ses forces à la valeur métaphysique de ses doctrines; on voyait Richelieu s'allier avec les protestants d'Allemagne, un autre cardinal animer et soutenir une émeute, une partie des évêques français lutter contre la Cour de Rome. Si les Jésuites alors ont essayé de satisfaire en même temps à leurs devoirs de citoyens, de catholiques et de religieux, qui donc peut les en blâmer? Si quelques-uns d'entre eux n'ont pas toujours réussi, qui donc a le droit de les en reprendre avec rigueur? Et, dans tous les cas, un homme grave peut-il se prévaloir de quelques erreurs individuelles pour avancer que l'esprit de l'Ordre entier a fléchi?

M. Ranke produit, pour son compte, les accusations portées par d'autres contre la morale des Jésuites, et contre la doctrine du probabilisme. Sur le premier chef, nous rappellerons, 1° que les théories casuistiques de quelques Jésuites ne sont pas les théories de la Société elle-même, qu'elle a condamné la morale relâchée d'Escobar et de Busembaüm, avant que l'Église eût manifesté qu'elle réprouvait ces doctrines beaucoup trop faciles; 2° que les auteurs de ces théories étaient des hommes estimés et véritablement estimables pour leur vertu et leur charité; qu'ils s'égarèrent, il est vrai, dans les jeux de leur imagination, en s'ingéniant à prévoir des cas impossibles et à résoudre des difficultés chimériques; qu'ils s'égarèrent encore dans la mansuétude de leur cœur, en combinant les préceptes de l'Évangile avec de faciles pratiques

pour élargir, s'il se pouvait, le chemin du ciel sous les pas des chrétiens lâches. « Ils cherchaient le mieux, ils trouvèrent le mal; ils l'enseignèrent avec une candeur qui n'eut d'égale que leur obéissance lorsque le Souverain Pontife et les chefs de l'Institut sévirent contre ces pernicieuses doctrines. » V. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, tome IV, chap. IV. — Sur le second chef, nous croyons que M. Ranke ne s'est pas bien rendu compte de la doctrine qu'il attaque. On ne peut nier qu'il n'y ait dans la vie une foule de circonstances où il est assez difficile de déterminer exactement l'étendue de nos obligations morales. Quand on peut différer l'acte jusqu'à plus ample connaissance du devoir, qu'on attende et qu'on s'éclaire, rien de mieux; mais quand on est tenu d'agir immédiatement, comme d'ailleurs on ne doit pas agir avec un doute pratique de la moralité d'un acte, que faut-il faire? Les *probabilistes* affirment qu'on peut, en sûreté de conscience, suivre une opinion qui a de graves motifs en sa faveur, sans avoir contre elle aucun devoir certain; les *probabilioristes* prétendent qu'on ne peut suivre le parti de la liberté qu'autant que le parti du devoir ou de la loi est moins fondé en raison. Il y a des *probabilistes exagérés* qui ont soutenu que, pour agir, il suffit d'une probabilité quelconque; il y a des *tutioristes*, comme on les appelle, qui ont soutenu qu'on n'a jamais droit de suivre une opinion probable, fût-elle probable entre toutes : les uns et les autres furent condamnés par l'Église. Mais les probabilistes et les probabilioristes n'ont été ni flétris ni condamnés par l'Église qui, marchant entre les extrêmes, interdit le probabilisme dans les choses qui sont de nécessité de moyen, tandis que dans les choses où la loi n'est pas explicite, elle s'abstient d'imposer une rigoureuse obligation. Or, quelques Jésuites sont condamnables parce qu'ils ont exagéré le probabilisme; beaucoup de jansénistes sont condamnables parce qu'ils ont excédé dans un autre sens. Voilà la vérité. Puisque M. Ranke instruisait la cause, il devait faire un réquisitoire contre les Jansénistes qui font Dieu impitoyable, aussi bien que contre les quelques Jésuites qui ont fait Dieu trop facile.

Il n'est pas une seule des assertions de M. Ranke contre les Jésuites qui n'ait été réfutée par les ouvrages désignés dans les notes des livres précédents.

N° 5 (page 307).

Deux choses résultent de l'exposé du jansénisme par M. Ranke. 1° Le jansénisme n'est qu'un protestantisme déguisé, au moins pour ce qui est de la doctrine sur la grâce et la liberté. Car, dit M. Ranke, le jansénisme développa de nouveau les formules primitives de grâce, de péché et de rémission. Jansénius part du principe de la non-liberté humaine. — Mais si, au début, l'homme n'est pas libre, du moins en passant par le christianisme janséniste, le deviendra-t-il? — Pas le moins du monde; car il n'y a pas d'autre affranchissement que la douceur de la grâce qui enfante la volonté immuable et nécessaire de ne pas pécher, c'est toujours M. Ranke qui parle en traduisant Jansénius, j'allais dire en traduisant le *Serf-Arbitre* de Luther. Ainsi, il est bien avéré, par ce seul rapprochement, que le jansénisme ne faisait que continuer les doctrines fatalistes des protestants. 2° M. Ranke reconnaît, à l'encontre des modernes apologistes de Port-Royal, que les Jésuites représentaient le principe de la liberté méconnu par leurs adversaires. Les Jésuites, dit M. Ranke, laissaient, dans leurs idées dogmatiques, comme dans leurs doctrines morales, un vaste essor au libre arbitre. Or, il est bon qu'on se souvienne que les Jansénistes, qu'on nous donne comme les représentants du libre-penser, étaient les champions de quelque chose qui diffère assez peu du fatalisme et les adversaires de ceux qui défendaient le dogme de la liberté.

On ne peut nier que la plupart des solitaires de Port-Royal n'aient été des esprits éminents. Mais, de ce fait, on ne peut rien conclure en faveur du jansénisme. Port-Royal fut contemporain du grand mouvement qui emportait la littérature française à son apogée; mais il ne le créa pas. En principe, il n'y a rien dans les doctrines jansénistes qui puisse développer le génie et le jeter dans un ordre nouveau de beautés littéraires; loin de là, elles contribueraient à l'aplatir et à le resserrer, à cause du fatalisme dont elles sont empreintes. En fait, la plupart des Jansénistes qui sont restés en renom, avaient toute leur gloire avant d'entrer dans la secte, comme Arnauld, Lemaître, Racine.—A la vérité, M. Ranke a le droit de nous répondre que le jansénisme, s'il n'a pas fait ces grands hommes, les a du moins conquis. Sans lui expliquer au long

comment l'orgueil jette les plus belles intelligences dans l'erreur et la révolte, nous demanderons à notre tour qu'on nous explique ce phénomène : Comment les grandes dames, aux mœurs faciles, à la vie décolletée, comment ces grands seigneurs qui préludaient, sous un masque de dignité, aux orgies de la Régence, comment cette foule charmante et folle prit parti pour la morale sévère et le Dieu terrible des Jansénistes, contre la morale relâchée et le Dieu complaisant des Jésuites? Ces infâmes Jésuites qui alarmaient la pudeur timide du rigide hôtel de Rambouillet!

N° 6 (page 313).

Tout ce paragraphe est écrit avec partialité et inexactitude.

1° M. Ranke ne peut assimiler la lutte des Jansénistes et des Jésuites à l'ancienne lutte des Jésuites et des Dominicains sur la question de la grâce. Dans celle-ci, comme nous l'avons déjà fait observer, le débat portait sur une opinion encore discutable aujourd'hui; dans celle-là, le débat était ouvert sur un point de doctrine où la croyance des fidèles est maintenant fixée par une décision formelle de l'Église. Catholique, soyez thomiste ou moliniste à votre gré, mais il ne vous est pas permis d'être purement et simplement le partisan de l'*Augustinus*. On ne doit donc pas dire que, dans l'un et l'autre cas, ce fut la *même lutte sous des formes un peu différentes*.

2° M. Ranke a tort de laisser entendre que des considérations relatives au Siége apostolique inclinèrent Innocent X à prononcer la condamnation des cinq propositions. Ces propositions sont connues; elles regardent exclusivement des points de doctrine qui ont la plus haute gravité; il importait, au milieu d'une ardente querelle, que l'autorité légitime intervînt et éclairât la religion des hommes sincères. C'est pour ces motifs, et non pour d'autres, que Rome a parlé.

3° M. Ranke, après avoir indiqué l'objet de la discussion soulevée entre les Jansénistes et les Jésuites, n'aurait pas dû décrire la lutte elle-même, les démarches à Rome, la condamnation provoquée et prononcée, sans avertir ses lecteurs que la Sorbonne était de l'avis des Jésuites; que le docteur Cornet, loué par le grand évêque de Meaux, fut l'auteur de la fameuse réduction de

l'*Augustinus* en cinq propositions ; que quatre-vingt-huit évêques français déférèrent les cinq propositions au jugement du Pape ; que les curés de Paris les plus renommés par leur science et leur piété furent opposés au jansénisme, et qu'ainsi ni la scission ne fut aussi générale que M. Ranke le dit, ni les Jésuites ne furent les seuls adversaires des Jansénistes, comme M. Ranke le laisse entendre.

4° M. Ranke n'ignore pas que, d'après les principes catholiques, l'Église est instituée pour diriger les esprits et les cœurs dans la vérité et la vertu ; qu'ainsi elle est infaillible dans ses décisions dogmatiques et dans ses doctrines morales ; qu'elle a par conséquent le pouvoir d'apprécier, de juger et de condamner un livre dans son ensemble, comme dans chacune des propositions qu'il renferme. Ainsi *la Cour de Rome ne prenait pas une fausse position*, lorsqu'elle prononçait qu'en fait les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus ;* qu'en principe, elles étaient fausses, scandaleuses, hérétiques ; qu'en principe et en fait, elles étaient condamnables au sens de Jansénius, parce que, bien que les intentions de l'auteur aient peut-être été pures devant Dieu, ce que personne ne niait, ses paroles n'étaient pas exemptes d'erreur dans le sens où il les avait écrites, ce que l'Église avait parfaitement le droit d'affirmer.

5° Si M. Ranke eût voulu exposer les faits qui ont accompagné la conclusion de la paix *Clémentine*, comme on l'a nommée, il n'aurait pas osé ajouter, en manière de corollaire, ces mots étranges : Clément IX *fut obligé de se déclarer satisfait* d'un formulaire qu'un janséniste même pouvait signer. Le fait est qu'Arnauld consentit à ce que demandait le nonce Bargellini, pourvu que les Jésuites fussent exclus de la conférence ; que Pavillon d'Aleth adhéra, en haine des Jésuites, aux actes qu'on lui proposait. Les Jansénistes signèrent après une foule de distinctions entre l'adoption et la signature du traité de paix, entre la signature pure et simple et la signature sincère. Quoi qu'il en soit, ils se soumirent, en février 1669, aux conditions du Pape. Rome n'abdiqua point, comme M. Ranke le dit ; elle se montra, dans les limites de son droit, aussi douce et miséricordieuse que possible. La paix ne fut qu'un armistice, il n'a tenu qu'à la loyauté des Jansénistes qu'elle fût définitive et durable.

Le jansénisme a été combattu et réfuté par Fénelon avec une

force de vérité, une précision et une lucidité de langage dignes du génie de ce grand évêque. Ce n'est pas sans intention que je mentionne ici la lutte vigoureuse soutenue par Fénelon contre les Jansénistes. Nos historiens et écrivains modernes ont adopté comme tactique de faire passer l'illustre archevêque de Cambrai pour un partisan des idées nouvelles contraires à l'orthodoxie catholique et particulièrement ennemies des Jésuites. Or, toute la vie, tous les ouvrages de Fénelon protestent contre ces assertions déshonorantes pour sa mémoire. Quant aux Jésuites, il fut leur ami, il les mit dans la confidence de ses plus intimes pensées ; lisez ses lettres aux Pères Le Tellier et Lami.

Je vais donner une preuve curieuse et trop peu signalée du parti pris par nos écrivains modernes d'enlever à la mémoire de Fénelon le mérite d'avoir combattu l'hérésie. En 1838, M. Aimé-Martin a publié chez Firmin Didot une édition compacte des œuvres de Fénelon, composée de 3 vol. grand in-8°, à deux colonnes, et précédée d'*Études sur la vie de Fénelon*. Or, dans ces *Etudes*, il est longuement question des opinions de Fénelon sur le quiétisme, il n'est pas dit un mot de ses opinions contre le jansénisme. Dans le recueil de ses œuvres, l'éditeur a eu le soin de reproduire intégralement les *Maximes des Saints* et toute la polémique engagée à l'occasion de ce livre (221 pages du tome second, et sans aucun doute les moins intéressantes pour le public de notre siècle)..... Il n'y a pas, dans cette même édition, une seule ligne des ouvrages de Fénelon contre le jansénisme, et pas un mot pour avertir le lecteur, et de l'existence de ces ouvrages et des motifs qui ont empêché de les reproduire ; en sorte que le lecteur peu instruit sera convaincu, comme le désirent nos écrivains antichrétiens, que Fénelon a été étranger à la grande lutte entreprise pour défendre l'Église catholique contre la secte la plus pernicieuse et la plus hypocrite des temps modernes. — Les ouvrages de Fénelon contre le jansénisme remplissent les tomes x-xvi de l'édition de Versailles. — Voyez l'analyse de ces écrits dans l'*Histoire littéraire de Fénelon*, par M. Gosselin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

N° 7 (page 315).

Nous sommes arrivés au moment où nous allons voir à l'œuvre, en pleine liberté et activité, la politique moderne, mise en théorie

par les protestants, les légistes et les doctrinaires politiques au profit de Henri IV ; pratiquée avec audace et absolutisme par Richelieu, encouragée par Urbain VIII, consacrée dans le droit public européen par le traité de Westphalie. Cette politique, M. Ranke la définit et l'expose très-clairement : C'est l'abandon *de l'unité religieuse*, non pas au profit de la liberté de toutes les religions, mais au profit de la suprématie de *l'unité politique*, c'est-à-dire de l'absolutisme représenté, soit par les rois, soit par les assemblées représentatives ; les premiers actes de cette *unité*, à commencer par les monarchies catholiques, se dirigent, dans toute l'Europe, contre l'Église catholique et contre le Saint-Siége. M. Ranke dit : « L'Église de France, conformément au principe de sa restauration, opposa la résistance la plus vive. » Église de France, l'auteur veut dire l'*unité politique*, l'État, qui se prétendait l'Église ; *le principe de sa restauration*, c'est-à-dire le principe inventé par les protestants, les légistes et les doctrinaires politiques ; *la résistance la plus vive*, c'est contre la Papauté qu'elle s'exerce. Suivons, dans sa marche, les œuvres de cette politique, depuis Richelieu jusqu'à Robespierre et à Napoléon.

[N° 8 (page 317).

La juridiction ecclésiastique, telle qu'elle était reconnue et adoptée par le droit public des États catholiques, est restreinte par l'omnipotence des gouvernements ; la discipline de l'Église est violée ; le roi, fils aîné de l'Église, publie des Édits sur des questions d'hérésie et de simonie, sans même consulter les représentants du chef de l'Église ; en Portugal, presque tout l'épiscopat est détruit ; Mazarin est l'allié de Cromwell, comme Richelieu avait été l'allié de Gustave-Adolphe ; le Saint-Siége est exclu des négociations diplomatiques ; on dispose des fiefs qui lui appartiennent, sans même le consulter.

Vers l'an 1660, telle était, vis-à-vis l'Église et la Papauté, la position de la politique basée sur la suprématie de l'État.

N° 9 (page 330).

Louis XIV, dit M. Ranke, *ne put jamais supporter que la Cour de Rome suivît une politique indépendante et souvent op-*

posée à la sienne propre..... Il fallait donc que le Saint-Siége se fît le vassal du roi de France ! Voilà en action cette suprématie de l'État dans les affaires religieuses. Exalté par l'orgueil, par le culte idolâtrique dont il était l'objet, Louis XIV ne voulait reconnaître et tolérer aucune indépendance, même dans le domaine de la conscience, même celle du chef de l'Église dont il se nommait le Fils aîné. Remarquez bien que Louis XIV a exercé la même suprématie absolue à l'égard du protestantisme, comme à l'égard du catholicisme ; les gallicans, les légistes, les jansénistes, les philosophes et les libéraux n'ont pas assez d'anathèmes contre Louis XIV voulant se rendre maître de la foi et de la discipline des sectes protestantes, et ces mêmes hommes n'ont pas assez d'éloges pour approuver ce même monarque voulant se rendre maître absolu, sans contrôle, sans résistance, de la foi et de la discipline de l'Église catholique!

Quand la Papauté, dans la personne d'Innocent XI, commença à lutter contre l'absolutisme de Louis XIV, quelle avait été la conduite de ce prince? Vous avez lu l'exposé de M. Ranke : confiscation des biens ecclésiastiques; oppression des Ordres religieux; bénéfices de l'Église chargés arbitrairement de payer des pensions militaires; contrairement aux droits et usages établis, sans accord préalable avec le chef de l'Église, prétention d'exercer dans des provinces où ce privilége n'avait jamais existé, celui de jouir des revenus d'un évêché vacant et de conférer les bénéfices qui en dépendaient..... Enfin, au nom de la suprématie de l'État et du droit divin des princes, c'était la destruction des institutions et de la discipline de l'Église. Pour réussir dans ses projets contre le Saint-Siége, Louis XIV a eu recours à une tactique qui a été fidèlement suivie jusqu'à nos jours et que M. Ranke expose avec une rare sagacité : « *La Cour de France a toujours eu pour principe de limiter l'influence de son clergé par le pouvoir papal, et celle du pouvoir papal par le clergé.* »

Les évêques de l'assemblée de 1682 ont eu la faiblesse de se laisser prendre à cette manœuvre. Mais, sous le Pontificat d'Innocent XII, ces évêques et Louis XIV, inspirés par la sincérité de leurs sentiments catholiques, s'arrêtèrent au milieu de la voie fatale où ils s'étaient laissé entraîner au nom du droit divin des princes interprété par les docteurs protestants et les légistes, au nom de la suprématie de l'État dans le domaine spirituel. Henri VIII, Gustave

Wasa et une partie des princes allemands avaient conduit leurs peuples à l'apostasie. Les évêques de 1682 et Louis XIV reculèrent devant cet abîme dans lequel voulurent précipiter la France, au nom des mêmes principes, l'Assemblée constituante et Napoléon.

Pour compléter, et rectifier dans quelques détails, le récit de M. Ranke au sujet de l'abandon des quatre articles de la déclaration de 1682, il faut lire: le premier chapitre du t. II de la *Vie de Pie VII*, par M. Artaud (2e édition); l'*Église gallicane*, etc., par M. de Maistre; les chapitres 41 à 49 des *Rapports naturels entre les deux puissances*, par M. l'abbé Rohrbacher.

N° 10 (page 339).

La politique anti-catholique des gouvernements européens continue sa marche.

A la paix d'Utrecht, des pays qui, dans le droit public de l'Europe, étaient considérés comme des fiefs du Saint-Siége, la Sicile et la Sardaigne, sont transférés à de nouveaux princes, sans même que le Pape ait été consulté; depuis deux siècles, le Pape exerce les droits de la suzeraineté sur le duché de Parme, on en dispose, et les princes *ne font pas même attention aux protestations du Saint-Siége;* le nonce expulsé de Naples; les prêtres enlevés en masse et chassés de la Sicile; en Espagne, les droits établis de la nonciature sont arbitrairement restreints; les concessions du plus pacifique et du plus conciliant des Papes, Benoît XIV, ne suffirent pas pour arrêter ce système d'hostilités contre l'Église catholique; Benoît XIV accorde à la Cour impériale l'abolition de plusieurs jours de fêtes; le Pape se contente d'autoriser le travail pendant ces anciens jours fériés, et comme le peuple restait fidèle aux usages pratiqués, la Cour impériale emploie la force pour l'obliger à travailler!

Les esprits prévoyants commencent à trembler devant les résultats de cette politique; relisez la dépêche significative de l'ambassadeur vénitien, Mocenigo, en 1737.

« On entend, dit M. Ranke, en terminant ce paragraphe, de nouveaux orages, bien autrement violents, qui grondent déjà dans les profondeurs de la société européenne. »

Je tiens à constater, en quelque sorte, jour par jour, en suivant le récit même de notre historien protestant, que l'œuvre de révo-

lution et de dissolution sociale dont les gouvernements modernes ont fini par devenir, à leur tour, les victimes, a été commencée par eux, inaugurée par les principes de la suprématie de l'État dans le domaine religieux ; les épreuves terribles qu'ils vont être appelés à subir sont le châtiment et l'expiation d'une politique attentatoire aux droits et à la liberté de la conscience humaine, aux droits et à la liberté de l'Église et de son chef.

N° 11 (page 341).

M. Ranke explique la cause des attaques dirigées contre la Papauté et l'Église par les gouvernements catholiques, en disant que ceux-ci, frappés *de leur infériorité militaire, commerciale et monarchique*, en se comparant aux États protestants et schismatiques, reconnurent l'origine de cette infériorité dans le maintien *de la constitution ecclésiastique*, voilà pourquoi ils s'acharnèrent à détruire cette constitution.

Il y a plusieurs erreurs dans cette assertion. La prétendue infériorité des États catholiques comparés aux États protestants est un des préjugés les plus habilement exploités par la littérature et l'économie politique moderne, et admis par le vulgaire des intelligences. Depuis que le *criterium* du degré de civilisation des peuples n'a plus été l'élévation de la vie religieuse et morale, mais le développement de la vie animale et du bien-être matériel, on s'est imaginé de placer au premier rang des nations celles qui se distinguaient par la production et la consommation industrielle, par le mouvement commercial. Mais ces richesses n'ont-elles pas été concentrées dans un petit nombre de mains que pour augmenter et la multitude des pauvres et le poids de leurs misères? Mais cette activité de production matérielle n'a-t-elle pas rendu stériles l'activité morale et intellectuelle, la production des arts et des lettres? Toutes ces questions ne peuvent être examinées ici ; je me contente de les indiquer, et le lecteur trouvera, pour les résoudre, toutes les lumières nécessaires, les faits les plus précis dans l'ouvrage devenu trop rare de M. Rubichon : *De l'Action du clergé dans les sociétés modernes;* il peut consulter aussi le livre de M. Balmes, *le Protestantisme comparé au Catholicisme.*

M. Ranke attribue l'infériorité des États catholiques à leur *constitution ecclésiastique*... Mais cette constitution a fait leur

vie, leur force, leur grandeur, leur supériorité pendant tous les siècles où l'Église a exercé la liberté de son action; leur décadence n'a commencé que du jour où l'hérésie, l'incrédulité et la politique associées ont cherché à détruire cette constitution; la véritable cause de l'infériorité moderne des États catholiques vient donc précisément des atteintes portées à la constitution de l'Église.

Une autre assertion erronée de M. Ranke est celle-ci : *Plus la puissance protestante de l'Angleterre parvint à la domination absolue des mers, plus aussi les missions catholiques devaient voir s'arrêter leurs progrès....* Eh bien! les faits contredisent formellement ce langage. A la honte des États catholiques modernes, le catholicisme est plus libre et plus florissant dans toutes les colonies anglaises que dans les royaumes catholiques et leurs colonies.

Voici peu de mois, un auditoire français a eu la douleur d'entendre l'évêque de Montréal se féliciter d'avoir vu le Canada enlevé à la France par l'Angleterre; savez-vous pour quel motif? Pendant que la politique et la philosophie du dix-huitième siècle attaquaient, ruinaient en France et dans ses colonies l'Église catholique et ses institutions, l'Angleterre empêchait cette politique et cette philosophie d'envahir le Canada; tous nos compatriotes de cette ancienne colonie française sont restés fidèles à la foi catholique; l'Église, sa discipline, ses institutions, tous les Ordres religieux jouissent dans ce pays de la plus entière liberté, liberté qu'ils auraient perdue s'ils étaient restés Français, liberté qui, dans les soulèvements par lesquels le Canada a été agité, il y a quelques années, a porté la majorité de nos anciens compatriotes à conserver au gouvernement anglais obéissance et fidélité. Grande leçon pour tous les gouvernements!

Enfin, l'ouverture de la Chine par la domination de la puissance maritime de l'Angleterre, la liberté acquise à nos missionnaires d'évangéliser dans ce pays inondé de leur sang, sans que la France catholique ait osé faire pour les protéger, ce que l'Angleterre a fait pour vendre son opium, tel est encore un fait mémorable qui prouve que *les missions catholiques ne sont pas arrêtées par l'extension de la puissance protestante de l'Angleterre.*

Notre historien, qui veut tout voir et tout expliquer par les vues humaines et les calculs vulgaires de la politique, ne voit pas

et ne comprend pas cette marche de l'Église dirigée par la Providence.

N° 12 (page 345).

Le Père Lachaise et M. de Harlay, intimement unis, avaient dirigé les entreprises de la couronne contre la Papauté. Ce fait est inexact, en ce qui concerne le Père Lachaise. Ce Père et tous les Jésuites de France, dans les querelles entre le Pape et le roi, s'appliquèrent à modérer, à concilier. On peut lire tout l'exposé de leur conduite dans l'*Hist. de la Comp. de Jésus*, par Crétineau-Joly, éd. in-12. — Tome IV, ch. V.

Le Père Le Tellier et le cardinal de Noailles ne vécurent pas en aussi bonne intelligence; de LÉGÈRES *différences d'opinions contribuèrent sans doute à produire cette séparation.* — M. Ranke appelle LÉGÈRES *différences d'opinions* toute la distance qui sépare l'orthodoxie de l'hérésie, le catholicisme du jansénisme.

Louis XIV, mieux éclairé, s'est arrêté dans ses luttes contre l'Église et la Papauté; mais, après sa mort, les passions ennemies du pouvoir catholique « s'élancent, dit M. Ranke, sans frein, par-dessus toutes les barrières qu'on leur avait opposées. Il se forme dans les pays catholiques un parti qui formule sa haine de toute religion en un système qui détruit toute idée de Dieu, tous les principes essentiels du pouvoir et de la société; une littérature surgit, en hostilité avec l'Église et les gouvernements... »

Cette politique, ce parti, cette littérature se coalisent pour abattre le principal rempart de l'Église et du Saint-Siége, l'Ordre des Jésuites.

N° 13 (page 356).

Tout cet exposé de la destruction de l'Ordre des Jésuites est rédigé avec une vérité et une impartialité qui, sauf quelques erreurs de détails, ne laissent rien à désirer et sont très-instructives pour le lecteur dégagé de toute animosité systématique. Il n'existe pas dans l'histoire un acte d'iniquité plus coupable consommé par un accord plus scandaleux de passions honteuses, impies, subversives de tout droit et de toute justice. L'ambition et l'immoralité d'une courtisane, l'impiété d'une philosophie acharnée à la ruine du catholicisme, la passion et l'aveuglement d'une politique qui,

au nom de la suprématie de l'État, prétendait disposer des règles et des institutions de l'Église, ont exécuté, par la fraude, le mensonge, la calomnie et la violence, cet attentat suivi de tant de crimes et de bouleversements. La polémique renouvelée, dans ces dernières années, au sujet des Jésuites, a mis en évidence et la vérité historique sur l'abolition de leur Ordre et la véritable nature des opinions et passions qui poursuivent cette illustre et vénérable Compagnie. Dans le volume intitulé : *L'Eglise et l'Ordre des Jésuites*, etc., j'ai essayé de réunir tous les documents qui peuvent éclairer les esprits honnêtes sur la valeur des accusations portées contre cette Compagnie. Les autres ouvrages que j'ai eu déjà occasion de citer fournissent les témoignages et les preuves les plus irrécusables. V. t. I, note 33, p. 258; t. II, note 14, p. 458.

M. Ranke ne dissimule pas le caractère et les conséquences de l'abolition de l'Ordre des Jésuites; sous la plume d'un écrivain protestant des aveux pareils à ceux qui suivent sont significatifs :

« L'effet immédiat de cette grande mesure se fit sentir sur tous « les pays catholiques... L'opposition philosophique avait donc « remporté la victoire. L'abolition de cette Société... devait néces- « sairement ébranler le monde catholique jusque dans ses profon- « deurs... Les boulevards extérieurs ayant été pris, l'attaque du « parti victorieux contre la forteresse intérieure devait commen- « cer avec encore plus d'énergie. Le mouvement révolutionnaire « s'accrut de jour en jour, et la défection des esprits se propagea « avec rapidité. »

N° 14 (page 358).

Joseph II est un des modèles les plus complets de ces hommes d'État qui prétendent fonder l'unité politique sur la subordination du principe religieux. Pour devenir un Henri VIII et un Gustave Wasa, pour livrer son peuple à l'apostasie, il n'a manqué à Joseph II que la volonté. Le clergé et le peuple, sauf de trop rares exceptions, étaient déjà devenus dignes, par leur lâcheté, de voir leur conscience réglée par le caprice tyrannique d'un prince sans croyance. Ce clergé et ce peuple sont encore tels que nous pouvons les admirer sous l'autorité paternelle de leur empereur qui administre leur conscience et l'Église comme les canaux, les routes et l'armée de l'Empire.

Voy. Œuvres du cardinal Pacca, tome II; *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne;* Eugène Boré, *Correspondance d'Orient*, tome Ier, p. 27; *Coup d'œil sur l'état religieux de l'Autriche.*

La Révolution française, Napoléon, l'empereur Nicolas et les radicaux suisses ont suivi l'exemple donné par les souverains catholiques du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

LA PAPAUTE

ET

LES GOUVERNEMENTS MODERNES

SOUS LES PAPES PIE VI — PIE VII — LÉON XII
PIE VIII — GRÉGOIRE XVI — PIE IX.

Les orages qui grondaient dans les profondeurs de la société européenne, amassés par les passions, l'aveuglement et l'imprévoyance des gouvernements catholiques, éclatent enfin et viennent frapper la tête même de ces gouvernements coupables. Ils avaient cru pouvoir impunément attaquer l'autorité catholique, violer ses droits, attenter à sa liberté, au nom de la suprématie de l'État, et ils ont vu se retourner contre leur propre autorité, par un légitime châtiment, les idées et les passions qu'ils avaient suscitées, propagées, exploitées contre l'Église et ses institutions. Le catholicisme était la base et le ciment de la société européenne; du jour où cette base a été renversée, ce ciment arraché, l'œuvre de la dissolution sociale a été accomplie et l'ère révo-

lutionnaire a commencé; elle a dû commencer par la France, la France ayant été l'instrument le plus actif de cette dissolution générale.

L'histoire des Papes qui ont régné, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours, contient des enseignements trop instructifs pour qu'il n'y ait pas lieu de regretter que M. Ranke ait passé légèrement sur cette dernière partie de son ouvrage. J'ai voulu essayer de compléter le récit de M. Ranke, et mon exposé servira à rectifier quelques-unes des assertions de notre historien sur la situation de l'Église dans la société moderne.

Dans les quelques pages par lesquelles M. Ranke résume les premiers actes de la Révolution, il caractérise avec vérité les opinions et les sentiments qui ont inspiré ces actes. L'Assemblée Constituante, en décrétant la vente des biens ecclésiastiques, la constitution civile du clergé, l'abolition des Ordres religieux, la défense de toute communication avec le Pape, n'a fait que suivre l'exemple qui avait été donné par les gouvernements catholiques, et mettre en pratique la théorie de la suprématie absolue de l'État. Quand la Révolution est venue achever l'œuvre commencée par les souverains, Dieu a voulu qu'elle ait rencontré en face d'elle un Pape et un Roi irréprochables par leurs vertus, par leurs désirs de réaliser des réformes indispensables, un Pape et un Roi qui, s'il n'avait pas été trop tard, pouvaient enlever tout prétexte aux violences et aux crimes de la Révolution. Pie VI et Louis XVI ont été deux martyrs, parce que la Révolution, avant d'être une régénération sociale, devait être un châtiment et une expiation.

Après avoir rempli avec distinction plusieurs emplois importants sous Benoît XIV, Clément XIII et Clément XIV,

Jean-Ange Braschi, quoique l'un des cardinaux les moins âgés, fut élu Pape, le 15 février 1775. Au moment où il s'entendit proclamer, il se jeta à genoux et prononça une prière improvisée si touchante que tous les assistants fondirent en larmes. S'adressant ensuite aux cardinaux avec une profonde douleur, il leur dit : « Pères vénérables, votre assemblée est terminée, mais que son résultat est malheureux pour moi ! » Comme si, dans cette heure solennelle, il recevait la révélation des calamités qui allaient accabler l'Église et son nouveau chef ! Braschi, en mémoire de la vénération que sa mère portait à saint Pie V, prit le nom de Pie VI. Il avait dans la démarche une majesté, dans les traits de la figure une beauté qui imposaient, et dans le caractère et les habitudes une affabilité et une simplicité pleines de charmes. Tempérant, austère, laborieux, d'une piété ardente, il se montra toujours un digne successeur des apôtres. Dès ses premières années, il s'était livré à l'étude avec passion, et quand il fut appelé à remplir les devoirs du souverain Pontificat, l'histoire de l'Église lui était devenue si familière, qu'il avait présentes à l'esprit toutes les lois ecclésiastiques, et les citait de mémoire comme s'il les avait eues sous les yeux. Tel était ce Pape destiné à subir les plus violentes persécutions et des rois catholiques et des gouvernements républicains. Au milieu de toutes les attaques et de toutes les perturbations dont il eut à garantir l'Église, il porta la même sollicitude dans l'administration de sa souveraineté temporelle. Les prélats les plus honnêtes, les plus capables et les moins riches furent choisis pour exercer les emplois ecclésiastiques ; juste et bienfaisant, Pie VI sut aussi se montrer ferme et sévère. Il supprima pour quarante mille écus romains de pensions onéreuses au trésor public ; il

fit rendre un compte rigoureux au préfet de l'Annona ou des subsistances, qui était accusé de dilapidations. La dotation des hôpitaux fut augmentée, leur nombre multiplié; c'est à Pie VI que les Frères de la Doctrine chrétienne doivent d'avoir été appelés à Rome où il leur confia l'éducation des enfants pauvres. L'agriculture, l'industrie et le commerce reçurent des encouragements et une direction actifs et habiles; le port d'Ancône fut rendu plus vaste et plus sûr, et Pie VI y fit construire un magnifique canal. Mais l'entreprise qui a particulièrement signalé son Pontificat, est le desséchement des marais Pontins qui s'étendent à dix milles autour de Terracine, Velletri et Piperno. Rendre ce vaste terrain à l'agriculture et le purger des vapeurs pestilentielles, avait été l'objet des travaux de plusieurs Papes; mais tous y avaient renoncé, et l'insalubrité avait de nouveau infecté les marais. Pie VI reprit ce projet avec ardeur, y consacra toutes ses épargnes et fonda une banque qui, sous le nom de Mont-des-Marais, devait recevoir les sommes consacrées à ces travaux. Pour en hâter l'exécution, chaque année il allait visiter les marais afin de constater l'état des améliorations et d'animer les travailleurs par sa présence. La voie Appienne, ce chef-d'œuvre de l'industrie des Romains, fut dégagée des couches de vase sous lesquelles depuis longtemps elle était ensevelie. On creusa un large canal pour l'écoulement des eaux, et douze mille arpents de terre furent rendus à la culture et à la nourriture des troupeaux. L'achèvement de ce grand projet n'a été arrêté que par les violences et les usurpations exercées sur la personne et les États de Pie VI. Son zèle éclairé fut loin de négliger les arts. Une sacristie manquait à Saint-Pierre de Rome, il fit exécuter ce travail où il déploya une magnificence extraordi-

naire. Clément XIV avait commencé le *Museum Clementinum,* dont l'idée lui avait été inspirée par le cardinal Braschi ; Pie VI continua ce vaste musée du Vatican et y rassembla un grand nombre d'objets curieux qui le rendirent un des plus célèbres de l'Europe. Les places et les monuments de Rome recevaient de nombreux embellissements ; l'antique obélisque solaire était érigé devant le palais Monte-Citorio ; l'obélisque des jardins de Salluste, qui, depuis quarante ans, gisait dans un coin de la place Saint-Jean-de-Latran, se relevait à l'extrémité du magnifique escalier de la Trinité-du-Mont. Les lettres et les arts étaient-ils en décadence sous le règne d'un Pape auprès duquel se rencontraient ou vivaient les cardinaux Gerdil et Borgia, le biographe Serassi, les poëtes Alfieri et Monti, les antiquaires Visconti et d'Agincourt, le sculpteur Canova, la femme peintre et musicienne, Angelica Kauffmann ?

Pie VI réunissait toutes les qualités qui pouvaient faire aimer et respecter son autorité. Voyons de quelle manière elle a été traitée par les rois catholiques.

§ I. — Attaques des Souverains catholiques contre l'Église et Pie VI.

Dès le premier jour de son avènement, Pie VI, par sa lettre encyclique du 25 décembre 1775, donne aux évêques, aux rois et aux peuples des avertissements qui prouvaient combien ce sage et prévoyant Pontife avait l'intelligence des dangers dont la société était menacée : « Arrachez le mal du milieu de vous, disait-il, c'est-« à-dire éloignez de la vue de vos troupeaux, avec une « grande force et une continuelle vigilance, tous ces « livres empestés qui les corrompraient..... Ces phi-

« losophes effrénés entreprennent de briser tous les « liens qui unissent les hommes entre eux, qui les « attachent à leurs souverains et les contiennent dans « le devoir. Ils disent et répètent jusqu'à satiété, que « l'homme naît libre, et n'est soumis à l'autorité de « personne ; ils représentent en conséquence la société « comme un amas d'idiots, dont la stupidité se pros- « terne devant les rois qui les oppriment; de sorte que « l'accord entre le Sacerdoce et l'Empire n'est autre « chose qu'une barbare conjuration contre la liberté « naturelle de l'homme..... » Pie VI appuyait ce langage par les plus vives instances auprès des ministres qui représentaient à Rome les puissances catholiques, pour que, secondant ses efforts, ils obtinssent que leurs souverains ouvrissent enfin les yeux sur les malheurs qui les menaçaient..... Plus tard, disait-il, il ne sera peut-être plus temps!

Loin d'écouter de si paternels avis, les puissances catholiques continuèrent leur politique hostile à l'Église et au Saint-Siége.

Les Jésuites furent encore le prétexte de nouvelles attaques. Les cours d'Espagne et de France trouvèrent très-mauvais que Pie VI eût cherché à rendre moins cruelle la position des Jésuites à Rome, et qu'il eût fait sortir du château Saint-Ange ceux qui étaient encore compromis. Elles ne manifestèrent pas moins de mécontentement de voir le Pape, malgré l'abolition de l'Ordre, autoriser l'établissement des Jésuites en Prusse et en Russie. Par la plus singulière anomalie, qui peint bien cette époque, les deux grandes puissances hérétique et schismatique conservaient et protégeaient chez elles ces Jésuites, chassés et persécutés par les gouvernements catholiques. Le 8 novembre 1777, Frédéric écrivait à

Voltaire : « J'ai conservé cet Ordre tant bien que mal, « tout hérétique que je suis, et puis encore incrédule. « On ne trouve dans nos pays aucun catholique lettré, si « ce n'est parmi les Jésuites. Nous n'avions personne « capable de tenir les classes. Il fallait donc conserver « les Jésuites, ou laisser périr les études. » Quels aveux! Catherine II témoigna les mêmes dispositions. Elle représenta au Pape que la suppression des Jésuites dans ses Etats priverait un grand nombre de catholiques des secours qu'ils en recevaient, et surtout la jeunesse des bienfaits de l'éducation.

Quel contraste entre cette conduite et celle des souverains catholiques d'Autriche, de Naples, de Parme, de Toscane, d'Espagne et de France, qui, tous, en vertu du principe de l'omnipotence de l'État, décident sur l'enseignement, la hiérarchie, la discipline, la liturgie de l'Église, sans l'Église, malgré l'Église, contre l'Église! Nous avons vu, par le récit de M. Ranke, quelle a été la politique, quels ont été les actes de Joseph II Conformément à la marche constante suivie par tous les ennemis du catholicisme, Joseph II a commencé par frapper les Ordres religieux; il leur défendit d'obéir à leurs supérieurs étrangers; beaucoup de couvents furent supprimés; il s'empara de leurs revenus; il leur fut interdit de recevoir des novices. Les protestants furent favorisés. Le clergé reçut ordre de donner l'état de ses revenus. Il ne fut plus permis de recourir à Rome pour les dispenses de mariage. Le *placet* impérial fut prescrit pour toutes les bulles, brefs ou rescrits venant de Rome. Les évêques eurent défense de conférer les ordres sans autorisation de l'empereur. Les plus petits détails du culte n'échappaient pas à cette manie de réglementation. Joseph II supprimait des confréries, abolissait les

processions, retranchait des fêtes, prescrivait l'ordre des offices, réglait les cérémonies, le nombre des messes, la manière dont devaient se dire les saluts, et jusqu'à la quantité de cierges qu'on devait allumer pendant les offices. Ces actes étaient aussi odieux que ridicules, et faisaient appeler Joseph II, par Frédéric : *Mon frère le sacristain*. Tous nos philosophes, gallicans, libéraux et radicaux modernes, ne sont-ils pas des *sacristains* de cette même espèce?

J'ai dit, dans une note précédente, que le clergé autrichien se condamna à subir sans résistance cet absolutisme religieux; je dois cependant, pour l'honneur de l'Église, mentionner un petit nombre d'exceptions, parmi lesquelles je citerai le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, le cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines, l'archevêque de Trèves, sept évêques de Hongrie, et le cardinal Bathiani, primat de ce royaume, qui firent des remontrances à l'empereur sur l'excès de pouvoir dont étaient entachés ses édits. L'Université de Louvain prit la défense de la liberté d'enseignement. Mais Joseph II ne tint aucun compte de ces réclamations, et en traita les vénérables auteurs de la manière la plus injurieuse. Le nonce du Pape à Vienne seconda inutilement les efforts des évêques. Pie VI, après avoir écrit différentes fois à Joseph pour essayer de le ramener à des dispositions plus modérées, crut que sa présence et ses prières obtiendraient plus de succès : le 15 décembre 1781, il annonça à l'empereur son dessein de faire le voyage de Vienne. A ceux qui s'efforçaient de détourner Pie VI de ce voyage, par la crainte que sa dignité n'en fût compromise, et qu'une telle fatigue n'abrégeât ses jours, le Pape répondait : « Je vais à Vienne comme « j'irais au martyre. Nous devons, pour l'intérêt de la

« religion, tout exposer, jusqu'à notre vie. Il ne nous « est pas permis de n'avoir que des soins ordinaires « pour le vaisseau de l'Église, quand il est assailli par « la tempête. Si les ministres de l'empereur tournent « ma démarche en ridicule, comme vous le craignez, « peu m'importe. Ne savons-nous pas que notre desti- « née est de paraître insensés pour Jésus-Christ? »

Pie VI arriva à Vienne le 22 mars 1782. Autant la population se montra empressée autour du Saint-Père, heureuse de sa présence, autant l'empereur et surtout son ministre, le prince de Kaunitz, s'appliquèrent à rendre nuls les fruits de la magnanime confiance du Pontife. Joseph II fit au Pape quelques concessions de peu d'importance, et à peine Pie VI était-il rentré à Rome, que l'empereur, comme pour braver le Saint-Siége, renouvela, avec plus d'audace, ses attaques contre l'Église, non-seulement en Allemagne, mais en Italie.

Le 23 décembre 1783, l'empereur Joseph arrive à Rome, sans s'être fait annoncer. Sous prétexte de rendre au Pape la visite qu'il avait reçue, Joseph venait à Rome même former des projets qui devaient achever la ruine du Saint-Siége. Ainsi, ni le droit, ni la justice, ni les plus simples égards, ni l'influence de la vertu, de la modération, de la bonté si touchante de Pie VI, rien n'est capable de fléchir, d'éclairer, de contenir les cœurs durs de ces persécuteurs de l'Église.

Le 25 août 1785, les députés de quatre archevêques d'Allemagne, encouragés par Joseph II, signèrent à Ems le plan de soi-disant réforme ecclésiastique qui n'était que la reproduction et la sanction de toutes les mesures schismatiques et anarchiques exécutées par l'empereur, imitées par tous les gouvernements ennemis de l'autorité et de la liberté de l'Église. Averti par la

vigilance du nonce, monseigneur Pacca, devenu si célèbre par sa conduite héroïque sous Pie VII, le Pape Pie VI écrivit, le 30 novembre 1786, une circulaire au clergé d'Allemagne pour le mettre en garde contre les opinions et les projets des évêques signataires des articles d'Ems. Le 20 janvier 1787, il adressa à l'empereur un bref dans le même sens.

Le 16 octobre 1786, Joseph II publia un édit destiné à détruire le libre enseignement catholique de l'Université de Louvain. Sous le prétexte, exploité par les ennemis du catholicisme, à toutes les époques, de faire respecter le principe de l'unité nationale et de la suprématie de l'État, Joseph II décréta la suppression des séminaires diocésains, l'établissement, dans les villes principales, de séminaires généraux constitués par le bon plaisir de l'État, obligés de se soumettre à l'enseignement qu'il lui plairait d'imposer, d'accepter les professeurs à sa nomination. Aucun autre enseignement ne fut libre de vivre à côté de cet enseignement officiel. Pour arriver à ce but, Joseph II s'appliqua à désorganiser l'Université de Louvain, lui enleva ses priviléges, prétendit la forcer de recevoir des professeurs à son choix. La liberté d'enseignement trouva, à cette époque, de courageux défenseurs dans la personne du cardinal de Frankemberg, des évêques de Namur, d'Anvers, d'Ypres, de Bruges et des étudiants de l'Université. Grâce à leur résistance persévérante, appuyée par les États du Brabant, du Hainaut, de Flandre, de Namur, de Limbourg, l'opiniâtreté de l'empereur Joseph fut condamnée à céder. Se voyant vaincu par l'énergie du bon droit qui sait se défendre, à la veille de perdre les plus florissantes provinces de son Empire, à qui ce persécuteur de l'Église et de la liberté vient-il demander du se-

cours?... A Pie VI, à ce Pontife dont la modération et la magnanimité avaient été récompensées par dix ans d'outrages et d'attaques systématiques. Mais il était trop tard! Les catholiques des Pays-Bas ne voulurent pas croire à la sincérité des promesses de cet empereur.... Il était trop tard! Car Joseph II, avant même de pouvoir réaliser ses promesses, mourut le 20 février 1790, consumé par une maladie de langueur.

L'archiduc Léopold, frère de Joseph II, et grand-duc de Toscane, suivit la même politique, conseillé et dirigé par l'évêque de Pistoie, Scipion Ricci, si cher aux jansénistes, aux gallicans, à tous les ennemis de l'orthodoxie et de la liberté de l'Église, de la primauté du Saint-Siége. Sur la demande de Léopold, eut lieu, le 18 septembre 1786, l'ouverture du synode de Pistoie. Cette assemblée ne fit que reproduire et adopter toutes les opinions jansénistes et gallicanes condamnées par les Papes précédents. Pour donner plus de solennité aux décrets de l'assemblée de Pistoie, Léopold convoqua, l'année suivante, à Florence, un concile national. Mais il n'eut pas à se féliciter de cette mesure; sur dix-huit archevêques ou évêques qui assistèrent à ce concile, trois seulement, malgré toutes les intrigues de Scipion Ricci, approuvèrent les décrets du synode de Pistoie. Léopold, loin d'être éclairé par cette conduite de la grande majorité des évêques, leur témoigna son mécontentement et prit le parti de dissoudre le concile, qui ne se soumettait pas avec assez de docilité à ses plans contre le Saint-Siége et les institutions de l'Église.

Les actes du synode de Pistoie ayant été imprimés et propagés, Pie VI les condamna, le 28 août 1794, dans la célèbre bulle *Auctorem fidei*.

Le 20 septembre 1788, Léopold prit le parti de faire,

par son autorité privée, ce qu'il ne pouvait réaliser par la trahison des évêques. Il abolit la juridiction du nonce du Pape en Toscane; défendit, sous peine de bannissement, à tous les religieux, d'avoir aucune relation avec le Saint-Siége.

A Venise, le gouvernement continuait les traditions du *catholique* Paul Sarpi. Sans avoir recours à l'autorité du Saint-Siége, le sénat sécularisait un grand nombre d'abbayes et confisquait leurs biens. Pie VI adresse au sénat de paternelles remontrances, elles sont méprisées, comme elles l'avaient été par toutes les autres puissances catholiques; non content d'usurper une partie de l'autorité spirituelle du Pape, le sénat de Venise lui enleva une portion du duché de Ferrare, que le duc de Modène, en 1784, voulut ravir tout entier au Saint-Siége.

Le gouvernement catholique de Naples ne resta pas en arrière de la politique suivie contre le Pape et l'Église par Joseph II, Léopold et le sénat de Venise. Les affaires du royaume des Deux-Siciles étaient dirigées, à cette époque, par Bernard Tanucci, un de ces légistes dont le type ne s'est jamais perdu en France, qui professent et pratiquent avec fanatisme l'absolutisme païen du principe de la suprématie de l'État dans le domaine religieux. Chaque année du ministère de Tanucci, depuis 1759, fut marquée par des attentats contre les droits du Saint-Siége et la liberté de l'Église. C'est lui qui exécuta l'expulsion des Jésuites avec la rigueur la plus révoltante. En 1768, il fit occuper le duché de Bénévent par les troupes napolitaines. Sans rappeler une multitude de tracasseries et de vexations contre le Saint-Siége, il supprima une foule de monastères, réunit des évêchés, donna des abbayes, sans le concours du

Pape. Il défendit aux évêques de recevoir des bulles de Rome ; voulut nommer tous les évêques, sans l'intervention du Pape ; enfin, c'était un système complet de destruction de l'autorité du Saint-Siége, de la hiérarchie, de la discipline, des institutions de l'Église, système suivi avec la tenacité et l'âpreté la plus impitoyable.

Mais cette politique commençait à porter ses fruits ; les prévisions menaçantes exprimées par Pie VI, le jour de son avénement, se réalisaient ; la Révolution de 1789 fit entendre aux Rois les éclats de sa voix sinistre..... Les Rois eurent peur..... Ils virent que leur autorité, leurs droits et leurs intérêts allaient aussi subir les attaques dont ils avaient donné l'exemple contre l'autorité, les droits et les intérêts du Saint-Siége et de l'Église... Ils voulurent s'arrêter..... A la fin de 1789, le roi de Naples entre en accommodement avec Pie VI ; le successeur de Joseph II, l'empereur Léopold, se montre plein de dispositions conciliantes et d'égards pour le Pape, pour le clergé et les catholiques de l'Empire. Les évêques qui, dans le congrès d'Ems, avaient voulu organiser le schisme en Allemagne, s'effraient de leur œuvre et la désavouent... Les Rois ont peur, ils veulent s'arrêter dans la voie fatale où ils se sont laissé entraîner par une politique et une philosophie qui prétendent fonder la suprématie de l'État sur la ruine et l'oppression de la conscience humaine ;.... mais Dieu, armé de la main de fer de la Révolution, saisit et pousse ces rois coupables, répond à leurs cris d'effroi et à leurs promesses de repentir : *Marche! marche!* vous avez ouvert l'abîme, je veux que vous y tombiez, pour votre châtiment et votre expiation, pour servir d'exemple aux souverainetés futures !

§ II. — Attaques des Souverainetés révolutionnaires contre l'Église et Pie VI.

La Révolution française s'est chargée de continuer contre le Saint-Siége et contre l'Église l'œuvre de destruction commencée par les Rois catholiques, interrompue seulement par le désir de pourvoir à leur propre sûreté.

Les États-Généraux s'ouvrent le 5 mai 1789, et le 2 novembre de la même année l'Assemblée Constituante décrète que *les biens du clergé seront mis à la disposition de la nation*. Le 13 février 1790, décret qui supprime les Ordres religieux et abolit les vœux monastiques. Dans la même session, *Constitution civile du clergé*, qui bouleverse la hiérarchie, la juridiction, la discipline de l'Église, supprime une foule d'évêchés, de chapitres, d'abbayes, enlève au Pape le droit d'institution canonique, détruit toute subordination entre les évêques et le clergé de second ordre. Cette Constitution, rédigée par des jansénistes dont le principal fut l'avocat Camus, n'était que l'exécution, sur une grande échelle, de toutes les atteintes portées aux institutions et à la liberté de l'Église par les souverains catholiques; les mêmes principes d'unité nationale, de suprématie de l'État servirent à consommer cet attentat sacrilége. Par les brefs, en date des 10 juillet et 17 août 1790, Pie VI fit tous ses efforts pour éclairer Louis XVI sur l'iniquité de ces décrets et l'empêcher de les adopter : « Nous devons sans doute beaucoup au monde, disait le Pape, mais nous devons bien plus encore à Dieu. Gardez-vous, notre très-cher fils en Jésus-Christ, gardez-vous bien de croire qu'un corps simplement civil et politique ait le droit de changer la doctrine et la discipline univer-

selle de l'Église, de compter pour rien les ordonnances des saints Pères et des conciles, de renverser à son gré la constitution de l'Église catholique... » Mais ce malheureux Roi n'était pas plus libre de se rendre à ces avertissements que ses maîtres et ceux de la France n'étaient capables de les entendre. Le 24 août 1790, Louis XVI fut condamné à sanctionner la Constitution civile du clergé. Avant de prononcer une sentence, Pie VI assembla les cardinaux et résolut, sur leur avis, de consulter les évêques de France. Le 30 octobre, ils firent paraître l'*Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, rédigée par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix : cette déclaration est célèbre par la vérité, la force, la modération avec lesquelles l'épiscopat défendit les droits, la juridiction, la discipline, toutes les institutions de l'Église, les prérogatives du Saint-Siége ; elle est aussi un monument vénérable de l'indépendance et du courage des évêques. Cent quarante donnèrent leur adhésion à l'*Exposition des principes*, qui devint un jugement de toute l'Église gallicane. Loin d'être éclairée par cette manifestation imposante, l'Assemblée Constituante décréta que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait, sous huit jours, le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions. Rage impuissante des ennemis de l'Église ! par cette tyrannie et ces violences, ils crurent avoir précipité le déshonneur et la ruine de l'Église catholique, tandis qu'ils lui donnèrent l'occasion de présenter au monde le spectacle d'une fidélité qui devint la gloire du clergé français, qui le purifia du contact de tous ses membres lâches et corrompus, et le rendit, par cette régénération, plus respecté, plus uni, plus attaché au Saint-Siége,

plus libre et plus influent pour conquérir les âmes. C'est le 4 janvier 1791 qu'eut lieu la mémorable séance de la prestation du serment des ecclésiastiques qui siégeaient dans l'Assemblée Constituante ; il n'y en eut que soixante-dix qui prêtèrent le serment. Dans Paris, sur huit cents prêtres, plus de six cents restèrent attachés à leur devoir. Parmi les cent trente-cinq évêques français, quatre seulement acceptèrent la nouvelle Constitution. Ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun.

Les 10 mars et 13 avril 1791, Pie VI adressa aux évêques de France deux brefs. Le premier condamnait la Constitution civile et comparait l'œuvre de nos révolutionnaires à celle exécutée en Angleterre par Henri II et Henri VIII ; le Pape eût pu étendre sa comparaison aux actes commis par les souverains catholiques dans le cours du dix-huitième siècle. Par le second bref, Pie VI félicita les évêques au sujet de l'*Exposition*, flétrit l'apostasie des quatre évêques, déclara l'élection des nouveaux évêques illégitime, sacrilége, contraire aux canons.

Plus le Pape, les évêques, le clergé se montraient fidèles à défendre les droits de l'Église, plus le pouvoir révolutionnaire redoublait ses violences. Il organisa la persécution religieuse. Tous les évêques et les prêtres orthodoxes subirent des insultes, des outrages, des cruautés de tout genre, furent chassés, emprisonnés, massacrés. Si le Pape Pie VI avait mis la plus active sollicitude à fortifier le clergé français dans ses sentiments héroïques, il montra la charité la plus tendre et la plus inépuisable envers tous les ecclésiastiques qui se réfugièrent dans ses Etats. Il en plaça une partie dans des maisons religieuses, fit fournir des secours aux autres ;

plus de quatre mille prêtres français, sans compter ceux d'Avignon et du comtat Venaissin, eurent part aux bienfaits de Pie VI; de plus, il écrivit aux princes et aux évêques des pays catholiques pour les engager à offrir une généreuse hospitalité aux prêtres français qui viendraient la réclamer. Dieu se servit encore de cette dispersion de notre clergé national pour déjouer les plans des ennemis de l'Église : la présence des évêques et des prêtres français dans les divers pays de l'Europe, et surtout en Angleterre, servit à dissiper une foule de préjugés et à préparer des rapprochements qui ont profité à la liberté et à l'extension de la foi catholique.

Après avoir frappé le clergé national, le pouvoir révolutionnaire commença à diriger sa vengeance sur le Pape. En attendant que le moment fût venu de l'atteindre en Italie, on confisqua le territoire qu'il possédait en France depuis quatre siècles. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée Constituante déclara Avignon et le Comtat réunis à la France. Le lecteur n'a pas oublié que les souverains catholiques avaient donné l'exemple de cette usurpation. Pendant les quatre siècles que les habitants d'Avignon et du Comtat furent gouvernés par le Saint-Siége, ils jouirent d'un calme, d'un bonheur et d'une prospérité qui, sous le gouvernement révolutionnaire, a été remplacé par les massacres et l'effroyable tyrannie de monstres tels que celui qui s'est appelé Jourdan Coupe-Tête!

Pie VI ne put apprendre sans la plus vive douleur la mort de Louis XVI. Aussitôt qu'il fut instruit de ce régicide, il assembla les cardinaux et leur adressa une éloquente allocution où il rappela les vertus du malheureux monarque, et releva l'iniquité du jugement prononcé par la Convention. Puis la vue de tant de

crimes commis par la France arracha au Pape ce cri de douleur : « O France ! que nos prédécesseurs ont appelée le modèle de l'unité catholique, l'inébranlable soutien de la foi, toi qui surpassais les autres nations par ton zèle et ton dévouement à la Chaire apostolique, ah ! combien tu es devenue différente de toi-même ! qui a pu t'inspirer, tout à coup, tant de haine et tant de fureur ! »

Cette haine et cette fureur ne devaient pas s'arrêter devant le meurtre d'un Roi. La volonté divine, voulant se servir des passions criminelles d'un peuple pour anéantir l'ancienne société catholique formée de l'union intime des deux pouvoirs, ces deux pouvoirs étaient appelés à être frappés ensemble dans la personne de leurs représentants. L'un a déjà succombé. Louis XVI a expié pour les fautes de ses prédécesseurs. Le représentant du pouvoir spirituel va être frappé à son tour. Les souffrances et la mort de Pie VI seront, comme celles de tous les évêques et de tous les prêtres français, une semence de régénération pour le Saint-Siége, l'Église et la société nouvelle. Si la justice de Dieu se manifeste par le châtiment des coupables, sa miséricorde se laisse toucher par le sang des martyrs.

De 1796 à 1798, la République française avait envahi la plus grande partie de l'Italie et la moitié des États de l'Église. Elle n'attendait qu'un prétexte pour s'emparer de la capitale du monde chrétien et de la personne du Pape. Ce prétexte se présenta par la mort du général Duphot, tué au milieu d'une insurrection préparée contre le gouvernement pontifical. Le 15 février 1798, les troupes françaises consommèrent l'usurpation de la souveraineté temporelle du Saint-Siége. Mais restait encore le chef de la chrétienté. Le pouvoir révolu-

tionnaire n'hésita pas à porter sur la personne de Pie VI cette main rouge du sang de tant d'évêques et de prêtres. Ce vieillard, qui portait si noblement sur sa tête vénérable quatre-vingt-une années d'âge et vingt-quatre ans de Pontificat, fut enlevé par des soldats, traîné captif de Rome à Sienne, à Florence, à Bologne. Ses geôliers et ses bourreaux, toujours inquiets de se voir ravir leur victime, ne laissent aucun repos à sa vieillesse et à ses infirmités; au milieu d'une saison rigoureuse, par les chemins les plus difficiles, avec les moyens de transport les plus humiliants et les plus cruels, ils enlèvent brusquement ce vieux Pontife, le traînent de nouveau à Turin, puis à Briançon, à Grenoble et enfin à Valence, dernière étape de cette voie douloureuse, Calvaire où le successeur de Jésus-Christ vient recueillir la couronne du martyre. Pendant tout ce voyage, les procédés grossiers, les brutalités, les outrages exercés par ses gardiens, ne furent égalés que par la patience, le calme, la résignation héroïques du vénérable Pontife, par la piété, le dévouement, les attentions délicates de la population, qui bravait, pour honorer et servir la personne du Pape, l'inhumanité des agents du pouvoir révolutionnaire.

Pie VI rendit le dernier soupir dans la forteresse de Valence, le 29 août 1799. Le clergé français a subi le martyre pour être resté fidèle au Saint-Siége; Dieu a voulu, sans doute, récompenser cette fidélité, en associant le Souverain-Pontife et l'Église gallicane dans les mêmes souffrances, et en faisant accomplir le martyre du Pape sur cette terre arrosée par le sang de tant de prêtres français [1].

[1] Voir *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle; Hist. civile, politique et religieuse de Pie VI; Mém. hist. et philos. sur Pie VI et son Pontificat;* Collection des Brefs de Pie VI; *les Martyrs de la foi; les*

§ III. — Pie VII et Napoléon.

Après la mort de Pie VI, la politique humaine, ennemie de l'Église, avait les plus justes raisons de croire qu'elle avait enfin atteint son but, la destruction de la Papauté. Le pouvoir révolutionnaire, dirigé par un jeune général plein de génie, était maître de Rome et de l'Italie; les cardinaux étaient dispersés; le désordre, la confusion, l'anarchie régnaient de tous côtés; aucune impulsion, aucune initiative ne pouvait être donnée; jamais Dieu ne parut avoir plus complétement abandonné son Église... O courte vue de l'homme! Jamais Dieu, au contraire, ne veilla avec une sollicitude plus prévoyante sur Celle à qui il a promis de rester uni jusqu'à la consommation des siècles.

A peine le pouvoir révolutionnaire a-t-il porté la main sur le Vicaire de Jésus-Christ, les peuples les plus opposés de mœurs, de climat, de religion, les Russes, les Allemands, les Anglais, les Turcs, les Italiens, catholiques, protestants, schismatiques, infidèles, sont ébranlés du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, s'assemblent, et tous, d'un commun accord, se dirigent vers l'Italie et Rome. Au moment où le successeur de saint Pierre succombe sous le poids des infirmités et des persécutions, les armées russes et allemandes s'emparent du Milanais, de l'État de Venise et de toute l'Italie supérieure. Les Turcs entrent à Ancône. Enfin, un mois après la mort de Pie VI, Rome est délivrée par les ar-

Bienfaits de Pie VI et de ses États envers les Français émigrés, par l'abbé d'Auribeau; *Hist. de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par l'abbé Baldassari.

mées anglaise et napolitaine. L'Italie est libre, le Sacré-Collége peut siéger, le Conclave s'ouvrir et la chrétienté recevoir un nouveau chef. Les cardinaux, au nombre de trente-cinq sur quarante-cinq dont le Sacré-Collége était composé à cette époque, se réunirent, le 1er décembre 1799, à Venise, choisie comme étant plus éloignée du théâtre de la guerre. Le 14 mars 1800, le cardinal Grégoire-Barnabé Chiaramonti, allié à la famille de Pie VI, fut élu Pape et prit le nom de Pie VII, en mémoire de son illustre et vénérable prédécesseur, dont il était appelé à imiter la piété, le courage et le malheur.

Dieu a fait son œuvre; le successeur de saint Pierre est choisi et règne..... Les armées coalisées, dont les victoires n'ont servi qu'à *rendre possible*, suivant le langage de M. Ranke, l'élection du chef de l'Église, sont chassées de l'Italie, qui retombe au pouvoir de la France, par la victoire de Marengo.

Le traité de Tolentino restreignit les États de l'Église, en lui enlevant les trois légations de Bologne, Ferrare et Ravenne.

A l'exemple de Pie VI, l'un des premiers actes de Pie VII fut une mesure réparatrice en faveur de l'Ordre des Jésuites; le 7 mars 1801, il publia un bref pour régulariser et étendre l'établissement des Jésuites en Russie. Par un autre bref du 31 juillet 1804, les Jésuites furent rétablis dans le royaume de Naples, à la demande de ce même Ferdinand qui, en 1767, les avait chassés et avait pris leurs biens. Ce fait montre combien les terribles événements accomplis depuis 1789 avaient éclairé les puissances catholiques sur l'iniquité et la folie de la politique suivie, dans le dix-huitième siècle, contre le Saint-Siége et l'Église. En Espagne, en Portugal, en

Autriche, en Bavière, en Saxe, partout où les gouvernements catholiques étaient libres, ils revenaient au respect des droits de l'Église et du Saint-Siége. Dans les pays schismatiques et protestants, comme la Russie, la Prusse, l'Angleterre, le catholicisme n'était plus inquiété et recevait même plus de liberté. Mais ces rapports équitables des gouvernements avec le Saint-Siége et l'Eglise, pour devenir efficaces, durables, utiles aux deux pouvoirs, à la société tout entière, ne devaient point être inspirés par des pensées d'égoïsme dynastique, par un désir funeste de réaction ou de retour vers un passé sans vie, par une politique basée sur la suprématie de l'État dans le domaine spirituel, politique hier hostile à l'Église, aujourd'hui favorable, par peur, calcul et intérêt. La Révolution française, en accomplissant l'œuvre commencée par la Réforme, continuée par Richelieu et Mazarin, par les rois, la philosophie et les sectes des dix-septième et dix-huitième siècles, c'est-à-dire la destruction de la société catholique universelle, la Révolution française a imposé aux gouvernements modernes la mission de reconstituer la société, en tenant compte des institutions nouvelles, des droits de l'Église et de l'État, fondés non plus sur l'unité de foi, la conformité de principes et d'intérêts, mais sur une indépendance réciproque, librement acceptée, loyalement pratiquée.

Les gouvernements anciens ont, les uns échoué dans cette mission, les autres rencontré des difficultés et des luttes, parce qu'ils ont voulu procéder, au milieu des nécessités inévitables d'un nouvel état social, avec les principes et les prétentions de la société détruite.

Nous allons voir si les gouvernements nés de la Révotion ont mieux compris leurs devoirs et ont été plus

heureux dans leurs essais pour reconstituer leurs rapports entre l'Église et l'État.

En signant avec Pie VII le Concordat de 1801, le premier consul Bonaparte a donné une preuve de son intelligence supérieure des conditions auxquelles la réorganisation sociale était possible en France. Pour faire accepter ce traité aux classes révolutionnaires, Bonaparte a été obligé de déployer toutes les ressources de son génie contre les préjugés et les passions hostiles qui s'étaient rendus maîtres de notre patrie. Mais, tout en luttant contre ces préjugés et ces passions, Bonaparte a eu la faiblesse de leur faire des concessions qui ont compromis sa grande œuvre, qui l'ont entraîné à renouveler les plus iniques et les plus odieux procédés de la Révolution contre le Saint-Siége et l'Église. Quelle a été la cause de ces fautes qui ont tant contribué à la perte de Bonaparte, à celle de sa dynastie, aux malheurs de la France? De même que, dans l'ordre monarchique, Bonaparte aspirait à refaire l'ancienne société avec ses traditions, ses usages, ses titres et son absolutisme, de même dans l'ordre religieux, il a voulu ressusciter l'antique union du Sacerdoce et de l'Empire, mais sans répudier les principes de suprématie pratiqués par les rois catholiques, principes devenus inconciliables avec les idées et les institutions nouvelles. A l'union libre du Sacerdoce et de l'Empire, union fondée, dans le moyen âge, sur la communauté et l'universalité de croyance, avait succédé l'omnipotence de l'État qui prétendait réglementer l'Église; il ne s'agissait, dans la société nouvelle, ni de rétablir l'ancienne union, puisqu'il n'y avait plus communauté et universalité de croyance, ni de recommencer le gallicanisme, mais de laisser l'Église jouir du droit commun de la liberté civile des cultes. Il ne faut

pas faire un crime à Bonaparte, qui n'aimait aucune liberté, de n'avoir pas compris, en 1801, une nécessité que n'ont pu encore accepter, en 1848, les gallicans et les légistes de tous les partis.

Le Saint-Siége, de son côté, en signant le Concordat de 1801, a prouvé, par les larges concessions qu'il a faites, concessions sans exemple dans l'histoire de l'Église, qu'il comprenait et acceptait la société nouvelle née de la Révolution. Aucune parole, aucun acte ne sont venus démentir la sincérité de cette conduite, donner prétexte de faire croire à des regrets du passé, à des désirs de domination temporelle. En vérité, depuis près de deux siècles, le Saint-Siége avait eu assez à souffrir de l'ancienne société, pour qu'il pût se dispenser de regretter sa chute. Les pouvoirs nouveaux n'avaient donc qu'à laisser l'Église jouir de la liberté promise à tous les droits et à tous les intérêts, pour obtenir une reconnaissance qu'elle n'aurait pas cru avoir trop payée au prix de la perte de tous ses biens et de tous ses honneurs.

Le 15 août 1801, Pie VII donna la bulle *Ecclesia Christi*, qui expliquait et ratifiait les différents articles du Concordat; et le même jour il adressa aux évêques de France un bref commençant par ces mots : *tam multa*, dans lequel il leur déclarait que la conservation de l'unité et le rétablissement de la religion catholique en France demandaient qu'ils donnassent la démission de leurs siéges. Sur cent trente-cinq siéges épiscopaux que comprenait la France en 1789, il ne restait plus en 1801 que quatre-vingt-un évêques, parmi lesquels quarante-cinq se rendirent généreusement à la demande qui leur était faite par le Pape. Trente-six autres ne crurent pas devoir suivre cet exemple. Mais le Pape, voulant exécuter loyalement le Concordat, usa de toute

la plénitude de ses pouvoirs pour abolir la juridiction de ces évêques.

Le gouvernement français, au contraire, trompa la confiance du Saint-Siége, viola ses engagements, manqua à la mission qu'il s'était imposée, en donnant force de loi aux *Articles organiques* qui dénaturaient la convention passée entre le Saint-Siége et la France. Ces *Articles* ont été inspirés par cette politique de l'ancien régime, qui prétendait, au nom de la suprématie de l'État, réglementer les affaires religieuses, contrôler, restreindre, sans le concours de l'Église, ses actes, son enseignement, sa discipline. On a vu quel a été, pour les puissances catholiques, le résultat de cette politique. Au lieu d'accepter pour l'Eglise une situation en rapport avec les institutions nouvelles, Bonaparte a voulu imiter Joseph II. Les *Articles organiques* rendent l'Église entièrement dépendante de l'État; ils défendent, par exemple, aux évêques, de conférer les Ordres sans l'agrément de l'autorité civile; les vicaires-généraux de l'évêque doivent continuer, même après sa mort, de gouverner le diocèse, sans avoir égard aux droits des chapitres. Ces Articles règlent minutieusement une foule de détails qui sont du domaine exclusif de l'autorité ecclésiastique; ils montrent une défiance extrême contre le clergé, et l'intention de le contenir avec sévérité, en le mettant, même pour l'exercice de ses fonctions spirituelles, dans une entière dépendance des agents du gouvernement; prétention qui se comprendrait, jusqu'à un certain point, dans un État où le catholicisme est la religion officielle, mais prétention bien inconséquente et bien imprudente avec des institutions qui laissent aux agents du gouvernement le droit d'être, en fait de

religion, tout ce qu'ils voudront, et même de n'en professer aucune.

M. Ranke signale, avec vérité, l'esprit qui a dicté ces Articles, esprit d'absolutisme, prédominance des droits du pouvoir politique sur l'Église, pensée de subjuguer le Pape, d'en faire un instrument de la toute-puissance de l'État. Ces *Articles*, qui ont porté malheur à Bonaparte et à sa grande œuvre de restauration, ont été et seront toujours pour les gouvernements une cause permanente de difficultés et de conflits.

Les *Articles organiques*, qui touchaient à tous les intérêts réglés par le Concordat, n'avaient pas même été communiqués au Pape. Dans une allocution aux cardinaux, en consistoire, le 24 mai 1802, Pie VII exprima ses plaintes sur cet étrange procédé, et annonça qu'il avait demandé le changement ou la modification de ces Articles, comme ayant été rédigés sans sa participation, et étant opposés à la discipline de l'Église. Le 18 août 1803, le cardinal Caprara remit à M. de Talleyrand une protestation du Saint-Siége contre les *Articles organiques*.

L'influence funeste de la politique gallicane, janséniste et révolutionnaire, continua de dominer de plus en plus le génie de Bonaparte, et se manifesta dans toute sa violence à dater du jour où il obtint de Pie VII l'acte de condescendance le plus extraordinaire, le déplacement du Pape pour venir sacrer le nouvel empereur. Pie VII ne fut pas plus récompensé, dans cette circonstance solennelle, que Pie VI ne l'a été dans sa visite à Joseph II. La même politique, les mêmes prétentions vis-à-vis l'Église, la même dureté de cœur, rendirent vaines toutes les exhortations et les réclamations du Pape. Les quelques lignes de M. Ranke, dans cette

partie de son récit, caractérisent avec exactitude la pensée et les actes de Napoléon.

Au mois d'octobre 1806, six mois seulement après que le Saint-Père avait quitté la France, les troupes françaises s'emparèrent d'Ancône. Pie VII s'étant plaint de ce procédé à l'empereur, Napoléon lui répondit par une lettre insultante, poussant la dérision jusqu'à dire que le Saint-Siége, désertant la cause de l'Église, c'était lui, empereur, qui empêcherait le Pape de protéger l'hérésie; s'il avait occupé Ancône, c'était pour que cette place *ne fût pas souillée par les Grecs et les Musulmans*. Il prit possession des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. Le 2 février 1808, les troupes françaises entrent dans Rome.

Voilà cet homme qui s'était donné la mission d'enchaîner les mauvaises passions de la Révolution, de restaurer l'ordre social par le rétablissement de l'Église catholique, le voilà qui se met à la suite de ces mauvaises passions; à l'exemple du Directoire, qu'il se glorifiait d'avoir renversé, il usurpe les États du Saint-Siége et porte la main sur le Vicaire de Jésus-Christ. Toujours la même politique vis-à-vis de l'Église, qui conduit aux mêmes fautes, des fautes aux crimes, et des crimes aux châtiments! O insanie de la raison humaine, qui rend inutiles ces leçons terribles si souvent répétées!

Pie VII, à son tour, comme son prédécesseur, est appelé à suivre cette voie douloureuse par laquelle, en moins de dix ans, le pouvoir révolutionnaire de la France a fait passer deux chefs de l'Église.

Je n'ai pas à raconter les mémorables événements qui ont succédé à la prise de Rome, l'enlèvement du Pape, sa captivité, la dispersion et l'emprisonnement des cardinaux, les intrigues et les violences employées

pour tromper et dompter la fermeté du Pape, intrigues et violences qui n'ont abouti qu'à l'acte d'une faiblesse d'un moment, le 25 janvier 1813, à Fontainebleau, acte racheté par le repentir, le courage et l'héroïsme d'un saint.

Il faut lire dans les mémoires du cardinal Pacca le récit de cette lutte dramatique entre un vieillard infirme, représentant de l'Église catholique, et le vainqueur de l'Orient et de l'Occident, représentant du mauvais génie révolutionnaire.

M. Ranke a raison! Si Napoléon eût triomphé de Pie VII, la Papauté n'aurait servi qu'à élever, dans le dix-neuvième siècle, le plus monstrueux despotisme qui eût jamais déshonoré la race humaine.

Admirons encore les voies de la Providence et la protection qu'elle exerce sur son Église, à l'heure même où elle semble prête à succomber!

Ces mêmes peuples hérétiques et schismatiques, qui avaient été rassemblés de toutes les contrées de l'Europe, après la mort de Pie VI, pour sauver la Papauté, ces mêmes peuples sont de nouveau rappelés, en 1814, au moment même où la Chaire de saint Pierre est menacée d'un des plus grands périls auxquels elle ait jamais été exposée. M. Ranke s'étonne de voir apparaître, dans une circonstance si opportune pour le Saint-Siége, ces armées protestantes et schismatiques qui rendent la liberté au Vicaire de Jésus-Christ! L'historien rationaliste contemple ces événements extraordinaires sans les comprendre; mais le chrétien comprend, parce qu'il croit; il croit à la protection permanente de Jésus-Christ sur son Église, représentée par la barque de l'Évangile : « Tout à coup il s'éleva sur la mer une si violente tempête, que la barque était couverte par les

vagues : Jésus cependant dormait. Alors ses disciples s'approchèrent de lui et le réveillèrent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Jésus leur dit : Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi ? En même temps, il se leva et commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. » Saint Math., chap. 8.

Pie VII fit sa rentrée dans Rome le 24 mai 1814.

§ IV. — La Papauté et les Gouvernements de la Restauration et de 1830.

Après la chute de Napoléon, les gouvernements européens, pour reconstituer et leur autorité et l'ordre social, se trouvèrent en présence de deux grands intérêts qu'il fallait savoir accepter et respecter, l'Église et les institutions nouvelles. Opposer, soit à l'Église, soit aux institutions nouvelles, l'esprit et la politique de l'ancien régime, c'était courir un double péril ; n'être pas assez habile pour faire vivre en bon accord l'Église et les institutions nouvelles, c'était encore s'exposer à de graves difficultés et à des revers.

Nous verrons si les gouvernements européens ont su comprendre et remplir leur mission.

A peine en possession de ses États, Pie VII s'occupa activement de rétablir l'autorité, l'ordre, la justice ; de relever les ruines amoncelées par la conquête ; de reconstituer les établissements ecclésiastiques et religieux. Il procéda avec lenteur et modération, sans réaction ni violence.

Le 7 août 1814, il donna la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum,* par laquelle il dérogeait au bref de Clément XIV, et étendait à tous les États les concessions faites en 1801 et 1804 en faveur des Jésuites. Il était

juste que ceux qui avaient eu les premiers part aux attaques révolutionnaires, eussent part les premiers aux mesures de liberté et de réparation. Pie VII se décida à ce rétablissement de la Compagnie de Jésus sur la demande de la plupart des souverains qui l'avaient expulsée dans le siècle précédent.

Rome vit refleurir toutes ses institutions littéraires et scientifiques. L'Académie de la Religion catholique, l'Académie d'Archéologie, reprirent leurs savants travaux. L'Académie de Saint-Luc imprima la plus heureuse impulsion aux beaux-arts. Canova fut chargé de faire opérer la restitution de tous les chefs-d'œuvre d'art transportés à Paris par les Français.

Les puissances signataires du traité de Vienne, le 9 juin 1815, rendirent également au Saint-Siége les territoires qui lui avaient été enlevés : les Marches, Bénévent, Ponte-Corvo, les trois légations de Bologne, Ravenne et Ferrare.

Par un *Motu proprio,* en date du 6 juillet 1816, Pie VII réalisa des réformes administratives, judiciaires et financières qui firent disparaître un grand nombre d'abus. La propriété foncière fut dégrevée de 400,000 écus; le Pape prononça l'abolition de toutes les impositions, exemptions et redevances féodales, de toutes les réserves de pêche, de fouilles et de mines sur le fonds d'autrui, qui ne seraient pas expressément concédées par le souverain. La peine de mort et toute effusion de sang furent abolis pour le crime d'hérésie. On voit que le Saint-Siége savait profiter du rétablissement de son autorité pour faire aux idées et aux institutions nouvelles les concessions compatibles avec les droits du pouvoir et de la justice.

Le 6 septembre 1816, Pie VII prononça la béatifica-

tion d'Alphonse de Liguori, fondateur de la congrégation du Très-Saint Rédempteur, l'un des plus vertueux évêques du dix-huitième siècle. Déjà, en 1807, le 24 mai, au milieu des épreuves que Napoléon commençait à lui faire subir, Pie VII avait proclamé la canonisation de cinq bienheureux : François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers Mineurs, à la fin du seizième siècle ; Benoît de Saint-Philadelphe, frère Mineur, mort en 1589 ; Angèle Méria, ou de Bresse, fondatrice des Ursulines, morte en 1540 ; Colette Boilet, née en Picardie, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, morte en 1446 ; Hyacinthe Marescotti, du Tiers-Ordre de saint François, mort en 1640. Pie VII a éprouvé les grâces de salut accordées aux Souverains Pontifes qui ont le bonheur de pouvoir augmenter le culte des saints.

En cette même année 1816, commencèrent à s'établir entre le gouvernement français et le Saint-Siége, au sujet des affaires religieuses, des négociations qui furent pour Pie VII le sujet de nouveaux chagrins. Quoique le Concordat de 1801 fût loin d'avoir donné à l'Église toutes les réparations qu'elle avait droit de demander, le Saint-Siége cependant, dans sa profonde sagesse, appréciant toutes les difficultés de l'époque, ne pressait nullement la France de modifier le traité existant. Mais les princes français, conseillés par des hommes qui n'avaient pas compris la nécessité de répudier toute l'ancienne politique et vis-à-vis l'Église et contre les institutions nouvelles, animés par les évêques composant la *Petite-Église*, qui ne s'étaient pas soumis au Concordat, les princes français eurent la malheureuse pensée de regarder ce traité comme contraire à leurs droits, et de vouloir en obtenir l'annulation pour le remplacer par un autre Concordat signé par eux. Les négociations

aboutirent au Concordat de 1817. Le Saint-Siége n'avait cherché que l'intérêt de l'Église; il se félicitait, par cette nouvelle convention, de resserrer de nouveau l'union entre la France et la Papauté : les Articles organiques abolis; une circonscription nouvelle des diocèses plus avantageuse à la religion; le nombre de ces diocèses plus proportionné aux besoins des fidèles. Mais la joie de l'Église et du Saint-Siége fut de courte durée. L'ancien esprit de défiance des légistes du dix-septième et du dix-huitième siècle contre la Papauté, cet esprit qui avait inspiré tant de mesures hostiles si sévèrement châtiées par tant de catastrophes, qui avait dicté à Napoléon les *Articles organiques* et tous ses actes de violence contre l'Église et le Saint-Siége, ce même esprit était revenu de l'émigration avec l'ancien régime, dominait encore la politique des conseillers de la couronne. Cette politique rencontra les auxiliaires les plus ardents dans les sectes jansénistes et philosophiques, tout comme au dix-huitième siècle; les libertés de l'Église gallicane furent invoquées avec fureur contre le Concordat de 1817 en faveur du Concordat de 1801, qui a été l'acte d'ultramontanisme le plus prodigieux dont l'histoire fasse mention! Parmi les ministres qui compromirent le plus gravement les rapports entre la France et le Saint-Siége, M. Lainé se distingua par l'opiniâtreté à soutenir les prejugés gallicans de la politique de l'ancien régime. En 1817, il avait voulu obliger les professeurs de théologie dans les séminaires à souscrire une promesse de croire et de professer les quatre Articles de la Déclaration de 1682, prétention qui fut repoussée avec énergie par presque tout l'épiscopat, et surtout par M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, prélat illustre par sa modération et ses éminentes vertus. La conduite de

M. Lainé et de ses collègues réussit à faire abandonner un Concordat signé par le Saint-Siége et le roi.

Inintelligente et fatale politique, qui conserve de l'ancien régime les idées hostiles à l'Église pour donner satisfaction aux passions les moins légitimes des partis et des sectes de la société nouvelle! Cette politique ne profitera pas plus au gouvernement de la Restauration qu'elle n'a profité aux anciens rois et à Napoléon.

Le Saint-Siége était plus heureux dans ses négociations avec les autres puissances catholiques, et même avec les puissances hérétiques et schismatiques.

Le 5 juin 1817, Concordat avec la Bavière : le premier qui, depuis trois siècles, eût été arrêté sur les affaires d'Allemagne.

Le 17 juillet 1817, convention avec la Sardaigne pour augmenter le nombre des évêchés.

Le 28 janvier 1818, Concordat avec la Russie pour la Pologne.

Le 16 février 1818, Concordat avec le roi des Deux-Siciles.

Dans les Pays-Bas, la dynastie de Nassau, à peine réintégrée sur son trône, s'appliqua à opprimer et à persécuter la religion catholique. Les évêques, le clergé et les catholiques de ce royaume recommencèrent avec courage la lutte soutenue, dans le siècle précédent, contre Joseph II, et qui, enfin, en 1830, a fait de la Belgique le seul État européen où la liberté civile de tous les cultes soit complétement et loyalement pratiquée.

L'assassinat du duc de Berri, au mois de février 1820, devint le prélude et le signal de l'agitation révolutionnaire qui troubla de nouveau une partie des États européens; partout où elle fut momentanément maîtresse, elle renouvela contre l'Église les actes d'oppression et

de destruction à l'usage des princes et des révolutionnaires de tous les régimes et de tous les pays.

Les sociétés secrètes et surtout les carbonari étaient le gouvernement de ces bandes révolutionnaires de 1820. Le 13 septembre 1821, Pie VII prononça contre ces sociétés les sentences les plus rigoureuses par la Bulle *Ecclesiam à Jesu Christo*.

Le 16 juillet 1821, Pie VII fit connaître dans la Bulle *de Salute Animarum*, les bases du Concordat conclu avec la Prusse; dans la Bulle *Provida solersque*, datée du 16 août 1821, le Pape exposa les arrangements adoptés pour l'organisation de l'Église catholique dans les petits États de l'Allemagne.

Le 6 octobre 1822, la Bulle *Paternæ caritatis* fixa la circonscription des quatre-vingts diocèses établis en France, en vertu de la loi votée en 1821. Pendant que le gouvernement exécutait ces mesures réparatrices, il maintenait, d'un autre côté, les *articles organiques*, et frappait d'appels comme d'abus les Mandements des évêques qui faisaient connaître aux fidèles, sans autorisation préalable de l'autorité civile, les brefs du Pape. En attendant, la religion, la morale, l'ordre social étaient attaqués par un déluge de publications qu'aucun *article organique* n'empêchait de circuler.

A la même époque, la Russie mit plus de rigueur à réaliser son plan d'unité nationale fondée sur la ruine de tout culte contraire à l'église schismatique. L'empereur ayant trouvé que les Jésuites se permettaient de faire trop de conversions, il prononça leur expulsion, par un ukase, en date du 1er janvier 1816. Cette mesure n'était que le prélude de toutes celles qui devaient systématiquement, par l'intrigue, la ruse et la violence, détruire la religion catholique dans tous les États sou-

mis à l'autocratie russe. Les gouvernements révolutionnaires et radicaux suivent les mêmes procédés, au nom des mêmes principes, pour arriver au même but.

Aux États-Unis, les principes de liberté, loyalement pratiqués, permettaient à l'Église et aux institutions catholiques de se développer, sans que l'absence de toute intervention civile nuisît à la puissance et aux prérogatives des gouvernements fédéral et cantonnaux. Dans le cours des années 1820 et 1821, Pie VII érigea plusieurs évêchés nouveaux aux États-Unis, ce qui porta le nombre de ces évêchés à huit.

A compter de cette époque, nous voyons les missions reprendre une activité nouvelle et conquérir à la foi et à la civilisation chrétienne un nombre de plus en plus considérable de peuples sauvages ou infidèles.

L'un des derniers actes de Pie VII fut la bénédiction et la consécration données, le 15 mars 1823, à l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Pie VII mourut le 20 août 1823, âgé de quatre-vingt-un an et six jours, après un règne de vingt-trois ans, cinq mois et six jours [1].

Le 28 septembre 1823, le cardinal Annibal della Genga, âgé de soixante-trois ans, fut élu Pape et prit le nom de Léon XII. Par la noblesse de ses sentiments, la supériorité de son intelligence, les actes importants accomplis sous son trop court Pontificat, Léon XII a été

[1] Voir, pour le règne de Pie VII, les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle;* les *Mém. du cardinal Pacca* (l'édition la plus complète et la meilleure est celle de 1846, 2 vol. in-8°. Paris, chez Sagnier et Bray); la *Vie de Pie VII*, par M. Artaud.

l'un des Papes réformateurs les plus distingués qui aient orné la Chaire de saint Pierre. J'aurais aimé à m'étendre sur cette belle existence, mais le lecteur peut consulter la vie écrite par M. Artaud; je suis forcé de me restreindre aux faits qui complètent, pour les temps contemporains, l'exposé des rapports entre la Papauté et les gouvernements.

Léon XII commença son Pontificat par restreindre considérablement les impôts, voulant qu'une grande économie compensât la diminution du revenu public. Sa sollicitude la plus active se porta sur les pauvres. Il remit en vigueur une ancienne coutume introduite par saint Grégoire-le-Grand, et voulut que, tous les jours, douze pauvres trouvassent à dîner dans son palais. Le jour même de son couronnement, après une longue et fatigante cérémonie, à peine rentré au Quirinal, Léon XII, au lieu de goûter le repos dont il avait besoin, alla surprendre ses pauvres, bénit leur table et les servit lui-même. Souvent il visitait les hôpitaux, à l'improviste, prenait connaissance de tous les détails des services, s'assurait s'ils étaient convenablement remplis, détruisait les abus, punissait leurs auteurs. Il visita aussi les prisons, ce que n'avait fait aucun Pape, depuis Benoît XIV. Dans le cours d'une de ces visites, ayant constaté que le pain était de mauvaise qualité, il condamna le fournisseur à une amende de 1,496 écus, qui furent distribués à tous ceux des prisonniers qui avaient été condamnés à manger ce mauvais pain.

Par un *Motu proprio* du 16 décembre 1826, il organisa sur la plus large échelle un excellent système de secours à domicile.

Léon XII perfectionna la réforme pénitentiaire, inventée non pas en Amérique, mais dans les États-Ro-

mains, en 1703, par le Pape Clément XI. Léon XII continua l'OEuvre de ce Pontife.

Il établit un collége philologique pour favoriser les études d'antiquité, d'érudition et de critique. Le nombre des écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne fut augmenté. L'éducation des filles reçut de notables améliorations. Des réglements importants réformèrent la discipline ecclésiastique, l'administration des paroisses. Le *Motu proprio* du 5 octobre 1824 réalisa une large réforme du système administratif, judiciaire et communal.

Cette conduite et tout cet ensemble de mesures montrent un Pape éclairé, qui comprend les nécessités de la société moderne. Les gouvernements et les partis se montraient-ils aussi intelligents, aussi dégagés de préjugés, aussi libres de toute pensée et de toute passion inspirées, soit par l'ancien régime monarchique, soit par l'ancien régime révolutionnaire?

Quand le cardinal Clermont-Tonnerre était encore à Rome, après le Conclave, il adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle le vénérable prélat faisait connaître les vœux et les besoins de l'Église, et demandait, par exemple, la suppression des *articles organiques*. Cédant aux dénonciations de la presse soi-disant libérale, le gouvernement n'hésita pas à continuer les prétentions de l'ancien régime monarchique et de l'ancien régime révolutionnaire, que sa mission et son intérêt étaient de répudier; au nom de la suprématie de l'État, le gouvernement eut la faiblesse de citer le cardinal devant le Conseil d'État et de faire frapper sa lettre pastorale d'une sentence d'appel comme d'abus.

Politique déplorable qui prouve que ni les gouverne-

ments, ni les partis ne comprennent la loi fondamentale de la société nouvelle, la liberté.

A la même époque, au nom des mêmes principes, les cantons de Berne, de Genève et de Vaud décrétaient l'exil contre tout protestant converti au catholicisme; les protestants de Vaud commençaient contre les protestants dits *momiers* la même persécution continuée de nos jours; le culte catholique était interdit avec la rigueur la plus implacable.

En Allemagne, un prince qui passait pour partisan zélé du libéralisme, le grand-duc de Weimar, publie, le 27 octobre 1823, une loi qui règle le culte et la discipline catholique avec toute l'omnipotence qui a inspiré la Déclaration de 1682, les décrets de Joseph II, la Constitution civile de l'Assemblée Constituante, les articles organiques de Napoléon. Parmi les articles de cette loi du grand-duc de Weimar, les uns enjoignent aux prêtres catholiques de révéler le secret de la confession, si les péchés sont nuisibles à l'État; les autres suppriment des fêtes, en établissent de nouvelles, par la volonté de ce prince protestant; le prosélytisme est sévèrement interdit, au nom de la liberté de conscience. Les juifs, les francs-maçons, les sectes philosophiques jouissent de toute la liberté enlevée au catholicisme.

Insigne défi à la raison, au bon sens, à la dignité, aux droits les plus sacrés de l'homme, qui se répète insolemment de siècle en siècle, de peuple à peuple, par la bouche des rois comme par la bouche des républicains et des radicaux!

A la fin de cette année 1823 eut lieu, entre Léon XII et le célèbre cardinal Gonsalvi, un de ces entretiens appelés à prendre place parmi les dialogues des grands

hommes. Le Pape et le cardinal étaient mourants; dans une de ses heures de soulagement, Léon XII, qui avait vécu éloigné du cardinal Gonsalvi, voulut se réconcilier avec cet éminent personnage et posséder, avant sa mort, ses dernières pensées sur les affaires et les destinées de l'Église dans le siècle. Gonsalvi se fit transporter auprès du Pape et, pendant une heure, lui exposa, sur la situation et l'avenir de l'Église, des vérités, des vues et des prophéties qui attestent toute l'étendue du génie de ce célèbre cardinal. Un mois après il mourut [1].

Cette scène mémorable entre Léon XII et Gonsalvi serait digne de tenter le pinceau d'un grand peintre.

Le 26 mars 1824, Léon XII fit connaître, par la Bulle *Impensa Romanorum,* le Concordat signé avec le roi de Hanovre et qui donnait une situation plus favorable au catholicisme.

En cette même année, où Léon XII proclamait l'annonce du Jubilé universel, le gouvernement français portait une nouvelle atteinte à la liberté de l'Église. A l'exemple de M. Lainé, M. de Corbière, ministre de l'intérieur, prétendit imposer aux évêques l'enseignement de la Déclaration de 1682. Ces usurpations furent repoussées avec énergie par les évêques et notamment par le cardinal de Clermont-Tonnerre et M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux. Le pouvoir voulut aller encore plus loin : il invita les évêques à communiquer leurs mandements à l'autorité civile; à rendre compte des aumônes destinées à leurs séminaires. En voyant cette étrange conduite des rois très-chrétiens, si peu éclairés par l'expérience, Léon XII eut un mouvement de cœur semblable à celui qui porta Pie VI à Vienne auprès de

[1] Voir Artaud, *Hist. de Léon XII,* t. 1, p. 166-171

Joseph II ; sans consulter les cardinaux, le Pape écrivit à Louis XVIII une lettre confidentielle, dans laquelle il épanchait l'amertume de sa douleur et tâchait de donner à ce monarque les plus utiles conseils pour l'engager à respecter la liberté de l'Église [1]. Léon XII ne fut pas plus heureux que ne l'avait été Pie VI auprès de Joseph II.

Léon XII donna en même temps une preuve de la sincérité avec laquelle le Saint-Siége acceptait la société et les institutions nouvelles, en blâmant sévèrement un livre publié à Rome par un dominicain, livre qui attaquait la validité des contrats relatifs à la vente des biens ecclésiastiques en France.

Tout en acceptant l'ordre social né de la Révolution, le Pape n'était pas disposé à lui sacrifier la liberté de l'Église, l'intégrité de ses droits et de ses propres institutions. Nous avons vu les Papes qui ont succédé à Clément XIV, s'appliquer à réparer envers l'Ordre des Jésuites l'iniquité imposée par la violence des puissances catholiques. A l'exemple de Pie VI et de Pie VII, Léon XII rendit hommage aux vertus et aux services de la Compagnie de Jésus, et, par le bref *Cùm multa in urbe*, du 27 mai 1824, il accorda à cette Société les faveurs les plus signalées, augmenta le nombre de ses établissements. Peu de temps après, le 24 août de la même année, il publia une constitution sur l'organisation de l'enseignement et des Universités dans les États romains.

Les sociétés secrètes continuaient en Europe leur action anarchique, attaquant à la fois l'Église, les gouvernements, l'ordre social. Par une bulle du 13 mars 1825, Léon XII s'appliqua à exposer les manœuvres de

[1] Voir Artaud, t. I, p. 233.

ces sociétés, leurs doctrines, leur but, à éclairer les princes, le clergé, les fidèles sur les dangers qui les menaçaient tous, sur les moyens de prévenir d'inévitables catastrophes; parmi les manœuvres des ennemis de l'Église et des gouvernements, il en signalait une trop connue et toujours pratiquée, en disant aux princes : « Telle est la perfidie de ces hommes astucieux, que, « lorsqu'ils forment des vœux pour renverser votre « puissance, ils feignent de vouloir l'étendre. Ils es- « saient de persuader que votre pouvoir et celui des « évêques doit être restreint et affaibli par les princes, « et qu'il faut transférer à ceux-ci les droits tant de « cette Chaire apostolique et de cette Église princi- « pale, que des évêques appelés à partager notre sol- « licitude. »

Ces avertissements ne sont pas plus écoutés par les princes et leurs ministres que par les sectes et les partis anarchiques. Le 25 décembre 1825, Léon XII ayant publié une bulle destinée à étendre dans toutes les parties de la chrétienté les grâces du Jubilé, le gouvernement français exigea l'autorisation préalable du Conseil d'État pour publier cette bulle; il ne fut pas permis aux évêques d'ouvrir *légalement* la lettre encyclique de leur chef suprême, aux fidèles de prier et de gagner les grâces du Jubilé, sans la sanction donnée par un conseil de laïques, qui peut être composé d'incrédules, de protestants, de juifs; et toujours pour sauvegarder les *libertés gallicanes!*

La Bavière suivait aussi la même politique. Le gouvernement voulait faire des évêques des instruments dociles de sa volonté, contrôler leurs mandements, leur interdire toute correspondance libre avec le Saint-Siége, diriger l'enseignement des séminaires.

Le roi des Pays-Bas poursuit son système d'oppression des catholiques : défense de toute association religieuse, proscription des Ordres religieux, suppression des séminaires, organisation d'un collége philosophique à l'enseignement duquel les évêques doivent se soumettre ; interdiction de publier la bulle du Jubilé et par conséquent de prier, conformément aux vœux du Chef de l'Église ; priviléges et protection accordés aux sectes protestantes et jansénistes. Le roi des Pays-Bas pousse la duplicité jusqu'à signer, le 18 juin 1827, un Concordat avec le Saint-Siége, Concordat qui sert de prétexte pour tromper les catholiques et redoubler contre eux les mesures tyranniques.

Si l'on excepte l'Autriche, la Sardaigne, l'Espagne, la Saxe et un ou deux petits duchés allemands, les gouvernements de l'Europe, en 1827, étaient tous revenus à la politique du dix-huitième siècle contre l'Église et le Saint-Siége ; ils avaient déjà oublié leurs frayeurs et leur repentir de 1789. les terribles catastrophes qui les avaient tous frappés pendant un quart de siècle.

M. Ranke, dans son chapitre sur la Restauration, prétend que c'est *le principe catholique centralisé et représenté à Rome*, qui a commencé l'attaque ; l'assertion est facile, mais où sont les preuves et les faits? Je les ai cités, et le lecteur impartial peut décider qui, de la Papauté ou des gouvernements, a méconnu les droits et les nécessités de la société moderne.

En cette même année 1827, le Saint-Siége a encore donné un exemple éclatant de la loyauté et du désintéressement avec lesquels il accepte les institutions nouvelles, quand elles ne se mettent pas en hostilité contre l'Église. Sans crainte de s'aliéner l'Espagne, Léon XII

n'hésita pas à donner des évêques aux colonies espagnoles qui s'étaient séparées de la Métropole et constituées en république. Par cet acte, la Papauté démontrait qu'elle se plaçait en dehors de toutes les combinaisons, de tous les intérêts secondaires de la politique et de la diplomatie, pour servir, avec pleine indépendance, les intérêts supérieurs, permanents et universels de la religion.

Quand le Saint-Siége donnait tant de preuves significatives de son respect pour les droits et des rois et des peuples, les partis et les sectes de l'ancien régime révolutionnaire, imitant les gouvernements pour les exciter et les dépasser, renouvelaient contre le Saint-Siége et l'Église les déclamations, les outrages, les actes d'intolérance et d'oppression.

Pendant que le gouvernement français déployait tant de zèle, au nom de la suprématie de l'État, pour limiter les droits de l'Église et de l'épiscopat, la presse, par ses journaux et ses livres, vomissait, chaque jour, l'injure, la diffamation contre le clergé, sollicitait avec fureur des lois de proscription, et, pour mot d'ordre contre l'Église et le Pape, prenait de nouveau le nom des Jésuites. Je n'ai pas dessein d'exposer toute cette lutte, dont nous avons encore le triste spectacle, et qui est venue aboutir aux ordonnances de 1828 contre les Jésuites et l'épiscopat, ordonnances qui ont été contre la liberté de l'Église ce que les ordonnances de 1830 ont été contre la liberté des institutions nouvelles. Le seul fait que je tiens à constater, à mettre dans l'évidence la plus lumineuse, c'est que ni les gouvernements, ni les partis, dans notre siècle, n'ont encore compris leur mission ; les uns et les autres, chacun au profit de leur omnipotence, veulent régler la vie et la conscience

de tous ; les uns et les autres en appellent au monopole, à la force, à l'exclusion et à l'oppression ; aucun n'a de respect sincère pour la liberté et les droits de tous. Prenez acte encore de ce fait patent dans l'histoire de tous les temps, facile à vérifier depuis soixante ans : c'est que la proscription est châtiée, dans un bref délai, par la proscription, la tyrannie par la tyrannie, et quand les gouvernements et les partis se sont vaincus, tour à tour, pour vaincre et opprimer l'Église, c'est encore l'Église qui se retrouve la plus intacte et la plus vivante.

Le spectacle de tant de passions odieuses acharnées contre l'Église, la conduite si peu intelligente et si coupable des gouvernements, contribuèrent à ébranler la santé chancelante de Léon XII. Après avoir prédit le jour de sa mort, il composa lui-même son épitaphe et mourut le 10 février 1829. Il avait gouverné l'Église pendant cinq ans, quatre mois et douze jours.

L'éloge de ce grand Pape peut se résumer dans ces simples mots : Il a été précurseur de Pie IX [1].

Léon XII a eu pour successeur, le 31 mars 1829, le cardinal François-Xavier Castiglioni, âgé de soixante-huit ans ; il prit le nom de Pie VIII. Quoique ce Pontificat ait été l'un des plus courts connus, il a cependant été signalé par des événements remarquables qui ont

[1] Voir, pour le Pontificat de Léon XII, la Vie de ce Pape par M. Artaud, 2 vol. ; *des Institutions de Bienfaisance publique et d'Instruction primaire à Rome*, par Morichini, 1 vol., trad. par M. de Bazelaire ; *Hist. gén. de l'Église*, par Bérault-Bercastel, continuée par M. Henrion, t. XIII ; *Ami de la Religion*, 1823-1829.

dessiné la position de la Papauté dans ses rapports avec les gouvernements modernes.

Dans la réponse que le cardinal Castiglioni fut chargé d'adresser, au nom du conclave, au représentant de la France, il fit entendre les conseils les plus opportuns : « Le Sacré-Collége, plein de confiance dans la main « toute-puissante du divin auteur de la foi, espère que « Dieu mettra une digue au désir effréné de se sous- « traire à toute autorité, et que, par un rayon de sa sa- « gesse, il éclairera les esprits de ceux qui se flattent « d'obtenir le respect pour les lois humaines, indépen- « damment de la puissance divine. » A peine élevé sur la Chaire de saint Pierre, Pie VIII s'empressa de renouveler les avertissements sur les dangers qui menaçaient la société, dans son Épître-circulaire aux évêques, en date du 24 mai 1829. Il trace, avec une vérité justifiée par les faits, le tableau des doctrines mensongères et perverses d'une fausse philosophie, les manœuvres des sophistes, des sectes, des sociétés secrètes; parmi ces dernières, il stigmatise avec le plus de sévérité celles qui ont pour but de corrompre les générations nouvelles par un enseignement qui n'a pour base ni foi, ni règle morale.

Pie VIII a eu le bonheur de voir s'accomplir un événement préparé par cinquante années de luttes soutenues avec les armes légales, avec la plus indomptable persévérance, un événement qui a nécessité le génie et qui a fait la gloire comme la récompense du plus grand homme des temps modernes, Daniel O'Connell. L'émancipation catholique en Angleterre reçut, le 13 avril 1829, la dernière sanction légale. J'appelle O'Connell le plus grand homme des temps modernes, parce qu'il n'a triomphé que par et pour la vérité, la justice, la liberté.

Aux États-Unis, le catholicisme continue librement sa marche ascendante et obtient de Pie VIII l'érection d'un dixième siége épiscopal.

En Turquie, le grand-seigneur accorde plus de liberté aux catholiques, et particulièrement aux Arméniens.

Le Pape ne rencontrait pas la même tolérance de la part des puissances catholiques et protestantes de l'Europe.

La Prusse, en interdisant au clergé catholique d'exiger, avant le mariage, aucune promesse relative à l'éducation religieuse des enfants, voulut exploiter les mariages mixtes pour étouffer peu à peu la foi catholique. Les évêques demandèrent des instructions au Saint-Siége; il répondit par un Bref du 25 et une Instruction du 27 mars 1830, qui, tout en maintenant les droits de l'Église, poussait cependant les concessions à leurs dernières limites. Le gouvernement prussien, affectant de se montrer satisfait des concessions accordées, sollicita l'envoi du Bref et de l'Instruction, mais il eut soin de n'en pas faire connaître l'existence, et continua d'appliquer sa législation contre le catholicisme.

Le même esprit d'oppression hypocrite est pratiqué par les princes protestants de Hesse, de Wurtemberg, de Bade, de Hesse-Cassel, de Nassau. Ces princes, sous prétexte de régler et de garantir la position des catholiques, avaient obtenu de Pie VII, en 1821, deux Bulles qui organisaient l'Église dans ces pays. Mais ils eurent soin d'ajouter aussi à ce Concordat, à l'insu du Saint-Siége, des *articles organiques* qui détruisaient la hiérarchie et la discipline de l'Église, en la plaçant sous le contrôle et la suprématie absolue de la puissance civile. Pie VIII, par un Bref du 30 juin 1830, protesta contre

cette fraude et l'oppression que les princes protestants faisaient peser sur les catholiques.

En France, la politique doublement hostile et à la liberté de l'Église et aux institutions nouvelles est frappée par la Révolution de 1830. Les rois, fils aînés de l'Église, si fatalement conseillés par les légistes gallicans, ne devaient cependant pas tomber, une troisième fois, du trône de saint Louis, sans laisser un gage de la foi qui a fait la gloire de leur race et celle de la France; ce gage a été la conquête de l'Algérie.

Quelle était et quelle est encore la mission du pouvoir né de la Révolution de 1830? N'être ni contre-révolutionnaire, ni révolutionnaire; ne ressusciter ni l'ancien régime d'avant 1789, ni l'ancien régime de 1792; consolider, développer la société nouvelle au nom du respect loyal des intérêts de tous, prêtres et laïques, tous citoyens protégés par le droit commun de la liberté.

Je veux bien ne pas tenir compte des actes de violence et de réaction révolutionnaire qui, dans les premiers mois, à Paris et dans les départements, ont été dirigés contre le clergé et les institutions catholiques. J'expose la conduite du gouvernement de 1830 dans ses rapports avec le Saint-Siége et l'Église, du jour où il se sent maître de ses forces et du pouvoir constitué.

Le premier acte important de ce gouvernement fondé par les avocats, professeurs et journalistes qui ont renversé l'ancienne dynastie au nom des libertés de l'Église gallicane, a été, comme celui de Bonaparte, un acte de l'ultramontanisme le plus signalé [1]. Il n'a pas voulu,

[1] Les fondateurs des gouvernements nouveaux sont nécessairement ultramontains, puisque la Déclaration de 1682 proclame l'inamissibilité du pouvoir. Mais les gouvernements nouveaux, quand ils ont réussi à s'établir par l'ultramontanisme, prétendent se maintenir par le gallicanisme politique et s'appli-

et c'est une preuve d'intelligence qui l'honore, avoir à lutter contre l'Église catholique. La conscience des évêques ayant besoin d'être fixée pour savoir s'ils devaient prêter serment au nouveau roi de France, ils prirent le parti de consulter le Pape et de soumettre leurs doutes à sa décision. Le Pape fut donc consulté, avec l'assentiment du pouvoir nouveau. Éclairé sur les intentions de ce pouvoir, sur la position de l'Église après la Révolution de 1830, Pie VIII, par le Bref en date du 29 septembre 1830, autorisa les évêques de France à prêter le serment demandé. Il ajouta le conseil aux prélats pairs de France de donner leur démission de la pairie, et au clergé l'avis de rester étranger à la politique [1].

Que voyons-nous dans ces actes du gouvernement et de l'Église en 1830? De la part du gouvernement: reconnaissance de l'autorité du Saint-Siége, respect de l'indépendance de l'Église et des consciences catholiques; de la part du Saint-Siége et de l'Eglise: reconnaissance des institutions nouvelles, respect de l'indépendance du pouvoir civil, séparation des attributions religieuses et des attributions politiques, pour laisser aux unes et aux autres toute leur liberté.

La paix, la dignité, la durée et la grandeur de la société moderne sont au prix du maintien scrupuleux de ces rapports, tels qu'ils ont été spontanément établis, en 1830, entre l'État et l'Église.

Ce maintien a-t-il été observé? l'État a-t-il su se mettre en garde contre les principes de suprématie, contre les

quer, à leur tour, les prérogatives de l'inamissibilité. Ce qu'il y a de curieux c'est que tous les gouvernements qui, depuis 1682, se sont placés sous la protection des *quatre articles*, ont été renversés. *Et nunc, reges, intelligite!*

[1] Voir, pour toute cette curieuse négociation, *Hist. générale de l'Église*, par M. Henrion, t. XIII.

préjugés gallicans et jansénistes de l'ancien régime, qui, dans le nouveau, ont si mal réussi à l'Assemblée Constituante, à Napoléon, à la Restauration? Les partis, de leur côté, ont-ils cessé d'exploiter les principes de suprématie, ces préjugés gallicans et jansénistes, pour entraîner le pouvoir à des mesures d'exclusion, de proscription et d'oppression, dans le but, sur le cadavre de l'Église, d'immoler le pouvoir lui-même?

La réponse à ces questions est triste. Je viens, avec M. Ranke, d'exposer les résultats d'une expérience de près de deux siècles qui nous montrent la politique gallicane et la politique révolutionnaire produisant partout la violation des droits, la désorganisation sociale, la ruine de tous les pouvoirs..... Eh bien! une si longue expérience n'a pu encore profiter. Les gouvernements et les partis, en Europe, soutiennent les mêmes prétentions, s'appuient sur les mêmes préjugés, font entendre les mêmes déclamations, sollicitent ou pratiquent le même système d'exclusion et d'oppression.

Pie VIII meurt, le 30 novembre 1830, après un règne d'un an et huit mois. Le 2 février 1831, il est remplacé par le cardinal Capellari, qui prend le nom de Grégoire XVI.

Sous ce Pontificat, les nations catholiques de l'Espagne et du Portugal brisent toutes les relations du Saint-Siége, chassent ou assassinent les évêques, les prêtres, les religieux et les religieuses, renouvellent les scènes de cruauté, de pillage et d'oppression dont la Révolution française a donné l'exemple. La Prusse veut exécuter par la force les mesures sur les mariages mixtes contraires aux décisions si modérées du Saint-Siége; elle porte la main sur les archevêques de Cologne et de Posen, dont l'héroïque résistance est une des gloires de l'Église dans

le dix-neuvième siècle. La Russie consomme, par l'intrigue, la ruse, la fourberie et les plus abominables violences, l'anéantissement de la nationalité catholique de la Pologne, la destruction du catholicisme dans ses autres États. Les radicaux de la Suisse préludent, par la Conférence de Baden et la destruction des couvents d'Argovie, au système de spoliation et de tyrannie digne, par ses procédés, de l'autocrate de Russie.

En France, les appels comme d'abus, l'opposition mise à la correspondance des évêques entre eux pour s'entendre sur les affaires de l'Église, le maintien du monopole universitaire, les mesures d'exclusion contre les Ordres religieux, la guerre faite à l'Église et à ses institutions, sous prétexte des Jésuites, tous ces faits attestent combien nous sommes encore éloignés et peu dignes de la liberté [1].

C'est au milieu de ces événements, qui rappellent la situation générale de l'Europe à la fin du dix-huitième

[1] Les prétentions de suprématie du gouvernement français à l'égard de l'Église, les attaques des partis révolutionnaires, n'ont pas empêché le catholicisme de faire, depuis 1830, dans notre patrie, de notables progrès. Ce fait contredit une des assertions de M. Ranke, qui présente la Révolution de 1830 comme ayant été contraire à l'influence de l'Église. Il faut voir la cause principale de ces progrès dans la séparation des intérêts religieux et des intérêts politiques.

On trouvera des renseignements précis sur les hommes, les institutions et les œuvres du Catholicisme en France, depuis 1830, dans un opuscule que j'ai publié sous ce titre : *la Politique de Satan au dix-neuvième siècle.*

M. Ranke, en terminant son livre, prédit que l'avenir religieux de l'humanité doit se former par la destruction de tout *dogmatisme étroit, par le dégagement de tous les éléments vrais contenus dans chaque religion*, opération qui *réconciliera toutes les opinions et toutes les inimitiés au sein d'une unité supérieure.* C'est tout simplement l'éclectisme que M. Ranke veut nous donner pour la religion future de l'humanité. Or, nous connaissons les œuvres de l'éclectisme, nous savons de quoi il est capable en fait de religion ; sous prétexte d'extraire la vérité de chaque culte, il les brise tous, et la prétendue unité nouvelle que l'éclectisme promet toujours, n'a été encore et ne sera jamais que le néant de toute croyance. Ces philosophes, qui prétendent faire de la vérité religieuse le produit d'une mixtion chimique, ressemblent à ces savants qui voient voler en éclats le vase destiné à leurs opérations, et qui, les premiers, meurent victimes, comme Jouffroy, de leurs imprudentes recherches.

siècle, que le Pape Grégoire XVI mourut, le 1er juin 1846, peu de mois après la mémorable entrevue avec l'empereur Nicolas.

La Papauté et l'Église ont-elles donné prétexte, dans notre siècle, à ces attaques des gouvernements, des partis et des sectes? Nous avons vu le Saint-Siége et l'Église toujours prêts à faire des concessions, reconnaissant et acceptant les monarchies et les républiques nouvelles, du jour où elles sont régulièrement établies et ne se mettent pas en lutte ouverte avec le catholicisme. En Belgique, les catholiques, par leur victoire de 1830, font enfin triompher cette liberté pour laquelle ils avaient commencé à lutter, en 1789, sous Joseph II. Se sont-ils servis de leur triomphe et de leur majorité pour exclure, pour opprimer? Non, la Belgique catholique est, en Europe, le modèle des gouvernements constitutionnels. Elle est aussi pour les catholiques de tous les pays un modèle vivant qui leur enseigne à aimer sincèrement la liberté, à la respecter chez les autres, à ne compter que sur son dévouement et son courage pour la conquérir, à ne jamais désespérer du succès, même après la défaite[1]. Avec la Belgique constitutionnelle, quel peuple est plus aimé du Saint-Siége et de l'Église que la république des États-Unis? Quel gouvernement, en Europe, voit un clergé plus attaché aux institutions nationales, plus calme, plus obéissant et plus apostolique dans son indépendance et

[1] M. Ranke trouve moyen, en peu de lignes, de formuler de graves reproches contre le clergé belge. 1° Il est *radical*, c'est-à-dire qu'il aime la liberté et en laisse jouir le peuple (comme les ennemis de l'Église ne veulent pas qu'elle puisse être libre, ils lui font un crime même de la liberté dont elle fait jouir les autres); 2° le clergé belge est *gras* (il paraît que, pour plaire à M. Ranke, il faut être maigre); 3° *il jouit avec morgue de son triomphe* (M. Ranke appelle *morgue* la dignité et l'assurance que la liberté donne toujours à l'homme, même quand il est prêtre).

à cause de son indépendance? Le premier évêché a été fondé, aux États-Unis, en 1789; en 1848, on compte dans ce pays 1,200,000 catholiques, 3 archevêques, 24 évêques, 890 prêtres, 907 églises, 562 stations ou chapelles; les moines et même les Jésuites sont établis aux États-Unis, les évêques se réunissent en concile, sans que la république se croie menacée dans son existence. Ce peuple grandit par la liberté; les nations européennes s'abaissent, sont en proie à la désorganisation sociale, parce qu'elles oppriment ou la liberté religieuse, ou la liberté civile et politique, ou toutes les deux à la fois.

En terminant, je ferai remarquer que les Papes qui ont régné dans le dix-neuvième siècle, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, se distinguent par l'éclat de leurs vertus, par la plus édifiante piété, par leur éloignement pour ce népotisme tant reproché aux Papes des derniers siècles, par leur zèle éclairé pour les arts, les lettres et les sciences, pour le soulagement des pauvres, pour l'instruction du peuple. Ils ont donc été en harmonie avec leur époque, ils en ont possédé les pensées et les sentiments, ils les ont représentés dans ce qu'ils possèdent de vrai et de légitime, et c'est ainsi que ces vénérables Pontifes ont préparé l'avénement populaire de Pie IX, élu le 16 juin 1846, pour la gloire du Saint-Siége et de l'Église, pour consacrer, par son autorité et ses actes, les principes de liberté.

Les hommes les plus éminents, par le cœur et par l'intelligence, dans l'Église et dans l'État, ont compris, comme l'instinct sympathique des peuples, la signification imposante de l'avénement du Pape Pie IX, suscité par Dieu, dans une de ces heures suprêmes et cycliques, destinées à ouvrir une grande ère historique.

Dans son dernier ouvrage, Mgr Parisis, évêque de Langres, conclut par ces paroles :

« La grande œuvre des temps modernes s'achève par « la solution pratique du problème dont nous avons « essayé d'offrir les principes élémentaires, et qui se « résume en ce peu de mots : L'UNION DES DROITS DE « L'ÉGLISE ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES. »

Dans la séance du 29 janvier 1848, en réponse à M. de Lamartine, M. Guizot a exprimé la même pensée :

« Messieurs, un grand fait se produit; la conciliation « non pas apparente, mais sincère, véritable, profonde, « de la religion avec la société moderne, avec ses « mœurs, avec ses idées... voilà le plus grand intérêt « de notre temps.....

« Les deux plus grands faits contemporains, c'est le « Pape Pie VII venant sacrer Napoléon, et le Pape Pie IX « consacrant par son attitude ce qu'il y a de vrai, de « modéré, de légitime dans les idées et dans les mœurs « de la société moderne. »

Je n'ai pas attendu la publication de cet ouvrage pour exprimer les idées de liberté et de droit commun ; de 1836 à 1842, elles ont constamment inspiré ma rédaction dans le journal *l'Univers*. —Je recommande la lecture des ouvrages de Mgr l'évêque de Langres, et notamment le dernier publié par ce pieux et savant prélat : *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques*, ou *Accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes*.—L'*Oraison funèbre* d'O'Connell par le R. P. Ventura et par le R. P. Lacordaire.—Pour la vie de Pie VIII, V. M. Artaud et le t. XIII de l'*Hist. gén. de l'Eglise*, par M. Henrion. — Pour les actes du Pontificat de Grégoire XVI, V. *l'Univers*, 1832-1846. — Sur les affaires de Cologne, les documents publiés par le Saint-Siége ; *Athanase*, par Goerres ; *De la paix entre l'Eglise et les Etats*, par Clément-Auguste, archev. de

Cologne.—Sur les affaires de Russie, *Vicissitudes de l'Eglise catholique en Pologne et en Russie*, par Theiner, tome II; *les Religieuses basiliennes en Pologne* et *la Diplomatie Russe*, par Henri de Riancey.—Ssr les récentes affaires de Suisse, le discours célèbre prononcé à la Chambre des Pairs par M. le comte de Montalembert, le 14 janvier 1848.—Sur la question des Jésuites, V. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, in-18, tome VI. — Sur Pie IX, voir sa *Vie* par Félix Clavé, 1 vol. in-8°.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

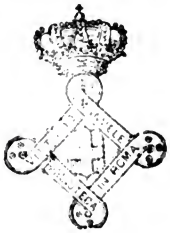

MAG 2000206

APPENDICE.

INDICATION DES MANUSCRITS CONSULTÉS PAR L'AUTEUR.

1. Ad S. D. Nostrum Pontificem Maximum Nicolaum V conformatio curie romane loquentis edita per E. S. oratorem Joseph. B. doctorem cum humili semper recommendatione (1453). Bibl. Vatic., n. 3618.

2. Instructiones datæ a Sixto IV RR. PP. D. J. de Angelis protonotario apostolico et Ant. de Frassis s. palatii causarum auditori ad M. Imperatoris. 1 Dec. 1478. Bibl. Altieri VII. G. 1. 99.

3. Relatione fatta in pregadi per Polo Capello el cavalier, venuto orator di Roma 1500. 28 Sett. Archives de Vienne.

4. Extrait du cinquième livre de Sanuto : Questo è il successo de la morte di papa Alexandro VI.

5. Sommario de la relatione di S. Polo Capello, venuto orator di Roma, fatta in collegio 1510.

6. Sommario di la relatione di Domenego Trivixan, venuto orator di Roma, in pregadi 1510.

7. Sommario di la relatione di S. Martin Zorzi, dotor, venuto orator di corte, fata in pregadi a di 17 Marzo 1517.

8. Sommario di la relatione di Marco Minio, ritornato da corte, 1520 Zugno. Sanuto, tom. XXVII.

9. Diario de Sebastiano de Branca de Telini. Barber. Bibl. n. 1103.

10. Vita Leonis X Pontificis Maximi per Franciscum Novellum Romanum, J. V. Professorem. Bibl. Barberina.

11. Quædam historica quæ ad notitiam temporum pertinent pontificatuum Leonis X, Adriani VI, Clementis VII. Ex libris notariorum sub iisdem pontificibus. Extrait de Félix Contellorius. Bibl. Barberina.

12. Sommario di la relation fatta in pregadi per S. Aluise Gradenigo, venuto orator di Roma, 1523 Marzo, dans Sanuto, tom. 34.

13. Sommario del viazo di oratori nostri andono a Roma a dar la obedientia a Papa Hadriano VI.

14. Clementis VII P. M. conclave et creatio. Bibl. Barb.

15. Instruttione al Card. Rev. di Farnese, che fu poi Paul III, quando andò legato all' Imp. Carlo V doppo il sacco di Roma.

16. Sommario dell' istoria d'Italia dall' anno 1512 insino a 1527 scritto da Francesco Vettori.

17. Sommario di la relatione di S. Marco Foscari, venuto orator del sommo pontefice a di 2 Marzo 1526, dans Sanuto, 41 vol.

18. Relatione riferita nel consiglio di pregadi per il clarissimo Gaspar Contarini, ritornato ambasciatore del Papa Clemente VII e del imp. Carlo V, Marzo 1530. Informationi Politiche XXV. Bibl. de Berlin.

19. Instructio data Cæsari a rev. Campeggio in dieta Augustana 1530. (MS. Rom.)

20. Relatio viri nobilis Antonii Suriani doctoris et equitis, qui reversus est orator ex curia Romana, presentata in collegio 18 Julii 1533 (Archivio di Venetia).

21. Relatione di Roma d'Antonio Suriano 1536. MS. Foscar. à Vienne, et Bibl. de Saint-Marc, à Venise.

22. Instructio pro causa fidei et concilii data episcopo Mutinæ, Pauli III ad regem Romanorum nuntio destinato. 24 Oct. 1536. (MS. Barb., 3007.)

23. Instruttione mandata da Roma per l'elettione del luogo del concilio (1537). Informationi Polit., t. XII.

24. Instruttione data da Paolo III al c. Montepulciano destinato all' imperatore Carlo V sopra le cose della religione in Germania 1539. (Bibl. Corsini, nr. 467.)

25. Instructiones pro rev. dom. episcopo Mutinensi apostolico nuntio interfuturo conventui Germanorum Spiræ 12 Maii 1540 celebrando. (Barb. 3007.)

26. Instructio data rev. card. Contareno in Germaniam legato 28 Janv. 1541.

27. 1551 die 20 Junii in senatu Matthæus Dandulus eques ex Roma orator.

28. Vita di Marcello II scritta di propria mano del signor Alex. Cervini suo fratello. (Alb., nr. 157.)

29. Antonio Caracciolo Vita di Papa Paolo IV. (2 vol. fol.)

30. Relatione di M. Bernardo Navagero alla S. Rep. di Venetia tornando di Roma ambasciatore appresso del pontefice Paolo IV, 1558.

31. Relatione del Cl. M. Aluise Mocenigo Cav. ritornato della corte di Roma, 1560. (Arch. Ven.)

32. Relatione del Cl. M. Marchio Michiel K. e Proc. ritornato da Pio IV sommo pontefice, fatta a 8 di Zugno 1560.

33. Dispacci degli ambasciatori Veneti 18 Maggio — 21 Sett. 1560. Inform. Polit., tom. VIII. Ragguagli dell' ambasciatore Veneto in Roma, 1561. Inform. Polit., tom. XXXVII.

34. Extractus processus cardinalis Caraffæ. Inf., tom. II, f. 465 jusqu'à 516, avec l'addition : Hæc copia processus formati contra cardinalem Caraffam reducta in summam cum imputationibus fisci eorumque reprobationibus perfecta fuit d. XX Nov. 1560.

35. Relatione di Girolamo Soranzo del 1563. Roma. (Arch. Ven.)

36. Instruttione del re cattolico al C. M. d'Alcantara suo ambasciatore di quello ha da trattar in Roma. Madr. 30 Nov. 1562. (MS. Rom.)

37. Instruttione data al s. Carlo Visconti mandato da papa Pio IV al re cattolico per le cose del concilio di Trento. Signée : Carolus Borromæus ultimo Oct. 1563.

38. Relatione in scriptis fatta dal Commendone ai s. legati del concilio sopra le cose ritratte dell' imperatore, 19 Fev. 1563.

39. Relatione sommaria del cardinal Morone sopra la legatione sua 1564 Januario. (Bibl. Altieri VII, F. 3.)

40. Antonio Canossa : De l'Attentat contre la vie de Pie IV.

41. Relatione di Roma al tempo di Pio IV et V di Paolo Tiepolo ambasciatore Veneto; trouvée d'abord dans le manuscrit de Gotha, ensuite dans plusieurs autres collections. 1568.

42. Relatione di Roma del Cl. S. Michiel Suriano K. ritornato ambasciatore da N. S. papa Pio V. 1571.

43. Informatione di Pio V. Inform. Polit. Bibl. Ambros. F. D. 181.

44. Relatione della corte di Roma nel tempo di Gregorio XIII. (Bibl. Cors. nr. 714.) 20 février 1574.

45. Seconda relatione dell' ambasciatore di Roma, clar. M. Paolo Tiepolo K. 3 Maggio 1576.

46. Commentariorum de rebus Gregorii XIII lib. I et II. (Bibl. Alb.)

47. Relatione di mons. rev. Gio P. Ghisilieri a papa Gregorio XIII, tornando egli dal presidentato della Romagna. I. p. 389.

48. Discorso over ritratto della corte di Roma di mons. ill. Commendone all ill. s. Hier. Savorgnano. (Bibl. Vindob. Codd. Bangon. nr. 18. fol. 278-395.)

Biographies du Pape Sixte V.

Vita di Sisto V pontefice Romano scritta dal signor Geltio Rogeri all' instanza di Gregorio Leti. Losanna 1669.

Storia della vita e geste di papa Sisto V sommo pontefice, scritta dal P. M. Casimiro Tempesti. Roma 1755.

49. (Manuscrits.) Memorie autografe di papa Sisto V. Bibl. Chigi, n. III, 70.

50. De vita Sixti V ipsius manu emendata. Bibl. Altieri.

51. Sixtus V Pontifex Maximus. Bibl. Altieri.

52. Memorie del pontificato di Sisto V. Altieri XIV. a. IV. fol.

53. Sixti V Pontificis Maximi vita a Guido Gualterio Sangenesino descripta. MS. der Bibl. Altieri. VIII. F. I.

54. Galesini Vita Sixti V. Vatic., 5438.

55. Vita Sixti V anonyma. Vatic. n. 5563.

56. Relatione al papa Sisto V.

57. Relatione presentata nell' ecc. collegio dal el. Sig. Lorenzo Priuli, ritornato di Roma, 1586, 2 Luglio.

58. Relatione del cl. sig. Giov. ritornato ambasciatore da Roma anno 1589.

59. Relatione di Roma dell' ambasciatore Badoer K. relata in senato anno 1589.

60. Dispacci Veneti, 1573-1590.

61. Relazione all' ill. e rev. cardinale Rusticucci seg. di N. Sig. papa Sisto V delle cose di Polonia intorno alla religione e delle azioni del cardinale Bolognetto in quattro anni ch' egli è stato nuntio in quella provincia, divisa in due parti : nella prima si tratta de' danni che fanno le eresie in tutto quel regno, del termine in che si trova il misero stato ecclesiastico, e delle difficoltà e speranze che si possono avere intorno a rimedii : nella seconda si narrano li modi tenuti dal cardinale Bolognetto per superare quelle difficoltà, et il profitto che fece, et il suo negoziare in tutto il tempo della sua nuntiatura : di Horatio Spannochj, già seg. del detto sig. card. Bolognetto.

62. Discorso del molto illustre e rev. mons. Minuccio Minucci sopra il modo di restituire la religione cattolica in Alemagna. 1588. Conclaves.

63-64. Vita e successi del card. di Santaseverina.

65. Vita et Gesta Clementis VIII. Informat. Polit. XXIX.

66. Instruttione al S. Bartolommeo Powsinski alla M. del re di Polonia e Suetia. 1 Aug. 1593. — Ragguaglio della andatta del re di Polonia in Suetia, 1594.

67. Relatione di Polonia, 1598.

68. Relatione dello stato spirituale e politico del regno di Suezia, 1598.

69. Relatione fatta all. sig. card. d'Este al tempo della sua promotione che doveva andar in Roma. (Bibl. in Vindob. Codd. Foscar. n. 169.)

70. Relatione di Roma dell' ill. sig. Gioan Delfino K. e Pro. ritornato ambasciatore sotto il pontificato di Clemente VIII. (1600.)

71. Venier : Relatione di Roma, 1601.

72. Instruttione all' ill. et ecc. marchesse di Viglienna ambasciatore cattolico in Roma, 1603. (Informat. Polit., n. 26.)

73. Dialogo di mons. Malaspina sopra lo stato spirituale e politico dell' imperio e delle provincie infette d'eresie. (Vallic., n. 17. 142 Bl.)

74. Relatione delle chiese di Sassonia. Felicibus auspiciis ill. comitis Frid. Borromei, 1603. (Bibl. Ambros., H. 179.)

75. Instruttione a V. M. Mons. Barberino arcivescovo di Nazaret destinato nuntio ordinario di N. Sig. al re christianissimo in Francia, 1603. (MS. Rom.)

76. Pauli V pontificis maximi vita compendiose scripta. (Bibl. Barb.)

77. Relatione dello stato infelice della Germania cum propositione delli rimedii opportuni, mandata dal nuntio Ferrero vescovo di Vercelli alla S. di N. Sig. papa Paolo V. (Bibl. Barb.)

78. Relatione dell' ill. S. Franc. Folino cav. e pro. ritornato da Roma con l'ill. sig. Giovanni Mocenigo cav., Piero Duodo cav. e Francesco Contarini cav., mandati a Roma congratularsi con papa Paolo V della sua assontione al ponteficato, letta in senato 25 Genn. 1605 (1606).

79. Instruttione a mons. il vescovo di Rimini (C. Gessi) destinato nuntio alla republica di Venetia della Santità di N. S. P. Paolo V. 1607 4 Giugno. (Bibl. Alb.)

80. Ragguaglio della dieta imperiale fatta in Ratisbona l'anno del S. 1608, nella quale in luogo dell ecc. e rev. mons. Antonio Gaetano, arcivescovo di Capua, nuntio apostolico, rimasto in Praga appresso la M. Cesarea, fu residente il padre Filippo Milensio maestro Agostino vic. generale sopra le provinciale aquilonarie. All' ecc. e rev. sig. e principe il sig. card. Francesco Barberini.

81. Relatione di Roma dell'illustrissimo S. Giovan Mocenigo Kav. Amb. a quella corte l'anno 1612. Inf. Polit., tome XV.

82. Relatione della nunziatura de' Suizzeri. Informationi Polit., tom. IX, fol. 1-137. — Informatione mandata dal S. C. d'Aquino a Mons. Feliciano Silva vescovo di Foligno per il paese di Suizzeri e Grisoni. Ibid., fol. 145-212.

83. Instruttione data a Mons. Diotallevi vescovo di S. Andelo destinato dalla S. di N. Sig. papa Paulo V nuntio al re di Polonia, 1614.

84. Informatione di Bologna del 1595. (Ambros. Bibl. à Milan. F. D. 181.)

85. Instruttione per un legato di Bologna. (Vallic.)

86. Dichiaratione di tutto quello che pagano i vassalli de baroni Romani al papa e aggravj che pagano ad essi baroni.

87. Nota della entrata di molti signori e duchi Romani.

88. Per sollevare la camera apostolica. Discorso di Mons. Malvasia. 1606.

89. Nota di danari officii e mobili donati da papa Paolo V a suoi parenti e concessioni fatteli.

90. Relatione della stato ecclesiastico dove si contengono molti particolari degni di consideratione. (1611.) Inform. Polit., XI, fol. 1 jusqu'à 27.

91. Tarqu. Pitaro sopra la negotiatione maritima. 17 Ott. 1612. (Vallic.)

92. Relatione della Romagna. (Alt.)

93. Parole universali dello governo ecclesiastico, per far una greggia et un pastore. Secreto al papa solo. Informat., XXIV.

94. Relatione delli ecc. S. Hieron. Giustinian K. Proc., Ant. Grimani K., Franc. Contarini Proc., Hieron. Soranzo K., amb. extraord. al sommo pontefice Gregorio XV, l'anno 1621 il mese di Maggio.

95. Vita e fatti di Ludovico Ludovisi, di S. R. Ch. vicecanc. nepote di papa Gregorio XV, scritto da Luc. Antonio Ciunti suo servitore da Urbino.

96. Instruttione a Mons. vescovo d'Aversa, nuntio destinato da N. Sig. alla M. Cesarea di Fernando II imperatore. Roma, 12 Apr. 1621.

97. Instruttione a Mons. Sangro, patriarcha d'Alessandria et arcivescovo di Benevento, per andar nunzio di S. S. al re cattolico, 1621.

98. Instruttione a V. Sig. M. di Torres, arcivescovo di Andrinopoli, nuntio destinato da N. Sig. in Polonia. 30 Maggio 1621.

99. Instruttione a V. S. M. Lancellotti, vescovo di Nola, destinato da N. S. suo nuntio in Polonia.

100. Relatione fatta alla congregatione de propaganda fide da Dionysio Lazari sopra alcune cose che possono essere di servitio alla santa fede cattolica. 1622.

101. Instruttione al dottor Leone Allatio per andare in Germania per la libreria del Palatino. 1622. (Bibl. de la cour à Vienne, Ms. Hohenb.)

102. Instruttione al padre Don Tobia Corona de' chierici regolari mandato da papa Gregorio XV al re di Francia e prima al duca di Savoia per l'impresa della città di Ginevra. 1622. (Bibl. de Francfort-sur-Mein. Ms. Glauburg, tome 39, n. 1.)

103. Relatione di Roma fatta nel senato Veneto dall' ambasciador Rainiero Zeno alli 22 di Nov. 1623. Informat. Polit., tome XVI.

104. Relatione degli ecc. signori amb. straordinarii Corner, Erizzo, Soranzo e Zeno ritornati ultimamente da Roma, letta all' ecc. senato 25 Febr. 1624.

105. Instruttione a M. Sacchetti vescovo di Gravina, nunzio destinato di N. S. per la M. catt. 1624. (Barb. fol.)

106. Instruttione a V. S. arcivescovo di Damiata e chierico di camera per la nuntiatura ordinaria al re crist. 25 Genn. 1624.

107. Instruttione a V. S. Mons. Campeggi, vescovo di Cesena, destinato da N. Sig. suo nuntio al S. Sig. duca di Savoia. 1624.

108. Ragguaglio dello stato di religione nel regno di Boemia e sue provincie incorporate. 1624.

109. Relatione alla S. di N. S. papa Urbano VIII delle cose appartenenti

alla nuntiatura di Colonia per M. Montorio vescovo di Nicastro ritornato nuntio di quelle parti l'anno di N. S. 1624.

110. Instruttione a V. S. Mons. Caraffa vescovo di Tricarico destinato da N. S. suo nuntio in Colonia. 26 Giugno 1624.

111. Relatione dell' ill. et ecc. sig. Pietro Contarini K., ritornato dell' ambasceria ordinaria di Roma, presentata alli 22 Giugno 1627, e letta il medesimo giorno nell' ecc. senato.

112. Relatione dello stato dell' imperio e della Germania da Mons. Caraffa nel tempo che era nuntio alla corte dell' imperatore l'anno 1628.

113. Relatio status ecclesiæ et totius diœcesis Augustanæ, 1629.

114. Legatio apost. P. Aloys. Carafæ episcopi Tricaricensis sedente Urbano VIII Pont. M. ad tractum Rheni et ad prov. inferioris Germaniæ obita ab anno 1624 usque ad annum 1634. Ad C. Franc. Barberinum.

115. Relatione della corte di Roma del Sig. K. Aluise Contarini dell' anno 1632 al 1635. (Arch. Ven.)

116. Discorso della malattia e morte del card. Ippolyto Aldobrandino camerlengo di S. Chiesa col fine della grandezza del papa Clemente VIII. 1638.

117. Relatione di q. Zuanne Nani K. Proc. ritornato di ambasciatore extraordinario da Roma 1641 10 Luglio. (Arch. Ven.)

118. Racconto delle cose più considerabili che sono occorse nel governo di Roma, in tempo di Mons. Gio. Batt. Spada.

119. Historica relatione dell' origine e progressi delle rotture nate tra la casa Barberina et Odoardo Farnese duca di Parma e Placenza. (Biblioth. de Vienne, Historia Prof., nº 899.)

120. Della vita di papa Urbano VIII e historia del suo pontificato scritta da Andrea Nicoletti.

121. Relatione della vita del card. Cecchini composta da lui medesimo. (Barb.)

122. Diario veridico e spassionato della città e corte di Roma, dove si legge tutti li successi della suddetta città incominciando dal primo d'Agosto 1640 fino all' ultimo dell' anno 1644, notato e scritto fedelmento da Deone hora Tami Dio, e copiato dal proprio originale. Informat. Polit., tom. XL, 1642; tom. XLVII, 1644; tom. XLII, 1645—1647; tom. XLIII, 1648—1650.

123. Del stato di Roma presente. (MS. Vindob. Fosc. n. 147.) Aussi sous le titre de Relatione di Roma fatta dall' Almaden.

124. Compendio delli casi più degni e memorandi occorsi nelli pontificati da Gregorio XIII fino alla creatione di Clemente IX.

125. Relatione degli ambasciatori extraordinarj a Roma al sommo pontifice Innocentio X, Pietro Foscarini K., Zuanne Nani K. Proc., Aluise Mocenigo I fu di q. Aluise, e Bertucci Valier K. 1645 3, Ott.

126. Relatione dell' ambasciatore Veneto Aluise Contarini fatta al senato dopo il ritorno della sua ambasceria appresso Innocentio X, 1648.

127. Memoriale presentato alla S. di N. S. papa Innocenzo X dai deputati della città di Fermo per il tumulto ivi seguito alli 6 di Luglio 1648.

128. Relatione della corte di Roma del. cav. Giustiniani data in senato l'anno 1652.

129. Relatione dell' ambasceria estraordinaria fatta in Roma alla S. di N. S. Alessandro VII dagli Ecc. SS. Pesaro, Contarini, Valiero e Sagredo per rendere a nome della Ser. Republica di Venetia la solita obedienza al sommo pontifice l'anno 1656.

130. Vita, attioni et operationi di Alessandro VII, opera del c. Pallavicini. (Bibl. Cors.)

131. Paolo Casati ad Alessandro VII sopra la regina di Suecia. (Bibl. Alb.)

132. Relatione della corte Romana del Caval. Corraro 1660.

133. Relatione di Roma dell' eccelleni. Sig. Niccolò Sagredo. 1661.

134. Relatione di Roma del K. Pietro Basadona. 1663.

135. Vita di Alessandro VII. Con la descrizione delle sue adherenze e governo. 1666.

136. Relatione di Roma di Giacomo Quirini K. 1667 (8) 20 Febr.

137. Relatione della corte di Roma al re christianissimo dal S. di Charme. 1669.

138. Relatione della corte di Roma del sig. Antonio Grimani, ambasciatore della republica di Venetia in Roma durante il pontificato di Clemente IX. 1670.

139. Relatione dello stato delle cose di Roma del mese di Sett. 1670 (Alt.)

140. Memorie per descrivere la vita di Clemente X Pontefice Massimo, raccolte da Carlo Cartari Orvietano, decano degli avvocati consistoriali e prefetto dell' archivio apostolica di castello S. Angelo di Roma. (Alt.)

141. Clementis Decimi Pontificis Maximi vita. (Alt.)

142. Nuovo governo di Roma sotto il pontificato di papa Clemente X. (Barb.)

143. Relatione dello stato presente della corte di Roma, fatta all' ecc. principe di Ligni governatore di Milano dall' Ill. S. Feder. Rozzoni inviato straord. da S. E. alla corte appresso Clemente X.

144. Relatione della corte di Roma del N. H. Piero Mocenigo, che fu ambasciatore a papa Clemente X, fatta l'anno 1675.

145. Scrittura sopra il governo di Roma. (MS. Rom.)

146. Vita del servo di Dio papa Innocentio XI raccolta in tre libri. (MS. Rom.)

147. Memoriale del 1680 al papa Innocenzo XI concernente il governo e gli aggravj. (Bibl. Vallic.)

148. Ode satirica contra Innocenzo XI. (Bibl. de Francfort-sur-Mein, MS. Glauburg. n. 31.)

149. Discorso sopra la soppressione del collegio de' secretari apostolici fatta per la S. di N. S. Innocenzo XI.

150. Scritture politiche, morali e satiriche sopra le massime, istituto e governo della compagnia di Gesù. (Bibl. Cors.)

151. Relatione di Roma di Gio. Lando K., inviato straordinario per la serm. rep. di Venetia ad Innocentio XI et amb. straord. ad Alessandro VIII in occasione della canonizzazione di S. Lorenzo Giustiniani. 1691.

152. Confessione di papa Alessandro VIII fatta al suo confessore il padre Giuseppe Gesuita negli ultimi estremi della sua vita. (MS. Rom.)

153. Relatione di Domenico Contarini K. Roma 1696, 5 Luglio. (Arch. Ven.)

154. Relazione di Roma di Nicolò Erizzo K. 1702, 27 Ottobre.

155. Relatione del N. U. Gio. Franc. Morosini K. fu ambasciatore al sommo pontefice Clemente X. 1707, 17 Dec.

156. Lòrenzo Tiepolo K. Proc. Relatione di Roma 1712.

157. Relatione di Andrea Corner K. ritornato dall amb. di Roma 1724, 25 Luglio.

158. Relatione del N. H. Pietro Capello K. ritornato d'ambasciator di Roma 1728, 6 Marzo.

159. Osservationi della presente situatione dello stato ecclesiastico con alcuni pròggetti utili al governo civile ed economico per ristabiliere l'erario della rev. camera apostolica dalli passati e correnti suoi discapiti. (MS. Rom.)

160. Provedimento per lo stato ecclesiastico. (MS. Rom.)

161. Altri provedimenti di commercio. (MS. Rom.)

162. Relazione 28 nov. 1737 del N. U. Aluise Mocenigo IV K. e Proc. ritornato di Roma. (Arch. Ven.)

163. Relazione del N. H. Franc. K. ritornato ambasciat. da Roma 1744, 24 Apr.

164. Relazione di Aluise Mocenigo IV Kav. ritornato ambasciat. di Roma 1730, 14 Apr.

165. Girolamo Zulian Relazione di Roma, 15 Dec. 1783.

Digitized by Google

TABLE.

SEPTIÈME LIVRE.

Réaction contre la Réforme. — Deuxième époque (1590-1630). 1

CHAPITRE I. — Progrès de la Restauration catholique (1590-1617). 3

§ I. Œuvres du Catholicisme en Pologne et dans les Pays voisins. ib.
§ II. Tentative sur la Suède. 9
§ III. Projets sur la Russie. 22
§ IV. Mouvements en Pologne. 24
§ V. Suite de la Contre-Réforme en Allemagne. 30
§ VI. Nonciature en Suisse. 48
§ VII. Régénération du Catholicisme en France. 52

CHAPITRE II. — Guerre générale. — Victoires du Catholicisme (1617-1625). 63

§ I. La guerre éclate. ib.
§ II. Grégoire XV. 76
§ III. Propagation générale du Catholicisme. 80
i. La Bohême. — Les États héréditaires de l'Autriche. ib.
ii. L'Empire. — Translation de l'Électorat. 86
iii. La France. 92
iv. Les Pays-Bas. 96
v. Rapports avec l'Angleterre. 97
vi. Missions. 104

CHAPITRE III. — Oppositions politiques. — Nouvelles victoires du Catholicisme (1625-1628). 117

CHAPITRE IV. — Guerre mantouano-suédoise. — Changement de situation. 139

§ I. Succession de Mantoue. 141
§ II. Urbain VIII. 146
§ III. Puissance de l'empereur Ferdinand II en l'année 1629. 155
§ IV. Négociations avec la Suède. — Diète des Princes électoraux à Ratisbonne. 159
§ V. Guerre suédoise. — Conduite politique d'Urbain VIII. 166
§ VI. Établissement d'un équilibre entre les deux Religions. 171

Observations historiques et critiques sur le septième livre. 181

HUITIÈME LIVRE.

CHAPITRE UNIQUE. — Les Papes vers le milieu du dix-septième siècle. — Époques suivantes. 187

§ I. Dévolution d'Urbin. ib.

§ II. Accroissement des Dettes de l'État romain. 193

§ III. Fondation de nouvelles familles. 197

§ IV. Guerre de Castro. 206

§ V. Innocent X. 216

§ VI. Alexandre VII et Clément IX. 225

§ VII. Éléments de la Population de Rome. 233

§ VIII. Constructions exécutées par les Papes. 241

§ IX. — Digression sur la reine Christine de Suède. — Sa Conversion à la Religion catholique. — Son Abdication. — Ses Voyages. — Son influence sur les Arts et la Littérature de l'Italie. 249

§ X. Administration de l'État et de l'Église. 272

§ XI. Les Jésuites au milieu du dix-septième siècle. 288

§ XII. Les Jansénistes. 297

§ XIII. Position de la Cour de Rome à l'égard des deux partis. 307

§ XIV. Rapports de la Papauté avec le Pouvoir temporel. 313

§ XV. Transition aux époques suivantes. 317

Louis XIV et Innocent XI. 320

§ XVI. Succession d'Espagne. 331

§ XVII. Changements dans la situation du monde. — Fermentations intérieures. — Abolition de l'Ordre des Jésuites. 339

§ XVIII. Joseph II. 356

§ XIX. La Révolution. 359

§ XX. Époque de Napoléon. 363

§ XXI. Époque de la Restauration. 371

Observations historiques et critiques sur le huitième livre. 382

La Papauté et les Gouvernements modernes sous les papes Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX. 401

APPENDICE. — Indication des Manuscrits consultés par l'auteur. 455

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Voir pour les autres ouvrages de MM. de Saint-Chéron et Haiber, le catalogue placé à la fin du 3e volume.

BENEDICTI XIV PAPÆ Doctrina de servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione in synopsim redacta, a de Azevedo ; 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

On ne saurait trop recommander au clergé la lecture et l'étude de cet ouvrage, fruit de la longue expérience et des lumières du savant et pieux pape Benoît XIV. (*Bibliogr. catholi.*)

DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE, FORME DE L'ART (peinture), par M. Rio ; 1 vol. in-8°. 7 fr.

GUERRES DE LA VENDÉE ET DE LA BRETAGNE, 1790-1832, par Eugène Veuillot ; 1 beau vol. in-8°. 5 fr.

Réunie en un seul volume, l'histoire de ces guerres forme, sous le double rapport politique et religieux, un des chapitres les plus intéressants de nos annales.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE CLUNY, suivie de nombreux fragments de la correspondance de Pierre-le-Vénérable et de saint Bernard, par M. P. Lorain, ex-doyen de la Faculté de droit de Dijon. 2e édition. 1 vol. in-8°. 6 fr.

ROME CHRÉTIENNE, ou Tableau historique des Souvenirs et des Monuments chrétiens de Rome, par M. Eugène de La Gournerie ; 2 vol. in-8°. 12 fr.

SOUVENIRS DE L'ORIENT, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, avec carte et gravure (ouvrage approuvé par l'Université) ; 2 gros vol. in-8°. 12 fr.

VINGT JOURS EN SICILE ; par le même ; 1 vol. in-8°. 6 fr.

VOYAGE EN CHINE, *Cochinchine, Inde et Malaisie*, par A. Haussmann, délégué commercial, attaché à la légation de M. de Lagrenée, ministre plénipotentiaire de France. 3 vol. in-8°. 24 fr.

CHUTE DE ROME (la) et les Invasions du cinquième siècle ; par M. Louis Rolet de Bellerue ; 2 vol. in-8°. (Ouvrage dédié à N. T. S. P. le Pape.) 12 fr.

LE GLAIVE RUNIQUE, ou la Lutte du Paganisme scandinave contre le Christianisme ; Drame, par C.-A. Nicander ; traduit du suédois, précédé d'un *Essai sur l'établissement et la destinée du Christianisme dans les pays du Nord*, et suivi de *Notes hist., myth. et litt.*, par M. Léouzon-Leduc ; 1 beau et fort vol. in-8°. 6 fr.

Ce drame, rempli de beautés originales du premier ordre, est un des plus beaux monuments de la littérature scandinave. *Nicander*, dans cette épopée du genre le plus élevé, a fait pour la mythologie des Scandinaves ce que l'auteur des *Martyrs* avait fait chez nous pour la mythologie de l'antique paganisme grec.

Digitized by Google